Tableau de Bord

Campagne cynégétique

2018/2019

Fédération Départementale des Chasseurs du Gard
182 Route de Sauve – BP 57012 – 30910 NIMES Cedex 2

SOMMAIRE

LE MOT DU PRESIDENT **7**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION **8**

ORGANIGRAMME **9**

RÉPARTITION DES MISSIONS PROFESSIONNELLES **10**

I.ELEMENTS STRUCTURELS CYNEGETIQUES **12**

1. Les adhérents individuels *12*

A. Cotisations fédérales individuelles 12

B. Cotisation départementale individuelle « grand gibier 30 » 13

C. Assurance Responsabilité Civile Chasse 13

D. Action nationale en faveur des nouveaux chasseurs 14

E. Action départementale en faveur des jeunes chasseurs 14

F. Action départementale de parrainage 14

G. Suivi des adhérents individuels 15

2. Les adhérents territoriaux *17*

A. Adhésion des territoires de chasse 17

B. Contribution Territoriale Financière Grand Gibier 17

C. Participation Financière Au Territoire 17

3. Les territoires de chasse *18*

A. Description du milieu et habitats de la faune sauvage 18

B. Les milieux humides 20

C. Les sites d'intérêts environnementaux 20

D. Association Cynégétique du Parc National des Cévennes 22

4. Organisation de la chasse *24*

A. La Fédération Départementale des Chasseurs du Gard 24

B. Les organismes institutionnels 24

C. Les associations spécialisées 24

D. Les partenaires publics et privés 24

E. Les référents et intervenants extérieurs professionnels ou bénévoles 26

F. Les lieutenants de louveterie 27

II. GESTION DES ESPECES **28**

1. Le Grand Gibier sédentaire *28*

A. Gestion du Sanglier 28

a) Unités de Gestion 28

b) Inventaire des prélèvements 29

c) Niveaux cynégétiques 32

B. Gestion des Cervidés et du Mouflon 33

a) Comité de gestion 33

b) Inventaire des prélèvements 33

c) Études et suivis 38

2. Le Petit Gibier sédentaire *41*

C. Gestion du Petit Gibier 41

a) Unités de Gestion 41

b) Recueil des prélèvements 42

c) Prélèvements Lièvre, Lapin, Perdrix, Faisan 43

d) Prélèvements des autres espèces de gibier (*) 47

e) Etudes et suivis 48

f) Actions en faveur du repeuplement de gibier 51

g) Actions en faveur de l'amélioration de la gestion des territoires 51

h) Aide à la création de Réserve refuge à petit gibier et migrateur : « Réserve de chasse Fédérale » 52

i) Aide en faveur de la biodiversité : « Haies » 52

j) Concours actions cynégétiques « Roland GOUVERNET » 53

3. Les Migrateurs *54*

A. Les Migrateurs terrestres 54

a) Prélèvements 55

b) Études et suivis 60

B. Le Gibier d'eau 66

a) Les Prélèvements 66

b) Études et suivis 72

4. Prédateurs et déprédateurs ... 74
A. Les prélèvements ... 74
a) Prédateurs ... 74
b) Déprédateurs ... 75
B. Effectifs de piégeurs ... 76
C. Aides à la pratique du piégeage ... 76
a) Acquisition de matériel de piégeage ... 76
b) Aide aux territoires piégés ... 77

III. IMPLICATION DANS LA GESTION DES ESPECES PROTEGEES ... 78
1. Actions de suivi sur les oiseaux d'eau ... 78
A. Suivi en période d'hivernage ... 78
B. Suivi de la migration prénuptiale ... 81
2. Contribution aux actions en faveur de l'Outarde Canepetière ... 84

IV. DEGATS DE GIBIER ... 86
1. Dégâts de grand gibier ... 86
2. Dégâts de petit gibier ... 88
3. Dégâts des prédateurs et des déprédateurs ... 89
4. Prévention des dégâts de gibier ... 90
A. Administration des plaintes ... 90
5. Protocole dégâts ... 91
6. Matériel de clôture ... 92
7. Répulsif ... 94
8. Autres moyens de dissuasion : les « effaroucheurs » ... 94

V. MESURES CONDUITES SUR L'AGRAINAGE ET L'AFFOURAGEMENT ... 95
1. Agrainage de dissuasion du sanglier ... 95
2. Affouragement des cervidés ... 95
3. Agrainage du petit gibier ... 95

VI. FORMATION ET EDUCATION ... 96
1. Formation ... 96
A. Permis de chasser ... 96
B. Chasse accompagnée ... 96
C. Chasse à l'Arc ... 97
D. Réglage armes, sécurité et balistique ... 97
E. Juridique et technique des nouveaux Présidents ... 98
F. Formation Techniciens Zoo ... 98
G. Chef de battue ... 98
H. Gardes chasse particuliers ... 99
I. Hygiène Venaison ... 99
J. Piégeurs agréés ... 100
K. Stage alternatif aux poursuites pénales ... 100
L. Stage Cynophilie et Fauconnerie ... 100
2. Education à l'environnement Natura'jeunes, le pôle éducatif de la Fédération des Chasseurs du Gard ... 101

VII. PROMOTION DE LA CHASSE ... 102
1. Partenariat avec le Comité de Randonnée Pédestre ... 102
2. Ecotourisme Cynégétique ... 102
3. Promotion cynophilie ... 103
4. Opération « Un Dimanche à la Chasse » ... 103
5. Revue « La Chasse en Pays Gardois » ... 104
6. Foires et salons ... 104
7. Panneaux Publicitaires ... 104
8. Site Internet ... 105
9. Nouveaux moyens de communication ... 105

VIII. SECURITE DES CHASSEURS ET DES NON CHASSEURS 106
1. Inventaire des accidents 106
2. Communication 106
3. Formation 106
4. Service des agents de développement au sein des territoires 107
5. Aide financière aux adhérents 107
6. Action veille sanitaire et sécurité publique 108
A. Action sanitaire, vaccins et produits médicamenteux 108
B. Pack hygiène venaison 108
C. SAGIR 108
D. Prévention des collisions routières 110
E. Gestion des déchets de grand gibier 110

IX. SERVICE ACTION PREVENTION DU BRACONNAGE 111

X. GESTION FONCIERE 114

Évaluation du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique 2013/2019 – Campagne cynégétique 2018/2019……116

LE MOT DU PRESIDENT

Le Tableau de Bord est élaboré par la Fédération Départementale des Chasseurs du Gard. Ce document permet à la structure de rendre compte, à ses adhérents et à ses partenaires, publics ou privés, institutionnels ou commerciaux, de ses bilans d'activités et des actions professionnelles qui ont été accomplies au titre de la campagne cynégétique 2018/2019.

La Fédération Départementale des Chasseurs est une association loi 1901, à statut Ministériel, qui est agréée au titre d'association de protection de la nature (Article L 141-1 du Code de l'Environnement) et membre de la Fondation Nationale pour la Protection des Habitats et de la Faune Sauvage.

Elle a pour objet de participer à la mise en valeur du patrimoine cynégétique départemental, à la protection et à la gestion de la faune sauvage ainsi que de ses habitats. Elle assure la promotion et la défense de la chasse ainsi que les intérêts de ses adhérents et coordonne les actions des associations communales et intercommunales de chasse agréées.

Elle conduit des actions d'information, d'éducation et d'appui technique à l'intention des gestionnaires des territoires et des chasseurs. Elle organise la formation des candidats aux épreuves théoriques et pratiques de l'examen pour la délivrance du permis de chasser et apporte son concours à l'organisation matérielle de l'examen du permis de chasser.

La Fédération gère la validation du permis de chasser.

Elle conduit des actions de prévention des dégâts de gibier et assure l'indemnisation des dégâts de grand gibier dans les conditions prévues par les articles L. 426-1 et L. 426-5 du code de l'environnement.

La structure agit en faveur de la prévention du braconnage et peut exercer les droits reconnus à la partie civile en ce qui concerne les faits constituant une infraction aux dispositions du titre II du livre IV du code de l'environnement et des textes pris pour son application et portant un préjudice direct ou indirect aux intérêts collectifs, matériels et moraux qu'elle a pour objet de défendre.

Elle élabore, en association avec les propriétaires, les gestionnaires et les usagers des territoires concernés, un schéma départemental de gestion cynégétique, conformément aux dispositions de l'article L. 421-7 du code de l'environnement. La période de validité de l'actuel S.D.C.G s'étend du 1er juillet 2013 au 30 juin 2019. Conformément aux objectifs de gestion qui sont fixés, la Fédération décline dans ce Tableau de Bord, l'évaluation temporaire des actions qui sont prescrites.

Les moyens structurels déployés et le fonctionnement de l'organisation professionnelle établie autour de personnels Fédéraux compétents et rigoureux, nous ont permis d'obtenir des résultats conformes aux objectifs politiques fixés par le Conseil d'Administration.

La Fédération a poursuivi son action en faveur de la valorisation d'une chasse raisonnable et durable ; elle consacre un effort important à la formation de ses adhérents, à la sécurisation de l'activité en faveur des chasseurs et des non chasseurs, pour le maintien de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique au sein des territoires de chasse, la défense et la promotion des actions de gestion favorables aux espèces et aux espaces.

Gilbert BAGNOL
Président

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le présent Conseil d'Administration demeure en fonction jusqu'au 30 juin 2022.

Président : Gilbert BAGNOL

Vice-Président : Claude LEGRAND et Jean-Marc BUDET

Secrétaire Général : Norbert CAUSSE

Trésorier : Bernard PAGES

Secrétaire Adjoint : Didier RIVIERE

Trésorier Adjoint : Pascal LARATTA

Membres : Alain AVIGNON, Gérard BUGEIA, Gilles COURBIER, Bernard FINIELS, Bernard GALIBERT, Yvan GARNERO, Jacky GAS, Jean-François SOULIER.

Rapporteurs Commissions Fédérales

Commission Grand gibier : C. LEGRAND, A. AVIGNON, J-M BUDET, N. CAUSSE, B. FINIELS, J. GAS, P. LARATTA, B. PAGES, D. RIVIERE.

Commission Petit gibier : G. BUGEIA, G. COURBIER, B. GALIBERT, Y. GARNERO, J-F SOULIER.

Commission Prédateurs : B. FINIELS, G. BUGEIA, N. CAUSSE, G. COURBIER, B. GALIBERT, Y. GARNERO, J-F SOULIER.

Commission Migrateurs terrestres et Gibier d'eau : B. GALIBERT, G. BUGEIA, G. COURBIER, B. PAGES, D. RIVIERE.

Commission Natura 2000, SCAP, Trame verte et bleu : N. CAUSSE, G. COURBIER, B. GALIBERT, Y. GARNERO, P. LARATTA, J-F SOULIER.

Commission Garderie Fédérale : G. BAGNOL, N. CAUSSE, B. PAGES.

Commission Promotion Chasse : G. COURBIER, A. AVIGNON, J-M. BUDET, G. BUGEIA, B. GALIBERT, Y. GARNERO.

Commission Habitat : G. BAGNOL, A. AVIGNON, J-M BUDET, G. BUGEIA, B. PAGES, N. CAUSSE, B. FINIELS, C. LEGRAND, G. COURBIER, J. GAS, D. RIVIERE.

Commission Sanitaire : G. BUGEIA, B. FINIELS, B. GALIBERT, C. LEGRAND.

ORGANIGRAMME

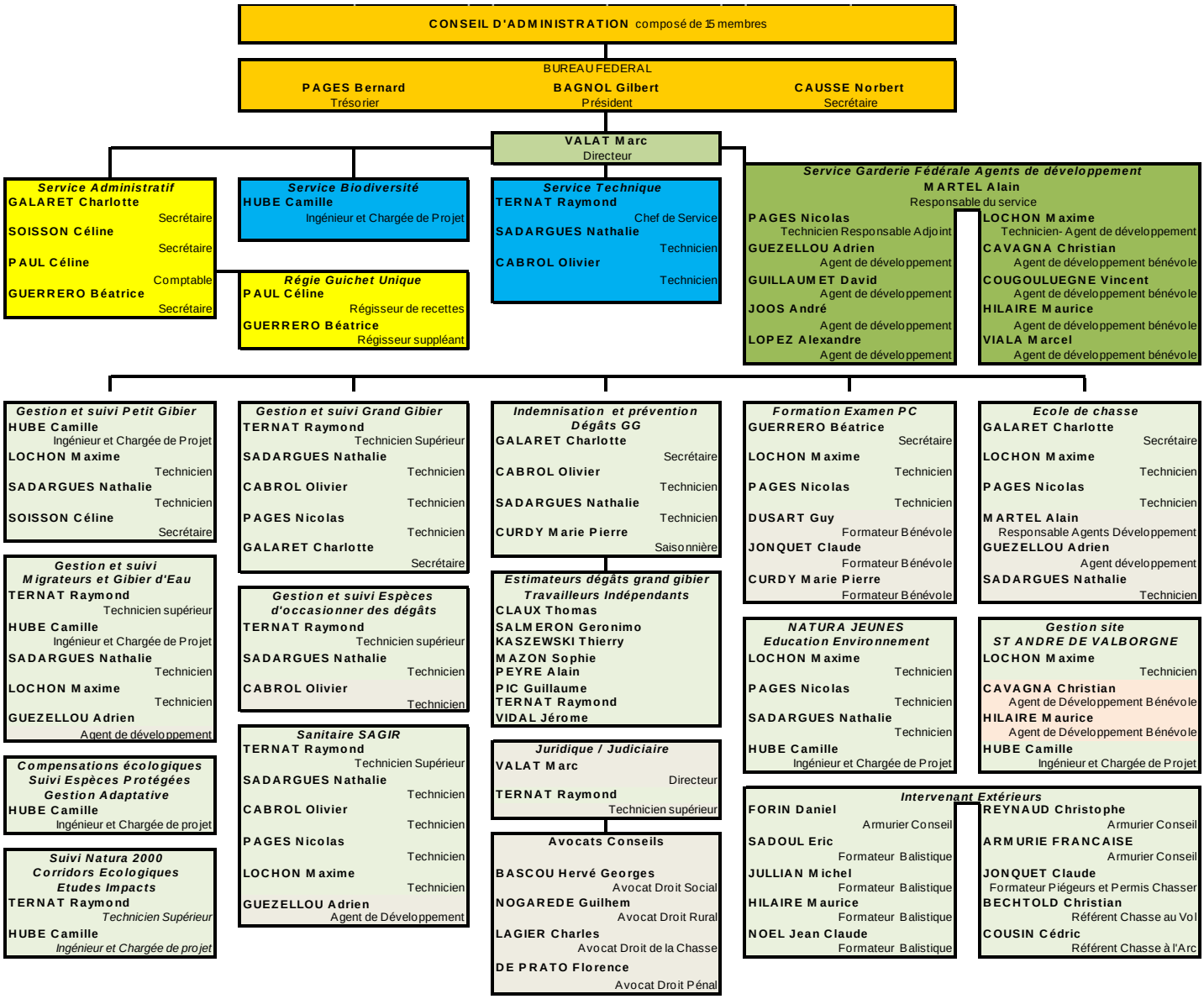

RÉPARTITION DES MISSIONS PROFESSIONNELLES

Le Directeur des services de la Fédération Marc VALAT est chargé d'assurer la mise en œuvre de la politique du Conseil d'Administration, l'orientation budgétaire, une veille juridique sur le droit de la chasse et des associations, l'organisation fédérale, la gestion des contentieux administratifs et judiciaires, les relations extérieures, la coordination professionnelle avec la Fédération Régionale et Nationale des Chasseurs, la prospection des actions nouvelles, la promotion des partenariats, les ressources humaines, la coordination professionnelle des personnels et un contrôle sur le fonctionnement défini comme suit :

La gestion des études techniques, le suivi d'application des protocoles scientifiques sur les habitats ou les espèces, l'exploitation et l'analyse des données, le suivi des directives environnementales (Natura 2000, SCAP…) et la réalisation d'études d'impact sur les ouvrages sont confiées au :
Chef du Service Technique Raymond TERNAT et à l'Ingénieure et Chargée de projets Camille HUBÉ.

Service juridique aux associations de chasse :
Marc VALAT, Raymond TERNAT.

Accueil, réception et information :
Béatrice GUERRERO, Nathalie SADARGUES, Charlotte GALARET, Céline SOISSON.

Secrétariat administration et technique, gestion des adhérents territoriaux et des contrats de service :
Charlotte GALARET, Céline PAUL, Céline SOISSON,

Gestion financière, comptable, sociale, budgétaire et Régisseur des Recettes Guichet Unique :
Céline PAUL.

Gestion informatique, internet et site web :
Charlotte GALARET, Céline PAUL.

Service Régie Guichet Unique :
Céline PAUL, Béatrice GUERRERO et trois personnels saisonniers.

Service indemnisation dégâts :
Charlotte GALARET, Céline PAUL.

Prévention dégâts de gibier :
Nathalie SADARGUES, Nicolas PAGES, Olivier CABROL.
Marie Pierre CURDY, personnel saisonnier.

Examen Permis de Chasser, formations jeunes, chasse à l'Arc, agrément Piégeurs :
Béatrice GUERRERO, Nathalie SADARGUES, Maxime LOCHON, Nicolas PAGES.

Gestion des aides aux territoires, piégeurs, nuisibles et des stages dédiés :
Béatrice GUERRERO, Céline PAUL, Céline SOISSON.

Action technique aménagements des territoires et gestion cynégétique grand gibier :
Raymond TERNAT, Nicolas PAGES, Nathalie SADARGUES, Olivier CABROL.

Action technique aménagements des territoires et gestion cynégétique petit gibier :
Maxime LOCHON, Camille HUBÉ, Nathalie SADARGUES, Adrien GUEZELLOU.

SAGIR :
Raymond TERNAT, Maxime LOCHON, Nicolas PAGES.

Gestion École de Chasse et de la Nature :
Charlotte GALARET, Maxime LOCHON, Nicolas PAGES, Alain MARTEL.

Gestion Territoire de chasse propriété SAINT ANDRE DE VALBORGNE
Maxime LOCHON, Camille HUBÉ.

Formation sécurité :
Charlotte GALARET, Maxime LOCHON, Nicolas PAGES, Alain MARTEL.

Police de la chasse, prévention du braconnage, rédaction procédures, médiation, information braconnage et relation avec les adhérents et corps de police, autres services techniques :
Alain MARTEL - Responsable de service, David GUILLAUMET - Responsable de service adjoint, Nicolas PAGES, Adrien GUEZELLOU, André JOOS, Alexandre LOPEZ.

Suivi des procès-verbaux, formation et animation réseau des gardes chasse particuliers :
David GUILLAUMET, Nicolas PAGES, André JOOS, Céline SOISSON.

Revue Fédérale, promotion publicitaire :
Charlotte GALARET, Céline PAUL et personnels rédacteurs.

Action animation nature, foire et salon :
Raymond TERNAT, Camille HUBÉ, Nicolas PAGES, Nathalie SADARGUES, Maxime LOCHON, Alain MARTEL, Adrien GUEZELLOU, David GUILLAUMET.

Suivi gestion et recueil des données automatisées (comptages, prélèvements, enquêtes) :
Nathalie SADARGUES, Béatrice GUERRERO.

Suivi, études Petit Gibier et réseaux Nationaux :
Raymond TERNAT, Camille HUBÉ, Nathalie SADARGUES, Maxime LOCHON.

Suivi, études Grand Gibier et réseaux Nationaux :
Raymond TERNAT, Nicolas PAGES.

Suivi, études Prédateurs et réseaux Nationaux :
Raymond TERNAT, Nathalie SADARGUES.

Suivi, études Migrateurs, gibier d'eau et réseaux Nationaux :
Raymond TERNAT, Camille HUBÉ, Nathalie SADARGUES, Marie HEINE, Maxime LOCHON, Adrien GUEZELLOU.

I. ELEMENTS STRUCTURELS CYNEGETIQUES

Au titre de la campagne cynégétique 2018/2019 et à partir du nombre de validations délivrées (départementales, nationales ou temporaires), le département du Gard compte 15 710 chasseurs pratiquants.
L'effectif de chasseurs réguliers ou occasionnels de petit gibier se situe aux environs de 13 000 pratiquants. Les chasseurs de gibier d'eau, aussi appelés « sauvaginiers », représentent 700 pratiquants.

1. Les adhérents individuels

A. Cotisations fédérales individuelles

Au titre de la campagne cynégétique 2018/2019, le nombre de délivrance de Timbres Fédéraux « 30 » a diminué de 2,34 % et ce malgré une baisse du prix de la cotisation (voir tableau ci-dessous). Sur la dernière campagne, le nombre de délivrance de permis temporaires (3 jours et 9 jours) passe quant à lui de 1430 à 1236 soit une baisse de 13,56 %.

Campagne	2013/2014	2014/2015	2015/2016	2016/2017	2017/2018	2018/2019
Timbre FDC	71,00 €	73,00 €	75,00 €	77,00 €	77,00 €	75,00 €

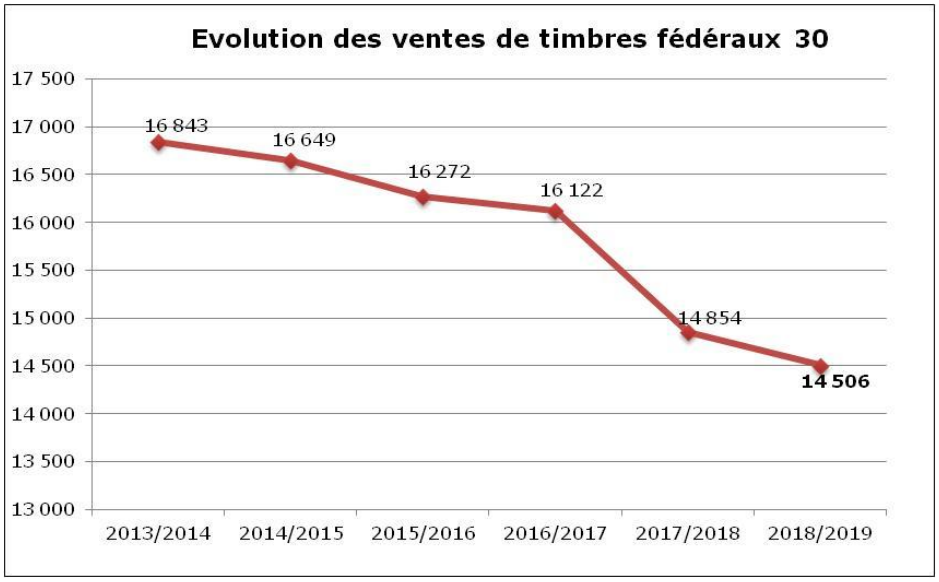

Sur la saison 2018/2019, la délivrance des permis nationaux enregistre un fléchissement de 4.21 %.
Il est rappelé que sur les six dernières campagnes cynégétiques, le tarif du Timbre fédéral National est resté stable à 95.00 €.

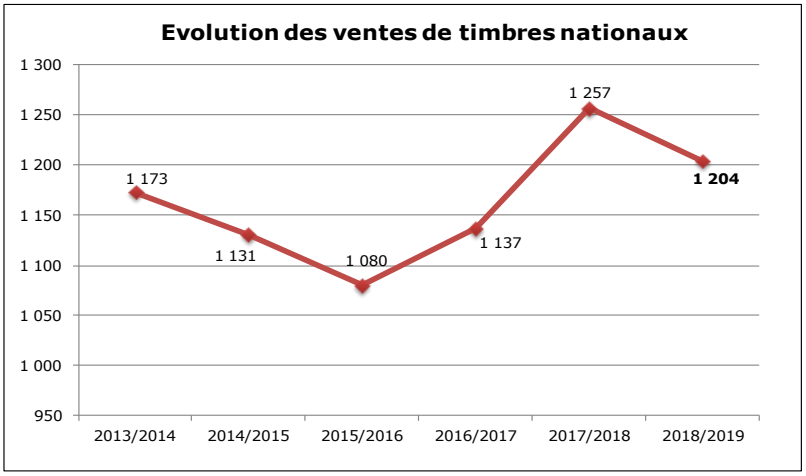

Fédération Nationale des Chasseurs

B. Cotisation départementale individuelle « grand gibier 30 »

Au titre de la campagne cynégétique 2018/2019, les délivrances de Timbres Grand Gibier 30 (TTG) ont augmenté de 2,45 %.
Le graphique ci-dessous met en évidence l'incidence financière du prix des cotisations sur le chasseur.

Campagne	2013/2014	2014/2015	2015/2016	2016/2017	2017/2018	2018/2019
Prix TGG30	43,00 €	35,00 €	35,00 €	33,00 €	80,00 €	50,00 €

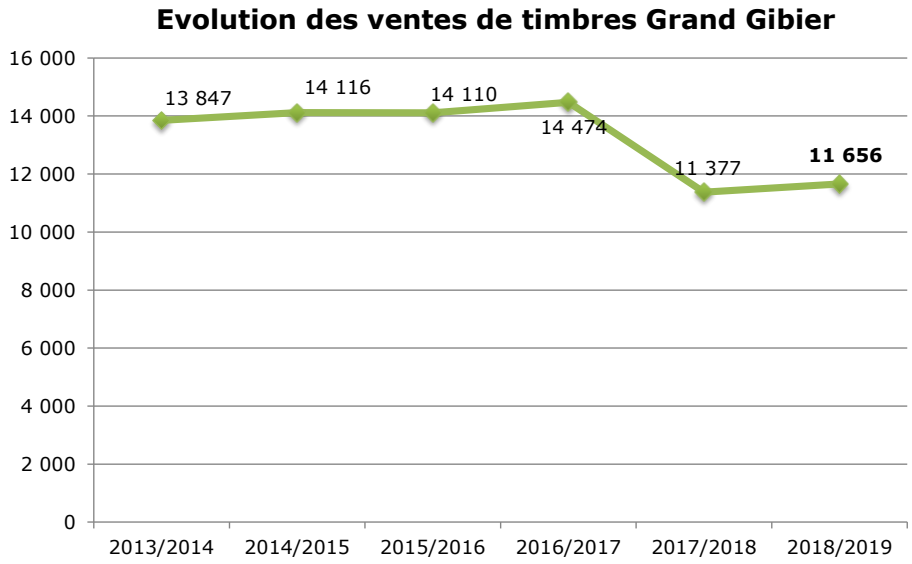

C. Assurance Responsabilité Civile Chasse

L'offre de service d'assurance réalisée dans le cadre du Guichet Unique par le Cabinet BENARD et SEVESTRE représentant la compagnie d'assurance AXA, résiste, malgré la diminution des porteurs de permis. Ce partenariat permet de compléter auprès des adhérents l'action de communication en faveur de la prévention des accidents.

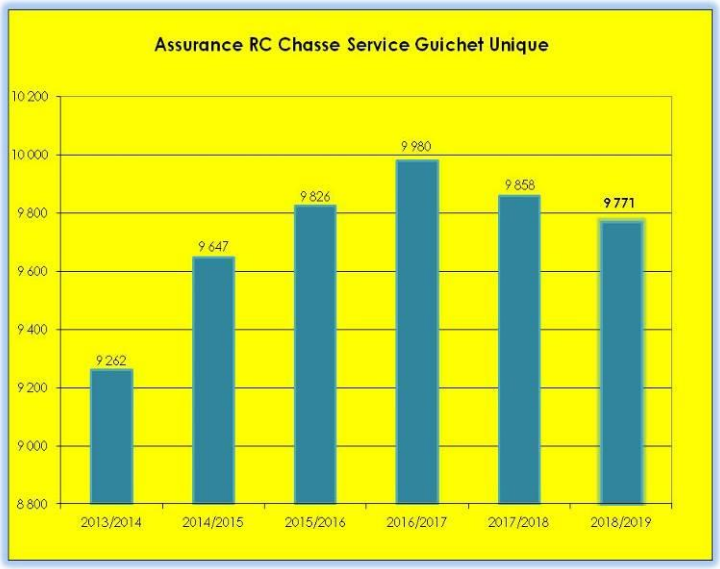

D. Action nationale en faveur des nouveaux chasseurs

Tous les nouveaux chasseurs, sans aucune distinction de classe d'âge, ayant réussi aux épreuves de l'examen du permis de chasser bénéficient d'une offre nationale de prix à tarif préférentiel (66.32 € contre 407.70 €). Cette action, portée par la Fédération Nationale des Chasseurs, comprend systématiquement la validation nationale petit et grand gibier.
Sur la dernière campagne on relève une nouvelle diminution du nombre de bénéficiaires (306 contre 346 n-1). Ce chiffre démontre les difficultés actuelles de recrutement et de renouvellement des adhérents.

E. Action départementale en faveur des jeunes chasseurs

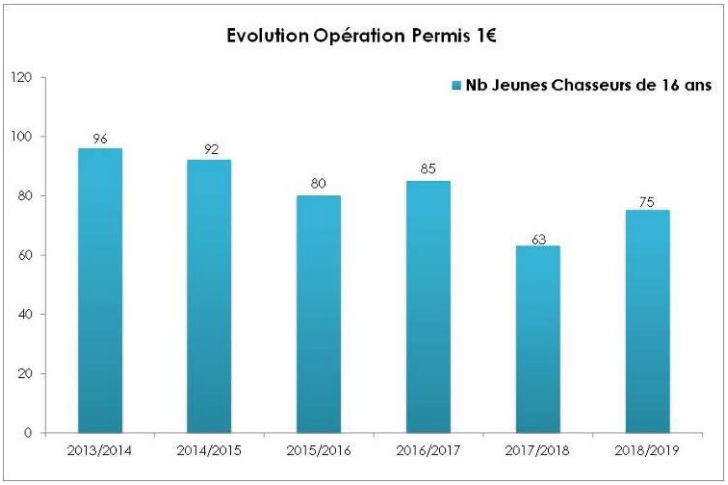

L'action originale du **Permis de chasser à 1 € pour les jeunes de 16 ans** est destinée à favoriser l'arrivée des jeunes générations à la pratique de la chasse. La dernière campagne fait apparaître une sensible augmentation du nombre de bénéficiaires.

F. Action départementale de parrainage

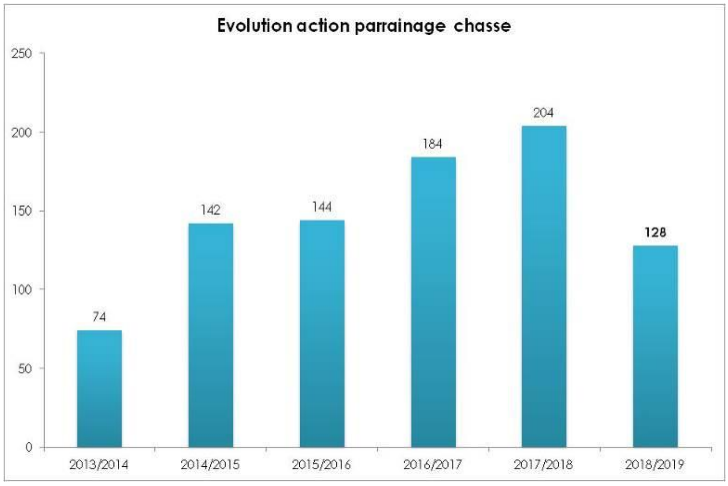

L'offre de parrainage chasse constitue une action promotionnelle Fédérale destinée au recrutement d'anciens chasseurs. Le dispositif est établi sur la base d'une aide financière fédérale incitative à destination du parrain et de son filleul, correspondant au remboursement de 50 % de la valeur financière des cotisations du permis de chasser annuel départemental dans le Gard ((*) timbre fédéral, timbre grand gibier et assurance responsabilité civile chasse guichet unique). Au titre de la saison 2018/2019, le nombre de bénéficiaires est en nette diminution (37,25%).

G. Suivi des adhérents individuels

La Fédération réalise de façon méthodique un suivi de la pyramide des âges de ses adhérents. Au titre de la saison 2018/2019, force est de constater que 71,77 % des chasseurs sont âgés de moins de 65 ans (contre 72,99 % lors la campagne précédente). Dans un même temps, le nombre de chasseresses augmente sensiblement, avec 238 femmes cette saison contre 225 en 2017/2018.

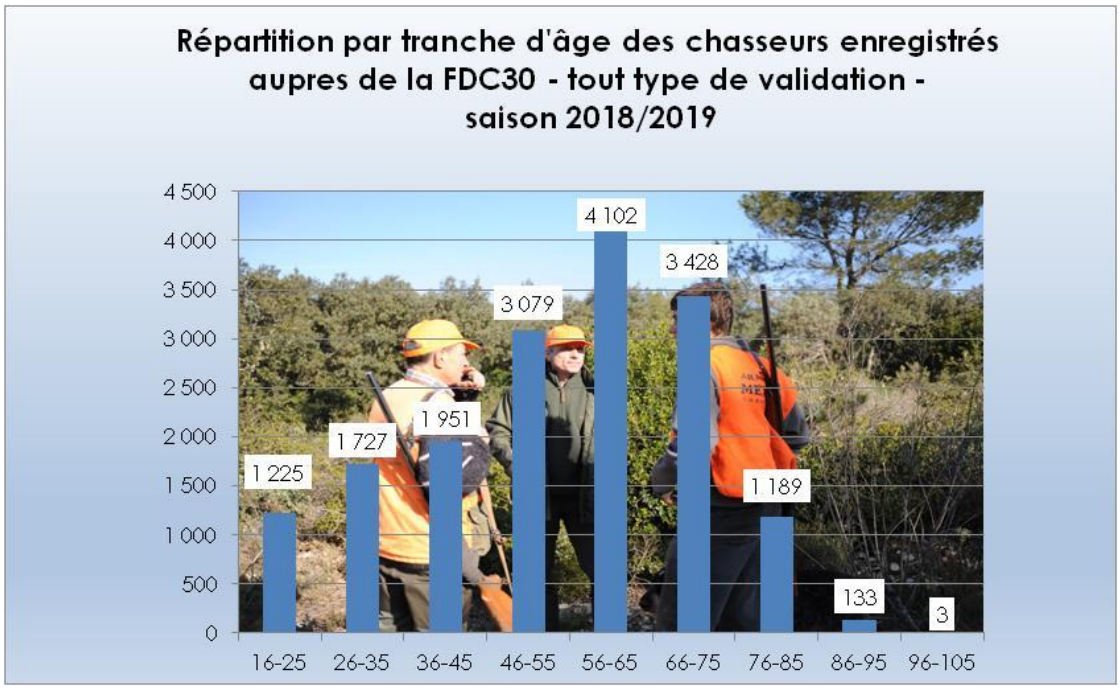

Dans le cadre de l'enquête conduite auprès de 1774 adhérents qui n'ont pas renouvelé leurs formalités de délivrance du permis de chasser, la Fédération a obtenu un taux de réponse de 30,55 %. Parmi les réponses, 35 % des chasseurs cessent de pratiquer pour raison « cynégétique », 23 % pour cause médicale ou physique et 12 % pour raison familiale. La cause financière ne représente elle que 14 %.

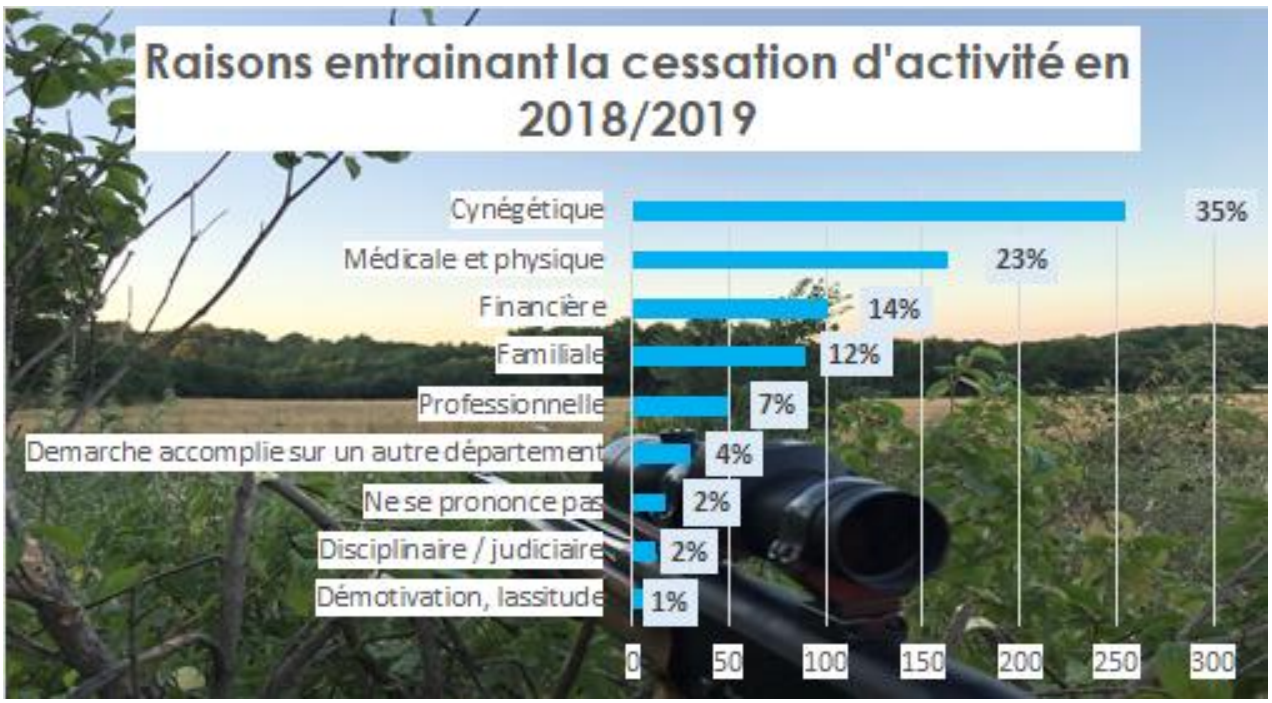

Les réponses complémentaires obtenues en matière de « raisons cynégétiques » sont intéressantes dans le sens où elle situe le niveau d'appréciation du chasseur en rapport de l'activité et le degré d'intéressement qui peut être très variable.

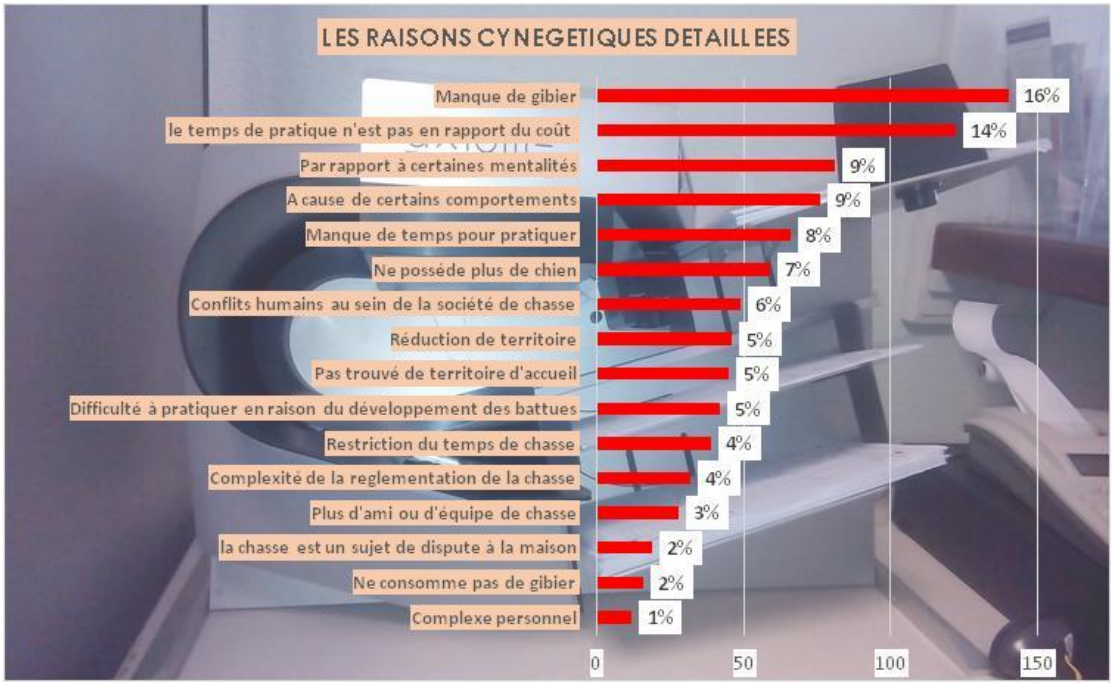

L'analyse des réponses obtenues en rapport des facteurs incitatifs au retour à la chasse seraient en premier lieu « le retour du petit gibier », puis une « diminution du prix du permis ».

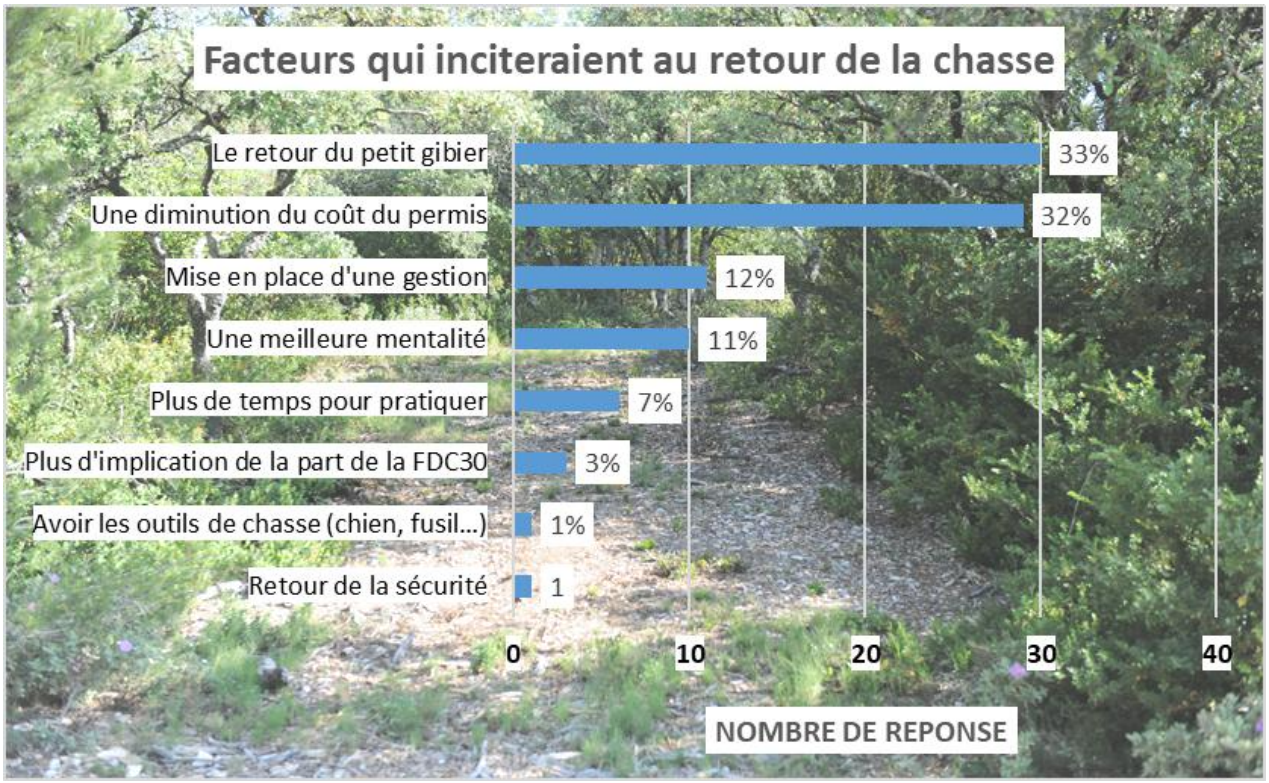

La Fédération remercie l'ensemble des chasseurs ayant répondu à cette enquête qui dévoile le ressenti des adhérents en rapport de l'arrêt de l'activité.

2. Les adhérents territoriaux

A. Adhésion des territoires de chasse

L'organisation territoriale de la chasse dans le Gard se compose autour de 401 sociétés de chasse dites « communales », dont 5 seulement justifient du statut « Association de Chasse Communale Agréée » (ACCA), et de 266 chasses dites « privées » adhérentes à la Fédération.
Parmi ces territoires, 324 sociétés communales et 68 chasses privées ont souscrit au contrat de service de la Fédération qui inclut un service de surveillance particulière du territoire de chasse.

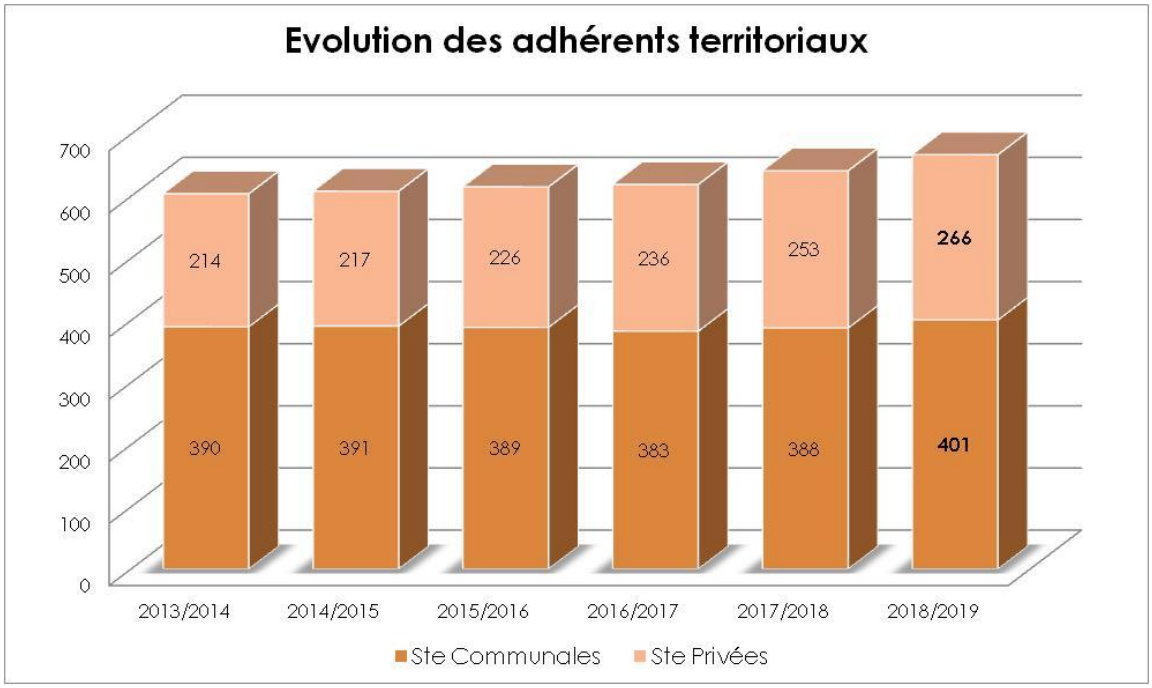

B. Contribution Territoriale Financière Grand Gibier

Dans le cadre du financement des dégâts de grand gibier, la Fédération a assuré le suivi des communes à dégâts importants et répétés au titre de la campagne 2018/2019, passibles de la Contribution Territoriale Financière.

Considérant l'instauration par la loi du régime obligatoire du financement des dégâts aux territoires (Participation Financière Au Territoire), le Conseil d'Administration a identifié la nécessité de donner les moyens aux détenteurs de droits de chasse concernés d'intégrer le nouveau dispositif et l'Assemblée Générale a décidé de surseoir à l'application de la Contribution Territoriale Financière 2018/2019.

C. Participation Financière Au Territoire

La Participation Financière au Territoire est fondée sur une décision de l'Assemblée Générale du 27 févier 2018. Son application, qui revêt un caractère obligatoire à l'échelle des territoires adhérents à la Fédération, impose aux détenteurs de droits de chasse d'acquitter la somme de 0,40 €/hectare. Les surfaces déclarées s'élèvent à 449 432,05 hectares.

3. Les territoires de chasse

A. Description du milieu et habitats de la faune sauvage

Le territoire du Gard, d'une superficie de 587 259 hectares, se caractérise par une répartition équilibrée entre les surfaces agricoles (en plaine au centre et au Sud du département) et les surfaces forestières (au niveau des Cévennes). La principale activité agricole dans le département reste la vigne avec 56 905 hectares concernés, viennent ensuite les prairies avec 43 246 hectares puis les grandes cultures avec 36 400 hectares. L'arboriculture et les cultures maraîchères représentent seulement 11 716 hectares. Avec 258 000 hectares de forêts de type « méditerranéen », le Gard fait partie des départements les plus boisés (source : AGRESTE, recensement 2010).

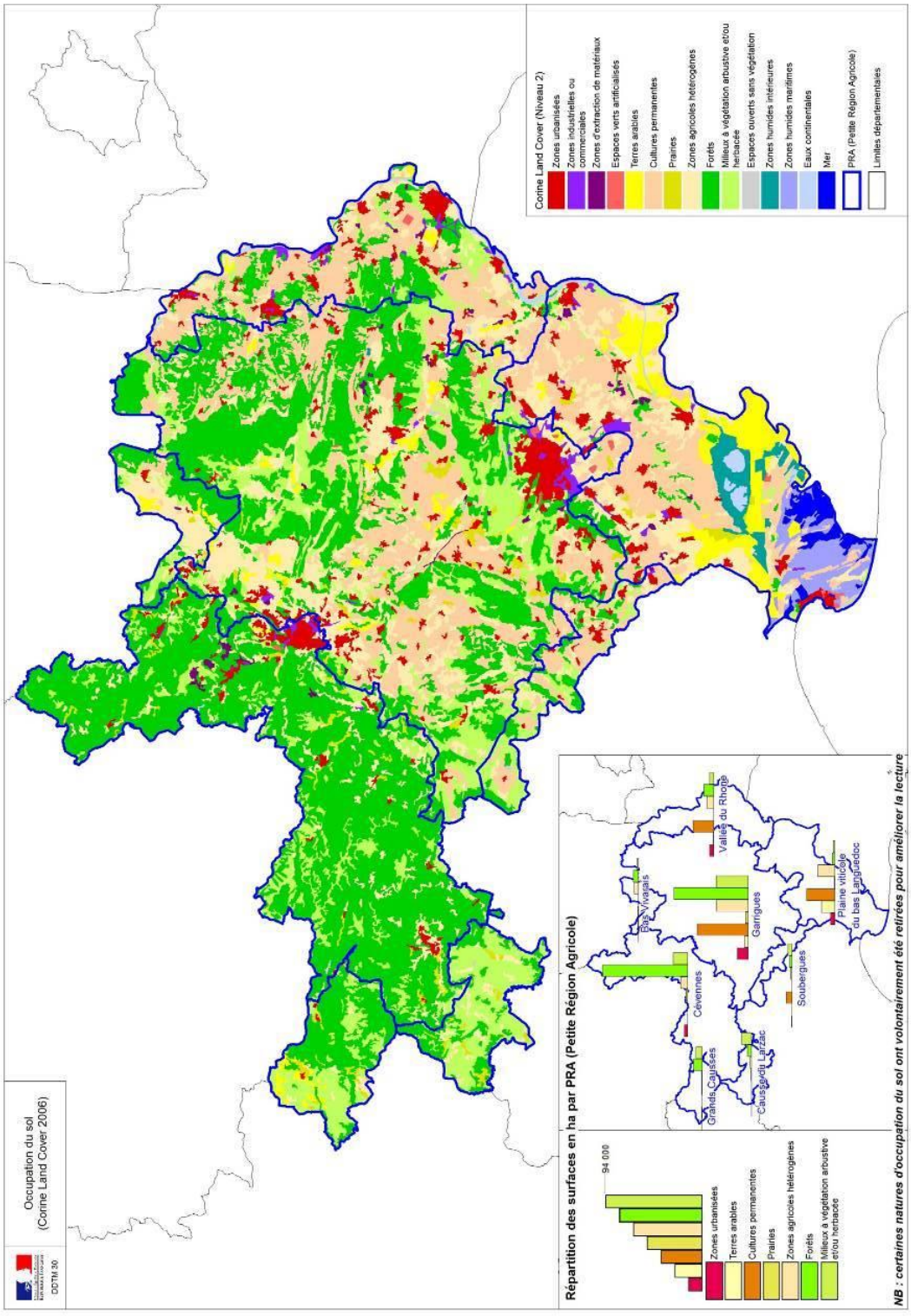

La cartographie ci-dessous représente le référentiel parcellaire graphique dans le Gard.

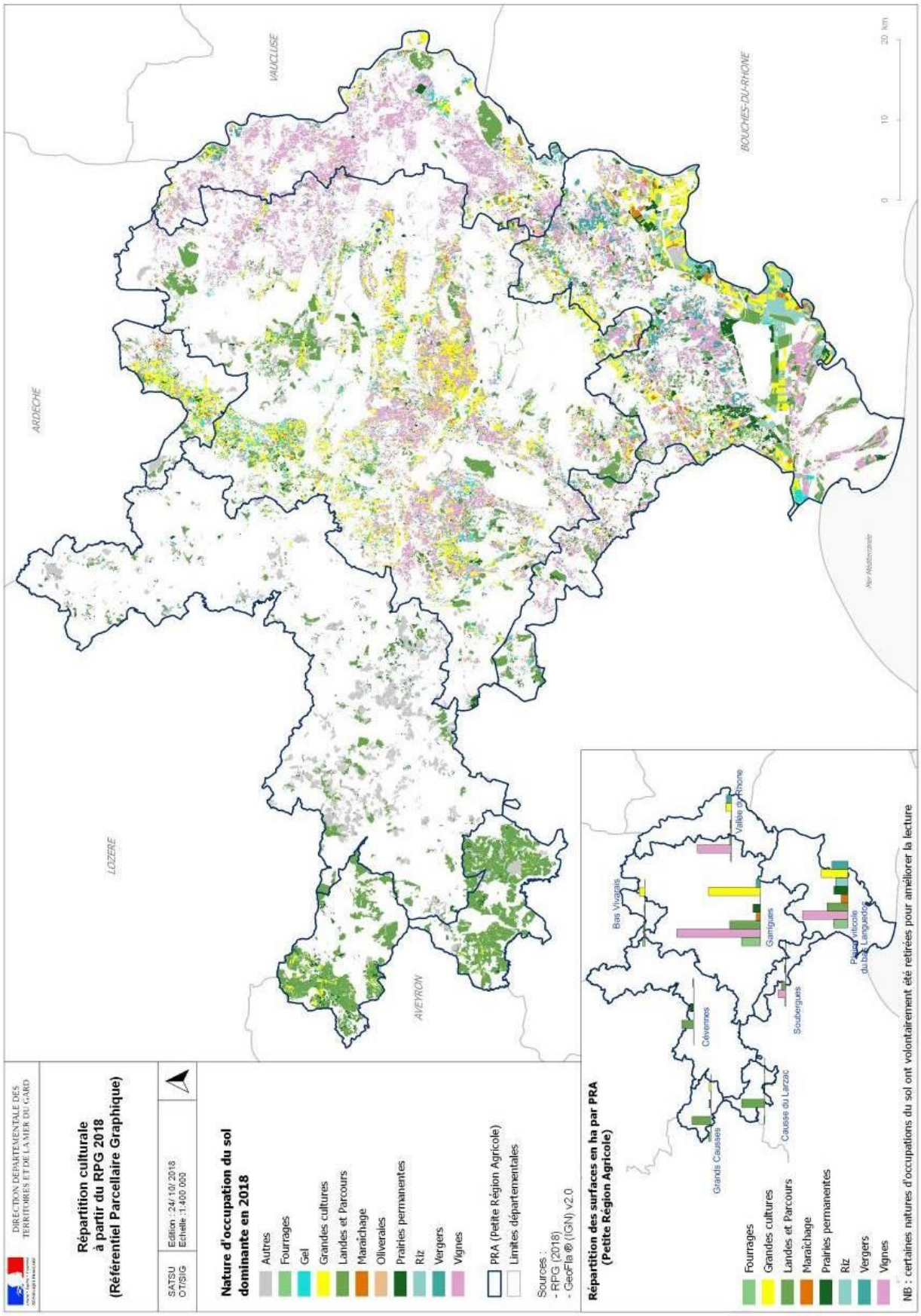

B. Les milieux humides

Le littoral s'étend sur un linéaire de près de 23 kilomètres et concerne la commune du Grau du Roi.
Le Rhône, les rivières et cours d'eau représentent une superficie de 8 503 hectares et un linéaire de 5 043 kilomètres.
Les principaux étangs et marais sont localisés sur les communes d'AIGUES MORTES, AIMARGUES, BEAUVOISIN, LE CAILAR, LA CAPELLE MASMOLENE, LE GRAU DU ROI, ST GILLES, ST LAURENT D'AIGOUZE et VAUVERT. Ils représentent une superficie de près de 12 068 hectares.

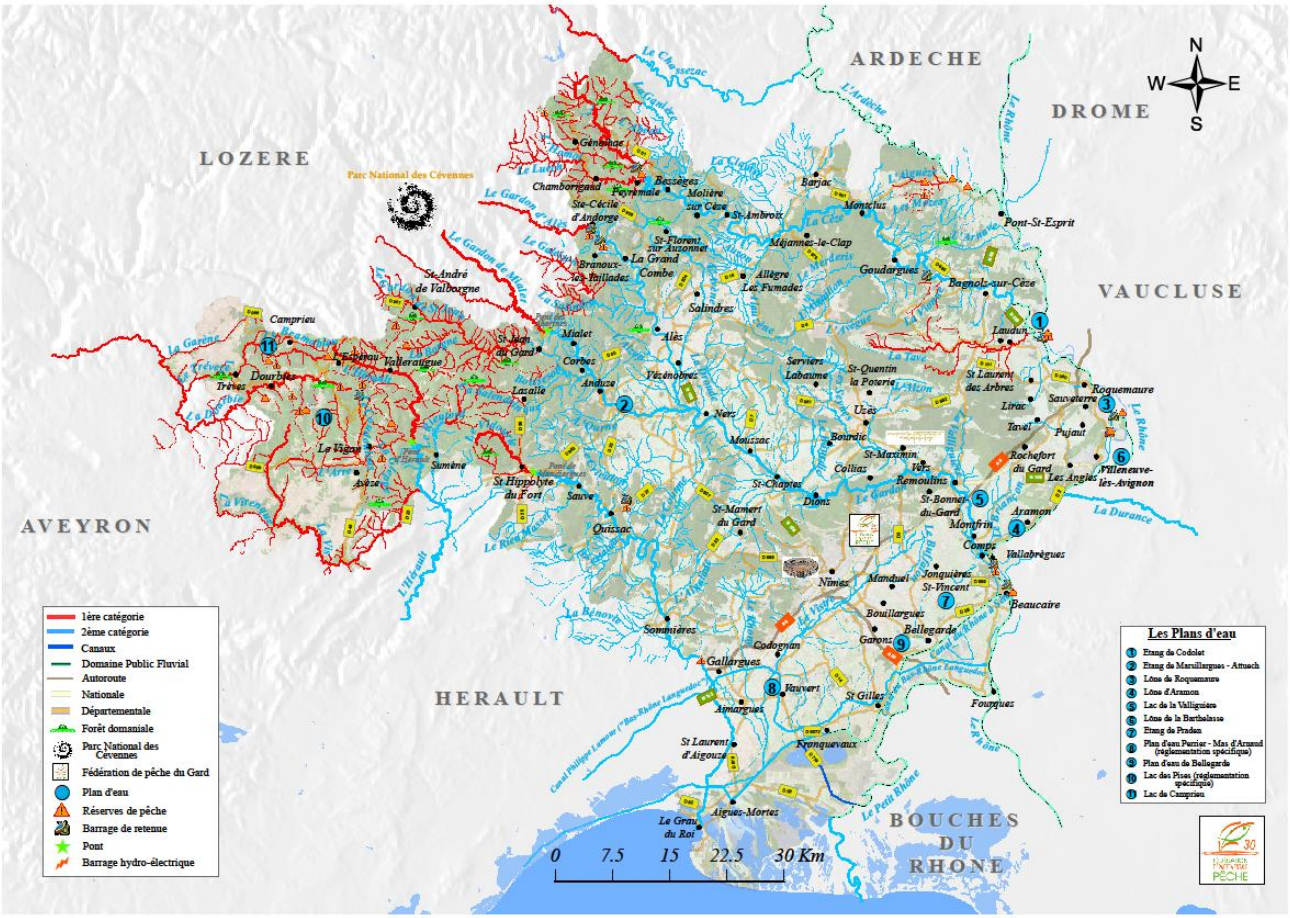

C. Les sites d'intérêts environnementaux

Le département du Gard révèle une grande diversité de milieux et est riche de son patrimoine naturel et environnemental. Cette diversité est aujourd'hui reconnue au travers de différents zonages environnementaux

Une partie du Nord du Département est comprise dans le périmètre du Parc National des Cévennes (PNC). On note également la présence d'une Réserve Naturelle Nationale (RNN) et de plusieurs Réserves Naturelles Régionales (RNR) et Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope (APPB).

Le département dénombre 41 sites Natura 2000 terrestres, dont 27 sont pilotés par le Préfet du Gard, et 2 sites marins. Le réseau Natura 2000 est un réseau européen composé par un ensemble de sites naturels qui visent à protéger un ensemble d'habitats naturels ou semi-naturels et d'espèces de faune et de flore définis comme rares ou fragiles à l'échelle européenne (www.natura2000.fr). Il est basé sur 2 Directives Européennes : la Directive Oiseaux (DO) 2009/147/CE et la Directive Habitats Faune Flore de 1992 (DH). Dans le Gard, on compte 26 sites liés à la Directive Habitats et 15 sites liés à la Directive Oiseaux, le tout représentant une superficie cumulée de 188 000 hectares, soit 32 % de la surface du département.

Carte des périmètres des sites désignés au titre de Natura 2000.

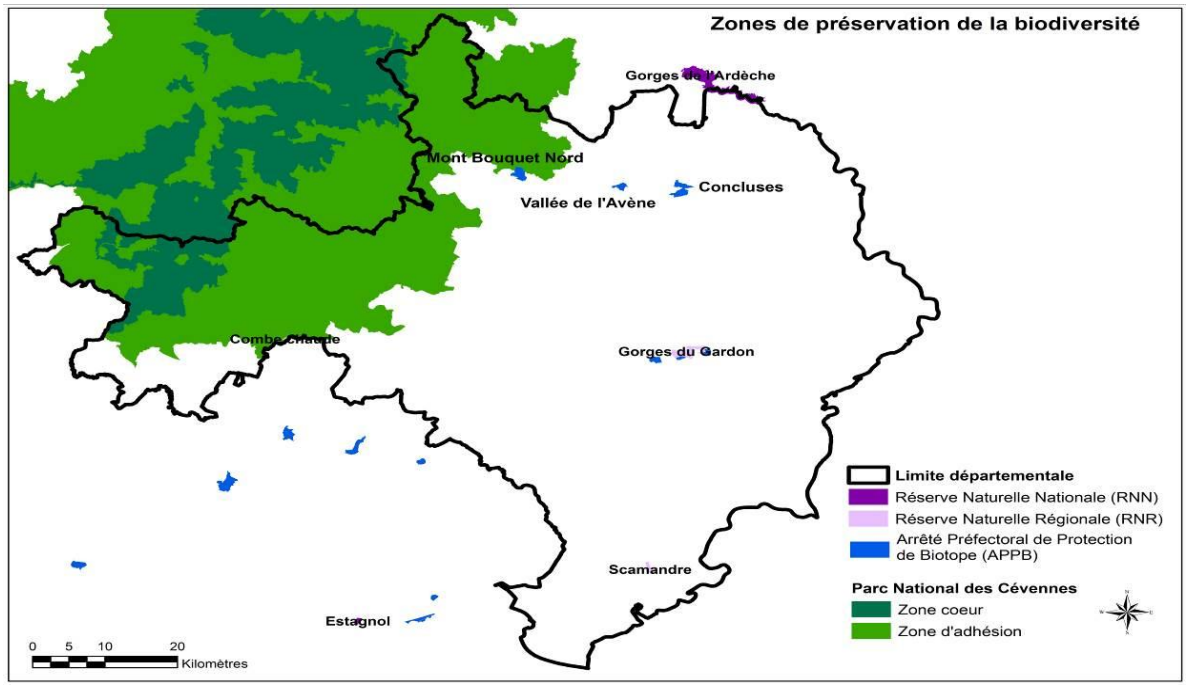

Carte des zonages de protection des espaces naturels.

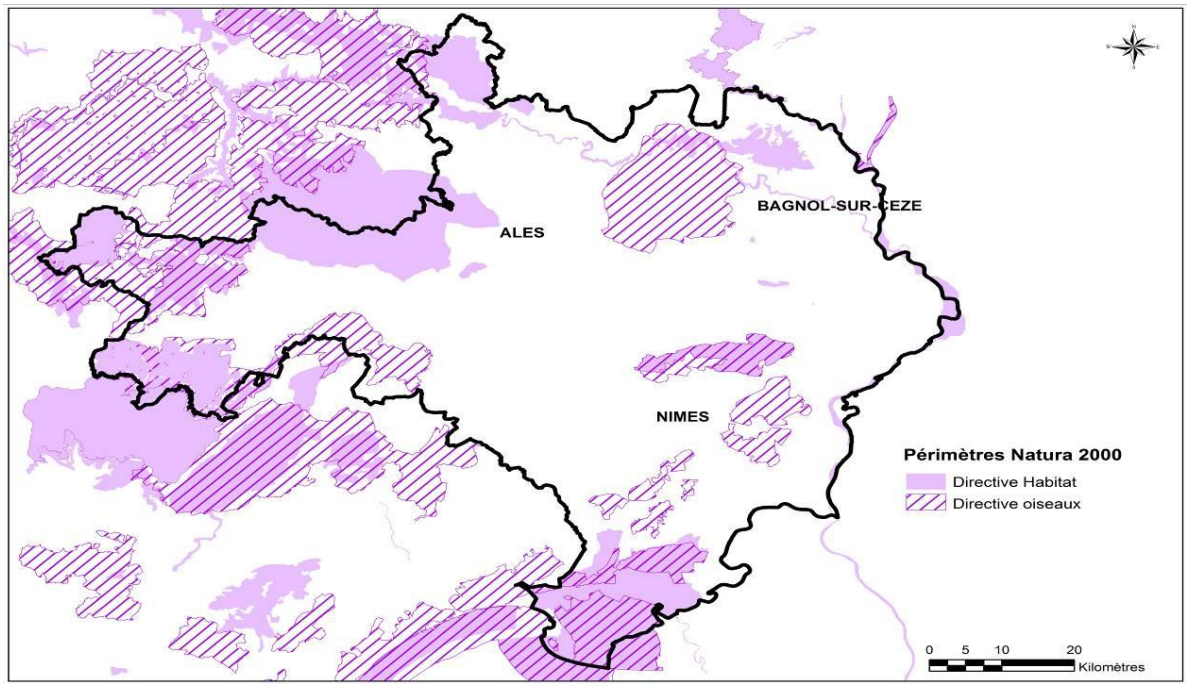

La diversité écologique du Gard est également reconnue au travers des Zones Naturelles d'Intérêts Écologiques Faunistiques et Floristiques (ZNIEFF). Ces zonages, établis à partir d'inventaires du patrimoine naturel, mettent en exergue la richesse tant floristique que faunistique d'un territoire et ne constituent en aucun cas une mesure de protection. Ils constituent toutefois des éléments d'aide à la décision dans l'élaboration de divers documents d'urbanisme, de planification ou de projets d'aménagements du territoire.

Carte des zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique.

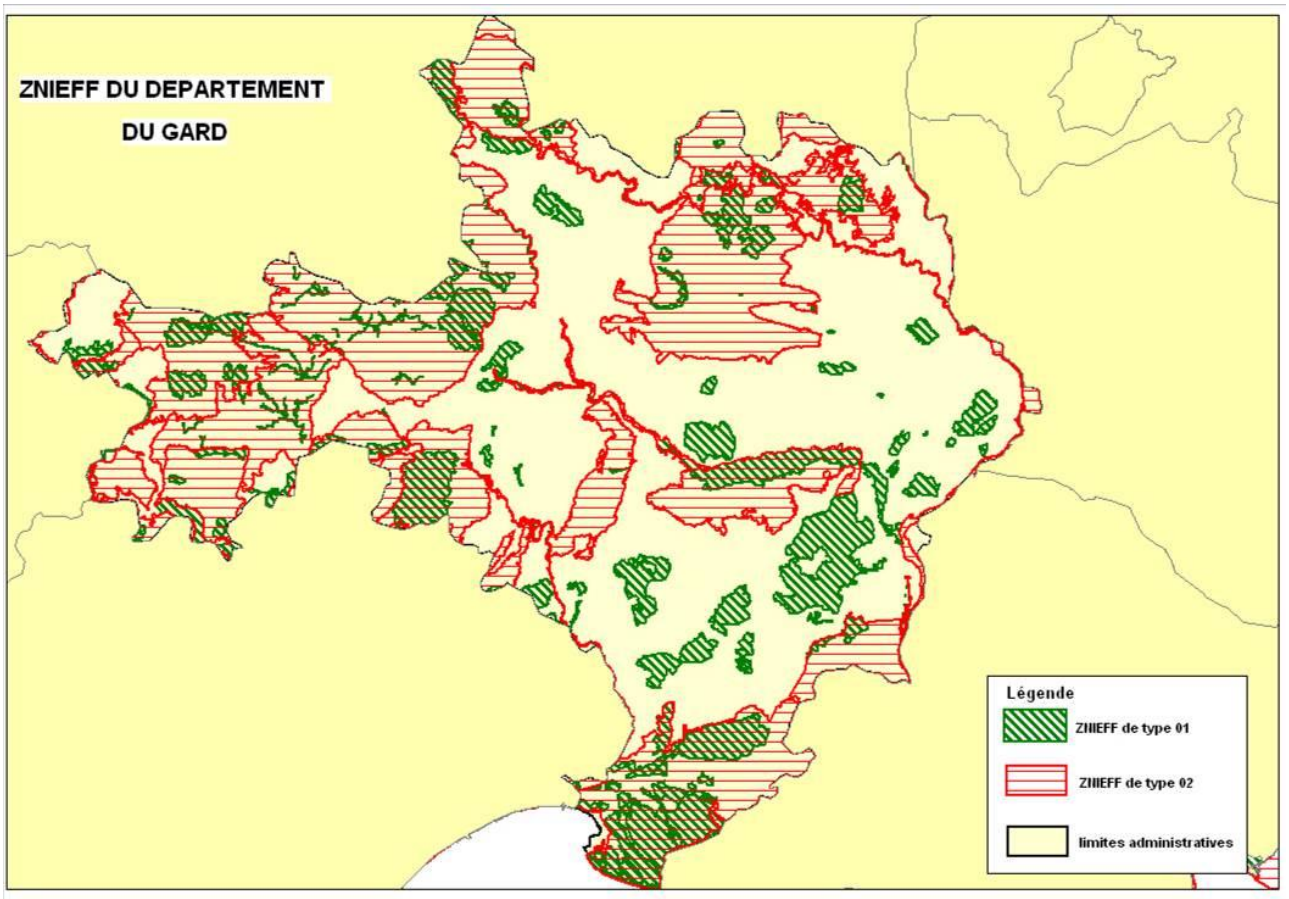

D. Association Cynégétique du Parc National des Cévennes

Le département du Gard est inclus dans le périmètre du Parc National des Cévennes (PNC).

Les communes dont le territoire est inclus pour tout ou partie dans le cœur du PNC : Alzon, Arphy, Arrigas, Aumessas, Bréau-et-Salagosse, Concoules, Dourbies, Génolhac, Lanuéjols, Mars, Ponteils-et-Brésis, Saint- Sauveur-Camprieu, et Valleraugue.
Autres communes concernées : Anduze, Arre, Aujac, Aulas, Avèze, Bez-et-Esparon, Bonnevaux, Causse-Bégon, Bessèges, Bordezac, Branoux-les-Taillades, Cendras, Chamborigaud, Colognac, Corbès, Cros, Courry, Gagnières, Générargues, Lamelouze, Lasalle, La Vernarède, Le Chambon, Le Martinet, Les Mages, l'Estréchure, Les Plantiers, Le Vigan, Mandagout, Malons-et-Elze, Meyrannes, Mialet, Molières-Cavaillac, Molières-sur-Cèze, Monoblet, Notre-Dame-de-la-Rouvière, Portes, Peyremale, Peyroles, Robiac-Rochessadoule, Saint-Ambroix, Saint-Jean-du-Gard, Roquedur, Saint-André-de-Majencoules, Saint-André-de-Valborgne, Saint-Bonnet-de Salendrinque, Saint-Florent-sur-Auzonnet, Saint-Jean-de-Valeriscle, Saint-Julien-la-Nef, Saint-Paul-la-Coste, Saint-Martial, Saint-Roman-de-Codières, Saint-Sébastien-d'Aigrefeuille, Sainte-Cécile d'Andorge, Sainte-Croix-de-Caderle, Saumane, Sénéchas, Soudorgues, Soustelle, Sumène, Thoiras, Trêves.

La gestion de la chasse au sein de ces zones relève de l'Association Cynégétique du Parc National des Cévennes. Les chasseurs sont alors soumis à l'application de la réglementation du Parc National des Cévennes (PNC).

A ce titre, la FDC30 siège au sein du Conseil d'Administration du PNC et de l'Association Cynégétique.

Carte du périmètre du Parc National des Cévennes

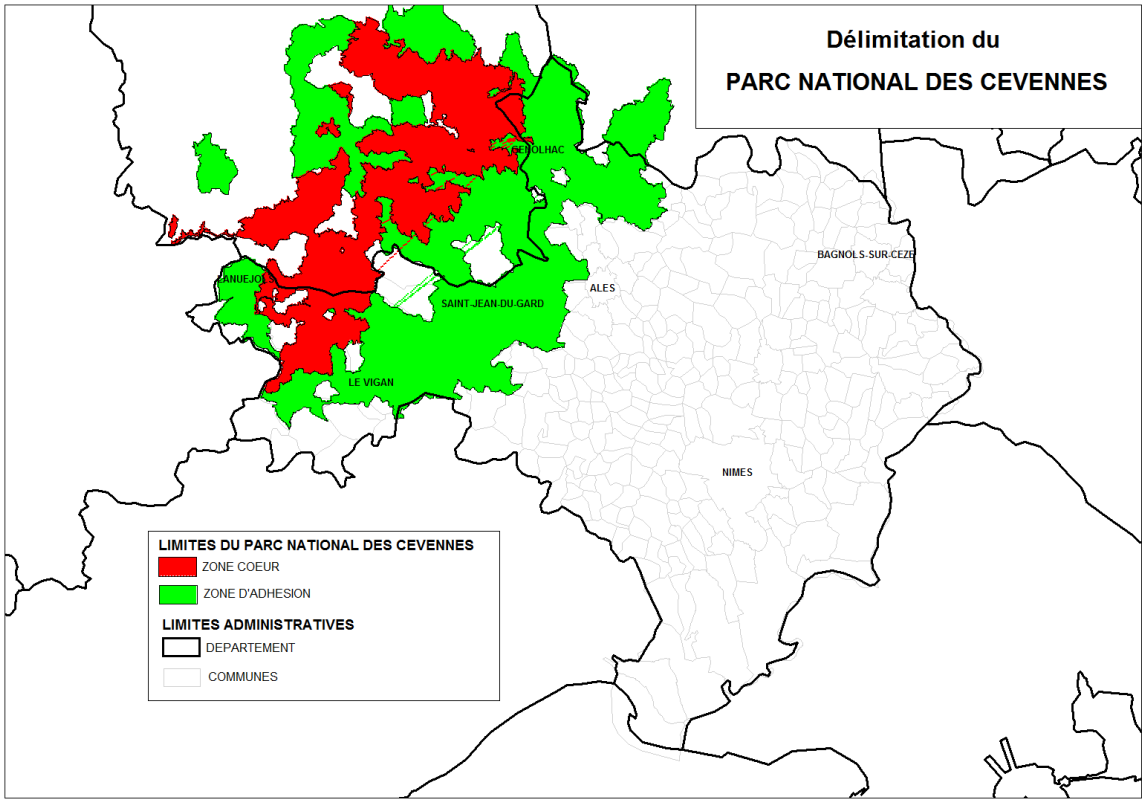

4. Organisation de la chasse

A. La Fédération Départementale des Chasseurs du Gard

Association issue de la loi 1901 et agréée au titre de la protection de l'environnement, la Fédération Départementale des Chasseurs du Gard (FDC30) représente et défend les intérêts de la chasse et de ses adhérents au niveau du département. Elle assure la mise en valeur du patrimoine cynégétique départemental, la protection et la gestion de la faune sauvage et de ses habitats. Elle est membre de la Fondation pour la Protection des Habitats et de la Faune Sauvage (FPHFS) et contribue à l'amélioration des connaissances sur les espèces chassables, protégées et/ou patrimoniales au travers des nombreux réseaux départementaux, régionaux et nationaux.

B. Les organismes institutionnels

La Préfecture et la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) représentent l'autorité d'État en charge de la gestion administrative de la chasse sur le département.
Les Procureurs des Tribunaux de NIMES et ALES représentent l'Administration judiciaire chargée d'instruire les contentieux sur la chasse à l'échelle du département.

C. Les associations spécialisées

Au cours de la campagne cynégétique 2018/2019, La Fédération a maintenu et développé ses échanges en collaborant de manière active avec l'ensemble des associations spécialisées du département. Les représentants de ces associations entretiennent des relations privilégiées avec la FDC, s'expriment sur leurs activités lors du Congrès annuel et bénéficient d'un espace de communication par le biais de la revue « La Chasse en Pays Gardois » ou sur le site internet de la Fédération.

Associations spécialisées du Département
Club National des Bécassiers
Association des Chasseurs de Grand Gibier du Gard
Association Nationale des Chasseurs de Lapins et de Défense des Chasses Traditionnelles Gard
Association des Lieutenants de Louveterie du Gard
Fédération Départementale de Pêche du Gard
Fédération des Associations des Chasseurs aux Chiens Courants Gard
Fédération Départementale Des Gardes Particuliers du Gard
Fédération Départementale des Gardes Assermentés
Service de Garderie Intercommunal
Association des Sauvaginiers du Gard
Les Ailes du Languedoc
Pointer Club
Union Nationale des Utilisateurs de Chiens de Rouge
Association Gardoise de Recherche au Sang
Diane Chasseresse
Association des Rencontres Saint Hubert Gardoises
Association des Piégeurs Agréés du Gard

D. Les partenaires publics et privés

Au titre de la saison de chasse, la Fédération a poursuivi son action de partenariat public et privé.

A l'échelon Régional, la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée est partenaire de la Fédération dans le cadre du projet « *Couverts à intérêts faunistiques et floristiques* » (CIFF) et a amené un soutien qui s'élève à la somme 6 660,24 €uros.

Dans le cadre des actions de collaborations et d'échanges professionnels, la Fédération a noué des partenariats avec :

* **La Fédération de Pêche du Gard**, dans l'objectif de valorisation des actions en faveur de la biodiversité et la protection de l'environnement et des pratiques humaines au sein des zones humides ;

* Le **Ministère de la Justice et l'ONCFS**, dans le cadre de la mise en œuvre du stage alternatif aux poursuites pénales ;

* L**'ONCFS**, dans la mise en œuvre d'un suivi expérimental de populations de Perdrix rouges ;

* L'**Office du Tourisme Mont Aigoual Causses Cévennes,** dans le cadre du programme sur l'écotourisme cynégétique dans le Massif de l'Aigoual ;

* L**'Association de défense des consommateurs (ORGECO 30)**, afin d'améliorer la communication et l'information des chasseurs et des consommateurs ;

* L**'Association des Communes Forestières du Gard,** dans l'objectif de promouvoir en forêt la pratique d'une activité cynégétique raisonnable ;

* l'**Association PRESENCE 30 - AIDAR et la Ville de NIMES**, dans le cadre de l'insertion des personnes en recherche d'emploi et en difficultés ;

* L**e Syndicat des Producteurs de Truffes du Gard**, au niveau de la prévention des dégâts de grand gibier et la protection des truffières ;

* la **Fédération Régionale des Chasseurs Occitanie**, relatif à la mise à disposition en ingénierie concernant l'animation régionale du programme des compensations écologiques ;

* la **Gendarmerie Nationale** spécifique à l'appui technique et au renseignement ;

* la **SNCF Réseau, OC'VIA SA, OC'VIA Maintenance, la Fondation Nationale pour la Protection des Habitats de la Faune Sauvage, le CENLR, la FDC34** dans le cadre de la gestion technique des sites de compensation dévolus dans le cadre du projet de contournement ferroviaire Nîmes, Montpellier ;

* L**e SIVU du l'Yeuseraie** dans le cadre de l'implantation de bandes enherbées au sein du dispositif DFCI.

Tout au long de la campagne cynégétique, la Fédération des Chasseurs est amenée à travailler et collaborer avec de nombreux partenaires afin de mener à bien l'ensemble de ses missions. La liste des partenaires présentée ci-dessus est indicative et non exhaustive.

E. Les référents et intervenants extérieurs professionnels ou bénévoles

La Fédération développe une collaboration active avec des intervenants extérieurs, au statut de référents professionnels ou spécialistes bénévoles.

Site de l'École de Chasse et de la Nature

La gestion du site et la réalisation des formations sont assurées par les personnes suivantes : Claude JONQUET, Guy DUSART, Marie Pierre CURDY, Marcel VIALA, Éric SADOUL, Michel JULLIAN, Maurice HILAIRE, Daniel FORIN, Christian BECHTOLD, Stéphane LEFEVRE, Cédric COUSIN, Armurerie Française Nîmes, Armurerie Reynaud St Ambroix, Société Heraclès.

Etudes et suivis gibier à l'échelle du département

Les différentes missions techniques ont été conduites en collaboration avec des intervenants extérieurs : Jérémiah PETIT, Rémi TINE, Jean Pierre VILA, Jean Claude BROUSSARD, Alexandre AUSSET, Rémy BRUN, Floris CHASTANG, Pascal MARTY, Michel RAVAGLIA.

Site de ST ANDRE DE VALBORGNE

La gestion cynégétique et la valorisation patrimoniale de la propriété sont accomplies en partenariat avec la Diane Cévenole et la participation active des Agents de Développement bénévoles Maurice HILAIRE et Christian CAVAGNA.

F. Les lieutenants de louveterie

Les lieutenants de louveterie sont placés sous l'autorité du Préfet et par délégation auprès du Directeur Départemental des Territoires et de la Mer. Ils sont au nombre de douze (12).
Le tableau ci-dessous présente le bilan des actions administratives qui ont été accomplies à l'échelle du département. Il apparaît un allègement des missions « actions renforcées » sur le sanglier.

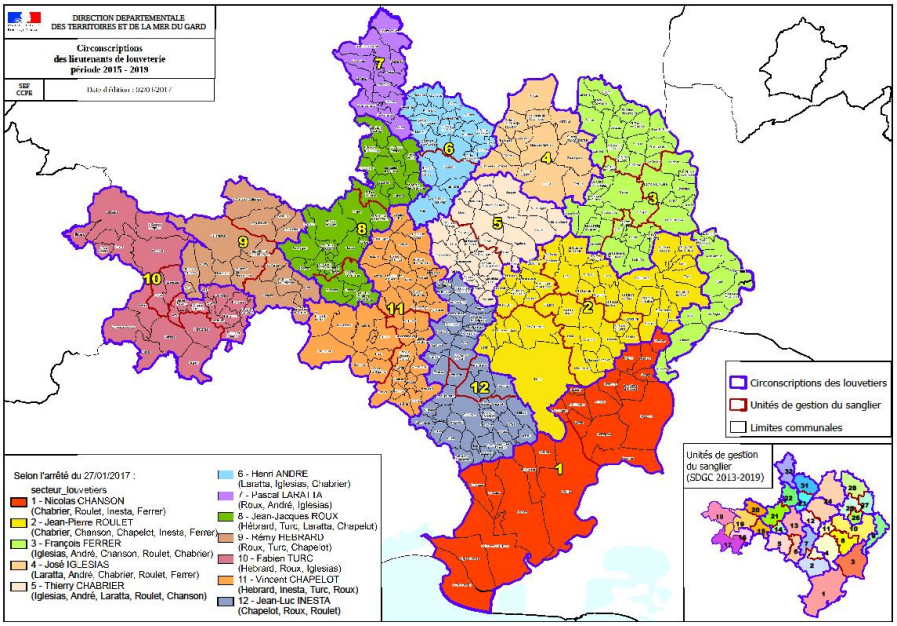

Années	2013/2014	2014/2015	2015/2016	2016/2017	2017/2018	2018/2019
Nb de visites protocoles	191	105	151	162	113	**65**
Nb d'arrêtés toutes espèces	136	92	124	164	131	**64**
Dont Nb d'arrêtés intervention perm.	2	2	2	2	2	**2**
Sangliers prélevés tirs de nuit	288	66	345	590	250	**80** dont 43 en intervention renforcée
Sangliers prélevés battues administratives	109	111	77	98	53	**40**
Sangliers prélevés chasses particulières	57	61	178	181	96	**100**
Sangliers ou cervidés prélevés (Interventions sécurité publique)	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé
Cervidés prélevés chasses particulières	0	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé
Autres espèces détruites (principalement étourneaux sansonnets et/ou tourterelles turques)	752	522	75	97	591	**580**

II. GESTION DES ESPECES

La Fédération Départementale des Chasseurs du Gard vulgarise au sein des territoires de chasse un appui technique adapté à la gestion des espèces et des populations en tenant compte de l'équilibre agro-slvo-cynégétique.
Au niveau des moyens professionnels, la structure dédie un **(1) Technicien supérieur responsable** du service technique et d'une **(1) Ingénieure** en qualité de chargée de missions et quatre **(4) Techniciens cynégétiques** dont deux (2) d'entre eux justifient également du statut d'agent de développement.

1. Le Grand Gibier sédentaire

Le département du Gard dénombre six (6) espèces de grand gibier :

- **Le Sanglier** *(Sus scrofa) ;*
- **Le Cerf élaphe** *(Cervus elaphus) ;*
- **Le Chevreuil** *(Capreolus capreolus) ;*
- **Le Mouflon méditerranéen** *(Ovis gmelini musimon) ;*
- **Le Daim** *(Dama dama) ;*
- **Le Chamois** *(Rupicapra rupicapra).*

A. Gestion du Sanglier

a) Unités de Gestion

La gestion du Sanglier s'articule autour de 30 unités de gestion qui se réunissent au moins une fois par an, en fin d'automne, sous la forme d'un comité de pilotage comme défini dans le SDGC 2013-2019.

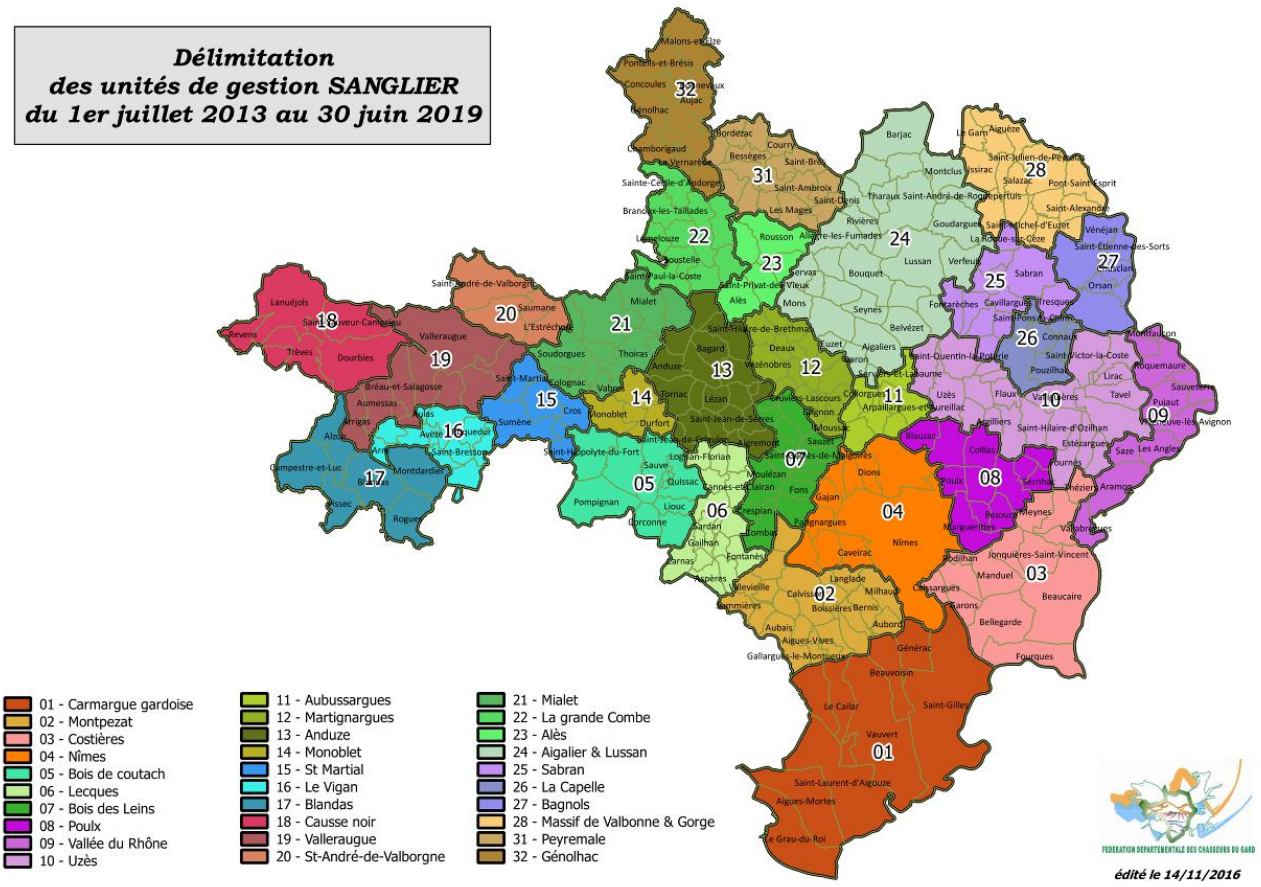

b) Inventaire des prélèvements

➢ Chasse en Battues

Au titre de la campagne cynégétique 2018-2019, le tableau de chasse sanglier établi sur la base des carnets de battues distribués **(653)** s'est élevé à **23796 individus**. On enregistre une baisse du tableau de chasse de 28 % par rapport à la saison précédente (33047 en 2017-2018 pour 644 carnets de battues attribués). Cette baisse fait suite à une augmentation constante des prélèvements observée depuis 2013/2014. Elle peut en également être mise en parallèle avec la diminution du nombre de battues réalisées sur l'ensemble de la saison (moins 2723).

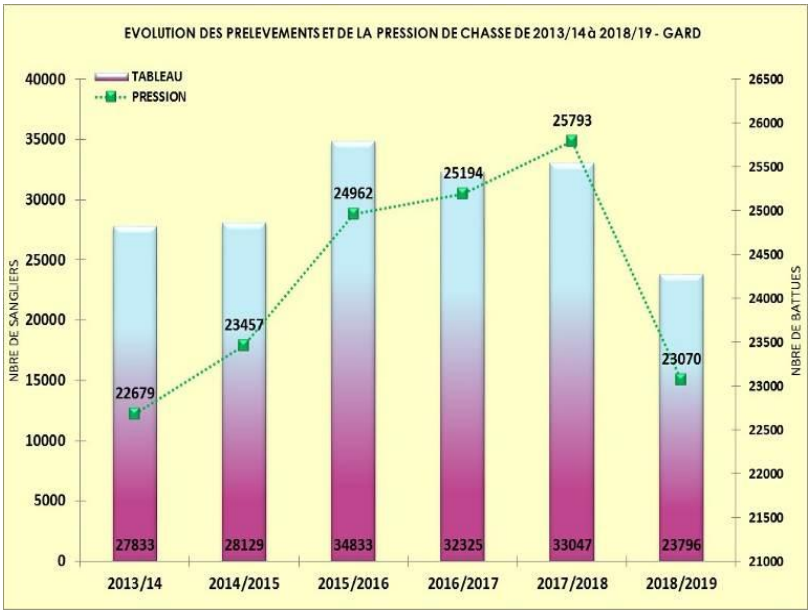

Si l'on ramène le nombre de sangliers prélevés au nombre de battues réalisées il ressort un résultat de 1,03 sangliers prélevé par battues, soit le taux le plus bas depuis 6 ans. La pression de chasse effectuée durant la saison peut, en partie, expliquer cette baisse, sachant que celle-ci est dépendante de différents paramètres tels que la présence en plus ou moins grande densité d'animaux sur son territoire, la météo, la disponibilité des participants à la battue entre autre.

Le tableau (ci-contre) montre les résultats obtenus au cours de la campagne cynégétique. Il met en évidence mensuellement, l'effort de chasse et les prélèvements réalisés. Chaque détenteur de droit de chasse dispose à l'échelle de son territoire de cette donnée « bilan » qui est obtenues par la lecture automatisée des carnets de battues.

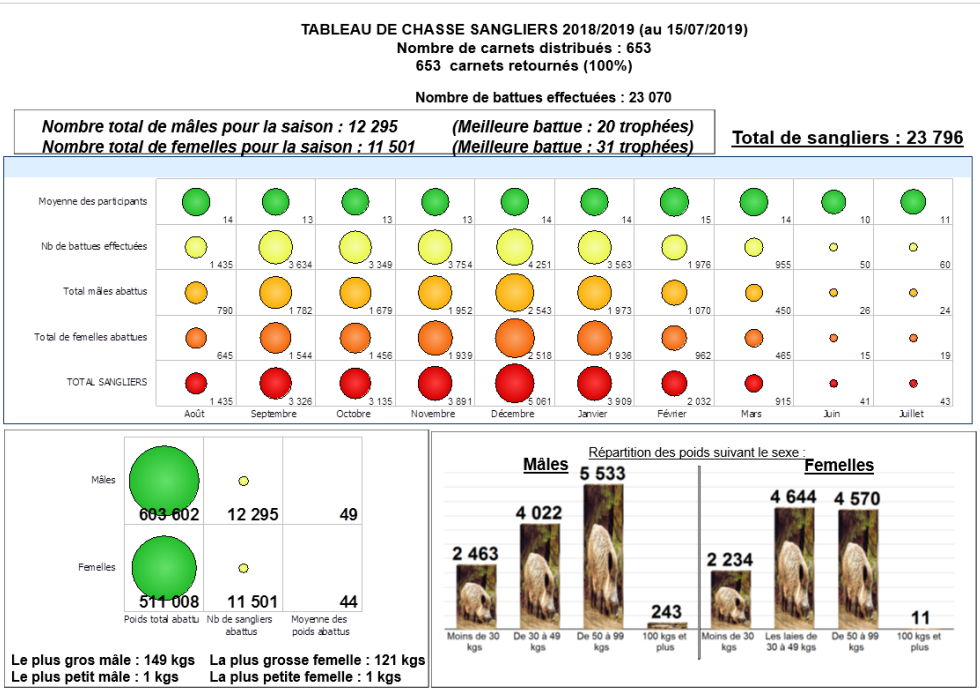

➢ Chasse en l'Affût et à l'Approche

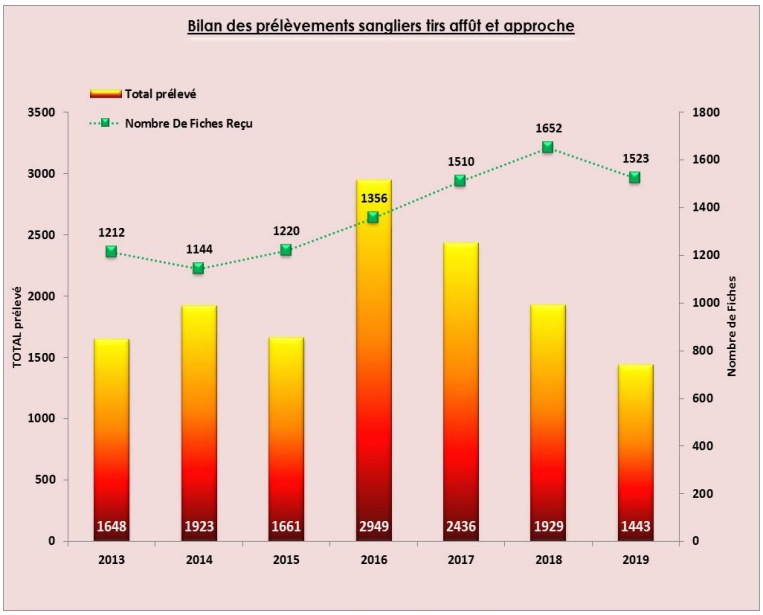

Les Tirs d'Affût et d'Approche (TAA) réalisés à partir du 1er juin représentent un mode de chasse qui contribue à améliorer la protection des récoltes contre les dégâts occasionnés par les sangliers. Le bilan des prélèvements issus des TAA est de 1443 sangliers pour la campagne 2018/2019. Ce chiffre est en baisse en comparaison avec la campagne précédente. Le nombre de chasseurs participants à cette action reste stable depuis 3 saisons, avec une moyenne de 1562 pratiquants (1523 en 2018/2019 contre 1652 en 2017/2018). Particulièrement lors des tirs d'été, il est conseillé de ne pas procéder au tir des laies suitées.
En effet, cela évite d'être confronté au phénomène naturel de fixation des marcassins orphelins sur la zone d'abattage de la mère favorisant ainsi la prolifération des dégâts. A contrario le tir des jeunes amène la laie meneuse à faire fuir la compagnie loin de la zone par souci naturel de protection. En 2019, le pourcentage de mâles prélevés représente 64,8 % du tableau contre 66.09 % l'année précédente.

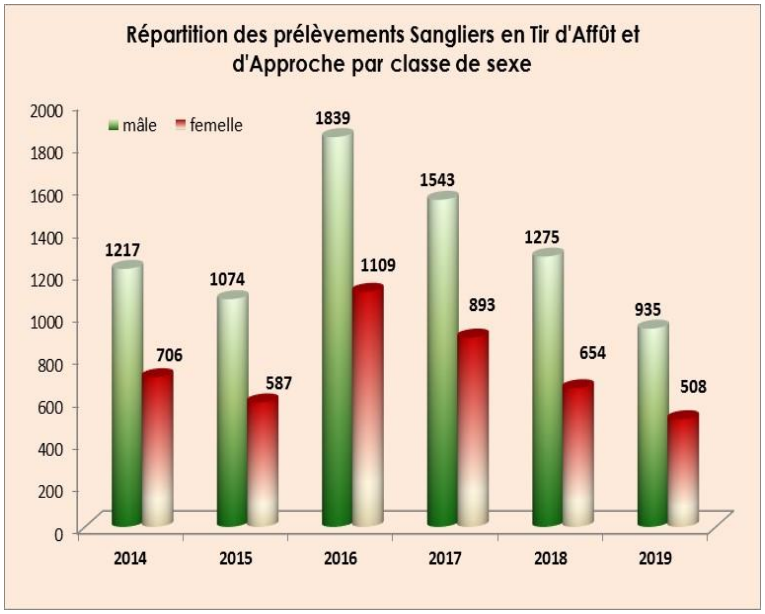

➢ Autres prélèvements individuels

Le nombre de chasseurs individuels reste stable avec 11750 déclarations. L'analyse de ces prélèvements doit être pondérée en raison du risque de compilation qui existe avec les tirs d'affût et d'approche. La proportion de prélèvement par chasseur (0,6 à 0,8) dénote que le sanglier peut se retrouver autant en plaine que dans le bois.
Ce phénomène se traduit par de plus en plus de prélèvements réalisés lors de rencontres occasionnelles pendant la chasse du petit gibier.

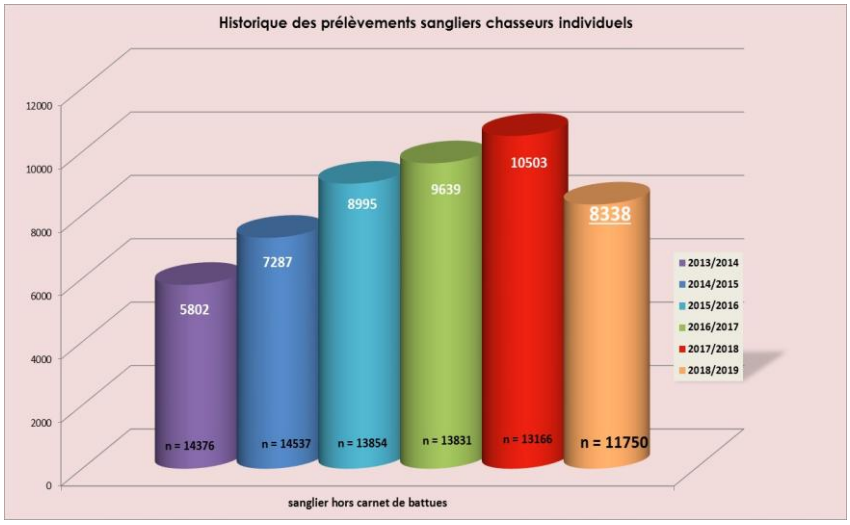

➢ Expérimentation de régulation des sangliers par tir et piège

Cette expérimentation convenue entre les services de l'Etat, la Fédération et la profession agricole s'inscrit dans le cadre de la régulation du sanglier par tirs d'affût et d'approche ou capture par cages pièges sur la période **AVRIL et MAI**. Elle s'applique au sein des Unités de Gestion 10, 24, 25 et 26, exposées à des dégâts importants. Placée au départ sous l'égide d'un Arrêté Ministériel en date du 27 mars 2017, elle a été reconduite en 2018 et en 2019 sous la forme d'Arrêtés Préfectoraux de « chasses particulières ».

Mode de régulation	2017			2018			2019		
	Nbre d'autorisations délivrées	Tableau	Durée	Nbre d'autorisations délivrées	Tableau	Durée	Nbre d'autorisations délivrées	Tableau	Durée
Affut et approche	83	569 (579)	2 mois	76 (47)	175	2 mois	40	114	2 mois
Cages	33 (35)	54 (83)	9 mois (12 mois)	24 (21)	7	2 mois (12 mois)	15	2	12 mois

Au titre de l'année 2018, sur les 2 mois, 76 arrêtés d'autorisation individuelle ont d'abord été accordés et comptabilisés. Il a ensuite été demandé et accordé aux présidents de société de chasse des autorisations afin qu'ils puissent assurer les tirs sur le territoire de leur commune pour laquelle la DDTM avait déjà accordé des autorisations individuelles, si bien que 25 autorisations individuelles ont été annulées et reportées sur l'arrêté d'autorisation aux sociétés de chasse concernées. En 2019, le nombre d'autorisations délivrées est en baisse avec 40 attributions ainsi que le nombre de prélèvements. La partie réalisée par piégeage révèle une faible efficacité.
Au terme de cette troisième année, le bilan de cette expérience est positif concernant les tirs d'affut et d'approche. En revanche, il est plus réservé sur les captures avec cage au vu des résultats obtenus.

c) Niveaux cynégétiques

Au titre de la campagne 2018/2019 et suite à l'ensemble des bilans des prélèvements réalisés, tous modes de régulation confondus (chasse, destruction), ce sont **33 570 sangliers** qui ont été prélevés dans le Gard.
Suivant les objectifs du SDGC 2013-2019, il est établi à partir des différentes données collectées (tableaux de chasse, analyse des densités, évaluation des dégâts agricoles, collecte des plaintes des particuliers), une qualification par la Fédération du niveau cynégétique des Unités de Gestion.

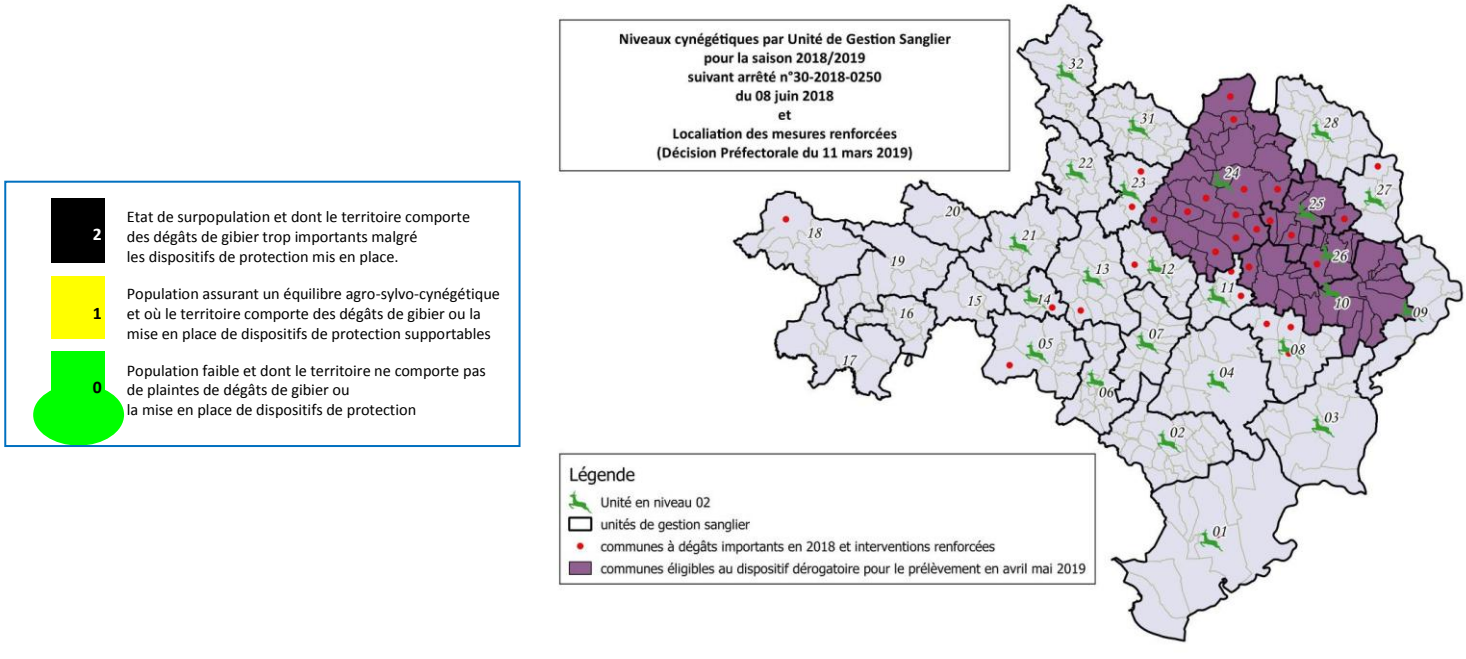

B. Gestion des Cervidés et du Mouflon

a) Comité de gestion

La gestion du plan de chasse des cervidés et du mouflon est organisée sur la base de Commissions associant les représentants agricoles, forestiers, cynégétiques, les Lieutenants de Louveterie, l'ONCFS et l'Administration. Ces commissions sont chargées d'étudier les demandes des détenteurs du droit de chasse et d'affiner les attributions suivant les réalisations de la dernière saison et les éventuelles informations et observations de terrain (évolution des populations, dégâts sylvicoles, …). On compte une commission par comité de gestion. Ces 5 commissions font remonter leurs propositions à la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage (CDCFS).

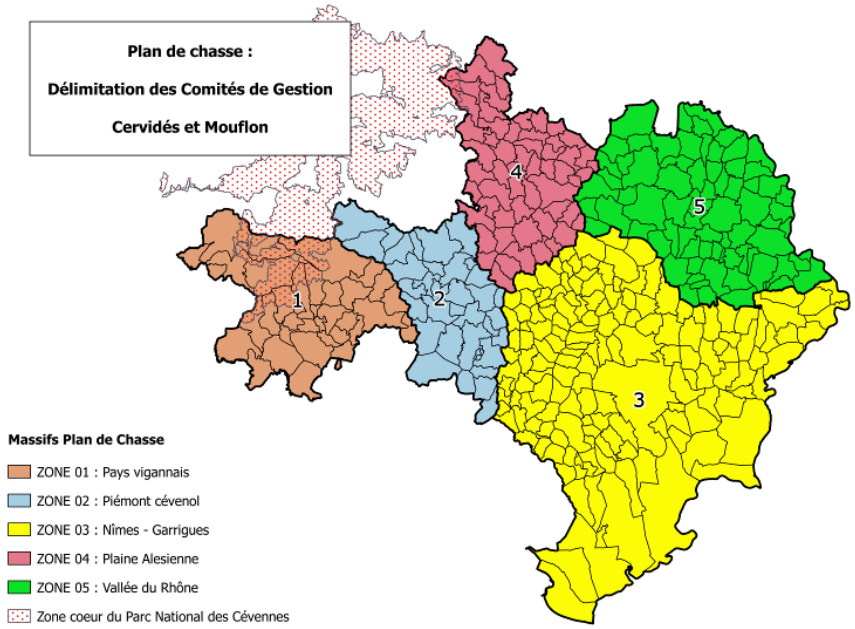

b) Inventaire des prélèvements

➢ Chevreuil

Le taux de réalisation global pour la campagne cynégétique 2018/2019 pour le Chevreuil, hors enclos, est de 88,75% (2532 animaux). Il est relativement stable par rapport à 2017/2018 (92,3%). Toutefois, si on analyse les prélèvements de façon différenciée entre la zone cœur du Parc National des Cévennes (partie gardoise) et le reste du département, on s'aperçoit que le taux de réalisation est plus faible au sein de la zone cœur (61,82%) alors qu'il a atteint 89,83% sur le reste du département (97% de retour).

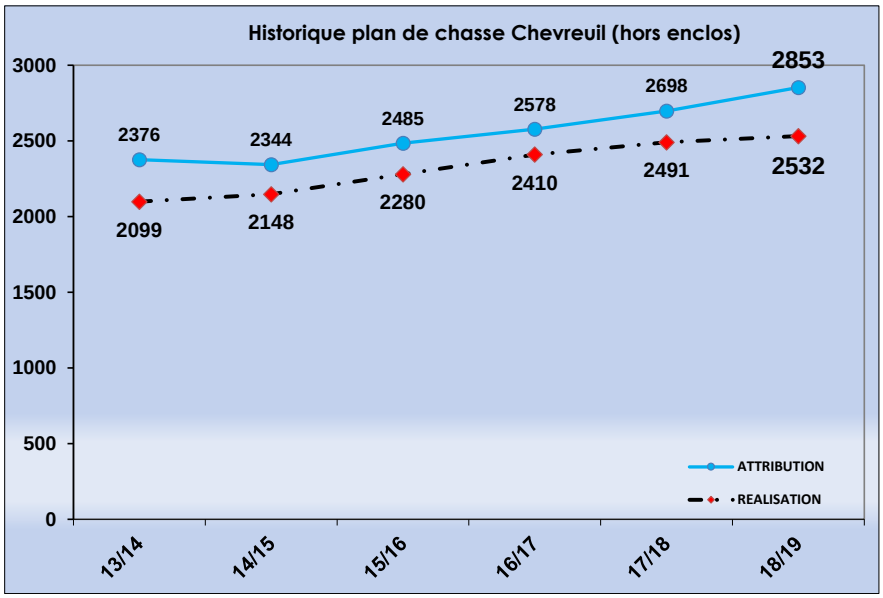

Sur la base des cinq entités géographiques correspondant au zonage défini dans le cadre des sous commissions plan de chasse (hors zone cœur PNC), il ressort également des différences quant au taux de réalisation relevé.

Zones de sous-commission du plan de chasse	Taux de réalisation entre 2017/18 et 2018/19
1 – VIGANAIS-CAUSSE	94,02% : en baisse (-1,49%)
2 – VALLEE BORGNE & PREMIERS CONTREFORTS CEVENOLS DE QUISSAC A ANDUZE	93,91% : en baisse (-0,09%) (1 non-retour)
3 – GARRIGUES	85,27% : stable (-5,78%) (5 non-retour)
4 – BASSIN ALESIEN A LA LIMITE NORD DU DEPARTEMENT	86,83% : stable (-6,70%) (2 non-retour)
5 – BAGNOLAIS ainsi qu'une partie de l'UZEGE, BAS VIVARAIS et GORGES DE L'ARDECHE	89,33% : stable (-0,76%) (3 non-retour)

La carte ci-après représente la localisation des attributions et réalisations du Plan de chasse Chevreuil dans le GARD. Les secteurs 1 (Viganais-causse), 2 (Vallée Borgne & premiers contreforts cévenols de Quissac à Anduze) affichent les taux de réalisation les plus élevés. Les secteurs 3, 4 et 5 se suivent de près dénotant une progression de l'espèce sur l'ensemble du département.

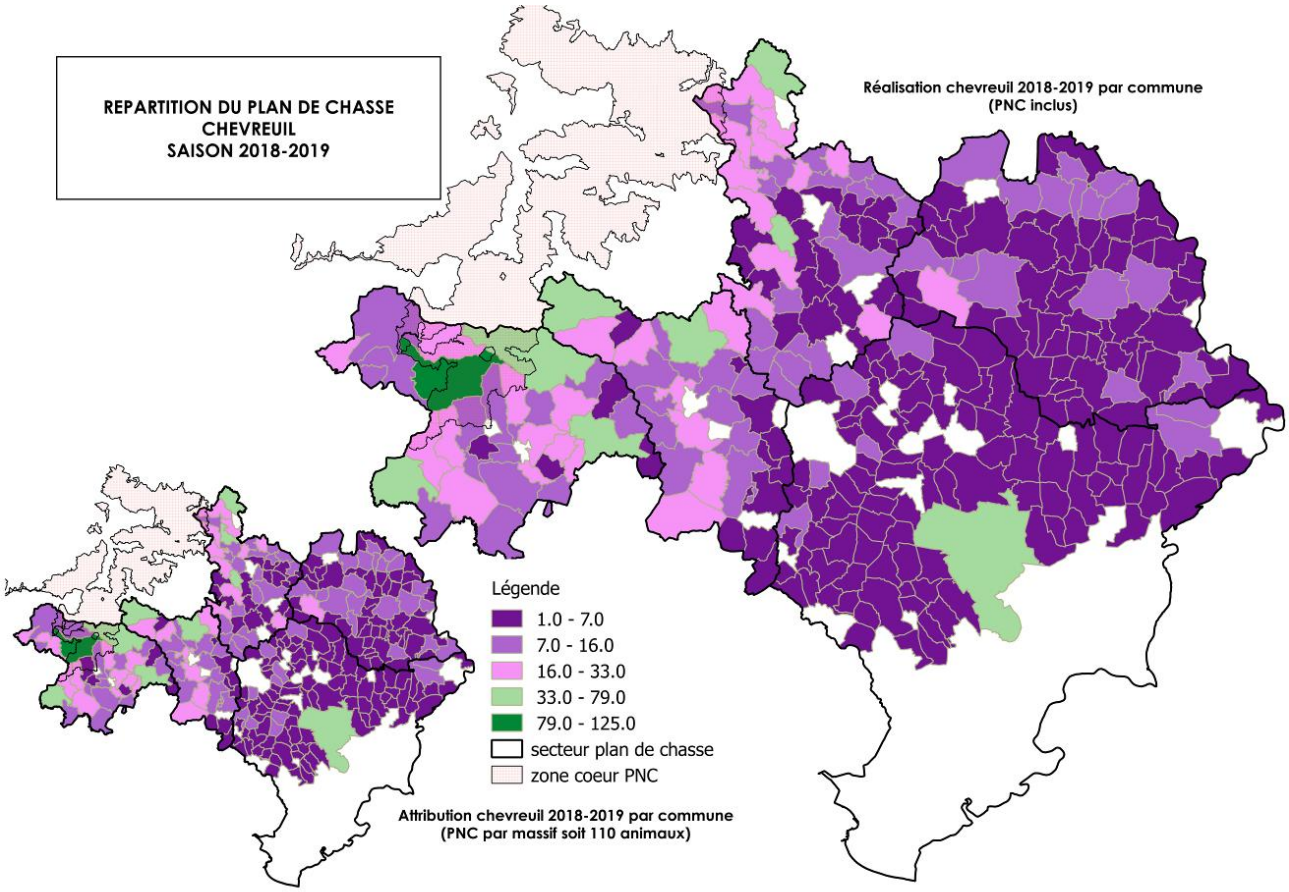

Hormis le bilan quantitatif des plans de chasse, d'autres paramètres qualitatifs dont le sexe-ratio, c'est à dire la proportion mâles/femelles, peuvent être étudiés. Ainsi, sur les 2380 chevreuils pour lesquels l'identification du sexe était connue, il apparaît que le sexe-ratio est équilibré avec 1,11 mâles/femelle. Ce qui, au vu du mode de chasse pratiqué (chasse en battue) qui privilégie un prélèvement aléatoire des individus, tend à démontrer le bon équilibre de la population présente.

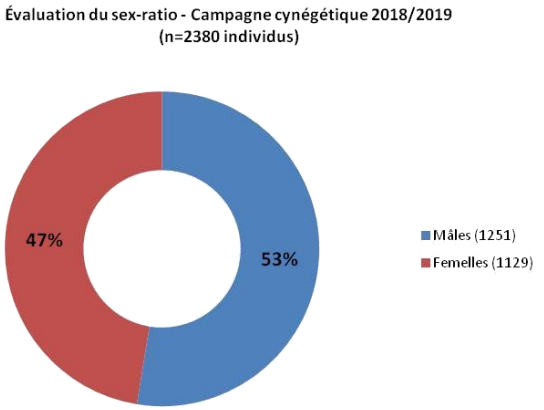

L'âge-ratio, correspondant à la proportion de jeunes et d'adultes prélevés à la chasse, permet également d'apprécier l'état de santé de la population à partir de sa capacité de reproduction. En l'absence de méthodes de dénombrement suffisamment fiables, ce critère peut néanmoins être apprécié, sur la base du tableau de chasse réalisé sous réserve des conditions suivantes :

- que celui-ci reflète bien les différentes classes d'âge présentes au sein de la population (ce qui est le cas dans le cadre d'un prélèvement de type aléatoire) ;
- que l'on dispose de données étalonnées (poids pesés).

Pour 2018/2019, l'échantillon a porté sur 56,2% du tableau réalisé hors PNC (soit 1422 animaux) et a mis en évidence une proportion de jeunes de 37,3%, Ce qui semble attester de conditions de reproduction moyennes (0,6 j/adulte). Cet indice reste stable depuis plusieurs années, mais se devra d'être surveillé attentivement afin de déceler un éventuel problème au niveau de la reproduction (faible fécondité, mortalité juvénile…).

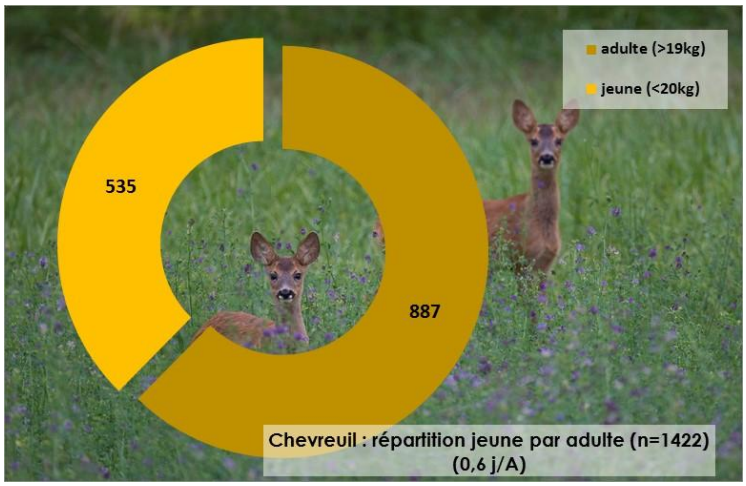

➢ Cerf

Le Cerf est présent en Cévennes à l'échelle des communes situées au Nord du département et plus précisément en zone cœur et périphérique du Parc National des Cévennes sur les secteurs « Aigoual » et « Sud Mont Lozère ».

En matière de taux de réalisation, on constate que cet indice est fluctuant d'une saison à l'autre : 78,97 % en 2016/2017, 85,43% en 2017/2018 et 80,79% en 2018/2019. A l'instar du chevreuil, le taux de réalisation est inférieur sur la zone cœur avec 75,16% contre 86,90% sur le reste du département. En « zone d'adhésion », c'est dans le secteur du Piémont cévenol (zone 2) que l'on enregistre le meilleur résultat avec cette saison 95,45% de réalisation. Le secteur du Bassin alésien (zone 4) affiche le plus faible taux de réalisation avec 71,43%.

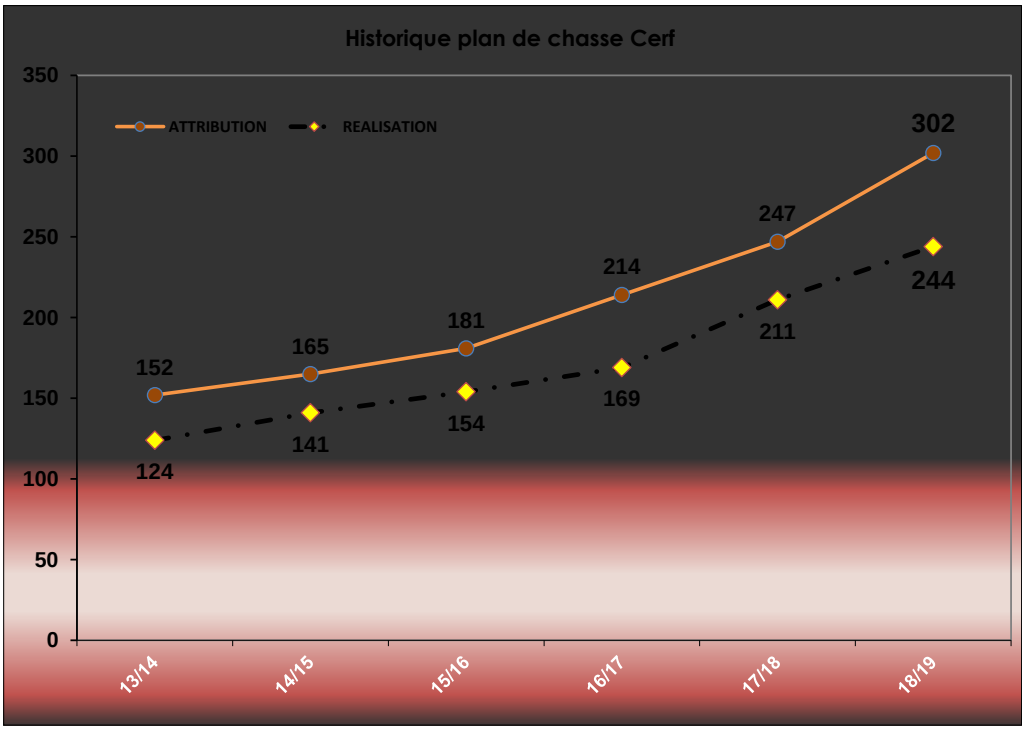

Sur le département du Gard, le plan de chasse Cerf est également qualitatif, c'est-à-dire que chaque demandeur d'un plan de chasse cervidés se voit attribuer un certain nombre de mâles ou de femelles. Ce plan de chasse est alors défini selon la population présente sur le territoire et l'objectif de gestion souhaité en partenariat avec les acteurs locaux. Sur la zone d'adhésion au Parc des Cévennes, deux catégories d'animaux sont définies : CEM (cerf mâle de 1 an et plus), CEFJ (femelle ou jeune). Il y a également deux catégories possibles dans le Parc National des Cévennes : CEM (cerf mâle de 1 an et plus) et CEFF (femelle ou faon).

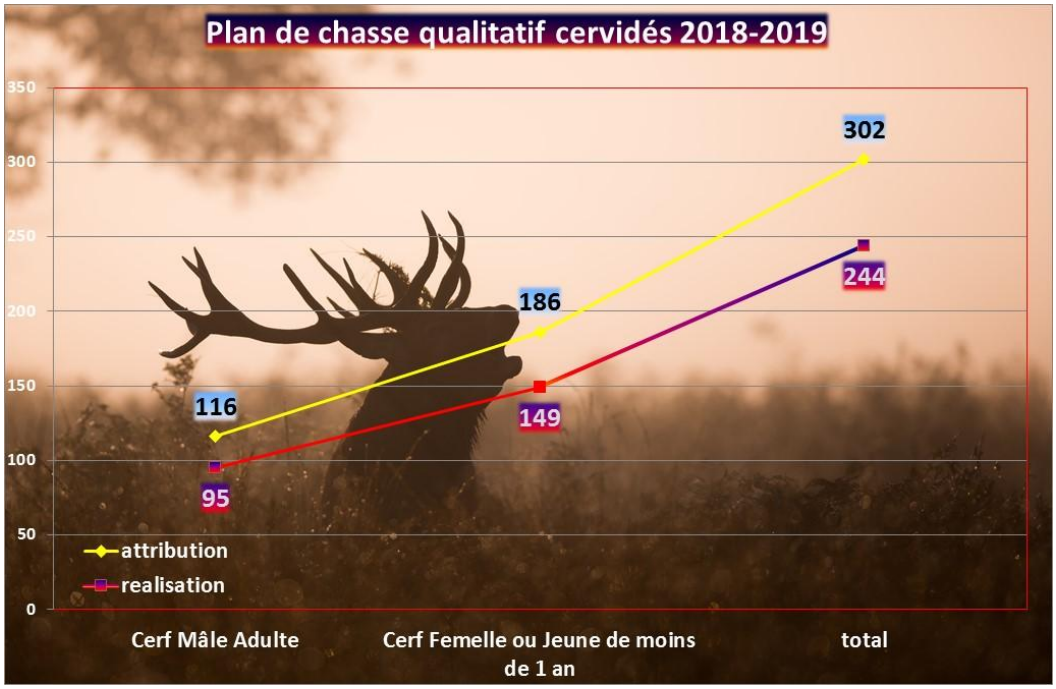

➢ Mouflon méditerranéen

La présence du Mouflon dans le Massif de l'Aigoual est principalement identifiée sur la commune de VALLERAUGUE, avec une population estimée à 250 individus environ. Sur la saison 2018/2019, le taux de réalisation est de 83,33%, il est légère augmentation par rapport à la saison précédente (78%).

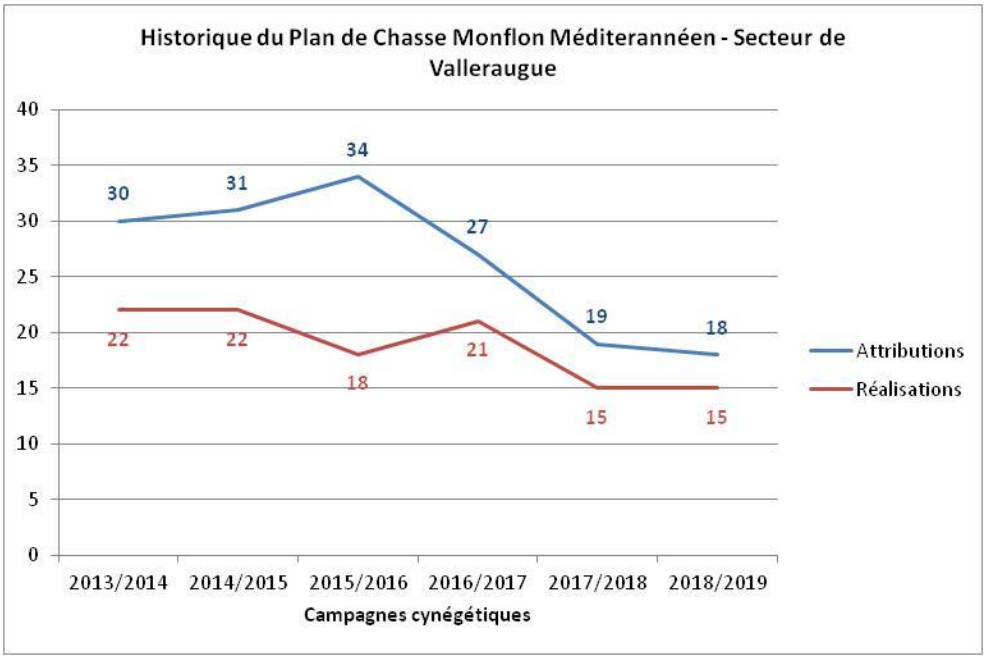

Les attributions, qui sont faites à l'échelle des différents détenteurs de droits de chasse, Association Cynégétique pour la zone cœur du Parc National des Cévennes, Office National des Forêts et Sociétés communales de chasse, doivent faire l'objet d'une appréciation adaptée dans le cadre du Comité de suivi. Il doit être pris également en considération l'intérêt recherché sur les trophées de béliers de plus de 6 ans en rapport, par exemple, à des femelles adultes. Il est également pris pour compte la vulnérabilité de l'espèce face aux grands prédateurs et aux chiens errants. Les jeunes et les agneaux sont sensibles au braconnage. Ces hypothèses doivent également prendre en considération l'aspect génétique de cette population et l'intérêt de conduire un programme d'introduction afin de diversifier le sang.

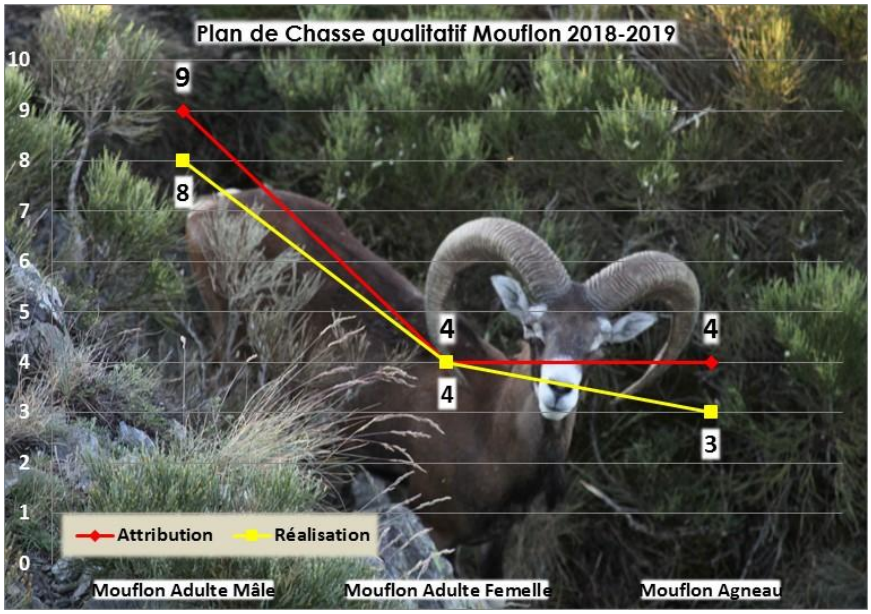

➢ Daim

L'espèce est uniquement présente sur le secteur du Mont Bouquet.
Au titre de la dernière saison, le taux de réalisation est de 53,13 %, hors enclos.

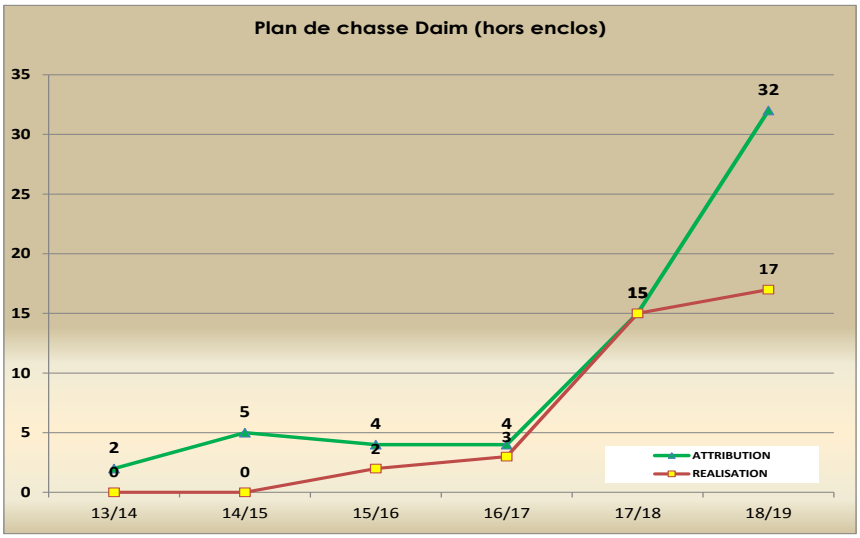

➢ Chamois

L'espèce est présente dans le Gard suite au programme d'introduction conduit par la FDC 48 dans les Gorges du Tarn. Des Chamois avaient été observés dans le GARD sur le Massif de l'Aigoual et en Vallée Borgne. Aucune information complémentaire (présence ou mortalité) n'est revenue au titre de la campagne 2018/2019.

c) Études et suivis

➢ Cerf élaphe

- **Protocole de comptage « Au brame »**

Le comptage par point d'écoute du brame a pour objectif de dénombrer tous les cerfs bramant à la tombée de la nuit d'un secteur géographique. C'est un indicateur qui permet d'apprécier les évolutions démographiques et géographiques de la population sur un territoire donné. Les comptages au brame sur le Massif de l'Aigoual sont participatifs et sont organisés par les services techniques de la FDC30 depuis la campagne cynégétique 2007/2008.
Au regard de la tendance d'évolution au cours des six dernières années, on observe une augmentation progressive du nombre de cerfs bramant.

A noter qu'en 2007/2008, seuls 20 cerfs avaient été identifiés. En plus de l'évolution du nombre d'individus, on constate une expansion géographique de la population avec des cerfs qui se dispersent progressivement sur le massif.

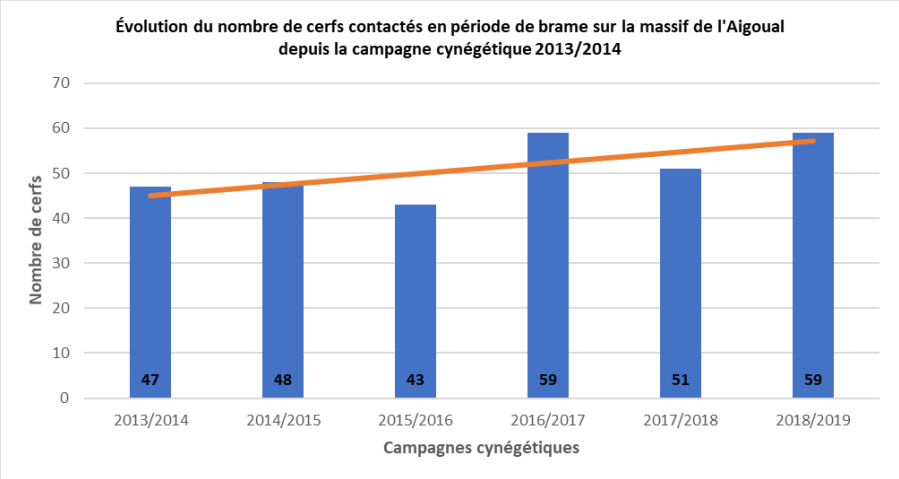

➢ Mouflon méditerranéen

• Comptage Indice Ponctuel d'Abondance

En application du protocole de l'ONCFS, l'Indice Ponctuel d'Abondance (IPA) permet de déterminer l'évolution et les paramètres démographiques (sex-ratio, taux de reproduction) d'une population au cours du temps.
Ces suivis sont réalisés annuellement pendant les mois de mai et juin dans le secteur du Mont Aigoual, ils sont répétés 7 fois. Pour chaque secteur suivi, les techniciens parcourent à pied un circuit avec des points d'observations préalablement définis. Pour chaque point, toutes les observations de Mouflons sont notifiées afin de déterminer l'IPA.

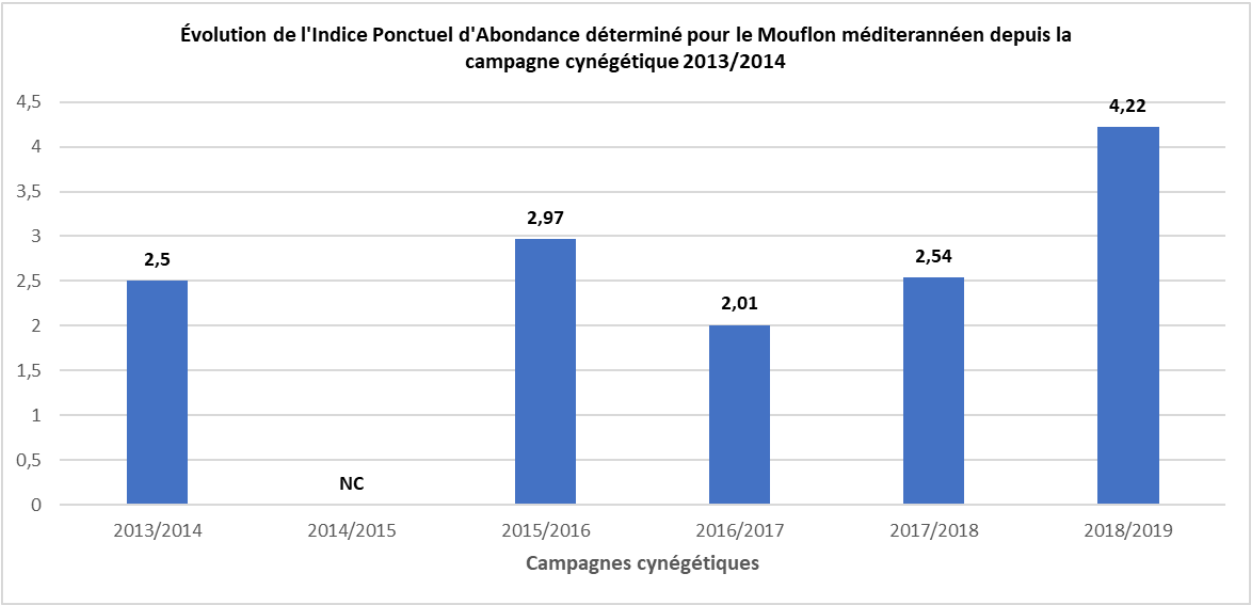

Au regard du graphique ci-dessus, l'Indice Ponctuel d'Abondance est en forte augmentation depuis la campagne cynégétique 2013/2014. A noter que lors du lancement des suivis en 2008/2009, l'indice n'était que de 1,88. La tendance évolutive du Mouflon méditerranéen sur le Massif de l'Aigoual se confirme par l'observation de 324 individus en 2019 lors des circuits pédestres pour déterminer l'IPA. Ce constat peut être en parti expliqué par le taux de reproduction enregistré en 2018 de 0,83 agneaux par femelle.

En 2019, le taux de reproduction (nombre d'agneau/femelle) est en baisse par rapport à l'année précédente. L'évolution au cours des 10 dernières années montre qu'avec 0,47 agneau par femelle, le taux de reproduction est en dessous de la moyenne décennale qui est de 0,53.

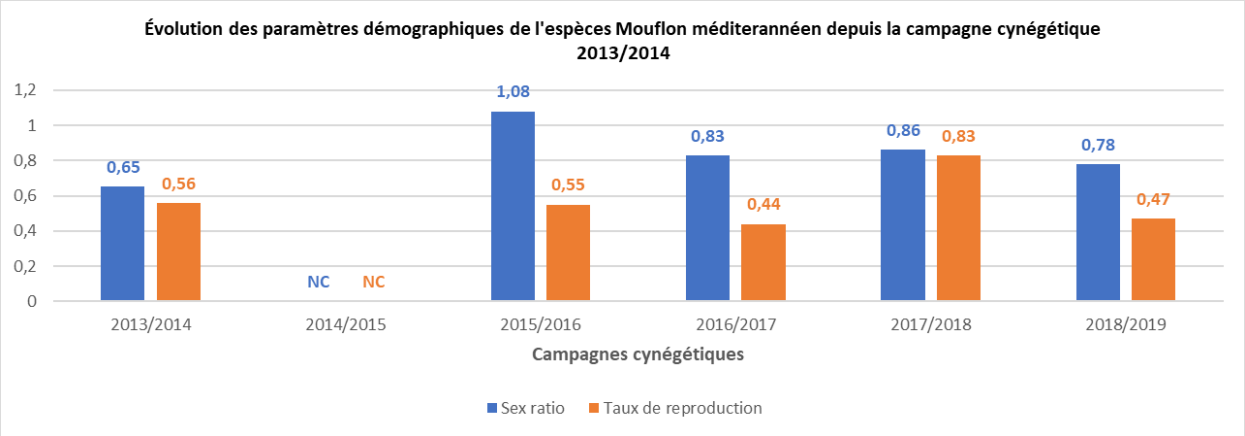

Afin d'assurer le bon équilibre d'une population, et notamment des grands ongulés, le sexe-ratio (rapport mâles/femelles) doit être de 1 pour 1. Depuis quelques années, on observe un sexe-ratio légèrement déséquilibré en faveur des femelles.
Au regard de l'évolution des paramètres démographiques de l'espèce Mouflon méditerranéen sur le Massif de l'Aigoual, il sera nécessaire de poursuivre les suivis de la population et ce même si l'IPA est en constante augmentation depuis plusieurs années.

- **Comptage Affût et Approche Combinés**

Les comptages affût approche combinés viennent compléter les données issues de l'indice Ponctuel d'Abondance.

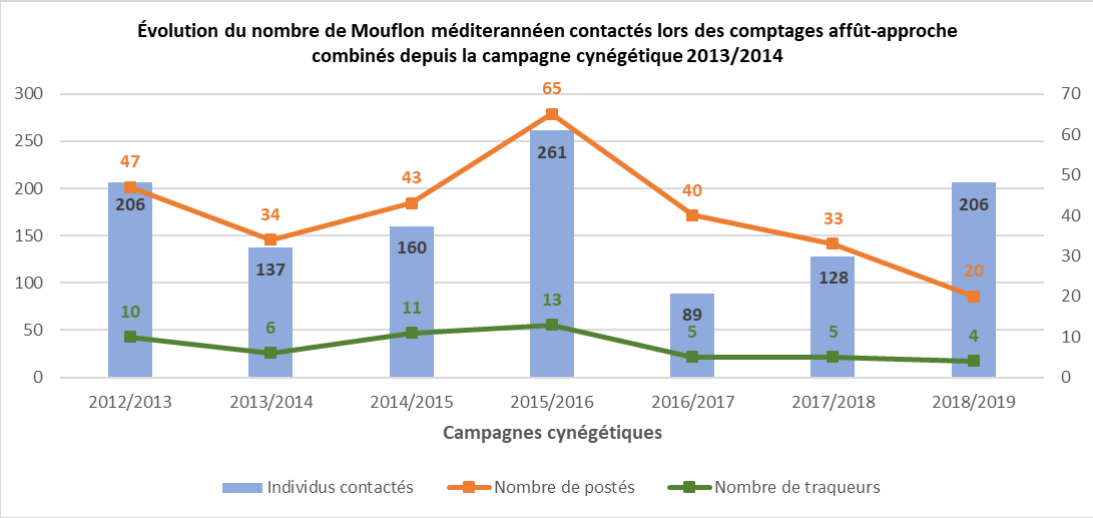

Ces comptages sont réalisés annuellement au cours du mois de mars (fin de l'hiver) afin de dénombrer les individus présents sur un territoire donné. Pour répondre à cet objectif, des observateurs sont placés au lever du jour dans des zones dégagées (landes, gagnages) pendant que d'autres se déplacent au sein des zones fermées pour rabattre les individus vers les postés. Chaque participant est muni d'une feuille et d'une carte afin de noter l'heure, le nombre d'individus, le sexe et la direction de la fuite. L'ensemble des données sont ensuite comparées afin d'éviter les doubles comptages. Trois secteurs sont ainsi prospectés au cours d'une même matinée et les opérations se déroulent de 08h00 à 11h00.
Les trois secteurs prospectés ont permis de recenser 206 individus dont 73 mâles, 93 femelles, 14 agneaux et 26 individus non déterminés. L'évolution du nombre d'individus total observés entre 2017/2018 et 2018/2019 confirme la tendance des observations réalisées dans le cadre de la détermination de l'IPA. En revanche, on peut s'interroger sur le faible nombre d'agneaux observé (seulement 14) et qui vient confirmer le taux de reproduction observé avec l'IPA. Même s'il est difficile de déterminer précisément les différentes classes d'âge des individus à cette période de l'année, notamment dans le cadre de comptages participatifs, il faudra être vigilant quant à l'évolution de ces paramètres.

2. Le Petit Gibier sédentaire

Le petit gibier sédentaire présent dans le département se distingue en trois catégories d'espèces, à savoir :

- **La petite faune sédentaire** : Le Lièvre d'Europe (*Lepus europaeus*), le Lapin de garenne (*Oryctolagus cuniculus*), *la* Perdrix Rouge (*Alectoris rufa*) et le Faisan commun (*Phasianus colchicus*).

- **Les Autres espèces gibier** : Le Renard (*Vulpes vulpes*), le Blaireau (*Meles meles*), la Belette (*Mustela nivalis*), la Fouine (*Martes foina*), le Putois (*Mustela putorius*), le Ragondin (*Myocastor coypus*), le Rat musqué (*Ondatra zibethicus*), le Corbeau freux (*Corvus frugilegus*), la Corneille noire (*Corvus corone corone*), la Pie bavarde (*Pica pica*), le Geai des chênes (*Garrulus glandarius*), et l'Etourneau sansonnet (*Sturnus vulgaris*).

C. Gestion du Petit Gibier

a) Unités de Gestion

Sur la base du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique 2013-2019, la Fédération a structuré l'organisation de la gestion du petit gibier autour de 19 unités de gestion.

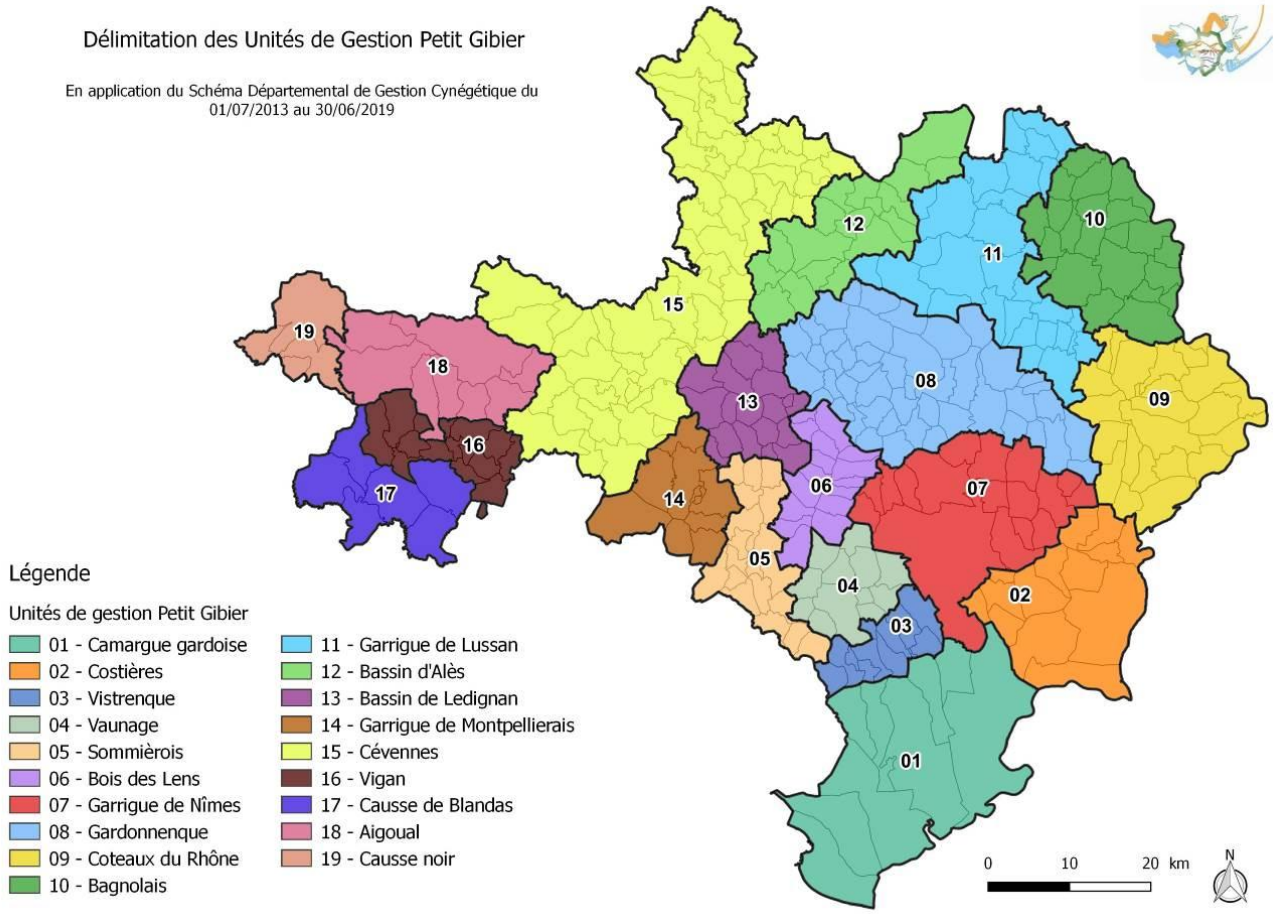

b) Recueil des prélèvements

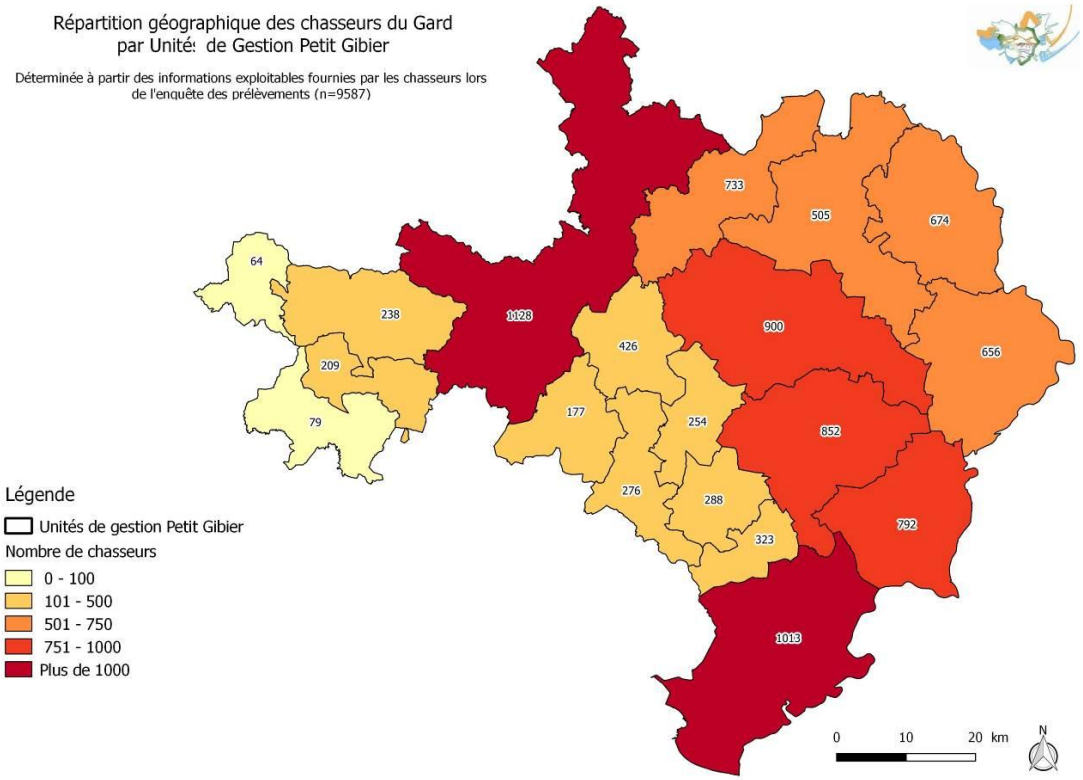

Chaque année, l'analyse des prélèvements est réalisée à partir de la « fiche bilan » complétée et certifiée par le chasseur gardois dans le cadre du guichet unique. Au titre de la campagne cynégétique 2018/2019, 13120 chasseurs ont répondu à cette enquête (contre 14225 pour la campagne précédente) avec un échantillon exploitable de 11751 enquêtes.

ENQUETE PRELEVEMENTS			
Nombre de bilan reçus	**13120**		
Nombre exploitable = Echantillon global gardois (n)	**11751**		
Une seule commune (n com)	**5873**	**49,98**	**%**
Département ou plrs commune (n dpt)	**5878**	**50,02**	**%**

A partir de cet échantillon, l'effort de chasse consenti sur l'ensemble du département est déterminé. Le graphique ci-dessous montre que 52,7 % des chasseurs effectuent moins de 30 sorties par saison. Le nombre moyen de sorties étant de 25.

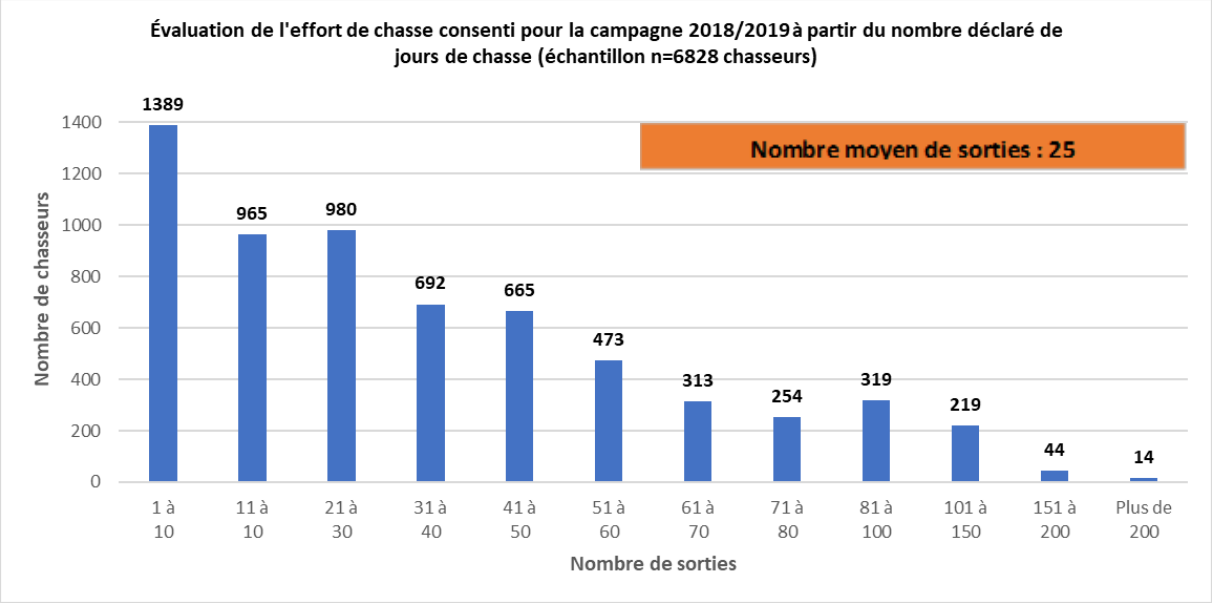

c) Prélèvements Lièvre, Lapin, Perdrix, Faisan

Les données issues de l'échantillon d'enquêtes exploitables sont traitées par lecture automatisée.
Le gibier bagué correspond aux individus lâchés dans le cadre des opérations de repeuplement.

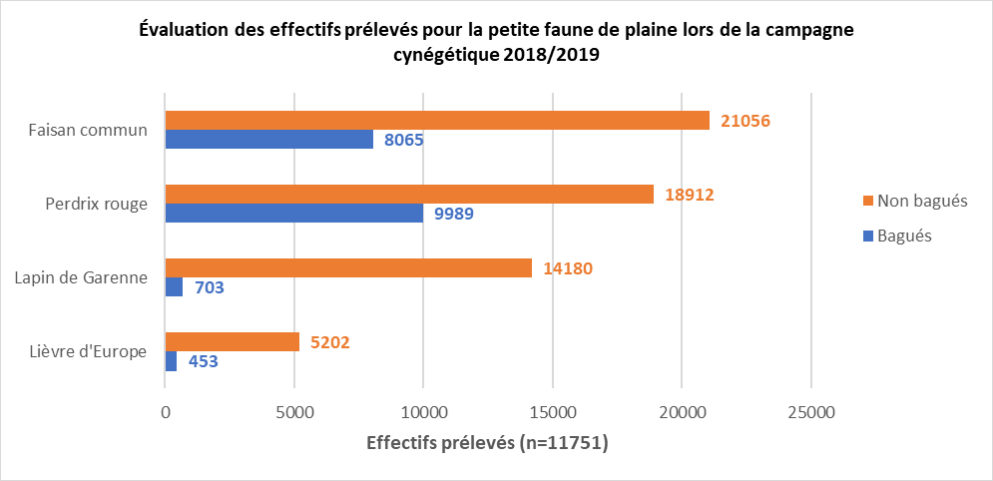

Ces données permettent aux gestionnaires d'évaluer l'efficacité des actions de gestion cynégétiques et d'identifier les facteurs limitants le développement des espèces et le maintien des populations (prédation, sanitaire, biotope, pratiques agricoles, …).
Pour la campagne cynégétique 2018/2019, le Faisan commun et la Perdrix rouge restent les espèces les plus prélevées.

➢ Perdrix Rouge

L'analyse comparative des données depuis la campagne cynégétique 2013/2014 montre une diminution progressive des prélèvements au cours du temps.

Cette diminution des prélèvements reflète la tendance nationale du mauvais état de conservation actuel de l'espèce, confirmé par les suivis des populations réalisés par les techniciens de la Fédération.

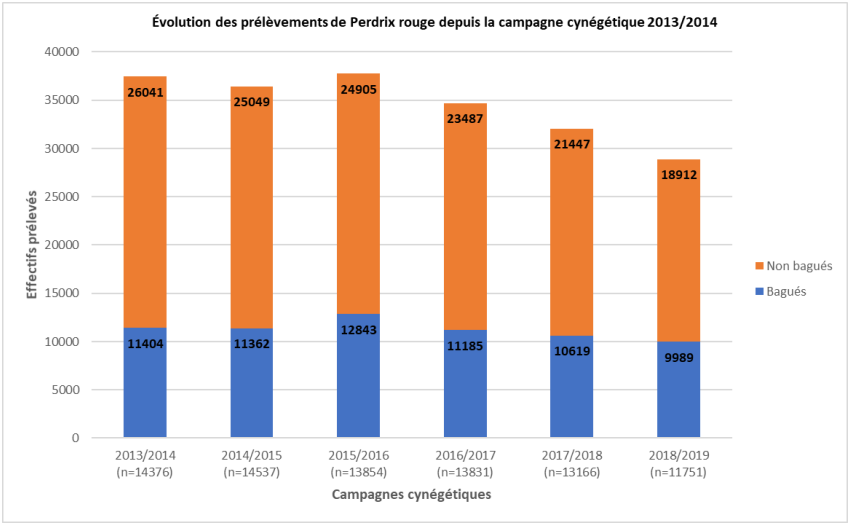

➢ Faisan Commun

Pour la campagne cynégétique 2018/2019, on observe une diminution de 12% des prélèvements de Faisan commun en comparaison à la saison 2017/2018. Même si cette tendance est constatée depuis 2015/2016, l'intérêt chasse pour cette espèce est très marqué dans le Sud du département et l'espèce Faisan commun reste l'espèce la plus chassée.

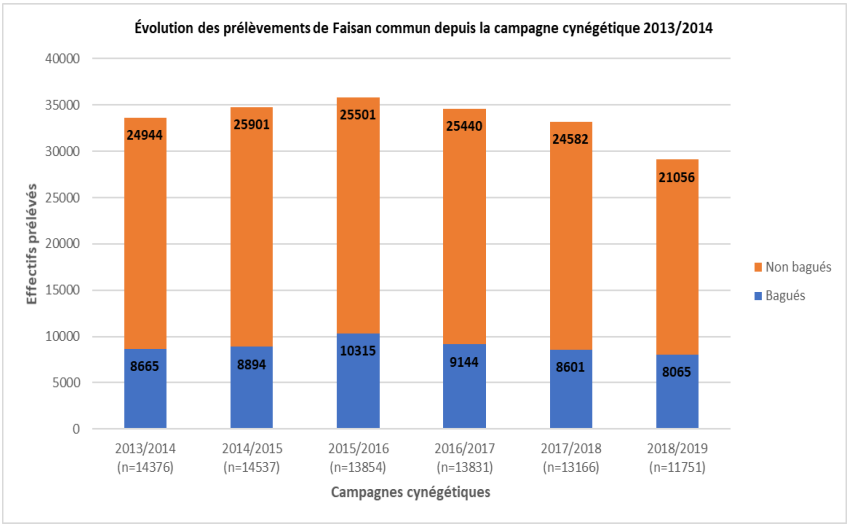

La diminution de l'échantillon (10,75%) peut également expliquée les baisses des prélèvements observés pour la Perdrix rouge et le Faisan commun.

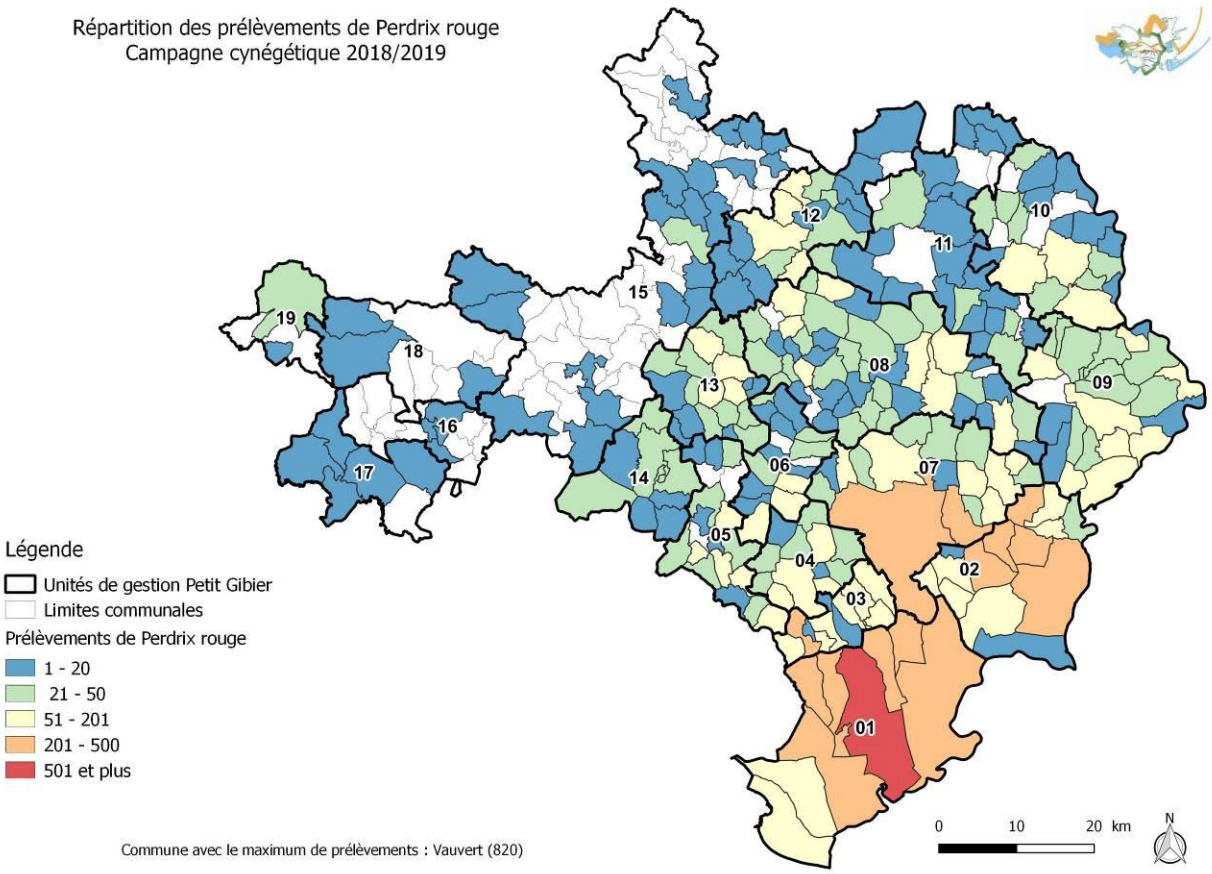

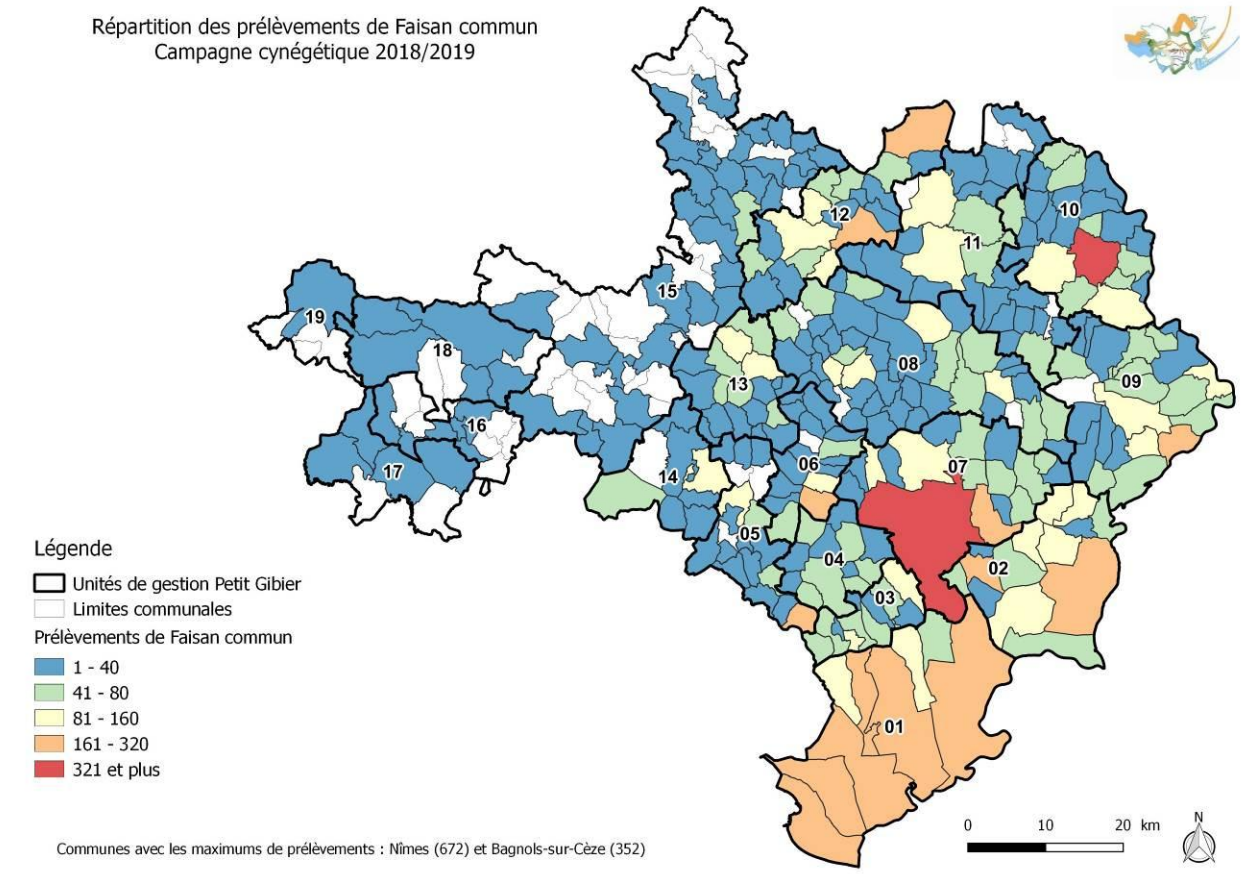

Les cartes sont réalisées sur la base de l'échantillon des 5873 chasseurs ne chassant que sur une seule commune.

➢ Lièvre d'Europe

L'analyse des prélèvements montre une diminution de 21% du tableau de chasse en comparaison avec la campagne cynégétique précédente. Toutefois, de manière générale, la tendance reste stable depuis la campagne 2013/2014.

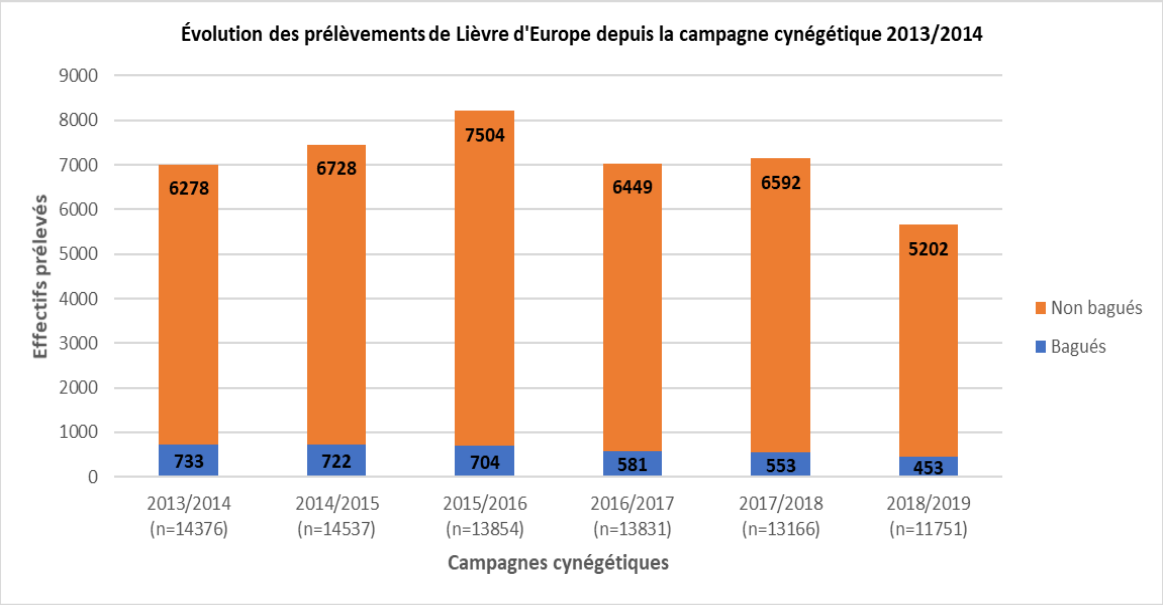

➢ Lapin de Garenne

Alors que le tableau de bord 2017/2018 montrait une stabilité des prélèvements dans le département depuis plusieurs années, on observe au titre de la campagne 2018/2019 une baisse significative des individus prélevés à la chasse (moins 20% entre 2017/2018 et 2018/2019).

Ce constat met en exergue le degré d'impact des épizooties (Myxo/VHD et virus variant) sur les populations sauvages et/ou issues de repeuplement et la nécessité de mettre en place des campagnes de vaccination.

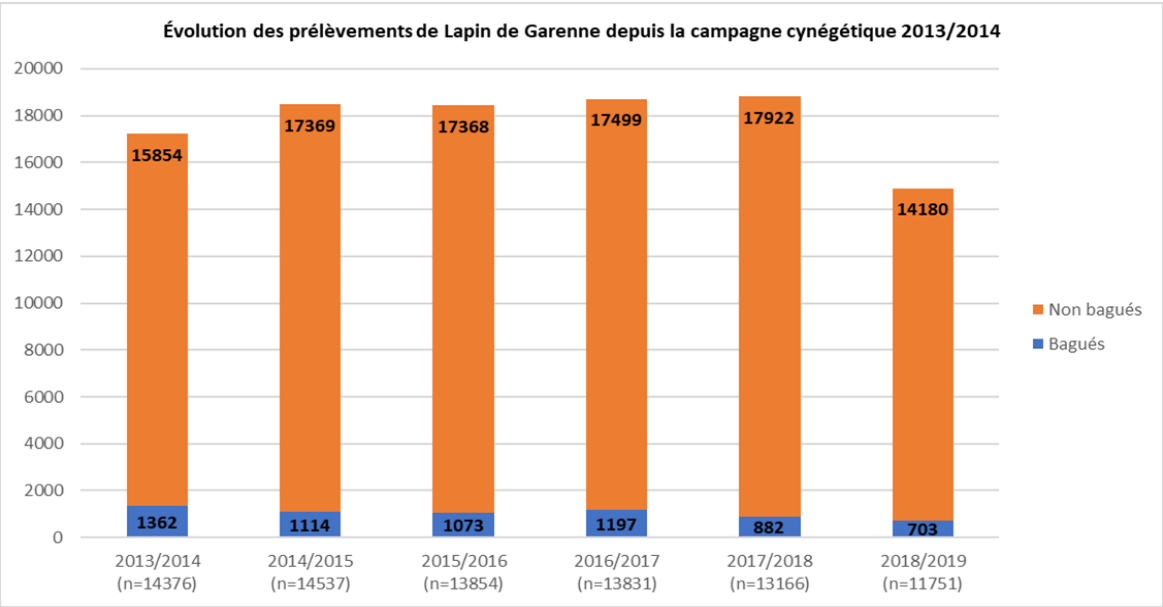

La diminution de l'échantillon (10,75%) peut également expliquée les baisses des prélèvements observés pour le Lièvre d'Europe et le Lapin de Garenne.

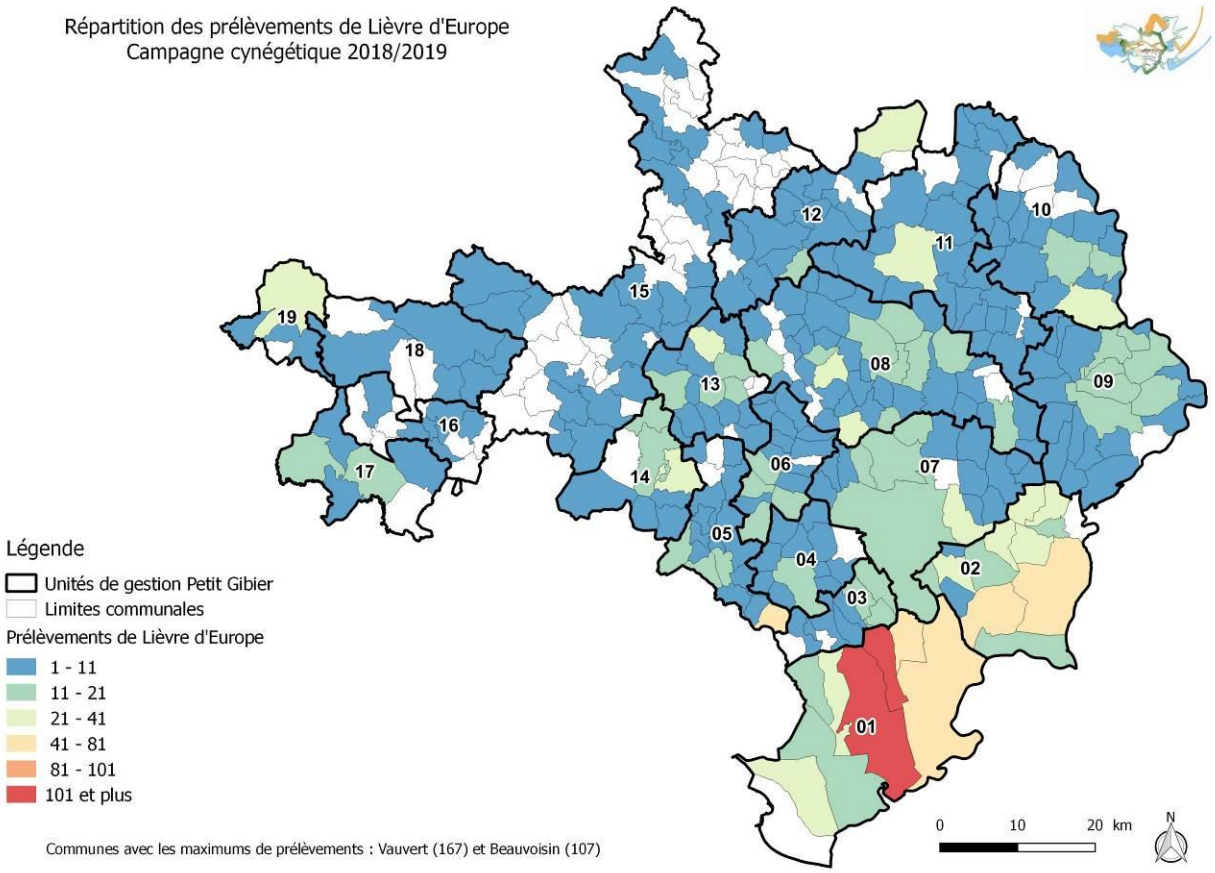

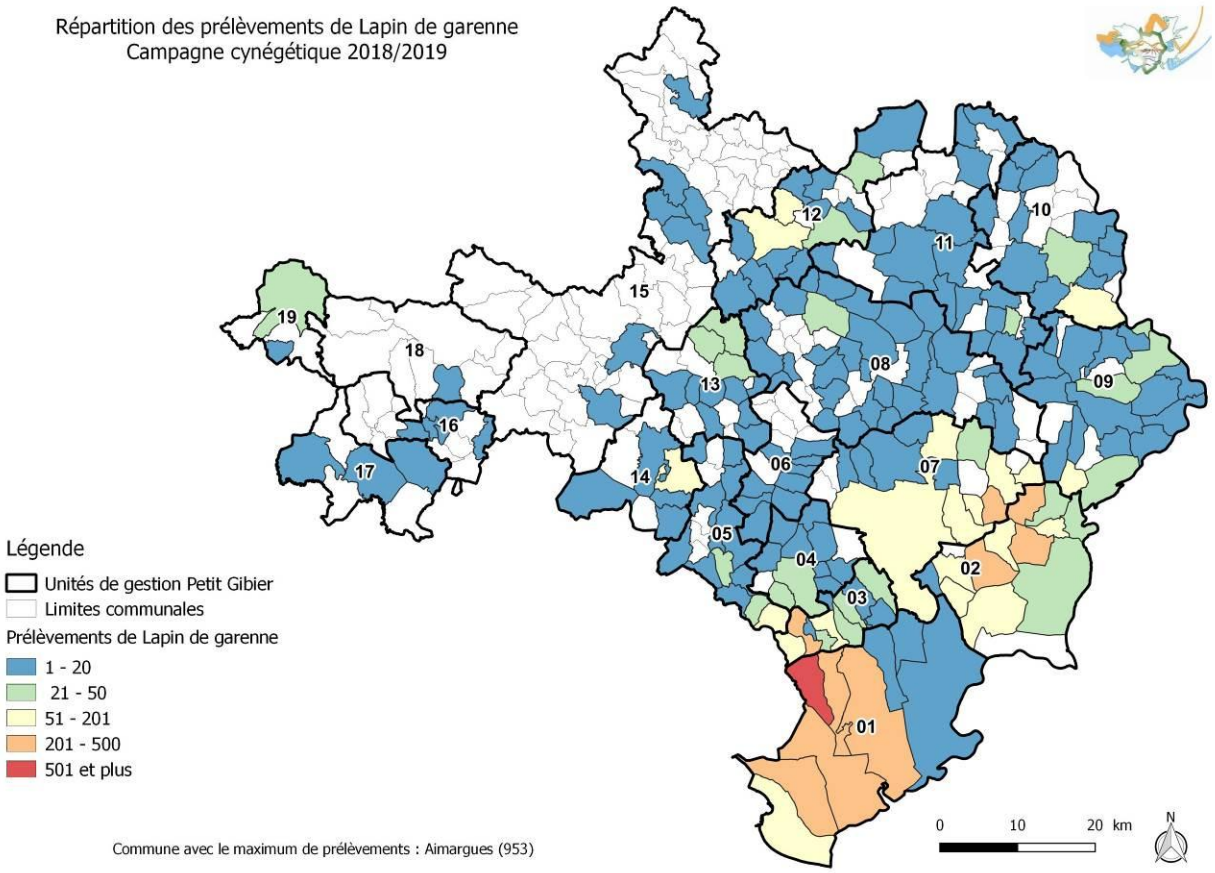

Les cartes sont réalisées sur la base de l'échantillon des 5873 chasseurs ne chassant que sur une seule commune.

d) Prélèvements des autres espèces de gibier (*)

e) Etudes et suivis

➢ Perdrix rouge

La gestion des espèces passe par la connaissance de l'état des populations et l'évolution de celles-ci.

En effet, les informations collectées à l'issue des comptages permettent d'évaluer la pertinence des efforts de gestion et d'aménagements réalisés et de décider des actions futures à mener.

Les protocoles de comptages sont des outils indispensables à cette collecte d'informations mais doivent être réalisés avec beaucoup de rigueur.

- **Action génétique et conduite d'élevage**

La Fédération adhère au programme d'expérimentation génétique et conduite d'élevage spécifique à la Perdrix Rouge « La Royale » avec la FDC de CHARENTE MARITIME. La Royale est une marque propriété de la FDC de CHARENTE MARITIME, déposée à l'Institut National de la Propriété Industrielle. Il s'agit d'une marque dite « collective simple » de gibier vivant, à laquelle est associé un cahier des charges qui définit les modalités d'élevage et de sélection génétique des Perdrix Rouge.

Au titre de la campagne cynégétique 2018/2019, 28 sociétés de chasse ont souscrit à ce partenariat. Cet investissement a permis d'introduire 3096 Perdrix rouge de pureté génétique, sous l'appellation « Perdrix royale », au sein des territoires concernés lors de l'opération de gibier de repeuplement d'été.

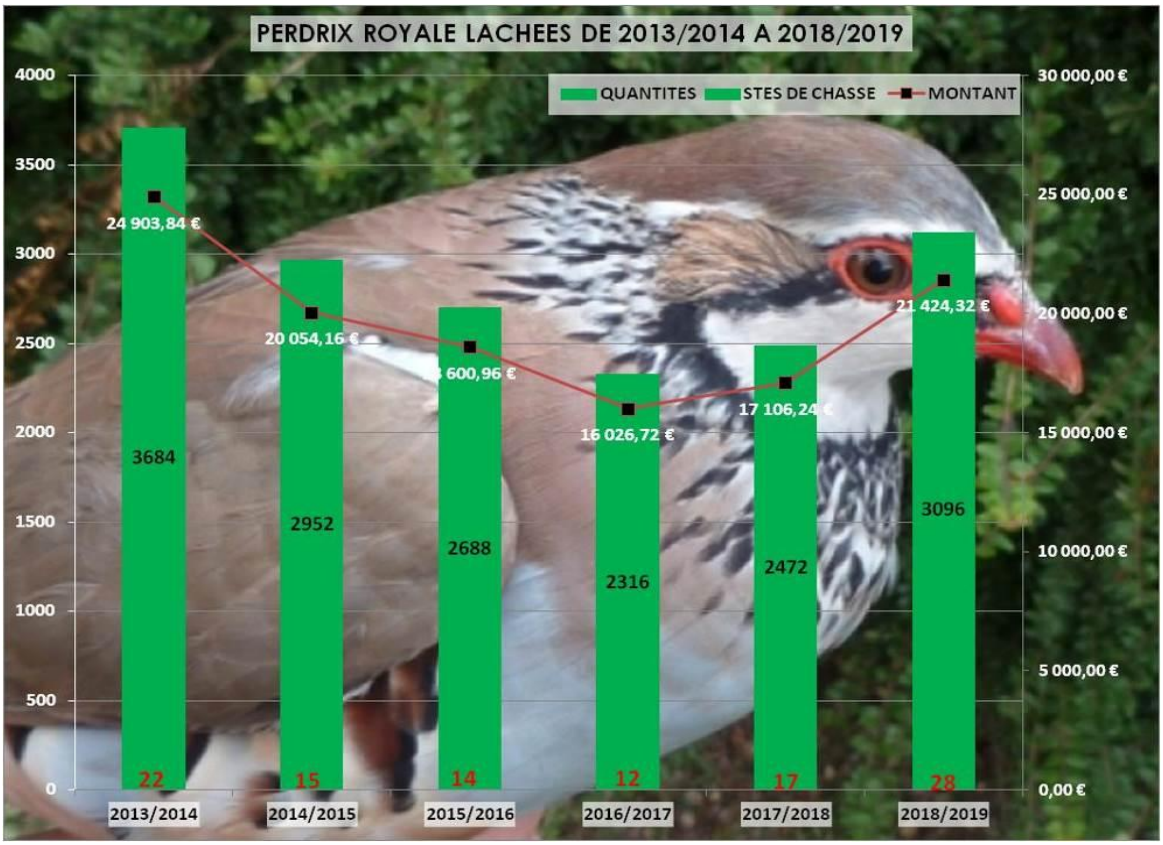

- **Protocole de comptages de printemps**

Le comptage de printemps a pour objectif d'évaluer les effectifs d'oiseaux reproducteurs au printemps au sein des territoires. Ces opérations de comptages sont réalisées, dans le cadre de Réseau National Perdrix rouge de l'ONCFS, par la Fédération en partenariat avec les sociétés de chasse volontaires durant les mois de Mars et AVRIL. En 2019, 9 territoires ont suivi ce protocole appelé « rappel des mâles chanteurs au magnétophone ». Cette méthode consiste à stimuler, grâce à un chant enregistré, la territorialité des mâles présents sur le terrain qui vont se faire entendre à leur tour. L'objectif dans un premier temps est de recenser le nombre de mâles entendus sur les différents points d'écoute ; cette donnée permettra par la suite de calculer un niveau d'abondance en nombre de couples par 100 hectares.

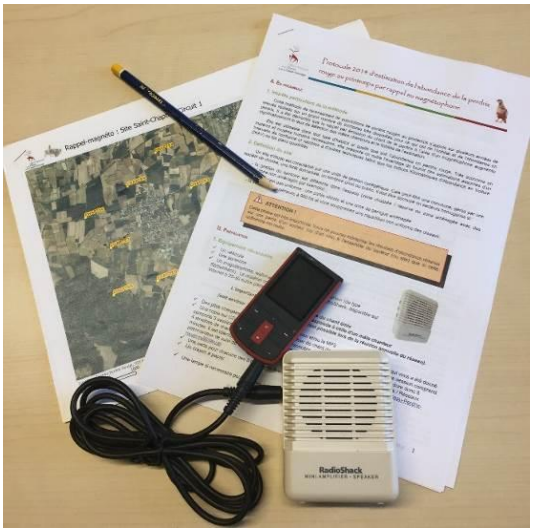

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
AIGUES VIVES	27,5	24,4		43,1	21,25	14,6
AIMARGUES	30,4	49,9	27,2	34,2		35,8
ALLEGRES-LES-FUMADES	13,1	5,2				
ARAMON	10,1					
ASPERES	6,9	24,3	17,1	19,9		
AUJARGUES	8,3					
BARJAC			4,7	4,5	6,7	3,8
BARON	10,1	3,2		0,7		
BELLEGARDE	8,2	5,7	2,7			
BERNIS	10,9	6,5	4,1	10,7	9,1	12,8
CALVISSON	9,9	10,6				
CEYRAC	17,6	18,7	2,5	17,3	14,3	35,6
ESTEZARGUES	6,1	5,3				
FONTANES	1,6					
GALLICIAN		7,5	4,5			
LA MAZENQUE	23	21,5		14,8	19,2	16,4
LE CAILAR		5,9	6,4			
MONTAGNAC	27,5	5,2				
MONTPEZAT	12,4	19,8				
NAGES ET SOLORGUES						21,7
POMPIGNAN	27,7	9,5	3,3			
REDESSAN	16	19,8	20,4	34	34	
SADOULET	11,8	2,6				
SAINT-CHAPTES	4,9	6,1	0	2	7,5	6,9
SOUVIGNARGUES	9,1	5,5	4,9	7,3	5	
SUMENE	19,9	31,2		32,2		27
VALLIGUIERE	6,2	11,7	0,4	1,8		
VALLONGUE	6,3	2,5	1,9			
VAUVERT			8,6			

Pour la campagne 2019 de dénombrements au chant, les niveaux de populations restent globalement stables par rapport à l'année précédente, seules quelques communes accusent une légère baisse. Les raisons de ces diminutions peuvent êtres multiples, erreurs de gestion, accident climatique ou encore une mauvaise reproduction en 2018. Hormis un accident climatique global au département, c'est au niveau local qu'il faut s'intéresser car bien souvent c'est à cette échelle que se trouvent les raisons d'une diminution de population. C'est pourquoi, si l'on veut faire une gestion pertinente de l'espèce, il est indispensable d'avoir un suivi régulier et à l'échelle de son territoire. Ceci permettra d'apprécier les freins au développement de la population et déterminer les actions à mettre en œuvre. La plupart des diminutions importantes sont dues à des erreurs de gestion après plusieurs années de mauvaise reproduction.

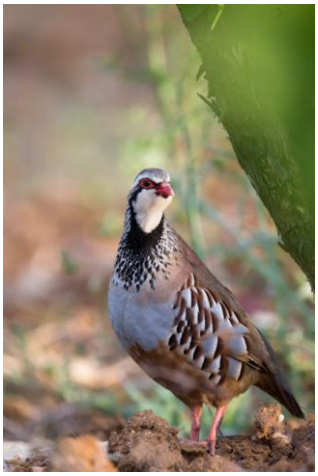

- **Protocole d'échantillonnage des compagnies en été**

Les comptages d'été sont également réalisés dans le cadre du réseau national par la Fédération, en partenariat avec les sociétés de chasse volontaires. Celui-ci a pour but d'évaluer le succès de la reproduction et se traduit en nombre de jeunes par adulte. Sa réalisation a lieu entre le 15 juillet et le 15 aout. La difficulté est bien entendu de différencier jeunes et adultes (surtout en fin de période) et de ne pas omettre d'oiseaux au sein des compagnies.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
AIGUES VIVES	4,4	1,7	3,3	3	2,5	2,7
AIMARGUES	2,8	4,5		4,3	3,3	
ASPERES	1,2	2,3	2,6	5,1		
AUJARGUES	1,8					
BARJAC				1,1	2,1	
BARON		1,2				
BELLEGARDE		1	1,5			
BERNIS	4,1	4,5	1,9	1,8	1,3	1,4
CALVISSON	1,2	2,2				
CEYRAC	0,7			1,5		
ESTEZARGUES	2,3	1				
FONTANES	1	1,6				
LE CAILAR		1,5	1	0,9		
REDESSAN	3,6	1,6	4,1	3,2	2,8	
SAINT-CHAPTES		4	2,7	4,6	2,8	4,3
SOUVIGNARGUES		1,4	1,2	0,8	0,2	1,6
SUMENE						
VALLIGUIERE		2,7	1,8	0,9	1,2	
VALLONGUE	0,9	1	1,4			
VAUVERT				2,7		

Les échantillonnages de compagnies de 2018 sont peu nombreux, il est donc impossible d'en tirer des conclusions globales. Sur les quelques communes où ces suivis ont été réalisés, la reproduction de 2018 semble avoir été stable et même légèrement supérieure à 2017.
Toutefois, il faut être très vigilent sur les communes à faible densité de printemps. En effet, plus la densité de printemps est faible, plus il est difficile de réaliser des observations de compagnies en été. La plupart du temps, les compagnies importantes sont détectées mais ne sont pas représentatives de la situation. A cela s'ajoute la difficulté à localiser les adultes seuls. Sur ce type de territoire, la reproduction est souvent surestimée, il convient donc d'être très prudent dans la détermination des prélèvements autorisés.

f) Actions en faveur du repeuplement de gibier

Dans le cadre des programmes de repeuplement soutenus par la Fédération (Aide de 20% sur facture), à savoir l'introduction de gibier à poil en période d'hiver et gibier à plumes l'été, l'effort financier consenti dans ce domaine s'élève à la somme de 326 K€.
Le graphique ci-dessus place l'espèce Perdrix rouge comme étant le gibier qui génère le plus d'investissements financiers. Proportionnellement, ce comparatif rapporté au nombre de sujets introduits place le Lièvre comme l'espèce la plus onéreuse pour les associations concernées.

g) Actions en faveur de l'amélioration de la gestion des territoires

Le soutien financier amené par la Fédération dans le cadre de l'amélioration des territoires s'élève à 78 k€. Les programmes amenant les plus importants financements restent les cultures faunistiques et le soutien à la régulation des animaux nuisibles.

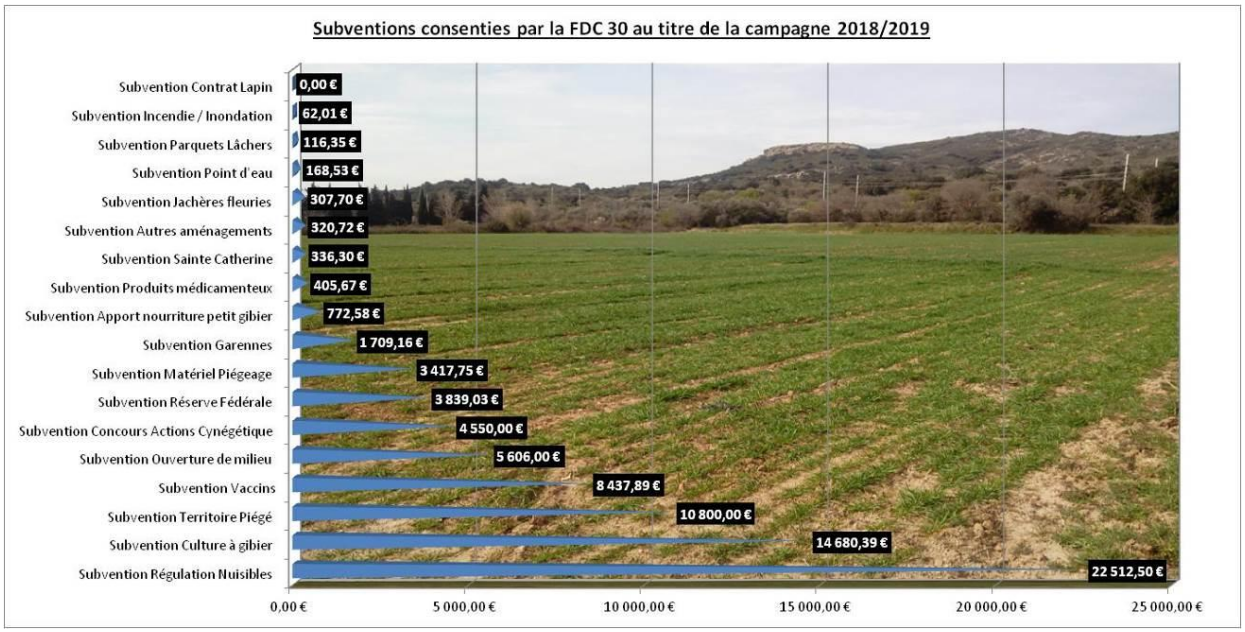

h) Aide à la création de Réserve refuge à petit gibier et migrateur : « Réserve de chasse Fédérale »

Dans le département, 42 communes souscrivent au programme de Réserve Fédérale Refuge à Gibier. Cette action mise en place par les chasseurs est destinée à protéger le petit gibier et les oiseaux migrateurs. Le dispositif est déclaré annuellement à la Fédération, la Réserve Fédérale doit être d'une surface minimale de 10 hectares et maximale de 100 ha d'un seul tenant.
La zone doit être dûment pancartée et inscrite dans le règlement intérieur de la société de chasse pour une durée minimale d'implantation sur le territoire de trois saisons.
Dans le Gard, il est dénombré une superficie de 2 732,66 hectares qui sont dédiés en faveur de ces espèces.

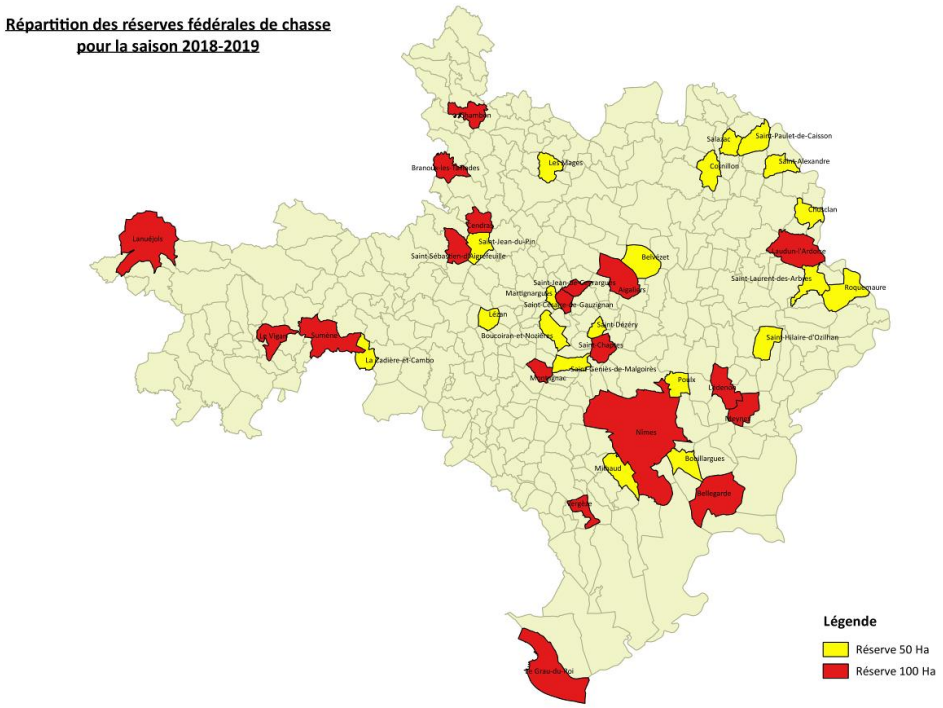

i) Aide en faveur de la biodiversité : « Haies »

L'opération promotionnelle relative à la plantation des haies a permis de mobiliser à l'échelle de 9 communes, les responsables de chasse et les élèves des écoles primaires locales. Cette action a conduit à la plantation de 509 végétaux à l'automne 2018.

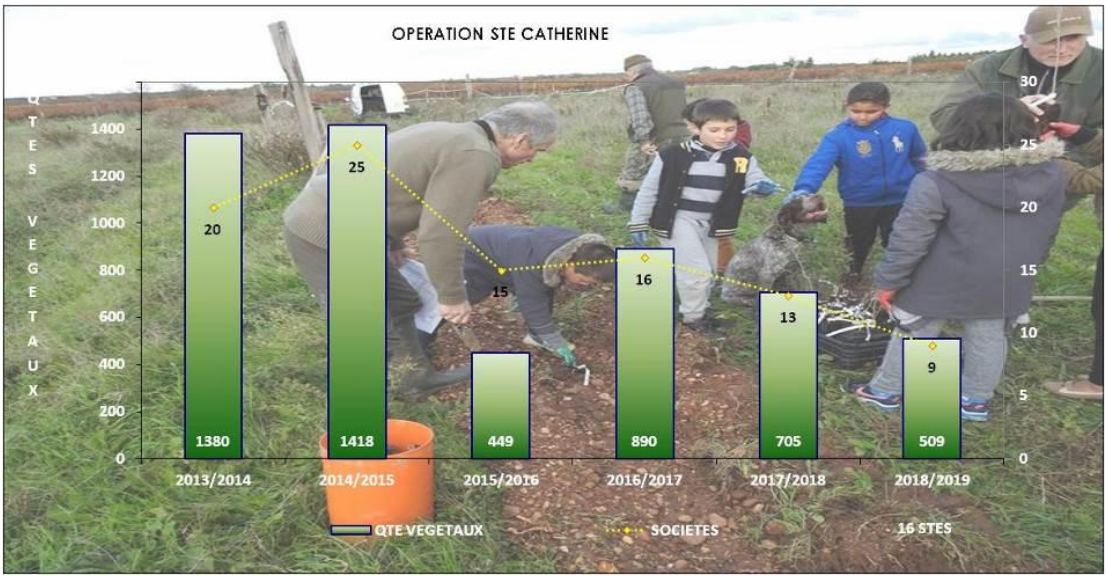

j) Concours actions cynégétiques « Roland GOUVERNET »

La FDC organise un concours départemental de gestion cynégétique de territoires en faveur du petit gibier. Les critères de sélection retenus par la Commission Fédérale s'établissent à partir d'un contrôle sur le terrain des actions accomplies spécifiques à la gestion des habitats, des espèces de petit gibier, des temps de chasse, des adhérents et des efforts réalisés en faveur de la régulation des prédateurs. Pour la saison 2018/2019, le 1er prix (2300,00 €) a été décerné à la Sté de chasse de MONTAGNAC, le 2ème Prix (1500,00 €) à la société de chasse d'ESTEZARGUES et le 3ème prix (750,00 €) a été attribué à la Société communale de POULX.

➢ Prix Régional « Chasse Durable Région Occitanie »

La Région Occitanie, partenaire des chasseurs, a attribué le Prix du Trophée Chasse durable pour l'amélioration de la gestion des espèces et des territoires.
Le prix 2019 a été remis au Président J.P ROULET de la Diane d'ESTEZARGUES pour les actions accomplies en faveur de son territoire de chasse et son investissement dans ses fonctions de Lieutenant de Louveterie notamment en zone urbaine et périurbaine du secteur de NIMES.

3. Les Migrateurs

L'appellation **« migrateurs »** regroupe un ensemble d'espèces d'oiseaux qui ont pour point commun la particularité d'effectuer deux fois par saison, un déplacement entre deux sites parfois distants de plusieurs milliers de kilomètres. Ces déplacements leur permettent de satisfaire à leurs exigences en termes de reproduction (**Migration prénuptiale**) et d'hivernage (**Migration post-nuptiale**).

Dans le langage usuel, on scinde les espèces migratrices en deux grands groupes caractérisés par la nature du milieu qu'ils apprécient, à savoir : **les migrateurs terrestres et les oiseaux d'eau.** Le département du Gard, de par sa situation géographique sur l'Arc Méditerranéen, accueille chaque année de nombreuses espèces migratrices et plus particulièrement en période d'hivernage. Toutefois en raison de la présence d'habitats diversifiés, certains individus ou micro-populations s'y fixent pour accomplir leur cycle de reproduction.

Depuis de nombreuses années, la Fédération agit en faveur du suivi de ces espèces au travers de différents protocoles afin d'améliorer la connaissance sur l'état de conservation des populations, l'évolution de la migration ainsi que des prélèvements.

A. Les Migrateurs terrestres

Les migrateurs terrestres chassables sont répartis de la manière suivante :

- **Les Turdidés :** Merle noir (*Turdus merula*), Grive musicienne (*Turdus philomelos*), Grive draine (*Turdus viscivorus*), Grive mauvis (*Turdus iliacus*), Grive litorne (*Turdus pilaris*) ;
- **Les Colombidés :** Pigeon ramier (*Colomba palumbus*), Pigeon colombin (*Columba penas*), Piegon biset (*Columba livia*), Tourterelle des bois (*Streptopelia decaocta*), Tourterelle turque (*Streptopelia turtur*) ;
- **Les Alaudidés,** représentés par l'Alouette des champs (*Alauda arvensis*) ;
- **Les Phasianidés,** représentés par la Caille des blés (*Coturnix coturnix*) ;
- **Les Scolopacidés,** représentés par la Bécasse des bois (*Scolopax rusticola*).

a) Prélèvements

➢ Les Turdidés

Au titre de la campagne 2018/2019, on observe une baisse significative des prélèvements sur les Turdidés en comparaison aux campagnes précédentes. La Grive musicienne reste l'espèce la plus représentée avec plus de 57% des prélèvements réalisés. Néanmoins, il y aura lieu de vérifier si cette baisse est conséquente au changement climatique et/ou à une diminution des effectifs de population et/ou à une diminution de la chasse sur l'espèce et/ou à la baisse de l'échantillon issu des enquêtes exploitables des chasseurs. D'un point de vue sanitaire, certaines maladies telles que le Virus USUTU ont pu avoir une incidence sur les effectifs prélevés notamment pour le Merle noir. Néanmoins, même si des cas de mortalités surélevés ont pu être notifié cet aspect est difficilement quantifiable par rapport aux prélèvements.

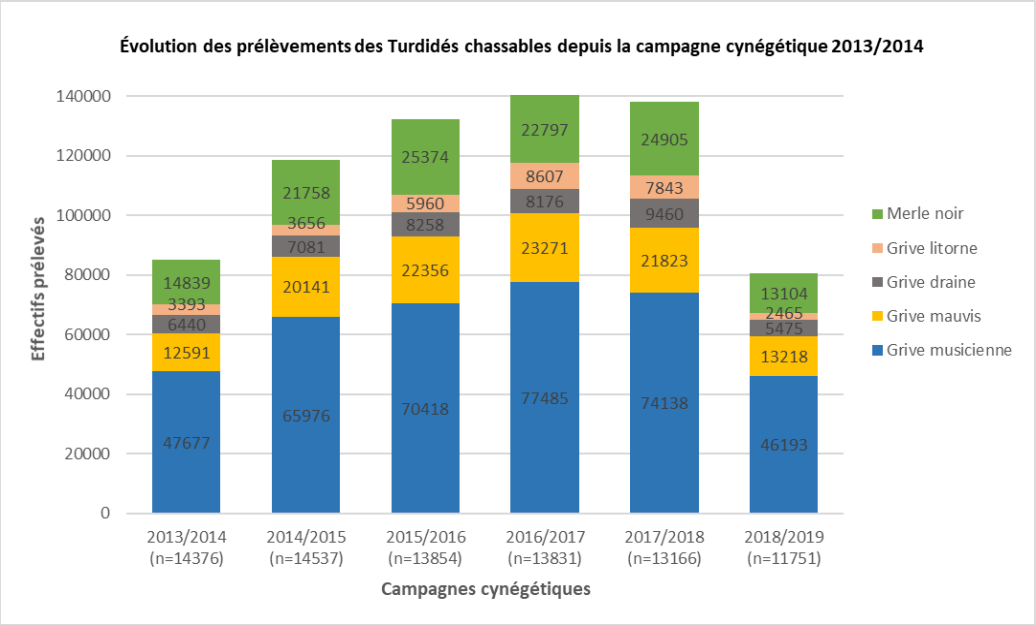

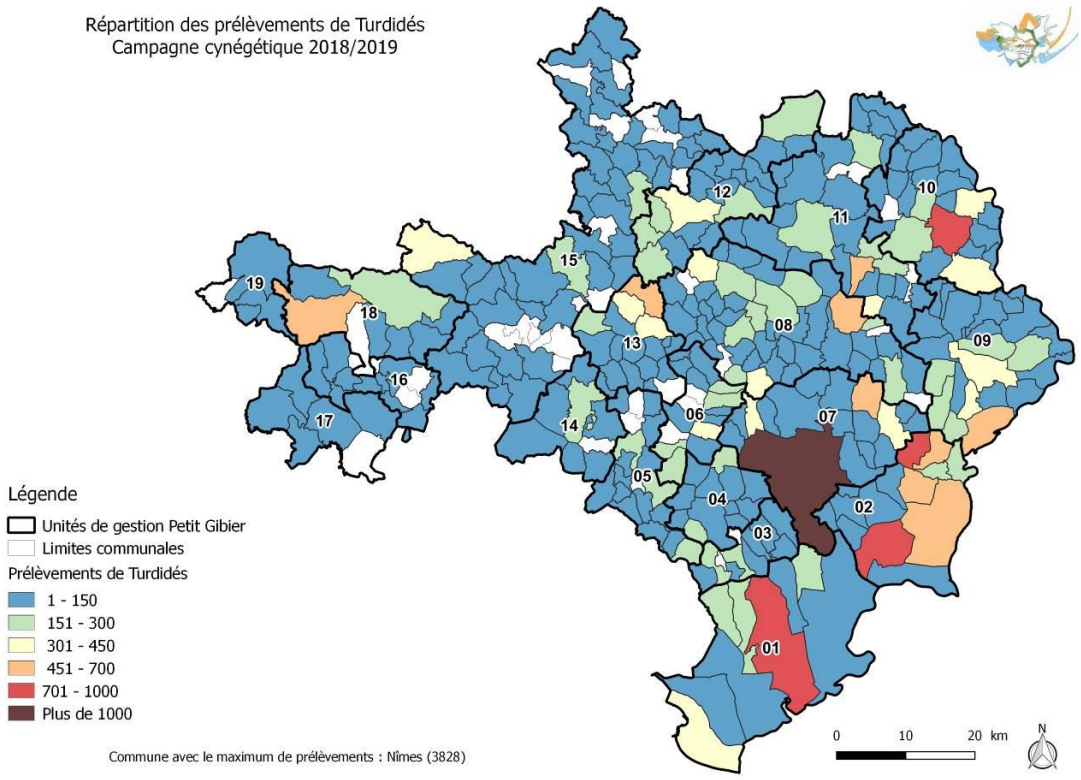

La carte est réalisée sur la base de l'échantillon des 5873 chasseurs ne chassant que sur une seule commune.

➢ Les Colombidés

Pour les Colombidés, les prélèvements sont fluctuants mais ils restent stables au cours du temps. L'espèce Pigeon ramier est l'espèce la plus représentée avec près de 63% des prélèvements réalisés et viennent ensuite, comme pour les campagnes cynégétiques précédentes, la Tourterelle turque, la Tourterelle des bois, le Pigeon colombin et le Pigeon biset.

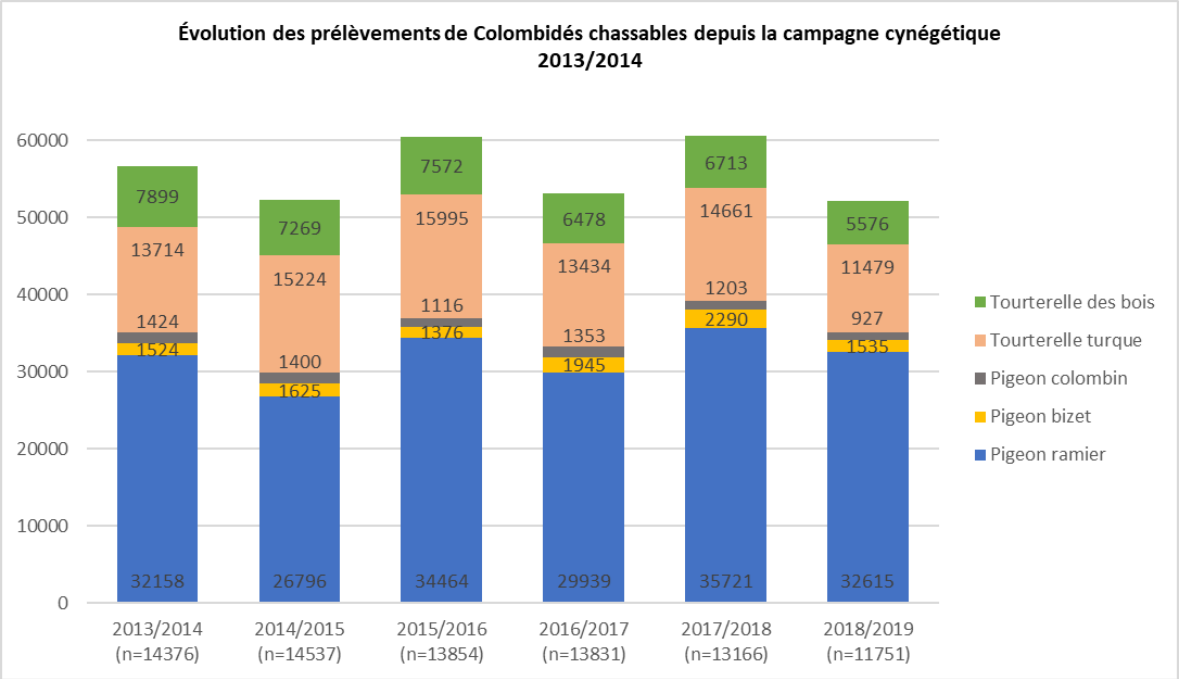

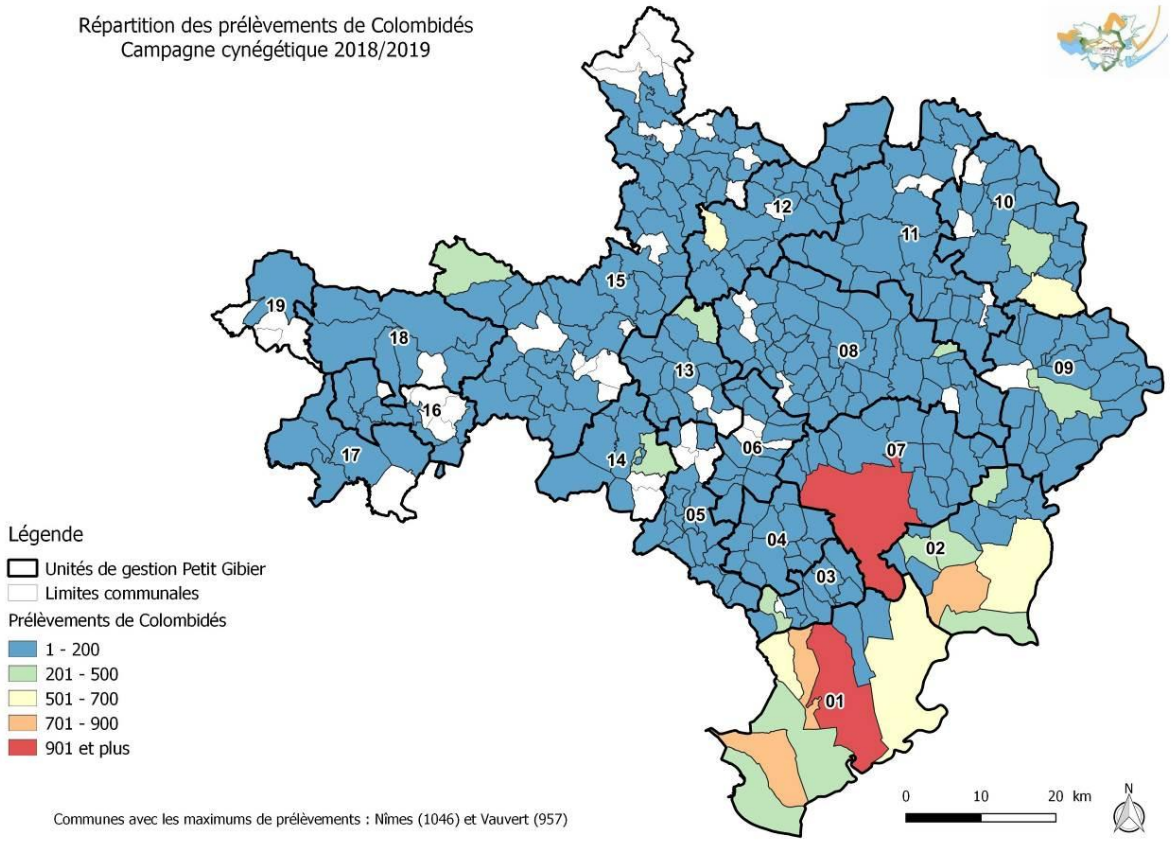

La carte est réalisée sur la base de l'échantillon des 5873 chasseurs ne chassant que sur une seule commune.

➢ Les Alaudidés

Depuis la campagne cynégétique 2014/2015, la tendance des prélèvements d'Alouette des champs est à la baisse. On observe néanmoins une stabilité en comparaison avec la saison précédente et ce malgré la baisse de l'échantillon « chasseurs ».
L'Alouette des champs est une espèce indicatrice de la qualité des habitats en milieux agricoles. La diminution des prélèvements, même si la pratique de la chasse sur cette espèce ne concerne qu'une faible minorité des chasseurs sur le département, montre la fragilité de cette espèce face aux changements des pratiques agricoles et à l'évolution des milieux.

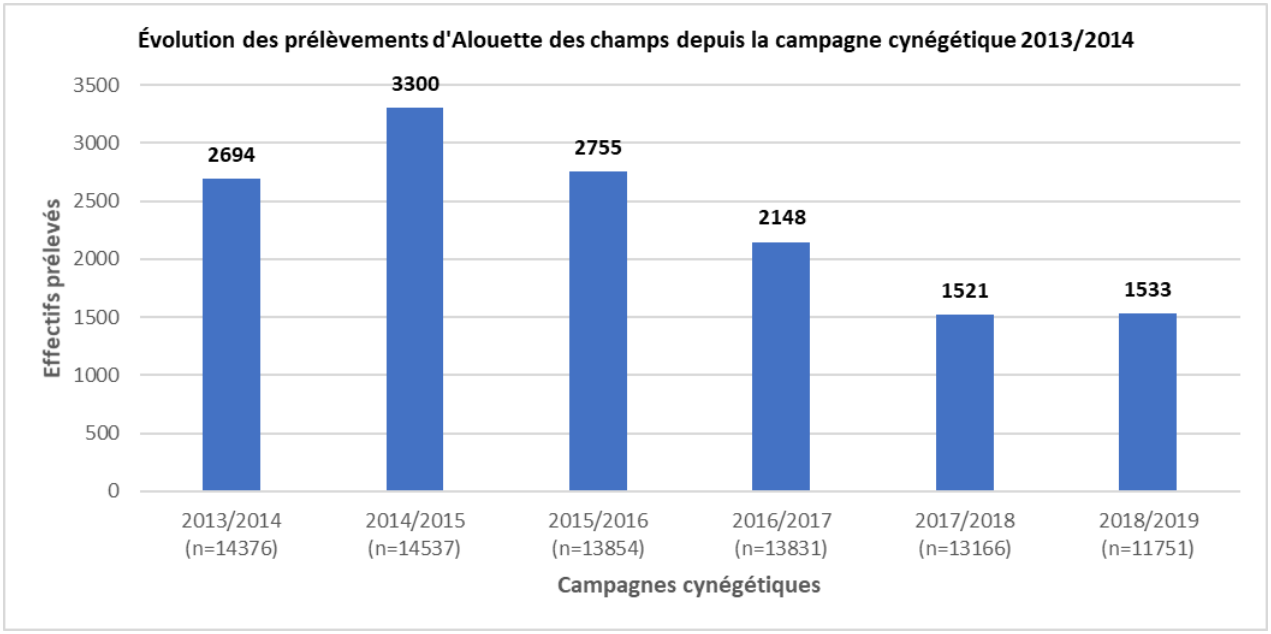

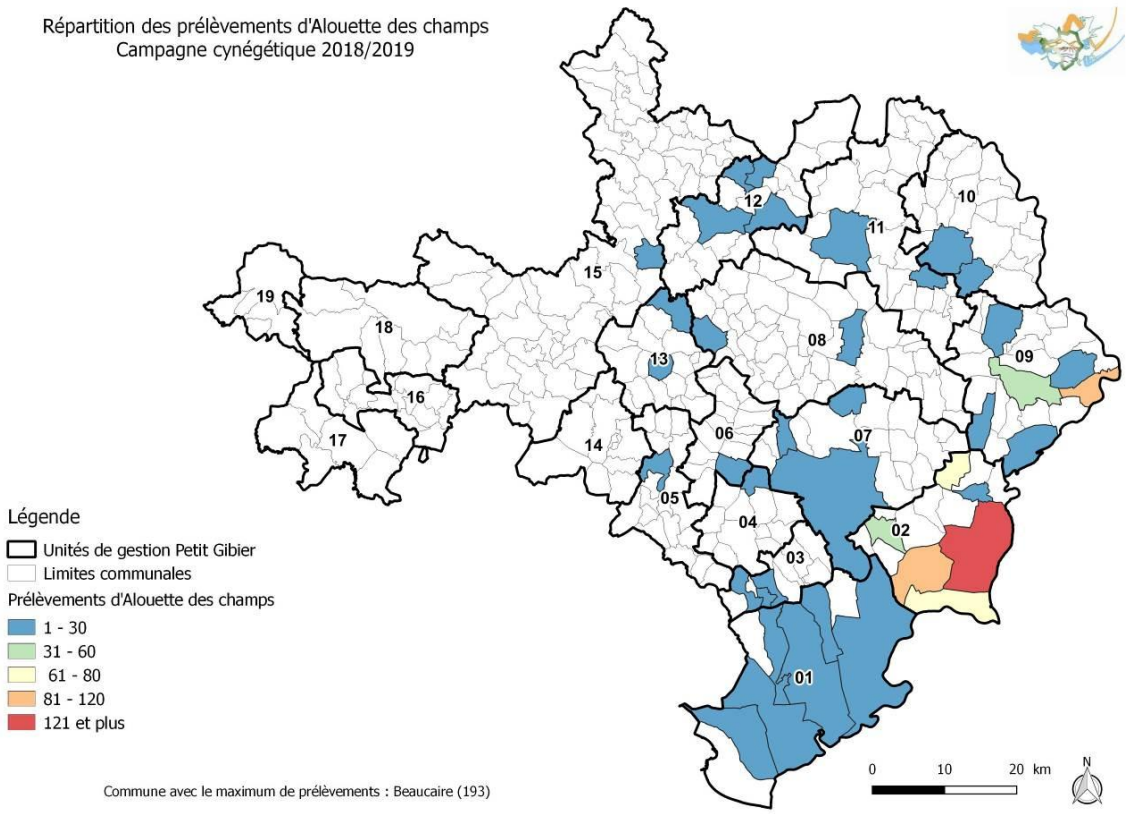

La carte est réalisée sur la base de l'échantillon des 5873 chasseurs ne chassant que sur une seule commune.

➢ Les Phasianidés

Les tableaux de prélèvements de la Caille des blés sont en nette diminution depuis la campagne cynégétique 2014/2015. Il convient de rappeler que les prélèvements de cette espèce sont intimement liés aux assolements culturaux et aux pratiques agricoles.

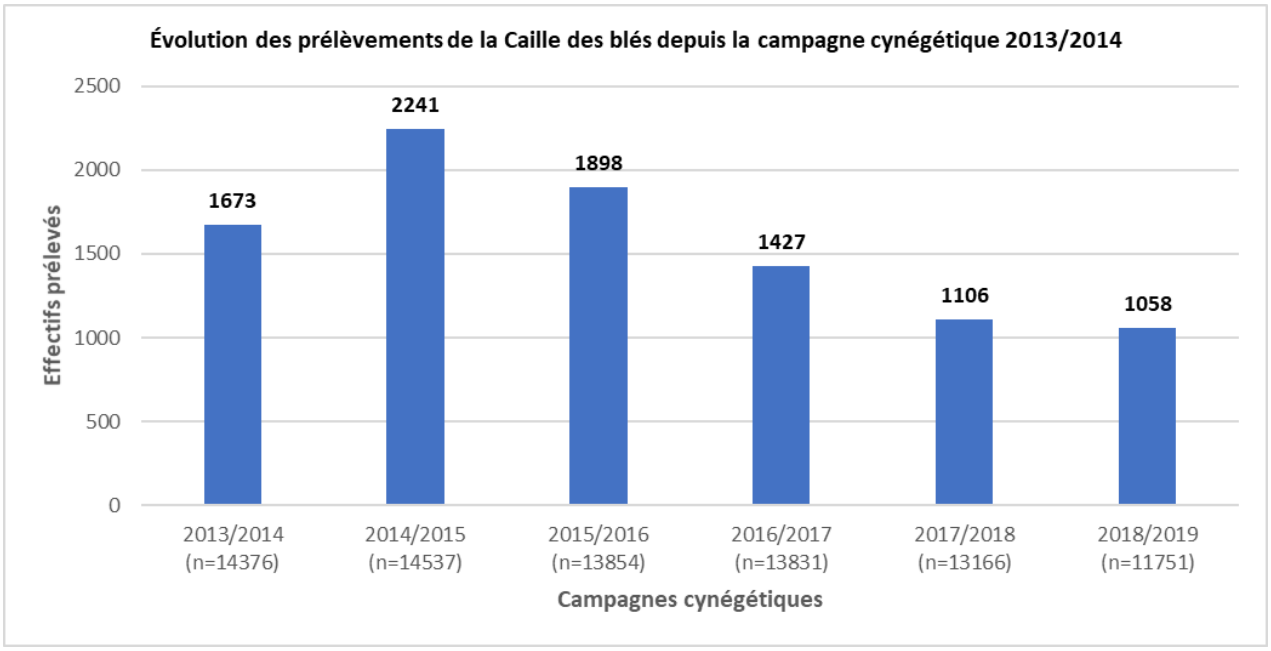

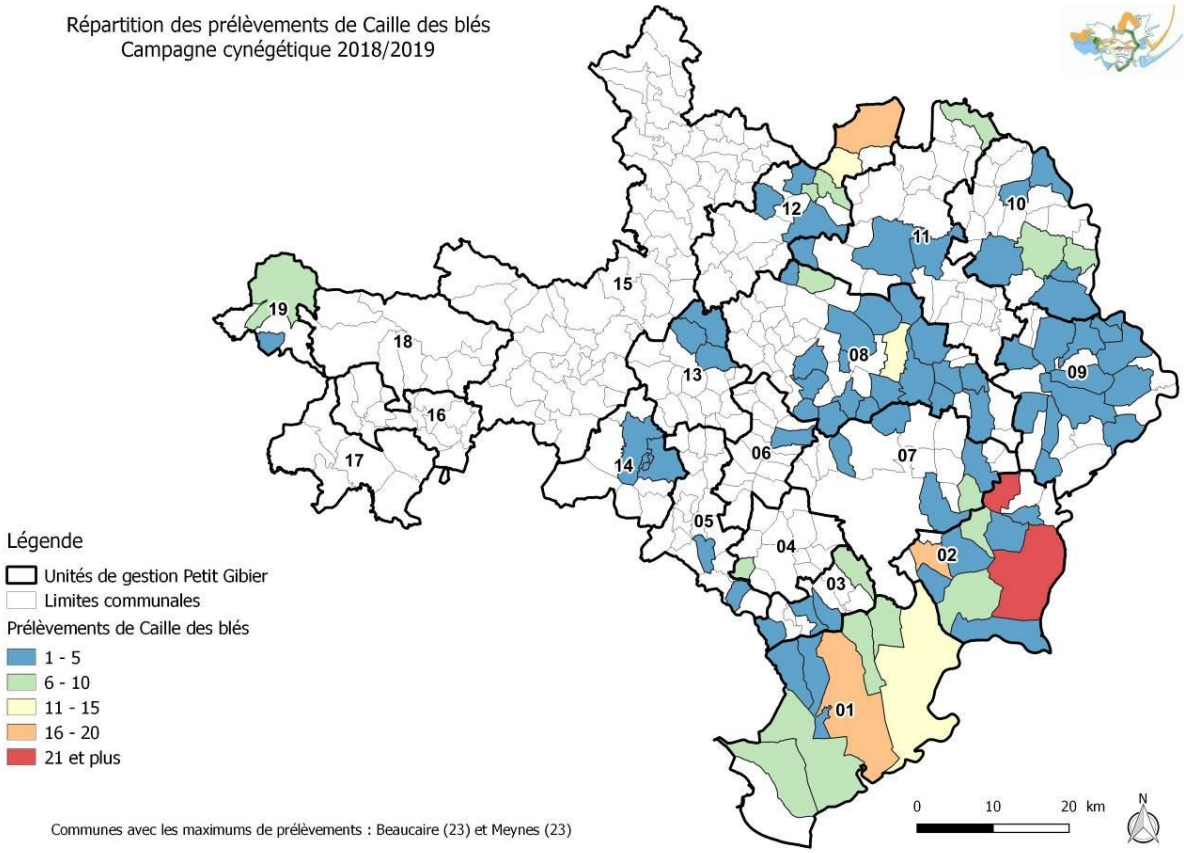

La carte est réalisée sur la base de l'échantillon des 5873 chasseurs ne chassant que sur une seule commune.

➢ La Bécasse des bois

La chasse de la Bécasse des bois est régie au niveau national par un Prélèvement Maximal Autorisé de 30 oiseaux/an/chasseur (PMA). Elle est contrôlée au moyen d'un **Carnet de Prélèvement National** obligatoire, aussi appelé CPB, avec système de marquage. A l'échelle du département du Gard, un PMA départemental a été instauré. Ce PMA limite les prélèvements à 3 oiseaux/jour/chasseur et à 6 par semaine.

Le chasseur n'a qu'un seul CPB pour l'ensemble des territoires où il pratique la chasse à la Bécasse et ce quel que soit le département. La précision de la commune ou le département de prélèvement n'est pas demandé sur le carnet. Ainsi, les CBP rendus par les chasseurs gardois permettent d'évaluer le nombre de Bécasse prélevées par des chasseurs gardois peu importe le lieu de prélèvement mais ils ne permettent pas de définir le nombre de prélèvements réalisés dans le Gard.

Au titre de la campagne 2018/2019, le nombre de CPB analysés par les services de la Fédération est de 3753 et le nombre de prélèvements de bécasses par des chasseurs gardois est de 5278 bécasses. La chute des prélèvements observée en 2017/2018 peut être mise en relation avec l'impact de la sécheresse de l'été 2017 qui a fortement limité les capacités d'accueil des oiseaux sur leurs sites habituels de migration et/ou d'hivernage.

L'analyse des CPB met également en relief, et ce d'une saison sur l'autre, que la période de chasse la plus propice se situe généralement sur le mois de décembre.

b) Études et suivis

➢ Les Colombidés

Le suivi de la chronologie de migration de retour du Pigeon ramier est un protocole d'étude initié par la Fédération des Chasseurs du Gard et mis en œuvre depuis 1997. Il vise à définir la phénologie de la migration de retour chez le Pigeon ramier (*Columba palumbus*) au niveau départemental.

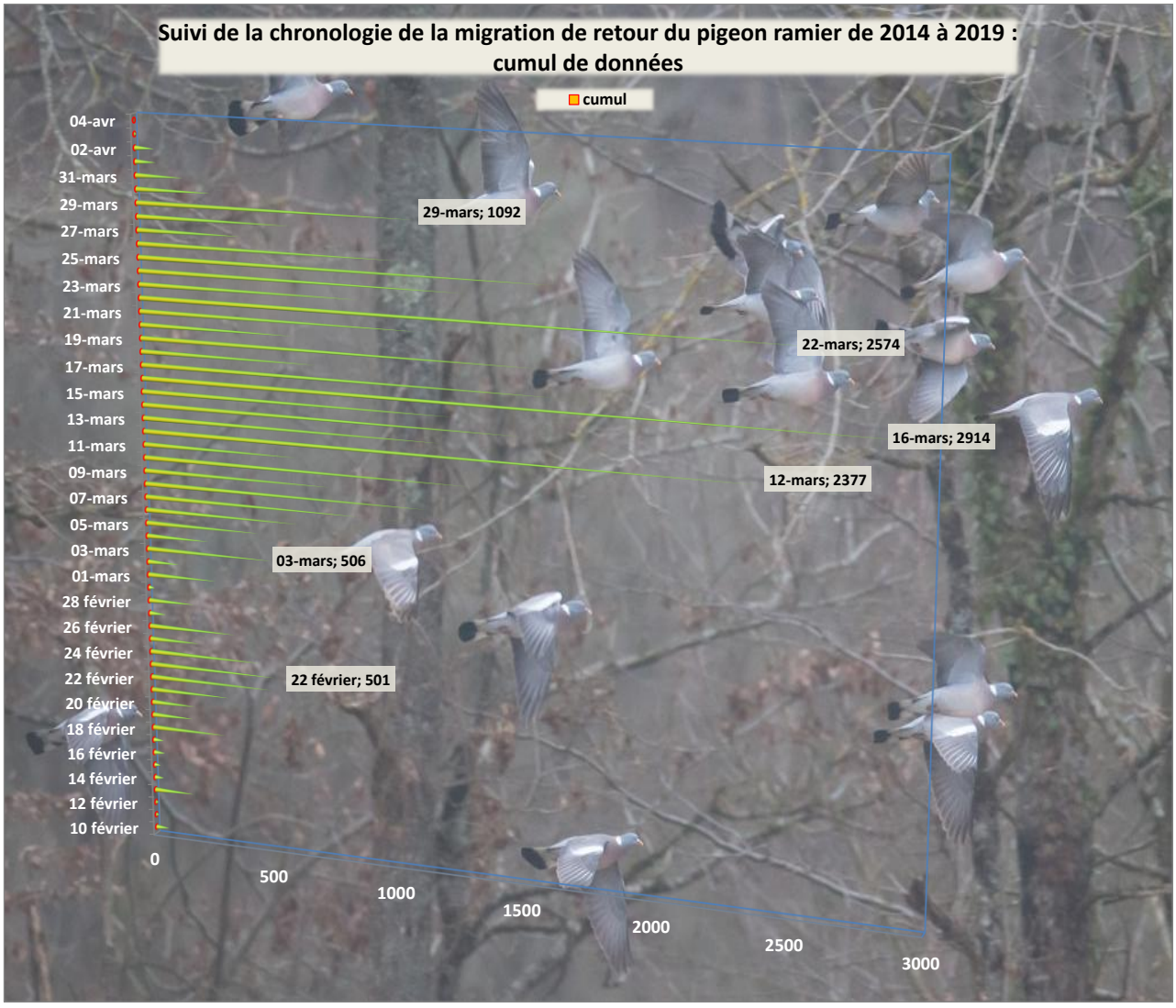

Les suivis s'étalent du 10 février au 04 avril et sont réalisés sur 6 sites du Gard. En 2019, la mise en place de ce protocole a permis de dénombrer 6319 Pigeons ramiers, tous sites confondus, ainsi que d'inventorier une vingtaine d'autres espèces d'oiseaux différentes. Cette action apporte des éléments sur l'état de conservation des populations et la phénologie de la migration. Les données issues de ces suivis constituent également des outils d'aide à la décision, notamment dans le cadre du classement des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts.

➢ La Caille des blés

Le suivi sur l'espèce est mené dans le Gard par la FDC à partir d'un protocole ONCFS, portant sur le suivi des populations nicheuses au printemps. Il s'inscrit dans le cadre d'un réseau porté à l'échelon national et l'ensemble des données ainsi récoltées permettent d'améliorer la connaissance sur l'état de conservation des populations, de la phénologie migratoire et du suivi de l'espèce à l'échelle européenne (voir internationale).

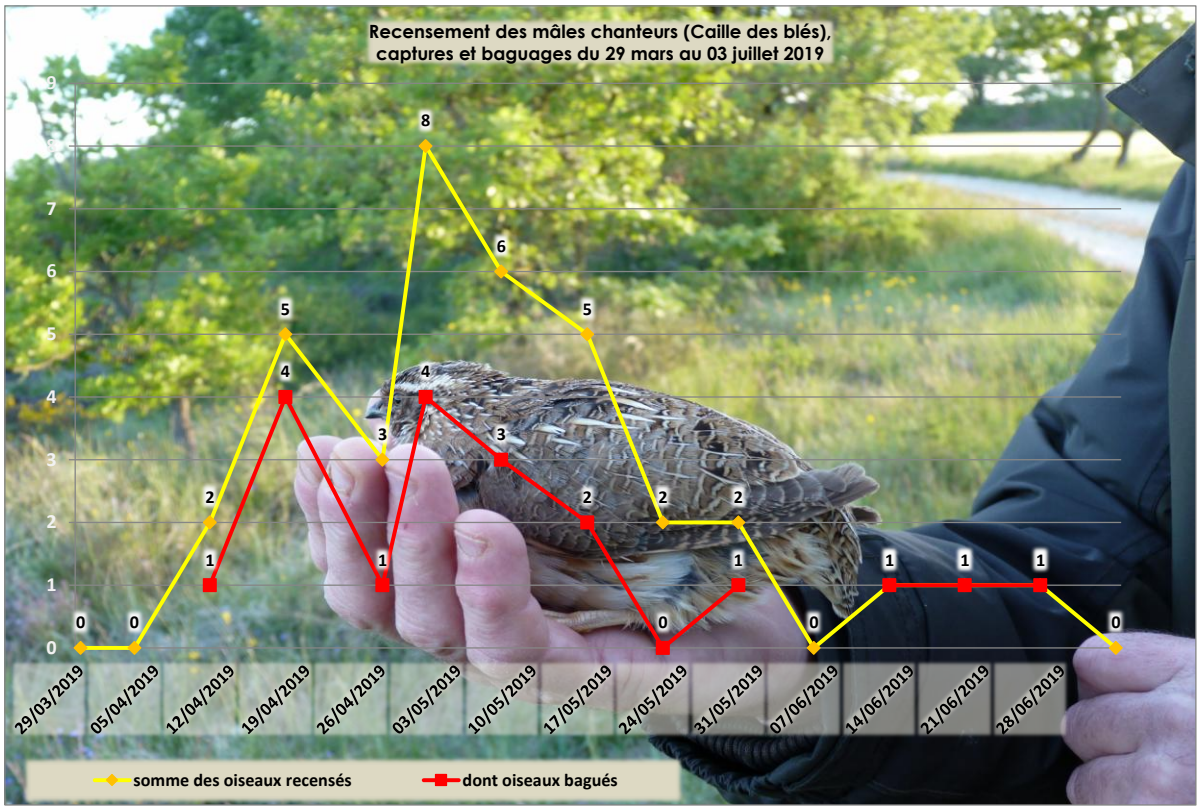

Le programme est suivi dans 51 départements. Ceci a permis en 2018 de baguer 2264 oiseaux au niveau national. Les résultats nationaux de 2019 n'ont pas encore été communiqués. A l'échelle départementale, les services techniques ont poursuivi leurs actions de suivis de la Caille des blés au printemps 2019 sur le territoire de Barjac, à raison d'une sortie par semaine du 29 mars au 03 juillet 2019. Tandis qu'en 2018, les premiers individus ont été contactés lors de la première décade du mois de mai, cette année les mâles chanteurs ont été entendus dès les premières sorties au mois d'avril. Sur l'ensemble de la saison, 36 mâles chanteurs ont été recensés dont 19 qui ont pu être bagués. Comme l'année précédente, il a été observé une relative discrétion des mâles chanteurs puisque seulement 4 mâles ont chanté de manière spontanée sur les 36 individus recensés. Ce constat met en exergue une réaction de l'oiseau qu'à partir de l'émission de la repasse et il a été remarqué sur plusieurs départements et a déjà été noté la saison dernière.
Les suivis de Cailles de blés sont réalisés par les techniciens depuis 2013. Force est de constater que 2019 a montré de bons résultats en comparaison des années précédentes.

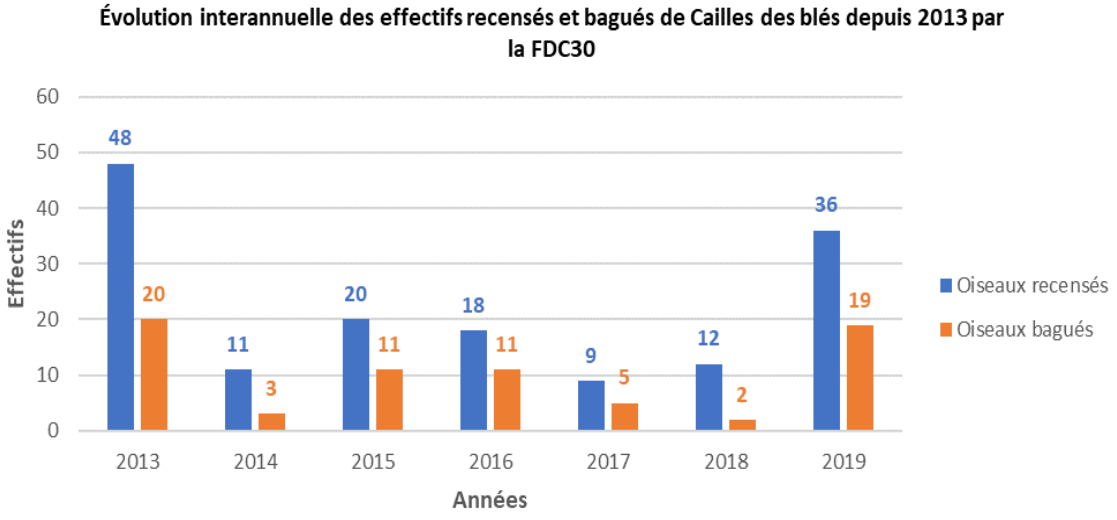

➢ Les grands turdidés : Protocole IPIKA / IMPCF

La Fédération participe au programme de recherche de l'Institut Méditerranéen du Patrimoine Cynégétique et Faunistique (IMPCF) concernant la Chronologie de la migration de retour des grands turdidés (Merle noir, Grives musicienne, mauvis, draine et litorne), de l'Alouette des champs et du Pigeon ramier conduite à l'échelle inter-régionale. Ce protocole prévoit sur les mois de Janvier, Février et Mars une sortie par décade, soit un total de 9 sorties. Les suivis sont réalisés sur la commune de Fontanès et s'effectuent dans trois types de milieux (bois, garrigue, culture) à raison d'un circuit de 1 km chacun (voir carte).
L'espèce la plus représentée est le Merle noir, suivi du pigeon ramier. On ne peut tirer de conclusion à l'échelle d'un seul site. L'interprétation nécessitant un nombre de données suffisamment important pour être statistiquement exploitable.

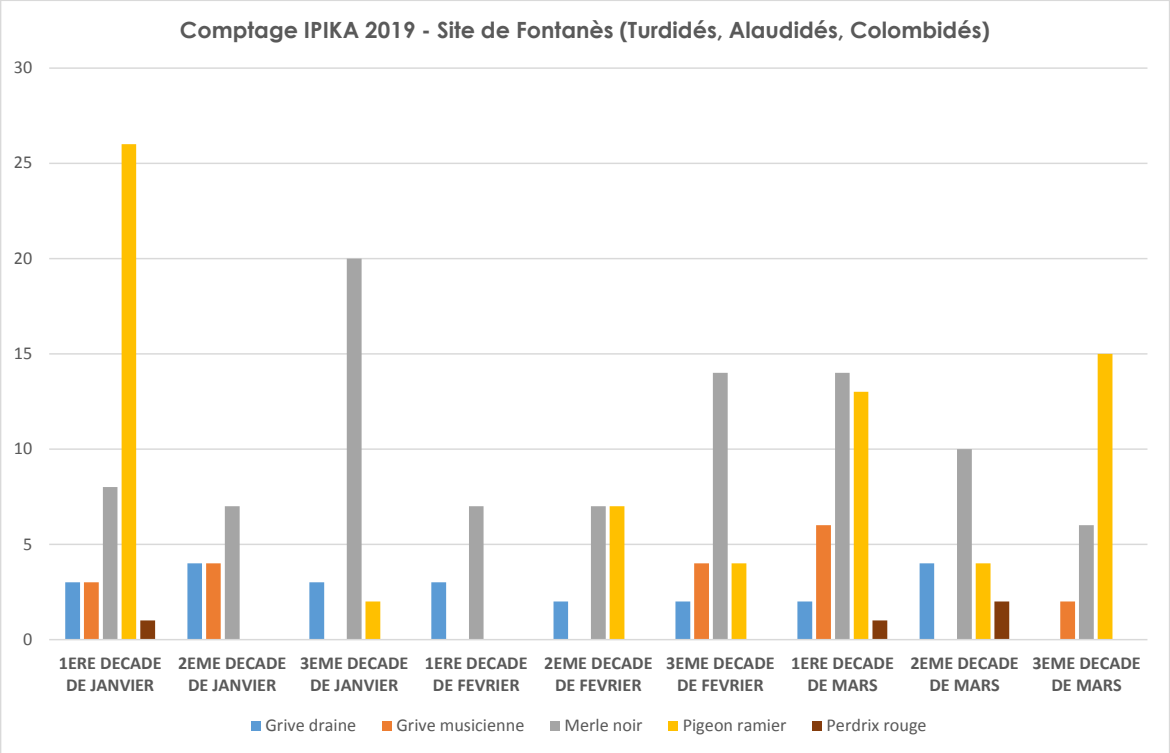

➢ Les migrateurs terrestres : Protocole ISNEA

Comme chaque année au cours des mois d'octobre et de novembre, la Fédération Départementale des chasseurs du Gard réalise un suivi des oiseaux migrateurs selon le protocole de l'ISNEA. Ce dernier consiste à observer et dénombrer, depuis un poste fixe tous les deux jours, les espèces migratrices sur une durée de 4 heures à partir du lever du soleil. Le site d'observation est situé à Boucoiran sur un col au sein d'un milieu naturel permettant une observation variée et conséquente. Ce comptage a débuté en 2015-2016, il s'agit donc de la quatrième année de suivi.

Cette année, 12 jours d'observation ont été réalisés par les techniciens fédéraux totalisant 3861 individus représentant 25 espèces différentes. Les conditions climatiques n'ont pas été favorables à la mise en œuvre des suivis cette saison, ce qui peut expliquer les faibles effectifs contactés en comparaison à la campagne précédente. Toutefois, les espèces les plus représentées sont le Pigeon ramier (49,5%) et le Pinson des arbres (35,5%).

Espèces contactées	Nombre d'individus
Aigrette garzette	2
Alouette lulu	3
Autour des palombes	1
Bergeronnette grise	5
Buse variable	1
Chardonneret élégant	4
Corneille noire	5
Corvidés sp	3
Epervier d'Europe	1
Étourneau sansonnet	22
Faucon crécerelle	5
Faucon hobereau	1
Fringilles sp	25
Grand Cormoran	46
Grive draine*	3
Grive mauvis*	5
Grive musicienne*	345
Hirondelle de rochers	60
Hirondelle sp	29
Linotte mélodieuse	4
Merle noir*	9
Pigeon ramier*	1912
Pinson des arbres	1369
Rougequeue noir	1
Total général	**3861**

* : espèces chassables

➢ La Bécasse des bois

• Baguage nocturne

Au titre de la campagne 2018/2019 aucune opération de capture n'a été conduite par la Fédération. L'année écoulée a présenté des conditions météorologiques particulièrement défavorables (sècheresse) qui a eu pour conséquence l'absence d'oiseaux sur les sites prospectés habituellement. Il faudra veiller à maintenir l'effort de capture dans les années à venir. En effet, le baguage des individus permet d'obtenir des informations sur la chronologie de la migration en fonction des conditions météorologiques, d'évaluer les capacités physiologiques des individus et de récolter des données biométriques (poids, sexe, âge).

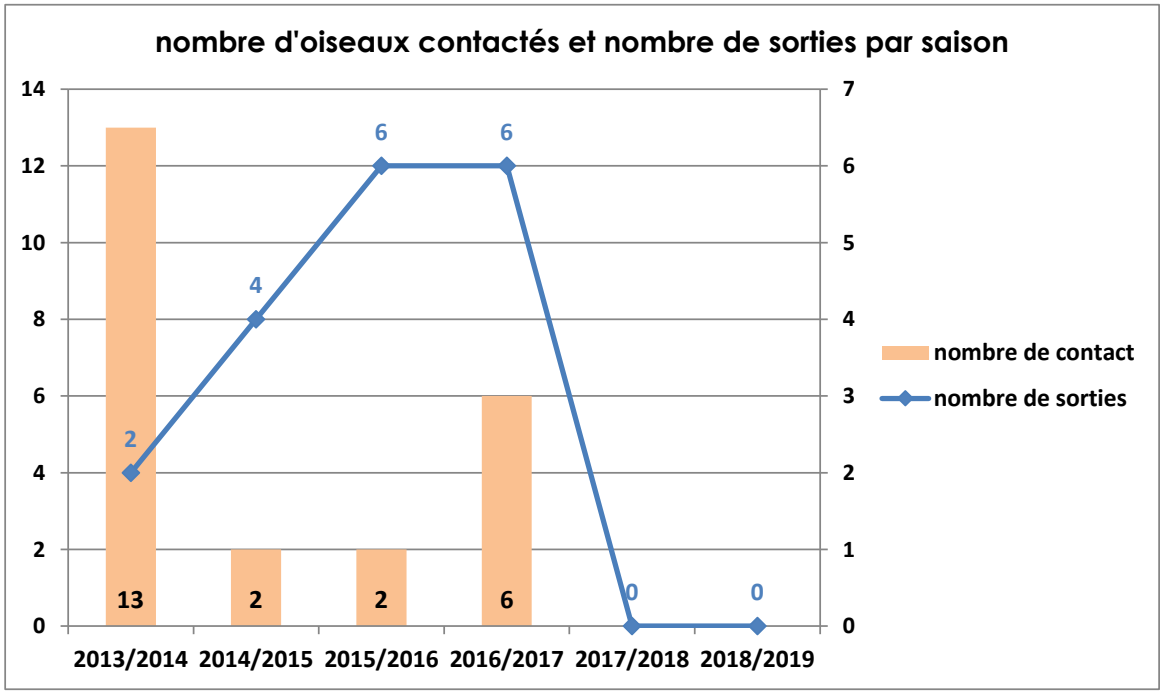

- **Collecte des échantillons d'ailes**

Conscients des enjeux liés à la préservation de l'espèce, des chasseurs gardois s'investissent dans la récolte des ailes des individus prélevés à la chasse afin d'améliorer les connaissances sur la Bécasse des bois. Pour la campagne 2018/2019, **549 ailes ont été récoltées** à l'échelle du département (983 en ex-Languedoc-Roussillon).

Répartition du nombre d'ailes récoltées par petites régions géographiques en 2018/2019 (Données CNB)

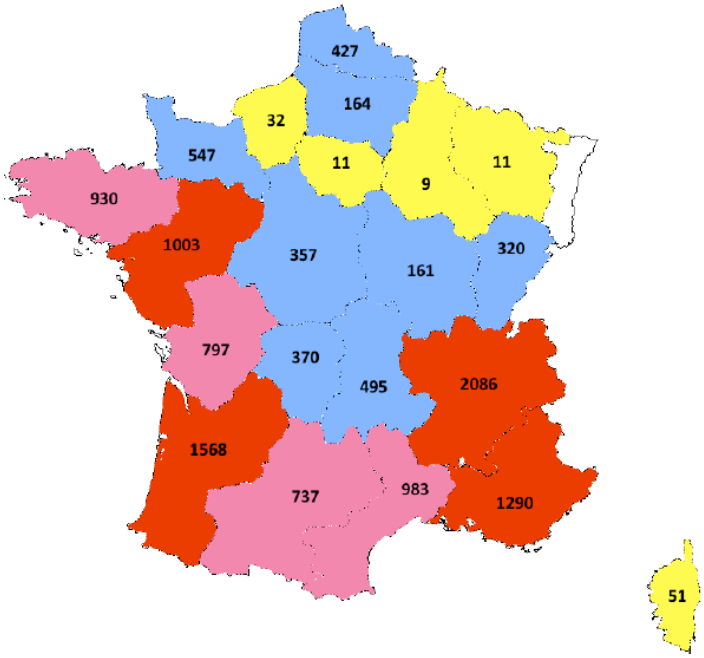

A partir de la lecture des ailes, différents informations peuvent être obtenues. Ces dernières sont présentées dans le tableau ci-dessous et évaluées au titre des 6 dernières campagnes cynégétiques. On note en 2018/2019, un réel effort consenti par les chasseurs gardois par rapport à la campagne précédente.

Saisons	Nombre d'ailes récoltées	Nombre d'adultes	Nombre de jeunes	Age Ratio	Nombre d'autopsies	Mâles	Femelles	Sexe ratio
2013/14	341	182	159	47%	28	12	16	43%
2014/15	512	177	335	65%	91	30	61	33%
2015/16	515	228	287	54.5	88	27	61	31%
2016/17	609	239	370	61%	84	32	52	38%
2017/18	255	203	52	20.4%	48	19	29	39.6%
2018/19	**549**	**134**	**415**	**75.6%**	**110**	**28**	**82**	**25.5%**

En 2017/2018, une baisse significative de l'âge-ratio est observée à partir des données récoltées dans le Gard. Cette tendance, identique à celle observée au niveau nationale, s'explique en raison de la sécheresse de l'été 2017 qui a fortement impacté la migration à l'automne où seuls des adultes sont revenus sur leurs sites. En 2018/2019, les conditions ont été meilleures et ont permis d'observer de meilleurs résultats.

Concernant le sex-ratio, ce dernier s'élève à 26% de mâles dans le Gard en 2018/2019. Il est en dessous de la moyenne calculée depuis 26 ans qui est de 37,1%. De manière générale, les femelles sont majoritairement présentes dans le département et le fort déséquilibre observé pourrait être dû aux influences des changements climatiques.

La Fédération et le CNB 30 remercie l'ensemble des chasseurs qui participent activement à la récolte des ailes et contribuent ainsi à l'amélioration des connaissances de l'espèce.

B. Le Gibier d'eau

Le gibier d'eau est particulièrement présent en Camargue gardoise et sur le littoral méditerranéen mais on le retrouve également autour des grands fleuves et des rivières qui traversent le département. Les espèces chassables sont représentées par **les Anatidés, les Anséridés, les Rallidés et les Limicoles.**

a) Les Prélèvements

➢ Les Canards de surface

L'analyse des tableaux de chasse de la campagne cynégétique 2018/2019 montre que le Canard colvert et la Sarcelle d'Hiver sont les espèces les plus représentées avec, respectivement, 40% et 32% des prélèvements réalisés.

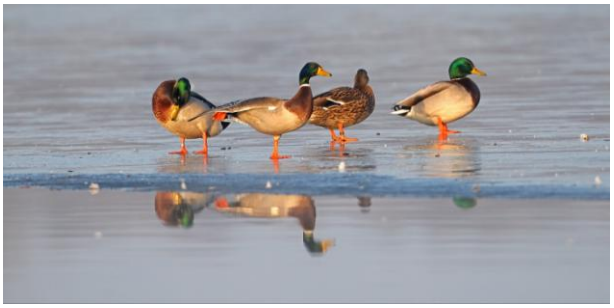

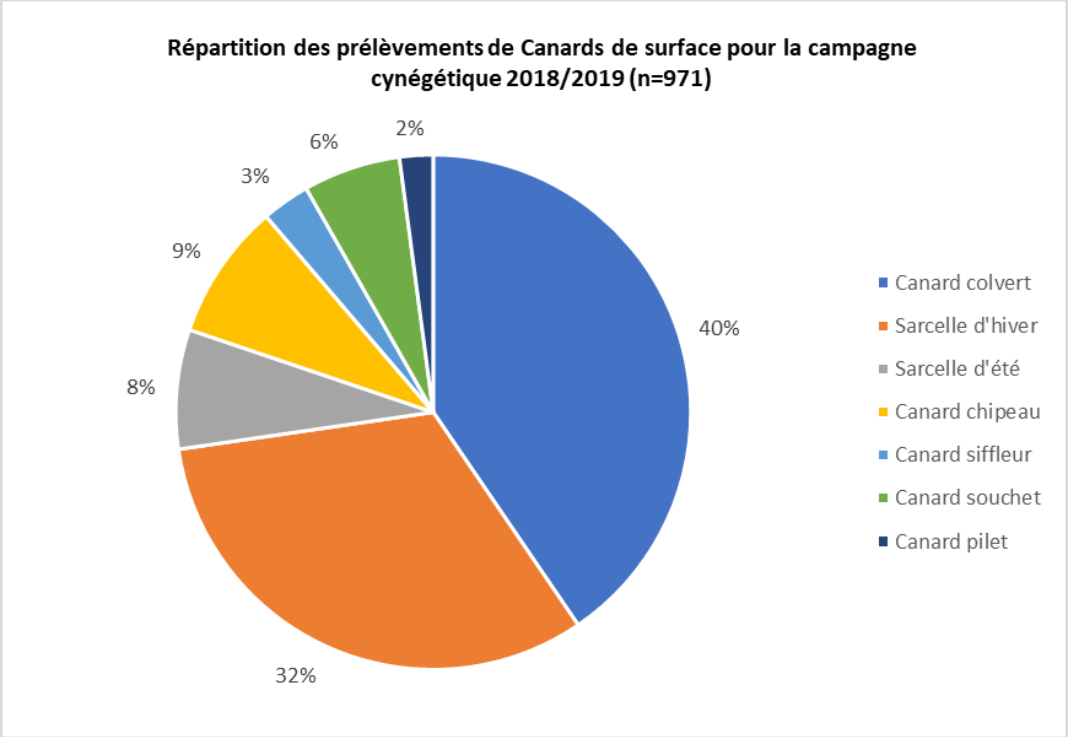

De manière générale, l'analyse comparative conduite sur les 6 dernières campagnes cynégétiques montre une stabilité des prélèvements au cours du temps et ce malgré la baisse de l'échantillon « chasseurs ».

Campagnes cynégétiques	2013/2014 (n=3841)	2014/2015 (n=4741)	2015/2016 (n=4916)	2016/2017 (n=5567)	2017/2018 (n=5651)	2018/2019 (n=971*)
Canard colvert	9542	8736	8177	8401	9287	8006
Sarcelle d'hiver	3828	3695	4363	6060	6263	6370
Sarcelle d'été	759	715	854	958	1035	1482
Canard chipeau	971	1133	1201	1604	1616	1694
Canard siffleur	365	257	363	661	560	598
Canard souchet	887	942	951	1517	1393	1209
Canard pilet	169	156	243	254	307	416

** : à compter de la campagne 2018/2019, les chasseurs validant leur permis sur internet peuvent préciser être chasseur de gibier d'eau*

➢ Les Canards plongeurs

Les prélèvements de canards plongeurs progressent depuis la campagne cynégétique 2013/2014 malgré la baisse de l'échantillon « chasseurs ». La Nette rousse et le Fuligule milouin représente plus de 95% des prélèvements.

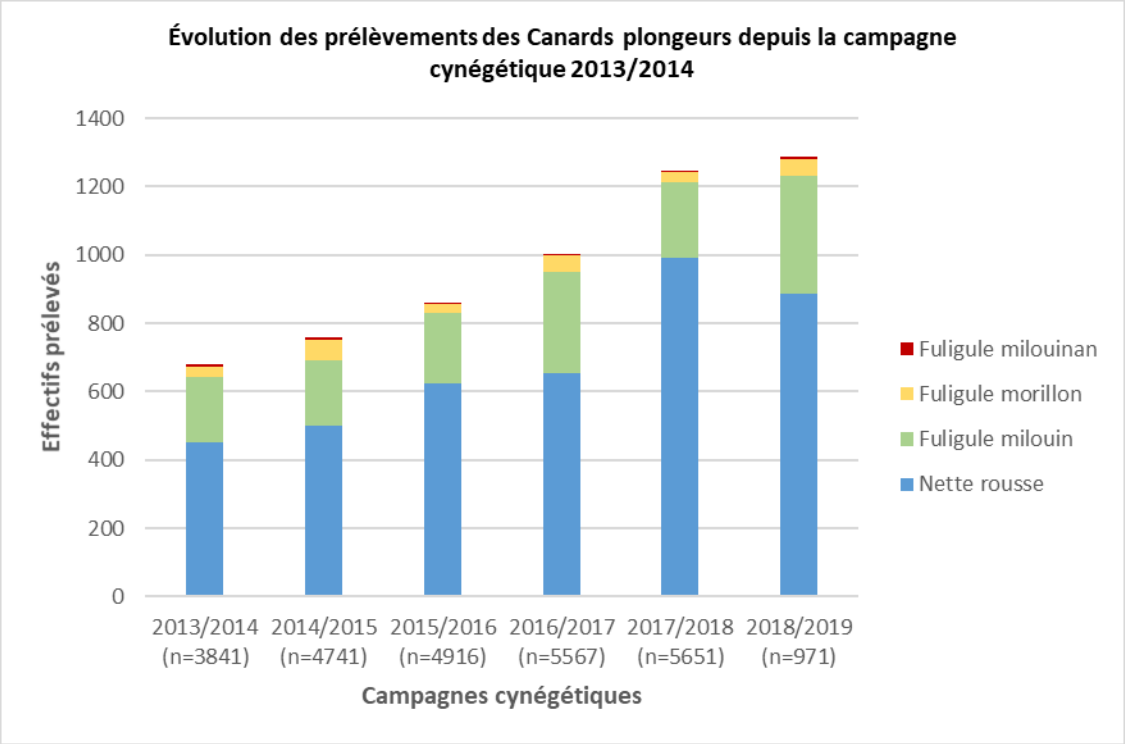

Campagnes cynégétiques	2013/2014 (n=3841)	2014/2015 (n=4741)	2015/2016 (n=4916)	2016/2017 (n=5567)	2017/2018 (n=5651)	2018/2019 (n=971)
Nette rousse	450	501	625	654	992	887
Fuligule milouin	191	192	206	296	219	344
Fuligule morillon	32	59	27	49	30	50
Fuligule milouinan	7	6	1	2	1	7

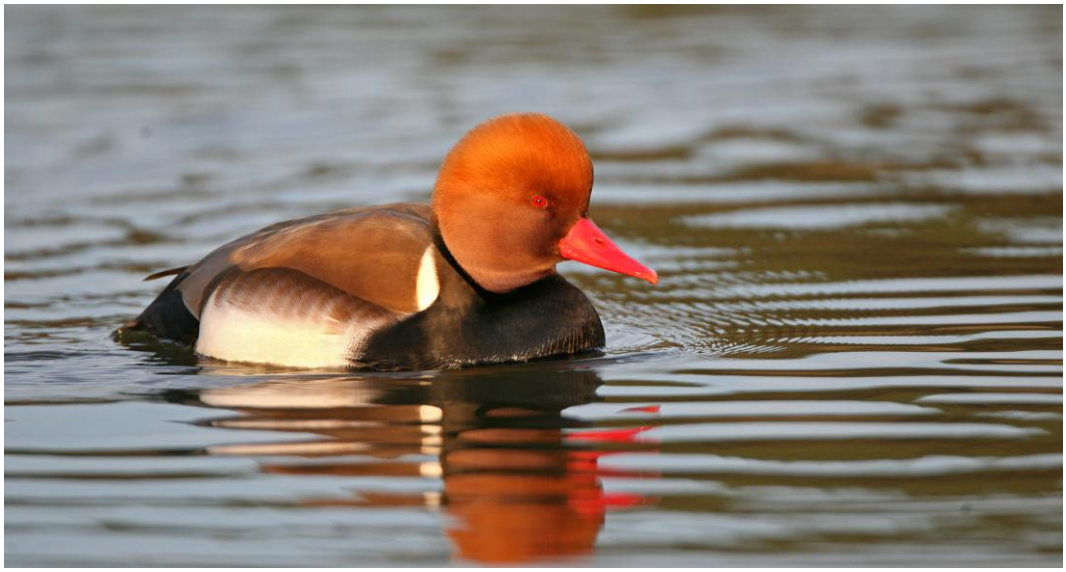

➢ Les Rallidés

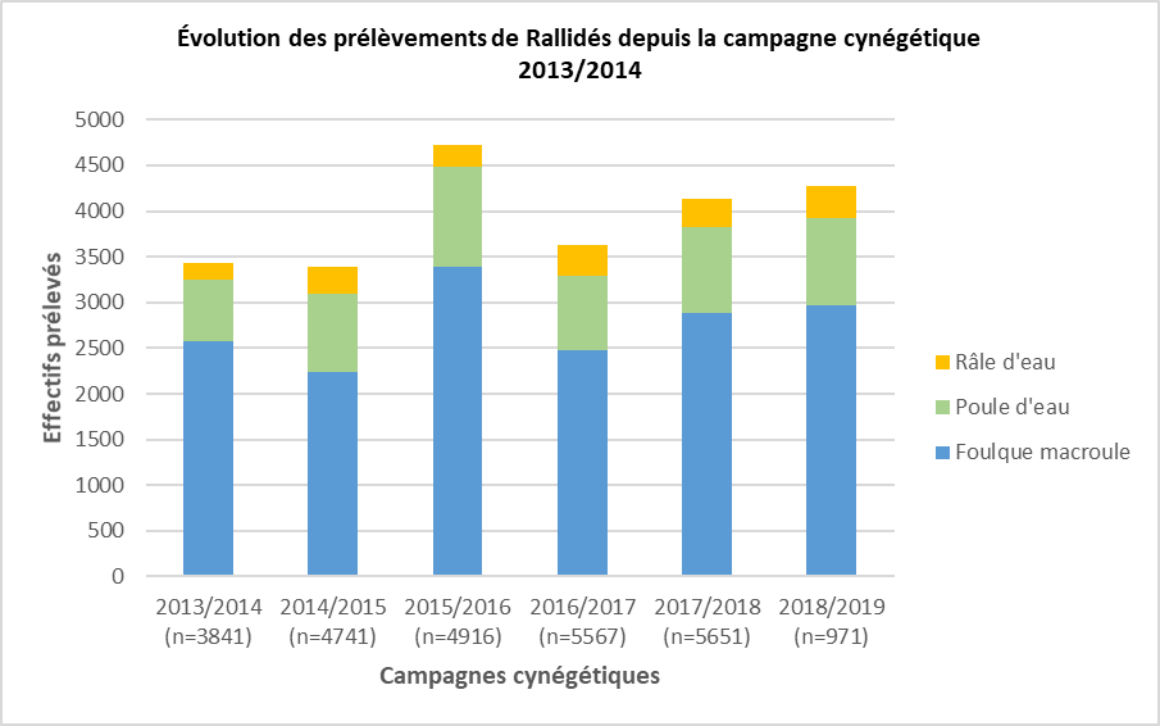

La Foulque macroule représente l'espèce la plus prélevée devant la Poule d'eau et le Râle d'eau. Les prélèvements sont stables depuis la dernière campagne cynégétique

Campagnes cynégétiques	2013/2014 (n=3841)	2014/2015 (n=4741)	2015/2016 (n=4916)	2016/2017 (n=5567)	2017/2018 (n=5651)	2018/2019 (n=971)
Foulque macroule	2572	2232	3391	2480	2888	2968
Poule d'eau	675	858	1087	818	933	954
Râle d'eau	184	300	247	329	315	352

➢ Les Limicoles

Sur la base des enquêtes réalisées auprès des chasseurs de gibier d'eau, l'historique des prélèvements montre une faible évolution des tableaux de chasses depuis la campagne cynégétique 2013/2014.
La Bécassine des marais, le Vanneau huppé et la Bécassine sourde sont les espèces de limicoles les plus prélevées dans le département.

Campagnes cynégétiques	2013/2014 (n=3841)	2014/2015 (n=4741)	2015/2016 (n=4916)	2016/2017 (n=5567)	2017/2018 (n=5651)	2018/2019 (n=971)
Bécassine des marais	1196	1500	1755	2302	1762	2455
Vanneau huppé	320	536	585	676	795	828
Bécassine sourde	231	370	434	665	395	748
Chevalier aboyeur	276	338	254	264	353	364
Chevalier combattant	81	110	53	80	156	132
Chevalier gambette	54	94	49	59	90	77
Chevalier arlequin	40	64	38	26	41	38
Pluvier doré	9	39	23	75	61	73
Pluvier argenté	0	12	11	12	15	17
Bécasseau maubèche	16	18	1	18	28	15
Huitrier pie	0	3	1	1	6	0
Barge rousse	0	1	5	12	4	12

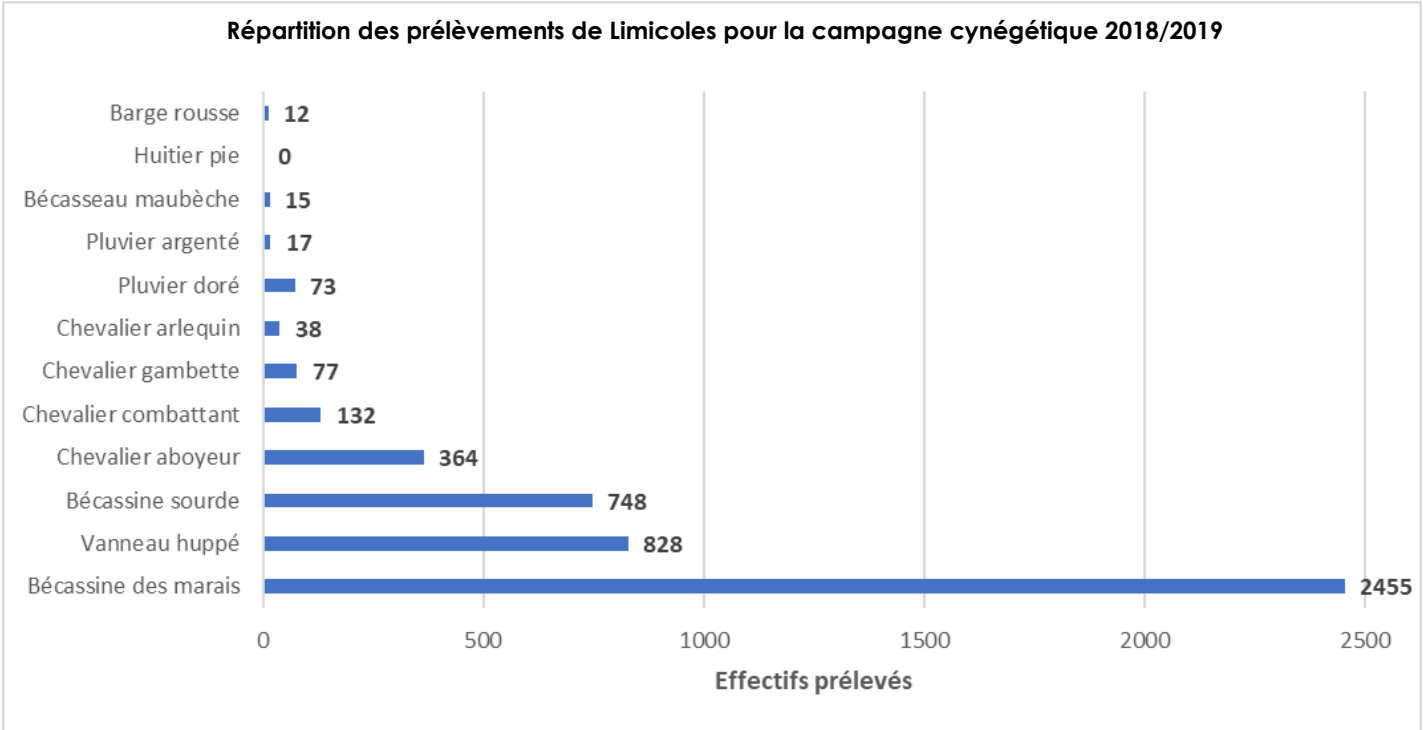

➢ Les Oies

Le département du Gard enregistre de faibles prélèvements d'Oies. Ces prélèvements sont par ailleurs principalement localisés en Grande Camargue et sont essentiellement représentés par l'Oie cendrée. Depuis la campagne cynégétique 2015/2016, on observait une augmentation des tableaux de chasse. Toutefois en 2018/2019, on note une diminution de 33% des prélèvements en comparaison avec la campagne cynégétique précédente. Les fluctuations observées doivent être mises en corrélation avec l'évolution des effectifs de chasseurs constituant l'échantillon n.

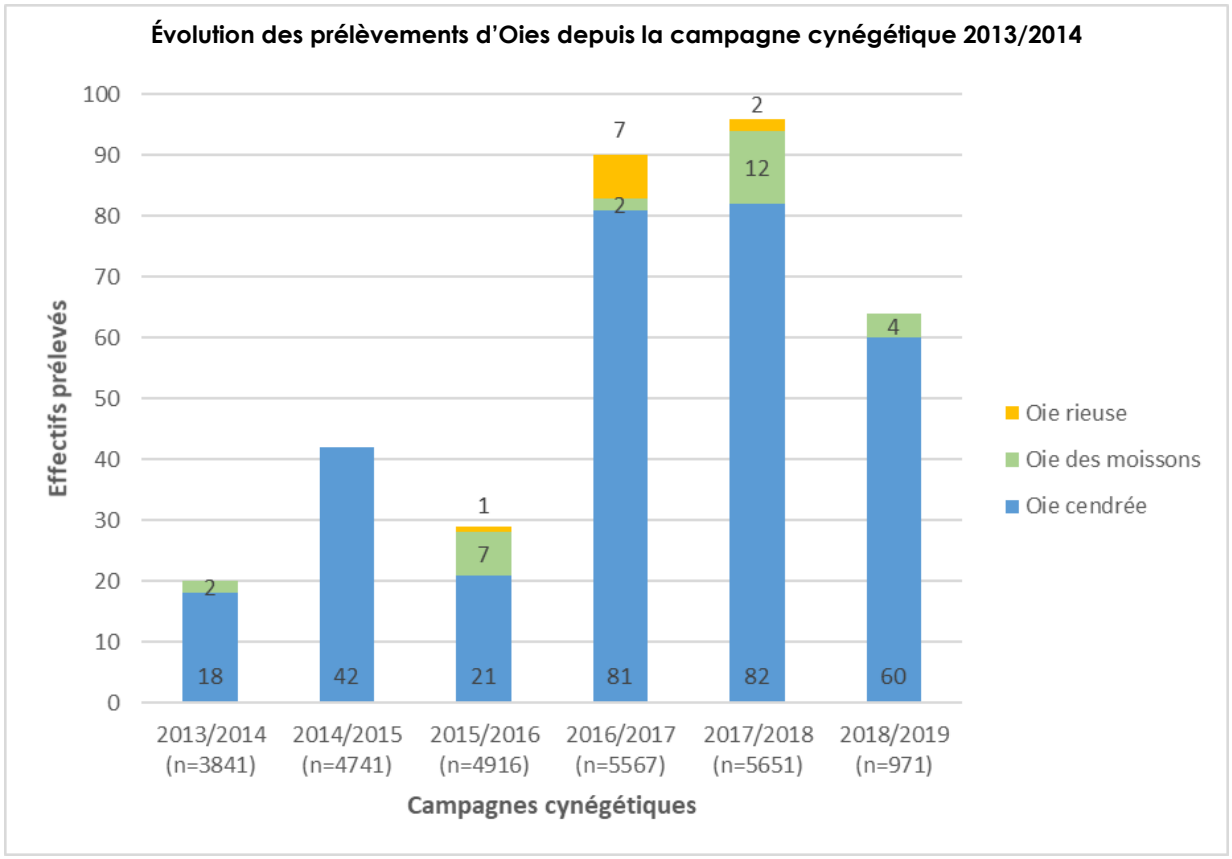

b) Études et suivis des oiseaux d'eau chassable

Depuis la campagne 2014/2015, la FDC30 a adhéré au réseau de suivis des oiseaux d'eau en période d'hivernage par le biais de l'ISNEA. Sa fréquence est mensuelle, d'octobre à mars. Les sites suivis actuellement au nombre de 3. Ils se situent sur les communes de Vauvert et de Saint Gilles (Marais de Capette, Gargattes et Coutes), de Saint Laurent d'Aigouze (Marais de Mahistre), d'Aigues-Mortes et du Grau du Roi (Salins du Midi). Ces suivis permettent notamment d'améliorer les connaissances en termes de statut des espèces, d'effectifs des populations et de déplacement des individus en période d'hivernage (chronologie).

- **Les anatidés :**

Sur l'ensemble des sites suivis, on constate que le Canard colvert et la Sarcelle d'hiver sont les espèces les plus présentes en période d'hivernage. Seuls les effectifs de Canard colvert et de Fuligule milouin sont en augmentation en comparaison à la campagne précédente. Les autres espèces sont en baisse avec des effectifs montrant des densités très faibles voire nulles.

- **Les limicoles :**

Pour la majorité des espèces de Limicoles, les effectifs cumulés sont en augmentation en comparaison avec la campagne précédente. On observe notamment une nette augmentation des effectifs de Vanneau huppé. A contrario, aucune Barge à queue noire n'a été inventoriée lors des passages mensuels.

- **Les rallidés :**

Parmi les rallidés, la Foulque macroule reste l'espèce la plus représentative sur l'ensemble des sites. Aucun Râle d'eau n'a été observé lors des suivis mensuels sur chacun des sites cette année.

Pour l'ensemble des groupes, il est à signaler l'importance de la gestion hydraulique des marais. En effet, cette gestion vient impacter de manière significative la fréquentation des sites par les différentes espèces.

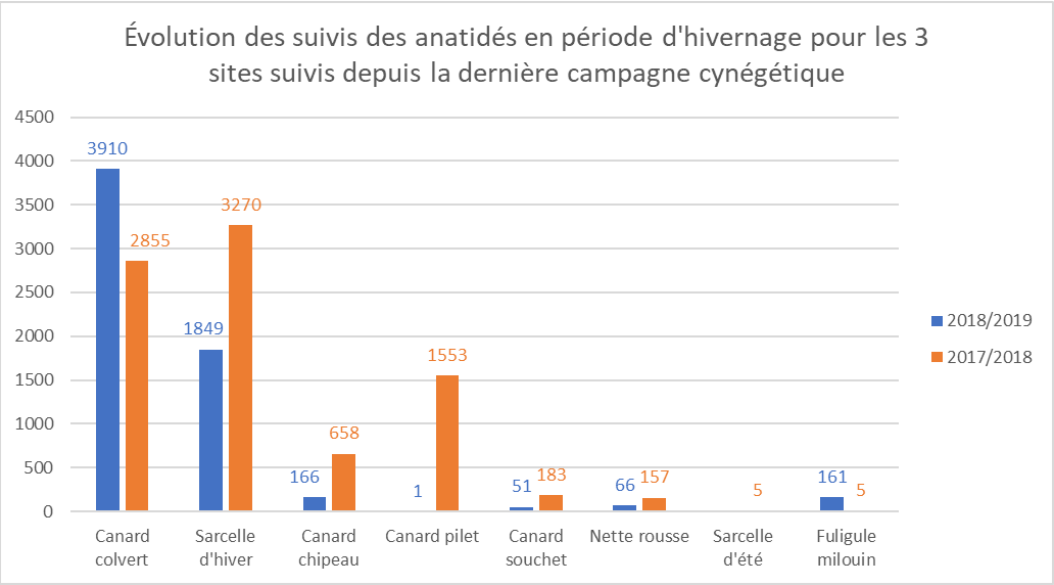

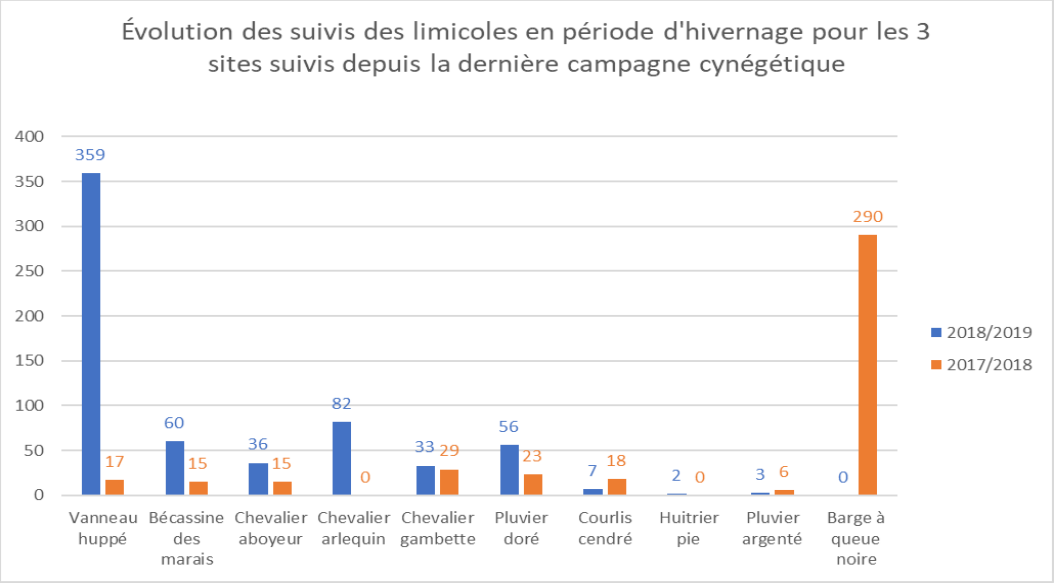

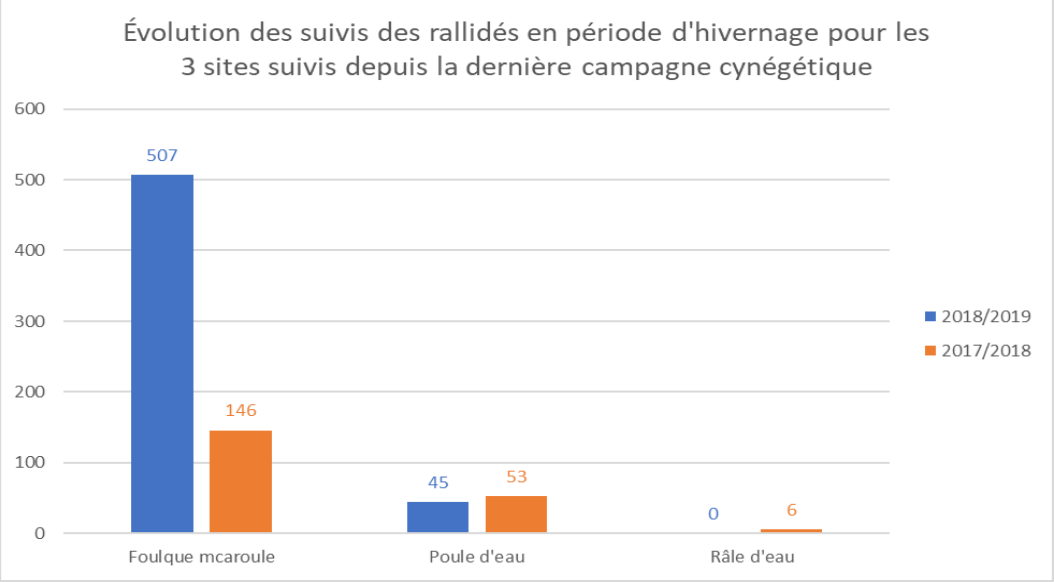

Les graphiques ci-dessus tiennent compte des effectifs cumulés de l'ensemble des comptages mensuels.

4. Prédateurs et déprédateurs

Le classement des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts dépend notamment de la densité des populations et des dommages occasionnés. L'ensemble de ces éléments doivent être justifiés auprès des administrations compétentes.

Parmi les espèces susceptibles d'occasionner des dégâts on retrouve :

- **Chez les mammifères :** la Belette (*Mustela nivalis*), la Fouine (*Martes foina*), la Martre (*Martes martes*), le Putois (*Mustela putorius*), le Renard (*Vulpes vulpes*), le Chien viverrin (*Nyctereutes procyonoïdes*), le Raton laveur (*Procyon lotor*), le Vison d'amérique (*Mustela vison*), le Ragondin (*Myocastor coypus*), le Rat musqué (*Ondatra zibethicus*), le Lapin de garenne (*Oryctolagus cuniculus*) et le Sanglier (*Sus crofa*) ;

- **Chez les oiseaux :** le Corbeau freux (*Corvus frugilegus*), la Corneille noire (*Corvus corone corone*), la Pie bavarde (*Pica pica*), le Geai des chênes (*Garrulus glandarius*), l'Etourneau sansonnet (*Sturnus vulgaris*), la Bernache du Canada (*Branta canadensis*) et le Pigeon ramier (*Columba palumbus*).

Certaines espèces telles que le Putois ont été retirées de la liste nationale ou limitées à un ou deux départements (Belette).

A. Les prélèvements

a) Prédateurs

Au niveau des prédateurs, nous relevons que pendant la période de chasse, sur la base de l'échantillon (n=13 831) c'est l'espèce Renard qui est la plus prélevée par « tir ». Dans une moindre mesure figurent ensuite les autres espèces à savoir le Blaireau, la Fouine, le Putois et la Belette. L'historique du suivi des prélèvements permet de mesurer l'abondance de ces espèces dans le temps.

Parmi les prélèvements opérés sur l'espèce Renard (680 au total), 209 ont été réalisés lors de battues spécifiques au Renard et 471 lors des battues au sanglier.

saison	Renard (tir)	Blaireau (tir)	Fouine (tir)	Putois (tir)	Belette (tir)
2013/2014	1524	176	111	49	29
2014/2015	1699	99	98	27	37
2015/2016	1904	106	88	63	31
2016/2017	1628	76	71	23	17
2017/2018	1632	105	111	25	34
2018/2019	1531	91	56	16	12

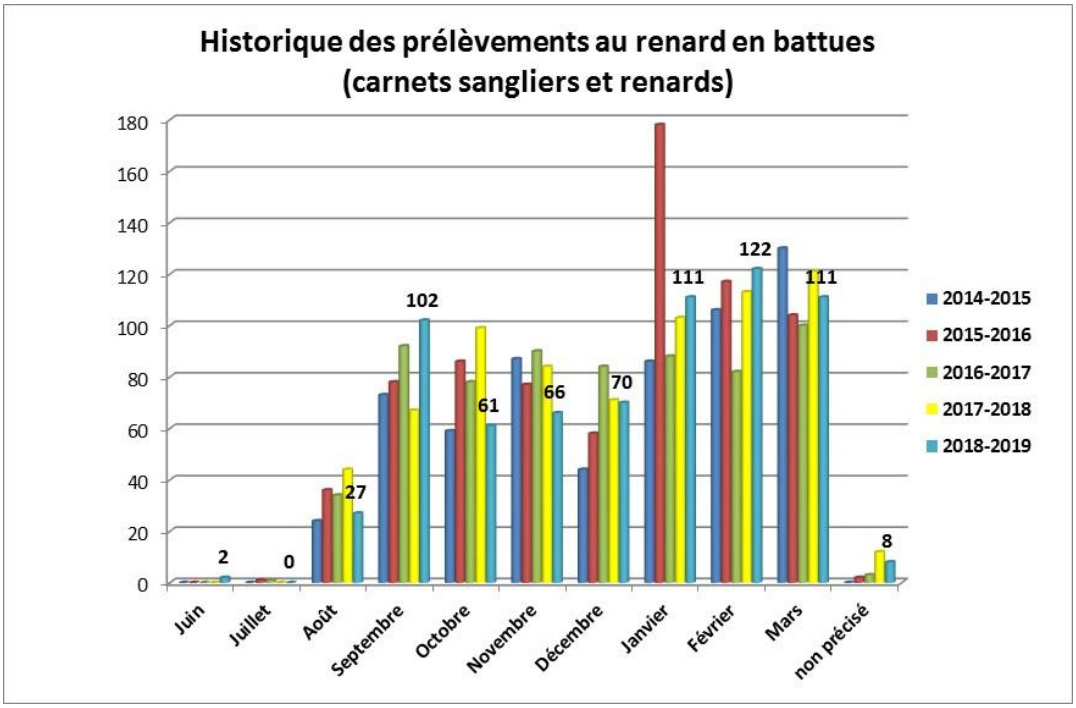

b) Déprédateurs

Parmi les déprédateurs, comme la campagne précédente, l'Etourneau sansonnet est l'espèce qui est la plus prélevée à tir. Viennent ensuite la Pie bavarde, puis la Corneille noire et le Geai des chênes.

saison	Pie bavarde (tir)	Corneille noire (tir)	Etourneau sansonnet (tir)	Geai des chênes (tir)
2013/2014	**2386**	**787**	**16363**	**732**
2014/2015	**2769**	**1272**	**18742**	**829**
2015/2016	**2976**	**1412**	**24020**	**888**
2016/2017	**2881**	**1468**	**18211**	**798**
2017/2018	**2628**	**1193**	**18164**	**748**
2018/2019	**1991**	**1089**	**14014**	**682**

Dans le cadre de la régulation des animaux nuisibles par mode de piégeage cinq (5) espèces sont concernées dans le Gard. La Pie apparaît toujours comme étant l'espèce la plus capturée, vient ensuite, comme la campagne précédente, le Renard, puis la Fouine et enfin la Corneille noire.

Saison	RENARD	FOUINE	PIE	CORNEILLE	RAGONDIN	NBR DE PIEGEURS
2013-14	2474	520	8497	508	0	234
2014-15	2901	537	7283	457		253
2015-16	2516	512	5998	310		246
2016-17	2634	608	4594	565		250
2017-18	2462	514	3900	214		237
2018-19	1900	428	3516	40	106	210

B. Effectifs de piégeurs

Le graphique ci-après met en évidence l'effectif des piégeurs actifs dans le Gard. Au titre de la campagne 2018/2019, ils étaient au nombre de 210. La moyenne sur six (6) ans est de 238.
Il est rappelé que les piégeurs bénévoles contribuent par leurs actions de régulation à améliorer la gestion des territoires de chasse. Grâce à la tenue du Carnet de piégeage, le piégeur contribue à enrichir les bases de données départementales et nationales sur les espèces et leur répartition spatiale.
Les piégeurs agréés du Gard sont fédérés autour de l'Association des Piégeurs Agréés du Gard.

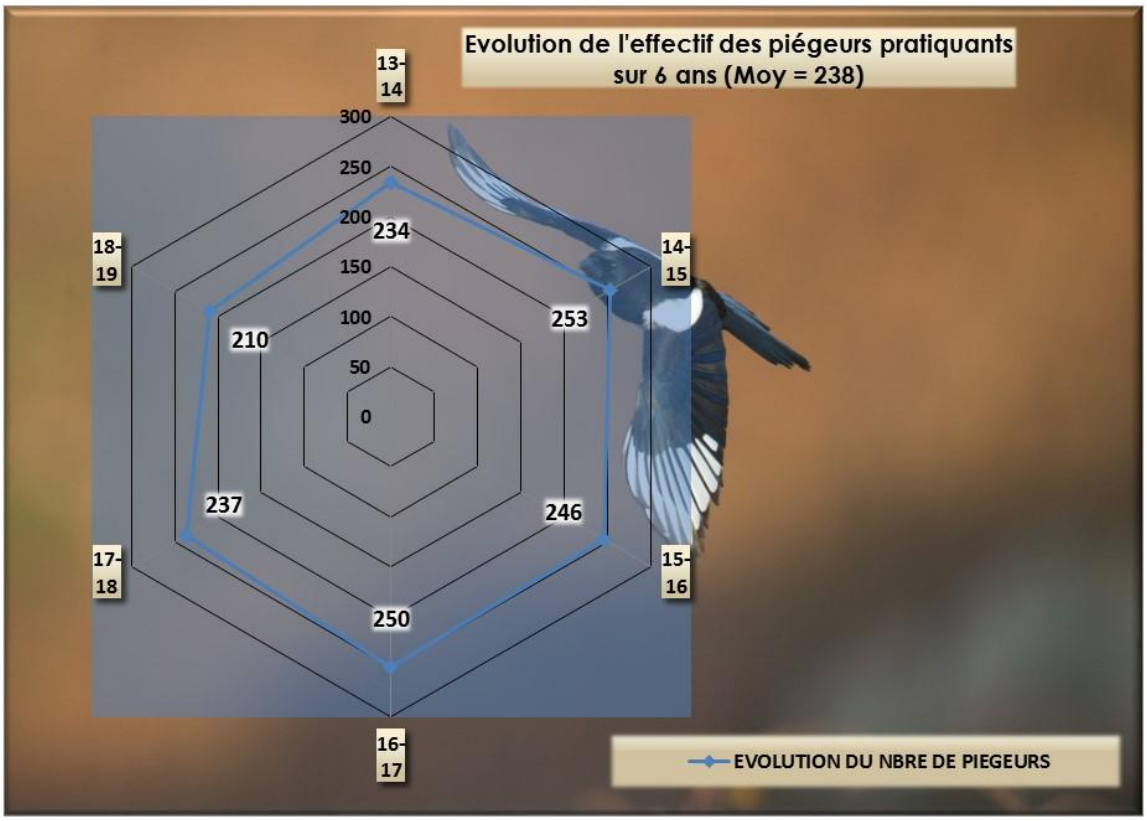

C. Aides à la pratique du piégeage

a) Acquisition de matériel de piégeage

La Fédération réalise une action de soutien en faveur de l'acquisition du matériel de piégeage nécessaire à la régulation des animaux susceptibles d'occasionner des dégâts.

Cette action bénéficie d'un soutien de la FDC à hauteur de 20 %.

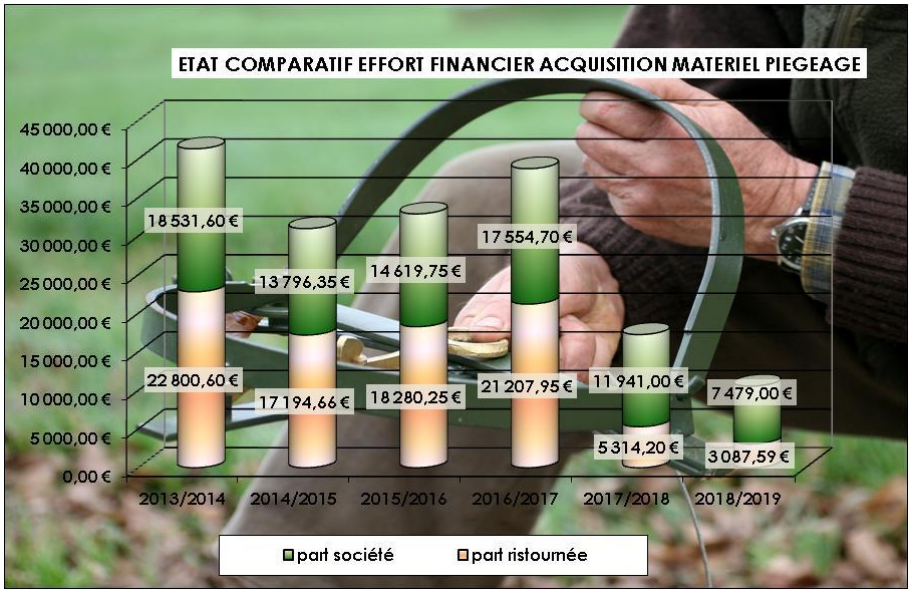

b) Aide aux territoires piégés

Le soutien financier amené par la Fédération à ses adhérents en matière de capture des animaux classés nuisibles est en diminution en rapport de la campagne précédente. Il est rappelé que les primes nuisibles avaient été réduites en 2018.

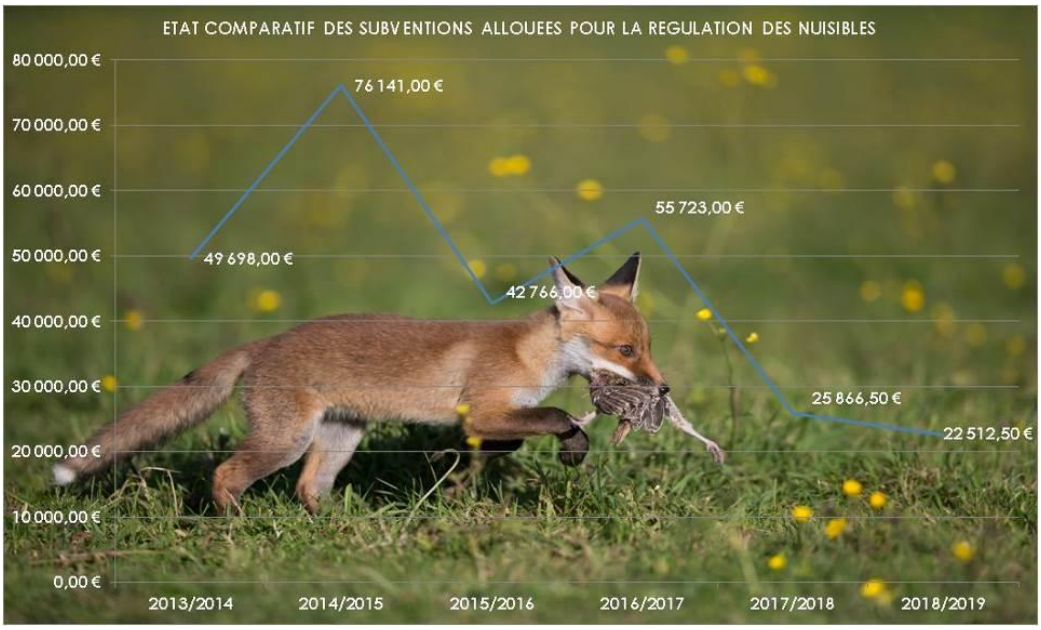

Au titre de la campagne 2018/2019, 72 sociétés de chasse réparties sur 66 communes ont bénéficié de l'aide Fédérale forfaitaire au territoire piégé, la carte ci-dessous localise les territoires bénéficiaires de ce dispositif à l'échelle du département. Au titre de la campagne 2018/2019, l'effort financier pour ce programme est de 10 800.00 €.

Répartition des territoires subventionnés pour le piégeage pour la saison 2018-2019

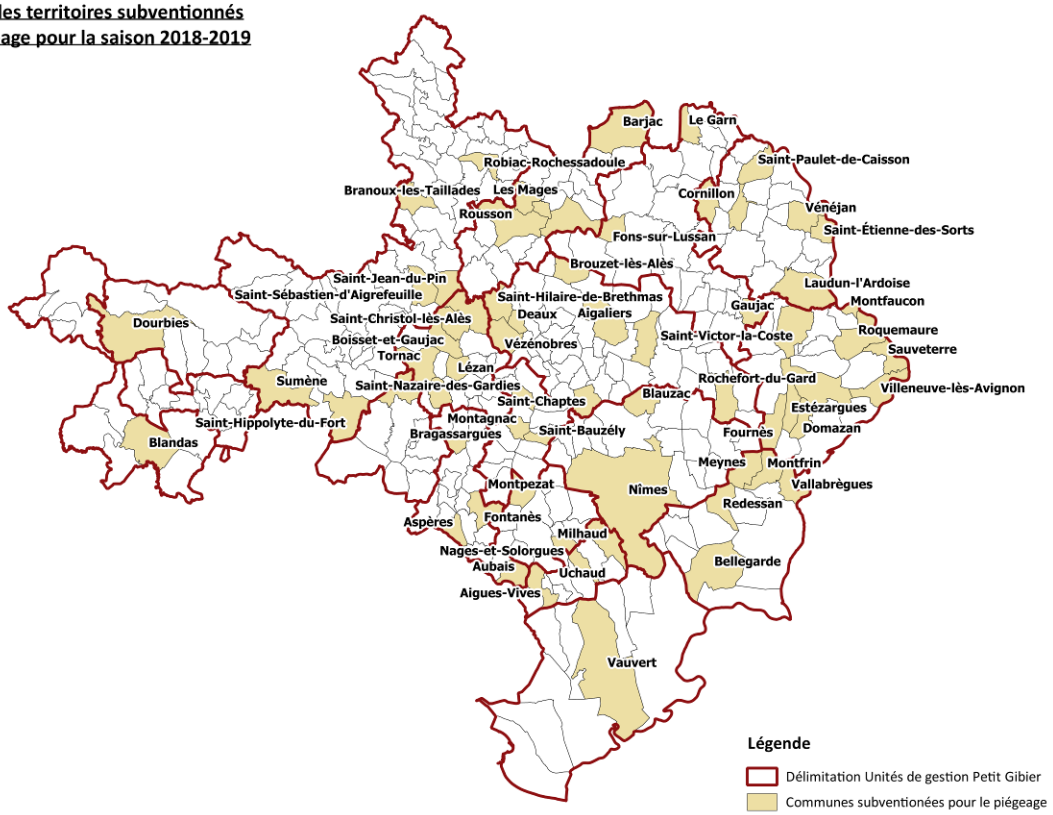

III. IMPLICATION DANS LA GESTION DES ESPECES PROTEGEES

Dans le cadre de son agrément au titre de la protection de la nature (Article L.141-1 du Code de l'Environnement), la Fédération Départementale des Chasseurs du Gard contribue depuis de nombreuses années à la gestion des espèces protégées et de leurs habitats et à l'amélioration des connaissances de leur état de conservation.

1. Actions de suivi sur les oiseaux d'eau

En collaboration avec l'ISNEA, la FDC30 participe annuellement aux suivis des oiseaux d'eau sur 3 sites localisés au Sud du Département : **les Salins du Midi** (communes du Grau du Roi et de Aigues-Mortes), **Mahistre** (commune de Saint-Laurent d'Aigouze) et **les marais de Gargattes-Coutes et Capette** (communes de Vauvert et Saint-Gilles) (Cf. Carte ci-dessous).

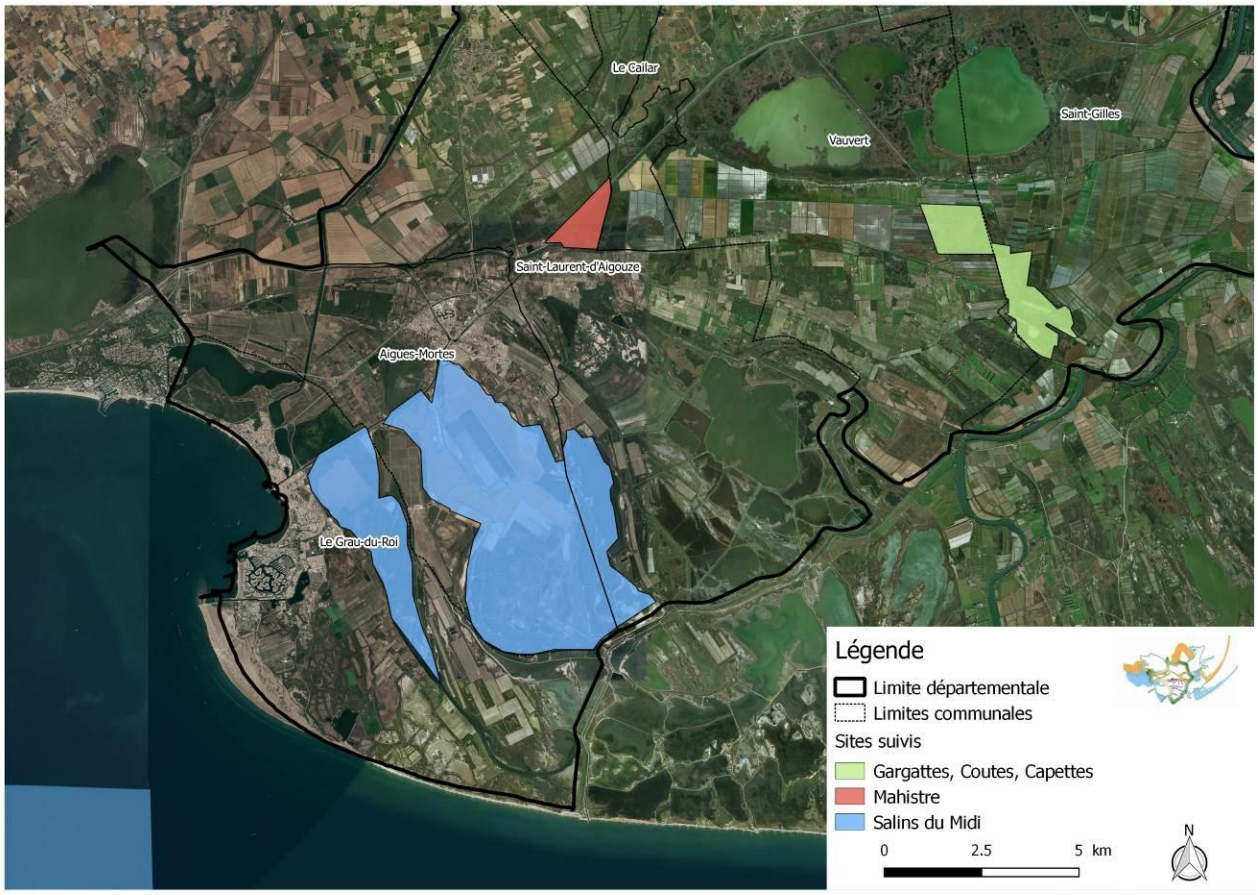

Ces sites ont été choisis pour leur intérêt en matière de biodiversité. De plus, ce sont des sites privilégiés pour l'hivernage et la reproduction de nombreuses espèces.

A. Suivi en période d'hivernage

En période d'hivernage et suivant le protocole de l'ISNEA, les techniciens de la Fédération réalisent un suivi mensuel de septembre à mars sur les trois sites présentés ci-avant. L'ensemble des données ainsi recueillies viennent abonder les bases de données nationales. Elles permettent de suivre l'évolution à long terme des populations d'oiseaux hivernants en Camargue (anatidés, laro-limicoles, foulques, …) et de quantifier les fluctuations des espèces en réponse aux changements climatiques ou aux modes de gestion des milieux.

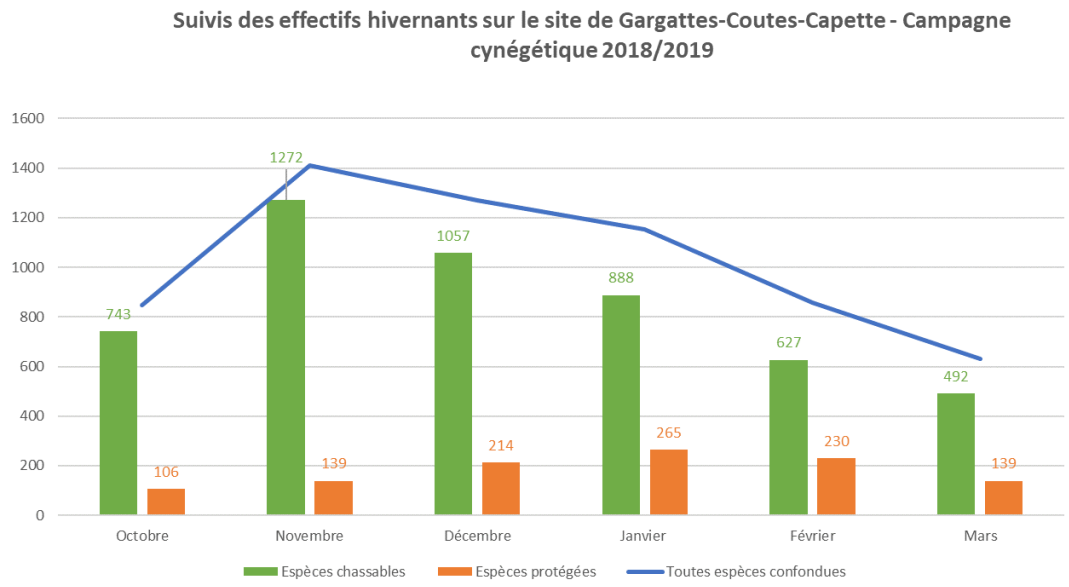
Suivis des effectifs hivernants sur le site de Gargattes-Coutes-Capette - Campagne cynégétique 2018/2019
1600
1400
1200
1000
800
600
400
200
0
743
106
1272
139
1057
214
888
265
627
230
492
139
Octobre
Novembre
Décembre
Janvier
Février
Mars
Espèces chassables
Espèces protégées
Toutes espèces confondues

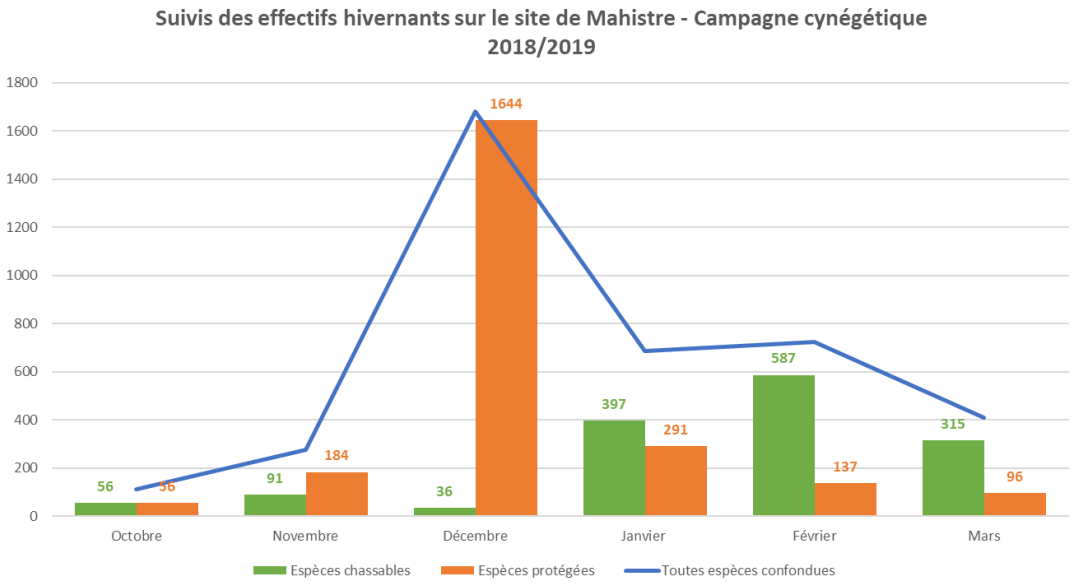
Suivis des effectifs hivernants sur le site de Mahistre - Campagne cynégétique 2018/2019
1800
1600
1400
1200
1000
800
600
400
200
0
56
56
91
184
36
1644
397
291
587
137
315
96
Octobre
Novembre
Décembre
Janvier
Février
Mars
Espèces chassables
Espèces protégées
Toutes espèces confondues

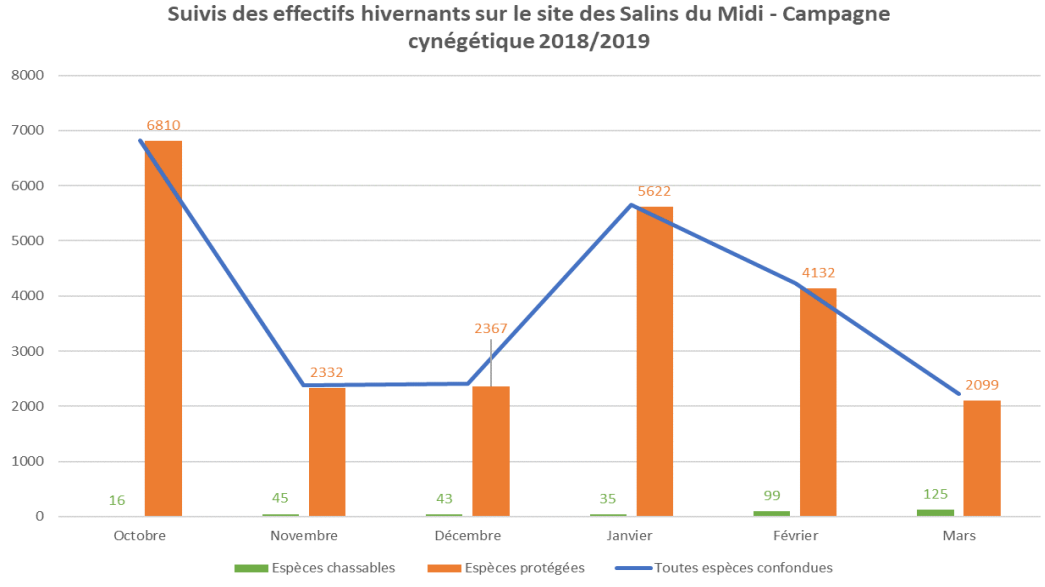
Suivis des effectifs hivernants sur le site des Salins du Midi - Campagne cynégétique 2018/2019
8000
7000
6000
5000
4000
3000
2000
1000
0
16
6810
45
2332
43
2367
35
5622
99
4132
125
2099
Octobre
Novembre
Décembre
Janvier
Février
Mars
Espèces chassables
Espèces protégées
Toutes espèces confondues

Effectifs hivernants cumulés - Campagne cynégétique 2018/2019 (1/2)				
Sites	**Gargattes Coute Capette**	**Mahistre**	**Salins du Midi**	**Totaux**
Aigle botté	4			**4**
Aigrette garzette	184	34	35	**253**
Avocette élégante			674	**674**
Bécasseau minute			126	**126**
Bécasseau variable			6186	**6186**
Bécasseaux indéterminés			150	**150**
Bécassine des marais	60			**60**
Busard des roseaux	6	4	1	**11**
Busard Saint Martin	1		2	**3**
Buse variable	12		1	**13**
Canard chipeau	54	112		**166**
Canard colvert	3400	343	167	**3910**
Canard pilet	1			**1**
Canard souchet	1	46	4	**51**
Chevalier aboyeur		15	16	**31**
Chevalier arlequin			82	**82**
Chevalier culblanc	12	30	14	**56**
Chevalier gambette			13	**13**
Chevalier guignette			8	**8**
Chevaliers indéterminés			6	**6**
Cigogne blanche	96			**96**
Courlis cendré*	3			**3**
Cygne tuberculé	14	141	31	**186**
Echasse blanche			15	**15**
Epervier d'Europe	1		2	**3**
Faucon crécerelle			4	**4**
Faucon pèlerin			1	**1**
Flamant rose		1894	9725	**11619**
Foulque macroule	32	475		**507**
Fuligule milouin		161		**161**
Goéland leucophée	13	11	153	**177**
Grand cormoran	17	139	994	**1150**
Grand gravelot			235	**235**
Grande aigrette	20	3	18	**41**
Gravelot à collier int.			4	**4**
Grèbe à cou noir			743	**743**
Grèbe castagneux	2	28	3	**33**
Grèbe huppé		17	4	**21**
Grue cendrée	210	5	50	**265**

Espèces chassables
Espèces protégées

Effectifs hivernants cumulés - Campagne cynégétique 2018/2019 (2/2)				
Sites	**Gargattes Coute Capette**	**Mahistre**	**Salins du Midi**	**Totaux**
Héron cendré	31	29	54	**114**
Héron garde bœuf	1			**1**
Héron pourpré	8			**8**
Huitrier pie			2	**2**
Ibis falcinelle	315	2		**317**
Martin pêcheur	15	1	4	**20**
Milan noir	4		1	**5**
Mouette rieuse	108	20	1932	**2060**
Nette rousse		66		**66**
Oedicnème criard			1	**1**
Pluvier argenté			3	**3**
Pluvier doré			56	**56**
Poule d'eau	30	2	13	**45**
Sarcelle d'hiver	1587	262		**1849**
Sterne caugek			900	**900**
Tadorne de belon	17	50	1204	**1271**
Vanneau huppé	352		7	**359**

Espèces chassables
Espèces protégées

B. Suivi de la migration prénuptiale

Parallèlement aux suivis des populations hivernantes, les techniciens effectuent des suivis de la migration prénuptiale dès le mois de Janvier et jusque fin mars avec un passage tous les 5 jours sur les sites de Mahistre et des marais de Gargattes, Coutes et Capette. Ces suivis permettent d'appréhender la chronologie de la migration post-hivernale.

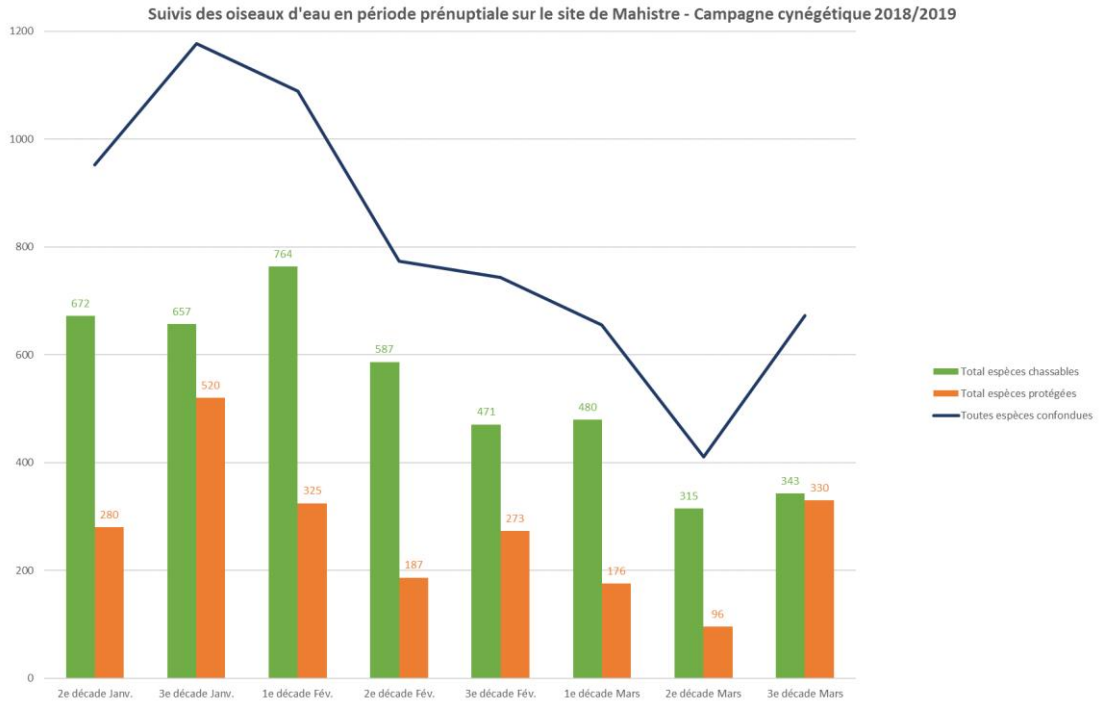

Site de Mahistre	Janvier		Février			Mars			
	2e décade	3e décade	1e décade	2e décade	3e décade	1e décade	2e décade	3e décade	Total
Aigrette garzette	20		11		1		2		**34**
Busard des roseaux	1	1	1			1	1	1	**6**
Canard chipeau	21	21	73	77	38	4	31	8	**273**
Canard colvert	127	205	83	78	40	126	59	61	**779**
Canard souchet	4	1	13	29	41	10	13	10	**121**
Chevalier culblanc	2						24		**26**
Cygne tuberculé	74	7	29	47	47	22	16	26	**268**
Échasse blanche								12	**12**
Flamant rose	51	91	188	90	49	91	35	227	**822**
Foulque macroule	471	350	424	190	186	175	4	137	**1937**
Fuligule milouin	36	72	120	111	110	80	1	1	**531**
Goéland leucophée	4	1	13	5	8	5		2	**38**
Grand cormoran	32	81	55	17	117	41	8	31	**382**
Grande aigrette	2	32	3	2	8	2			**49**
Grèbe castagneux	17	10	11	7	4	2	1	5	**57**
Grèbe huppé				3	18	5	5	9	**40**
Héron cendré	4	12	4	6	6	1	2	1	**36**
Ibis falcinelle							2		**2**
Mouette rieuse	42	250	2	1	2	2		7	**306**
Nette rousse			38	2	7	6	64	50	**167**
Poule d'eau	2	6	3	2	6	7		10	**36**
Sarcelle d'été								6	**6**
Sarcelle d'hiver	11	2	10	98	43	72	143	60	**439**
Tadorne de belon	31	35	8	9	13	4		9	**109**
Total	**952**	**1177**	**1089**	**774**	**744**	**656**	**411**	**673**	**6476**

Espèces chassables
Espèces protégées

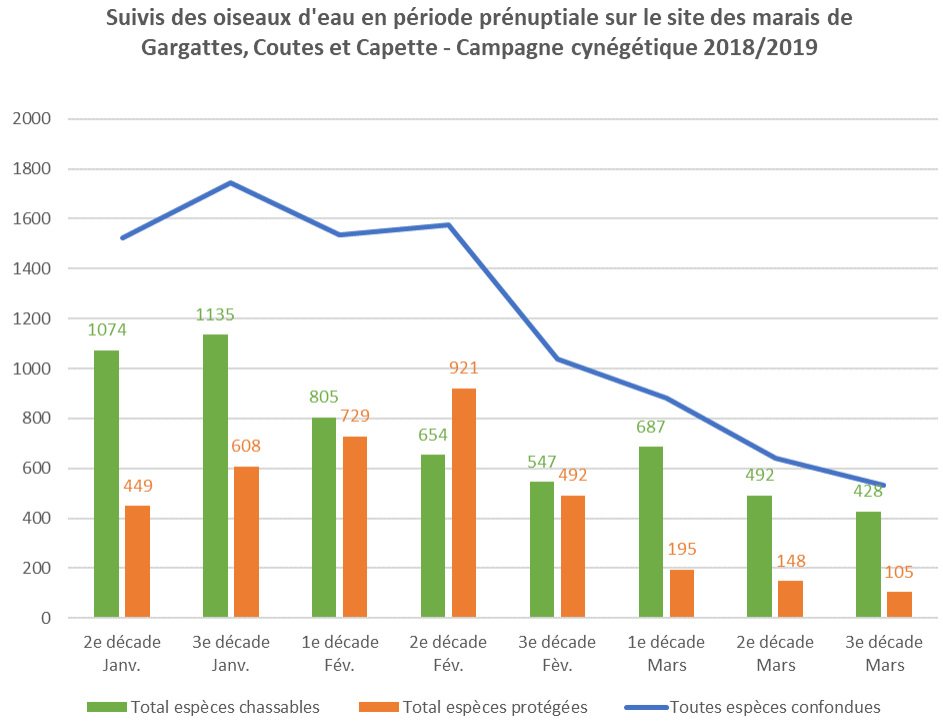

Site de Gargattes, Coutes, Capette	Janvier		Février			Mars			
	2e décade	3e décade	1e décade	2e décade	3e décade	1e décade	2e décade	3e décade	Total
Aigle botté	2								2
Aigle criard	1		1						**2**
Aigrette garzette	88	1	59	65	33	47	27	7	**327**
Bécassine des marais	9	6	36	22	12	3			**88**
Bécassine sourde			1						**1**
Buse variable	4	2	5	3	1	1	3		**19**
Canard chipeau	15	27							**42**
Canard pilet					2		1	2	**5**
Canard souchet	3		3					5	**11**
Canard colvert	691	670	556	240	274	543	383	387	**3744**
Chevalier aboyeur			5						**5**
Chevalier culblanc	6	1	18	2	7	2	2		**38**
Chevalier gambette		20							**20**
Chevalier indéterminé		20							**20**
Cigogne blanche	59	39	161	78	146	27	1	8	**519**
Courlis cendré*	1	4	1	2	2	14	1	1	**26**
Cygne tuberculé	10	5	1	3	4	2	2	2	**29**
Foulque macroule			2			6	30	10	**48**
Goéland leucophée	9	24	1	3	6	4	4	5	**56**
Grand cormoran	13		6	8		2	5	1	**35**
Grande aigrette	5	3	9	8	1	4	4	5	**39**
Grue cendrée	78	6	145	202	109		4		**544**
Héron cendré	8	3	8	14	7	3	5	8	**56**
Héron garde bœuf					1				**1**
Ibis falcinelle	91	494	246	510	160		40	50	**1591**
Martin pêcheur	4	3	3	2	2		1		**15**
Milan noir					3	1	2	4	**10**
Milan royal			1						**1**
Mouette rieuse	61		56	15	1	65	35	9	**242**
Petit gravelot						10			**10**
Poule d'eau	11	2	19	1		1	7		**41**
Sarcelle d'été								12	**12**
Sarcelle d'hiver	335	404	176	200	110	120	70	12	**1427**
Tadorne de belon	1	1	3	5	2	12	11		**35**
Vanneau huppé	10	6	12	191	149	14	1		**383**
Total	**1515**	**1741**	**1534**	**1574**	**1032**	**881**	**639**	**528**	**9442**

Espèces chassables
Espèces protégées

2. Contribution aux actions en faveur de l'Outarde Canepetière

Suite à la signature de la convention avec Oc'via dans le cadre de l'aménagement du Contournement ferroviaire Nîmes Montpellier, la Fédération Départementale des Chasseurs du Gard est impliquée avec la Fédération Régionale et la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Hérault dans le programme de compensation écologique.
En parallèle à ce programme, la FDC30 réalise depuis plusieurs années un suivi des mâles chanteurs au printemps sur plusieurs communes du Gard afin de contribuer au Plan National d'Actions en faveur de l'espèce.

A. Programme de compensation Oc'Via : volet « Mise en réserve de chasse »

Au titre de l'Arrêté Ministériel du 30 Août 2013, 3 sites d'hivernage en faveur de l'Outarde canepetière doivent être classés par Arrêté Préfectoral en Réserve Nationale de Chasse et de Faune Sauvage (RCFS) dans le cadre du programme de compensation lié à l'aménagement du Contournement ferroviaire Nîmes-Montpellier (CNM).

Le 19 Juin 2018, deux Arrêtés Préfectoraux ont ainsi acté la création de deux RCFS visant à constituer des secteurs d'hivernage pour l'Outarde canepetière :

- **Arrêté n° DDTM-SEF-2018-0266** sur la commune de Bezouce (lieux-dits « Le Mazet » et « Negue Poulin »), pour une superficie de 27,63 hectares ;
- **Arrêté n° DDTM-SEF-2018-0267** sur les communes de Générac, Nîmes et Saint-Gilles (lieu-dit « Mas d'Aptel »), pour une superficie totale de 70,42 hectares.

Une troisième réserve sera actée par Arrêté Préfectoral sur la commune de Bezouce au cours de la campagne 2019/2020.

B. Programme de compensation Oc'Via : volet « Rétrocession foncière »

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme de compensation du CNM et suite au protocole de rétrocession en date du 29 juin 2018, il a été convenu que la Fondation pour la Protection des Habitats de la Faune Sauvage (FPHFS) puisse acquérir, au titre de la FDC30, 35,94 hectares répartis sur les communes de Aspères, Bouillargues, Saint-Gilles, Salinelles et Vauvert.

Une convention entre Oc'via Maintenance, le Conservatoire des Espaces Naturels Languedoc-Roussillon et la Fédération Départementale des chasseurs du Gard est en cours d'élaboration afin de déterminer les modalités de gestion et des mesures agro-environnementales à mettre en œuvre.

Conservatoire d'espaces naturels Languedoc-Roussillon

Oc via Maintenance

FONDATION POUR LA PROTECTION DES HABITATS DE LA FAUNE SAUVAGE

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DU GARD

C. Plan National d'Actions « Outarde Canepetière » (PNA)

Dans le cadre du Plan National d'Actions en faveur de l'Outarde canepetière, la Fédération Départementale des Chasseurs du Gard s'engage auprès du Centre Ornithologique du Gard (COGard).

- **Suivi des effectifs hivernants :**

Le 26 Janvier 2019, et comme chaque année, les services techniques de la FDC30 ont participé au dénombrement des Outardes hivernantes coordonné par le COGard dans la basse plaine du Vidourle.

- **Suivi des mâles chanteurs :**

Depuis 2016, la FDC30 effectue un recensement des mâles chanteurs au printemps sur les secteurs de la Vaunage, la Rouvière, Aspères et Fontanès. En 2019, les comptages ont été réalisés entre le 22 mai et le 05 juin 2019, selon le protocole et les conditions indiquées dans le PNA.

Ces comptages ont permis de recenser sur l'ensemble des territoires suivis 20 mâles chanteurs dont 11 sur la commune d'Aspères, 3 dans le secteur de la Vaunage, 4 sur la commune de la Rouvière et 2 sur la commune de Fontanès. A noter qu'au printemps 2018, aucun mâle chanteur n'avait été contacté à Fontanès et que dans le secteur de la Vaunage il n'y avait été recensé que 1 mâle chanteur contre 3 en 2019. Sur la commune d'Aspères, on passe de 14 à 11 mâles chanteurs et, sur la commune de la Rouvière, de 8 à 4 de 2018 à 2019.

Ces tendances d'évolution seront à confirmer avec les comptages qui seront réalisés au printemps 2020.

- **Comité de pilotage régional :**

Plusieurs fois par an, la Fédération Départementale des Chasseurs du Gard est présente lors des Comités de Pilotage Régionaux dans le cadre de l'animation du PNA Outarde Canepetière. Ces comités se sont tenus les 27 mai et 14 novembre 2019 à Montpellier avec de nombreux acteurs régionaux. Ils ont pour objectifs de définir et mettre en œuvre les grandes orientations régionales en matière de préservation de l'espèce.

IV. DEGATS DE GIBIER

Au titre de la campagne cynégétique 2018/2019, le Gard dénombre principalement des dégâts agricoles occasionnés par les sangliers et, peu de dégâts de petit gibier (Lapin).

1. Dégâts de grand gibier

Le bilan de la campagne d'indemnisation 2018/2019, atteint un seuil historiquement bas, il présente une nette diminution tant au niveau du nombre de déclarations que des montants indemnisés.

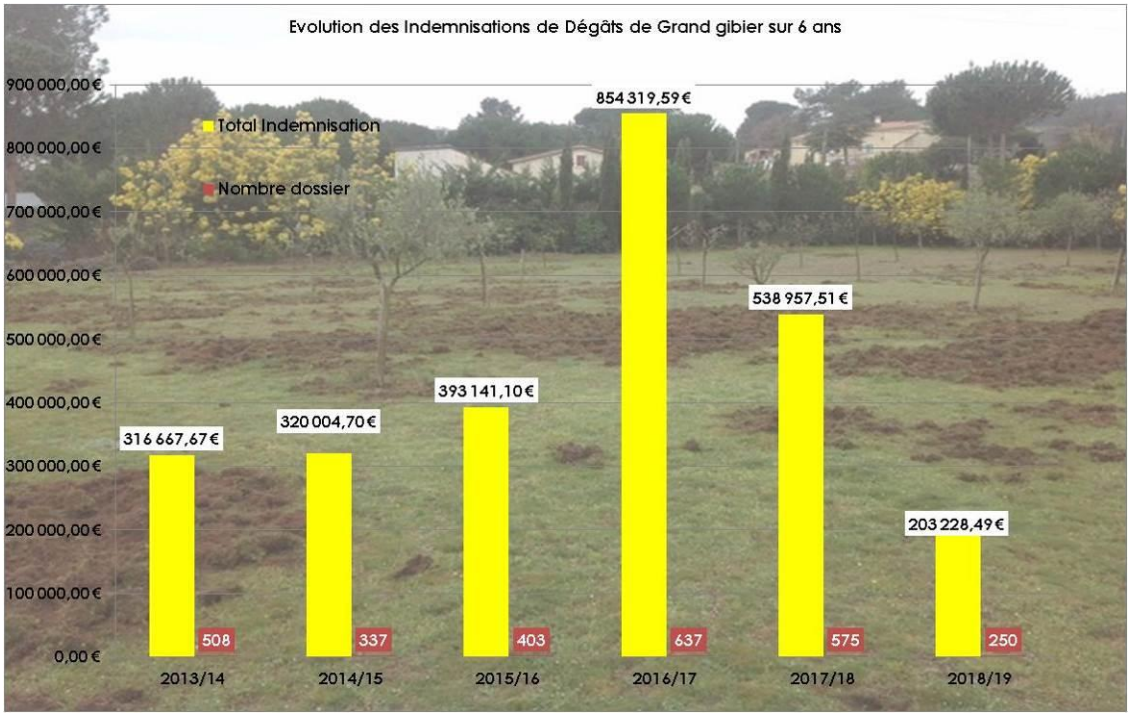

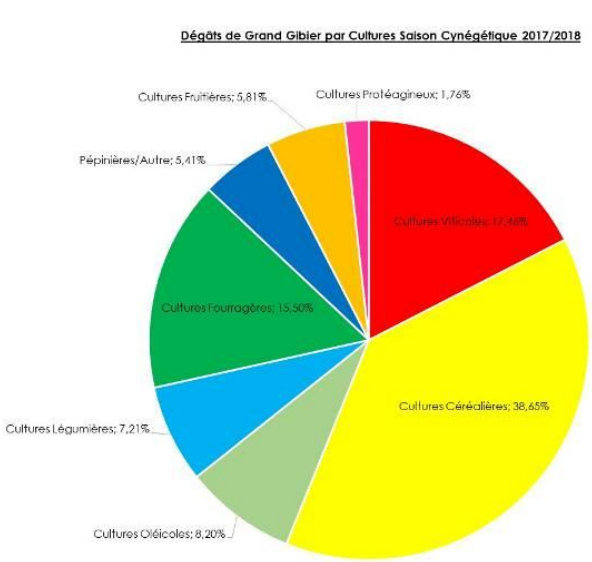

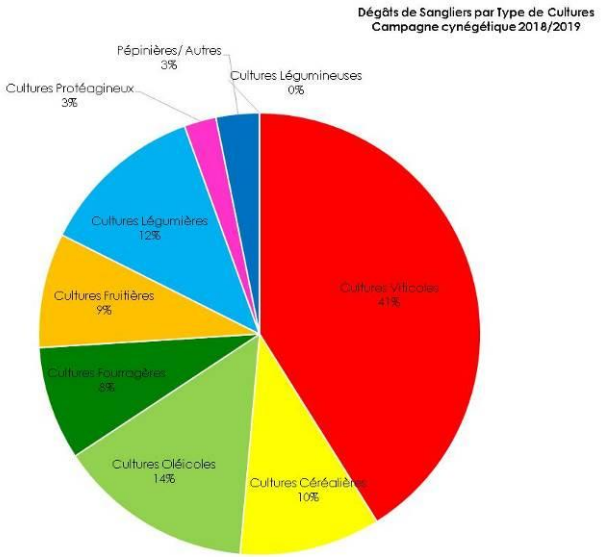

Le comparatif réalisé sur les deux dernières campagnes au niveau des dégâts par culture met en évidence que l'exposition des récoltes de raisins est stable en montant indemnisé, ce qui marque la sensibilité des vignes à l'échelle du département. En revanche sur la dernière campagne, on constate une très nette diminution de l'impact des sangliers sur les grandes cultures.

La cartographie ci-dessous localise à l'échelle des communes les indemnisations de dégâts de grand gibier allouées au titre de la saison 2018/2019.

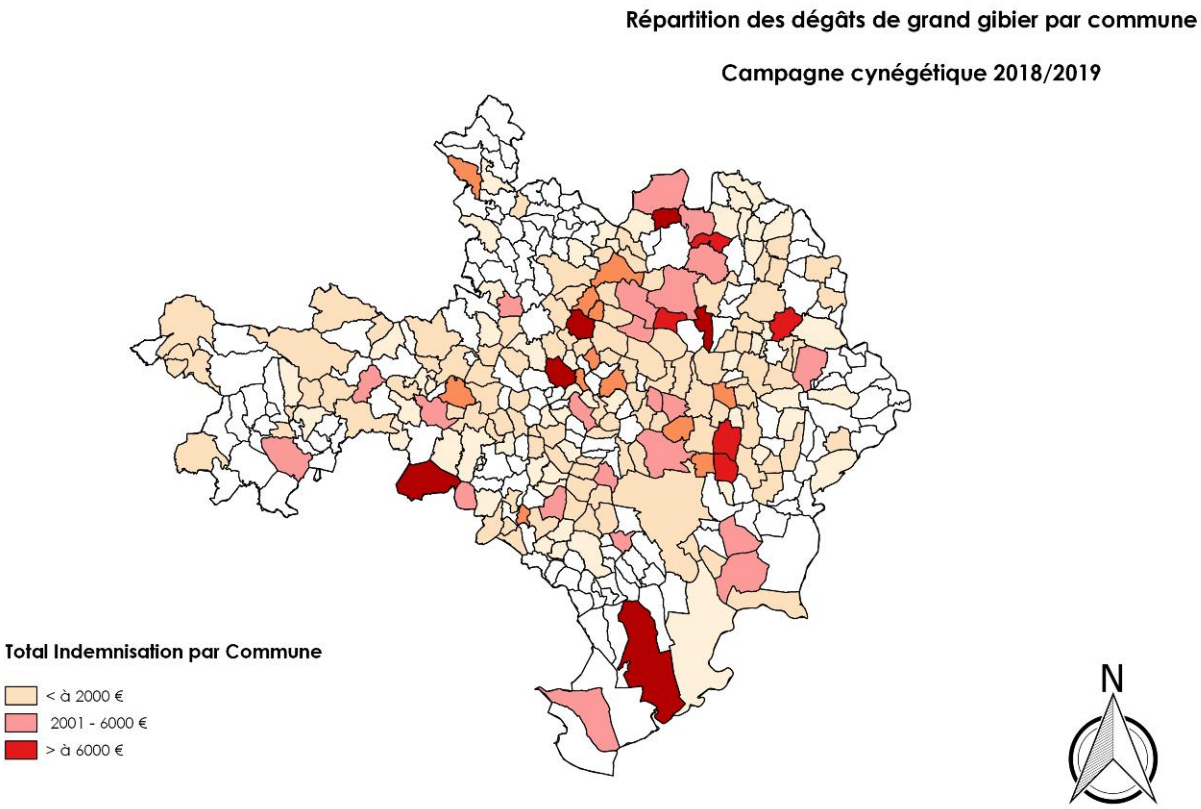

2. Dégâts de petit gibier

Au même titre que la saison passée, l'essentiel des plaintes de dégâts de petit gibier concerne le Lapin de garenne au Sud du département. Le recensement des dommages est opéré à l'échelle du département à partir des plaintes recueillies et des actions déployées en vue de les prévenir ou les limiter. La prévention et la protection des cultures contre les dégâts de Lapin se traduit par des actions de furetage et de déplacement de populations ou de destruction à tir dans les cas les plus extrêmes. La carte ci-dessous illustre les efforts des sociétés de chasse en la matière afin que les populations de Lapins puissent se développer en harmonie avec le paysage agricole sur leur territoire.

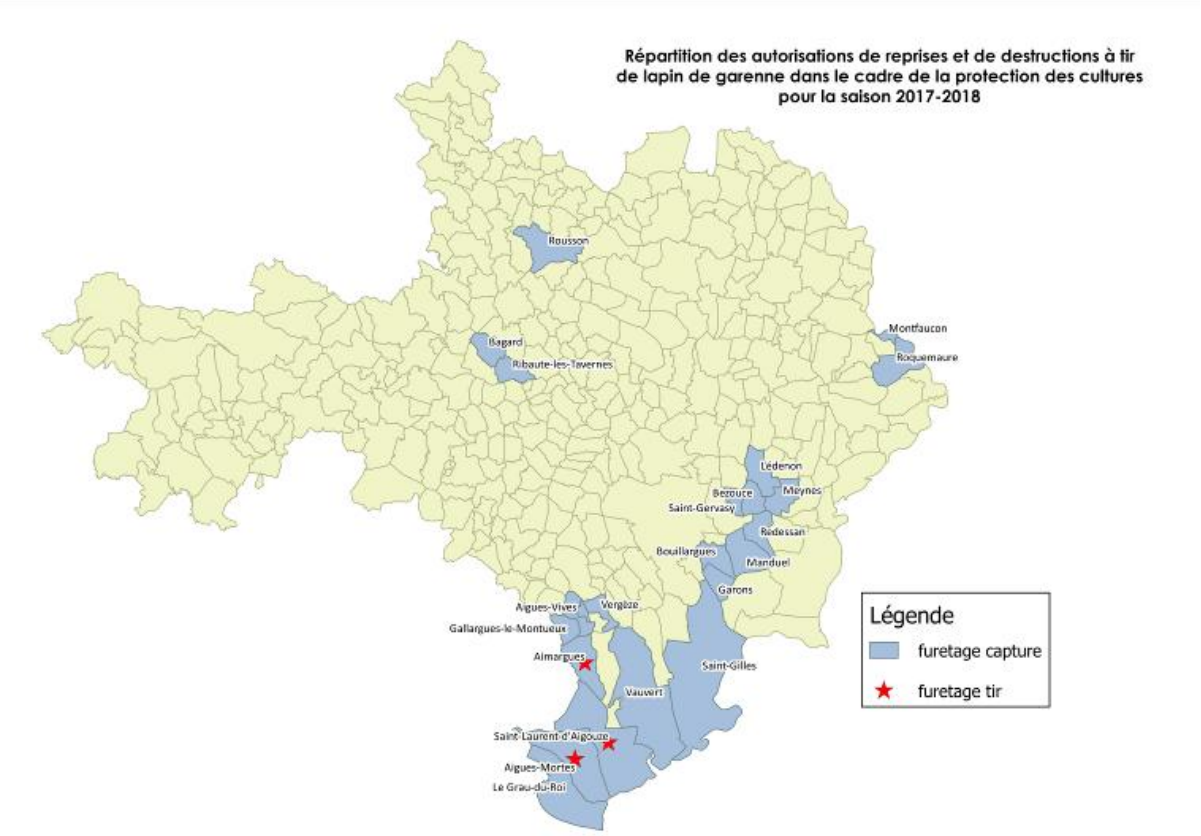

3. Dégâts des prédateurs et des déprédateurs

Dans le cadre de la justification du classement nuisible des espèces prédatrices et déprédatrices, la Fédération réalise tout au long de la campagne cynégétique un recensement des plaintes de dommages causés par ces espèces à la fois chez les éleveurs professionnels, agriculteurs mais également chez les particuliers. Le recueil des plaintes qui est établi par la Fédération permet de justifier vis-à-vis de l'Administration de l'existence de dommages causés par ces espèces prédatrices. Les dégâts concernent principalement des élevages professionnels ou amateurs, des productions agricoles et des atteintes aux biens.

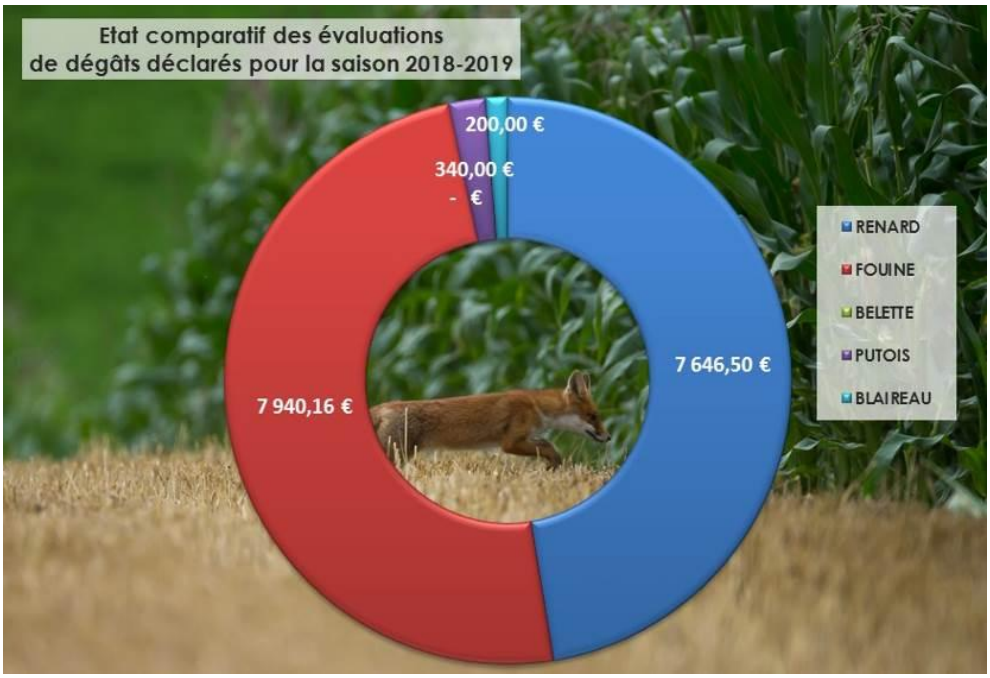

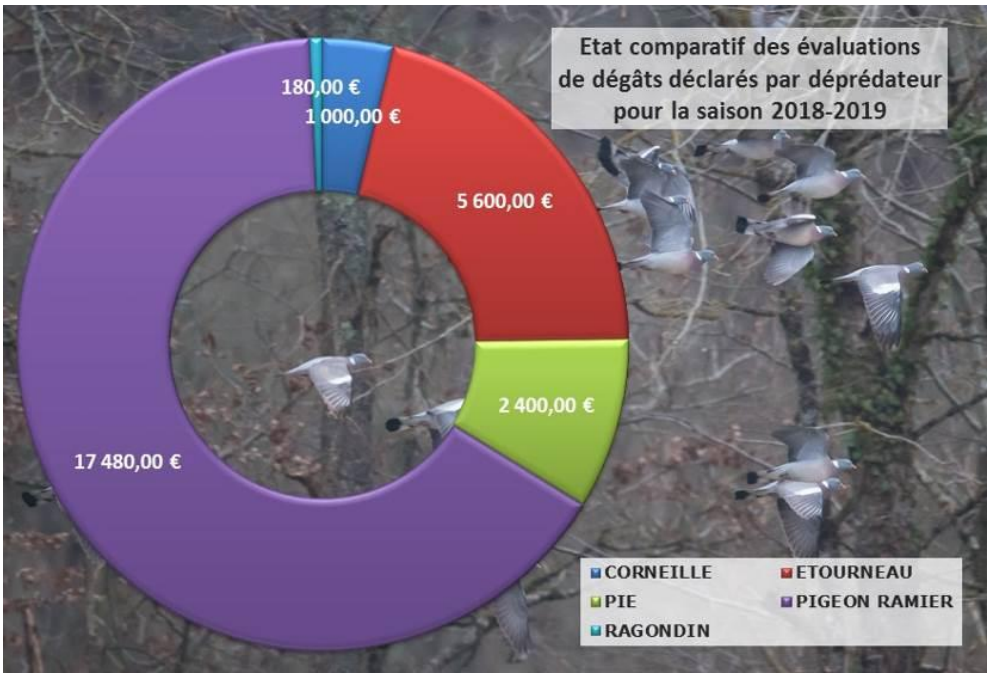

Les enjeux liés à la mobilisation des acteurs locaux dans cette action sont prépondérants pour obtenir le classement Ministériel. Les Piégeurs Agréés lors de leurs interventions, au quotidien participent au recueil de ces éléments qui sont ensuite fournis à la Fédération pour développer son argumentaire.

Le suivi des plaintes de dommages évaluées financièrement par espèce permet d'étayer le raisonnement et fonder le classement. Il est relevé la difficulté d'estimation du préjudice qui est souvent sous-évaluée et non évaluée car non indemnisable.

ESPECES	2013-14	2014-15	2015-16	2016-17	2017-18	2018-19
RENARD	44 799,00 €	12 694,80 €	14 883,50 €	7 361,22 €	10 898,90 €	7 646,50 €
FOUINE	9 111,00 €	11 402,89 €	6 761,00 €	2 129,00 €	11 372,50 €	7 940,16 €
BELETTE	340,00 €	378,33 €	190,00 €	190,00 €	- €	- €
PUTOIS	0,00 €	915,33 €	80,00 €	157,50 €	20,00 €	340,00 €
BLAIREAU	1 448,00 €	450,00 €	2 565,10 €	570,00 €	295,00 €	200,00 €
CORNEILLE	1 978,00 €	9 800,00 €	117,50 €	4 249,00 €	950,00 €	1 000,00 €
ETOURNEAU	70,00 €	31 400,00 €	4 200,00 €	7 450,00 €	36 500,00 €	5 600,00 €
PIE	5 680,00 €	1 000,00 €	117,50 €	3 915,00 €	325,00 €	2 400,00 €
PIGEON RAMIER	24 830,00 €	4 740,00 €	2 965,00 €	8 270,00 €	2 705,00 €	17 480,00 €
RAGONDIN	2 250,00 €	200,00 €	610,00 €	90,00 €	150,00 €	180,00 €

4. Prévention des dégâts de gibier

A. Administration des plaintes

Le service réalisé en matière de prévention des dégâts de gibier assuré par la Fédération représente un volume de travail conséquent. Ainsi au cours de la saison 2018/19, 448 plaintes ont été traitées (933 en 17-18), les plaignants sont renseignés et conseillés afin de prévenir au mieux les dommages subis.

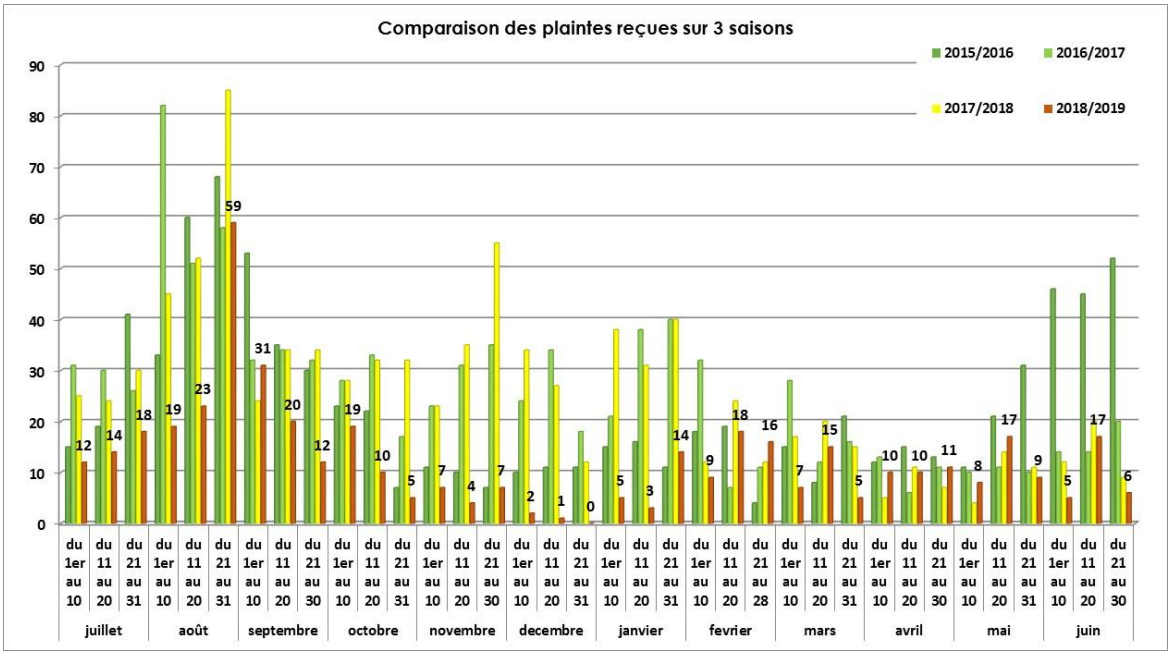

La cartographie présente la répartition des plaintes traitées à l'échelle du département au titre de la campagne 2018/2019.

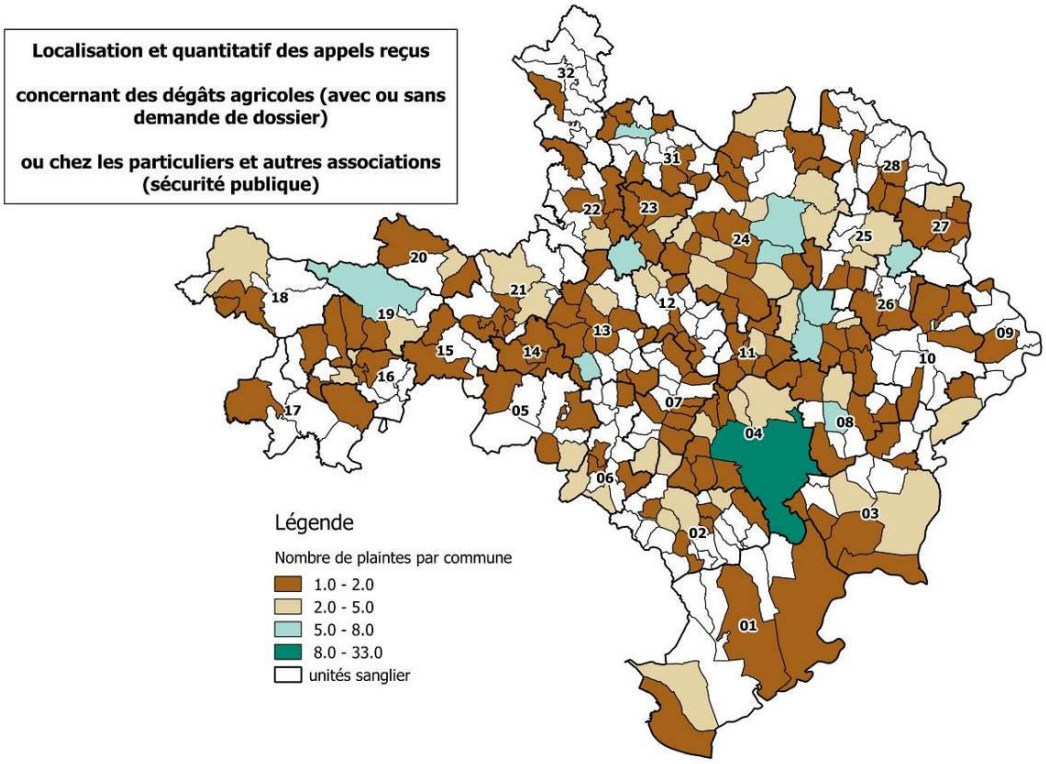

5. Protocole dégâts

Comme prévu dans le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique, la Fédération met en œuvre en cas de problématique de gestion d'une espèce gibier un « protocole dégâts ». Ce dispositif qui réunit l'ensemble des acteurs locaux sur le terrain, permet d'identifier l'espèce, l'origine du fond de provenance et les moyens et ou actions à déployer en vue de prévenir les nuisances.

L'essentiel des protocoles qui ont été réalisés concerne cette campagne l'espèce sanglier et représente 113,5 heures de travail en agents de développement et techniciens (71,50 en 2017-2018).

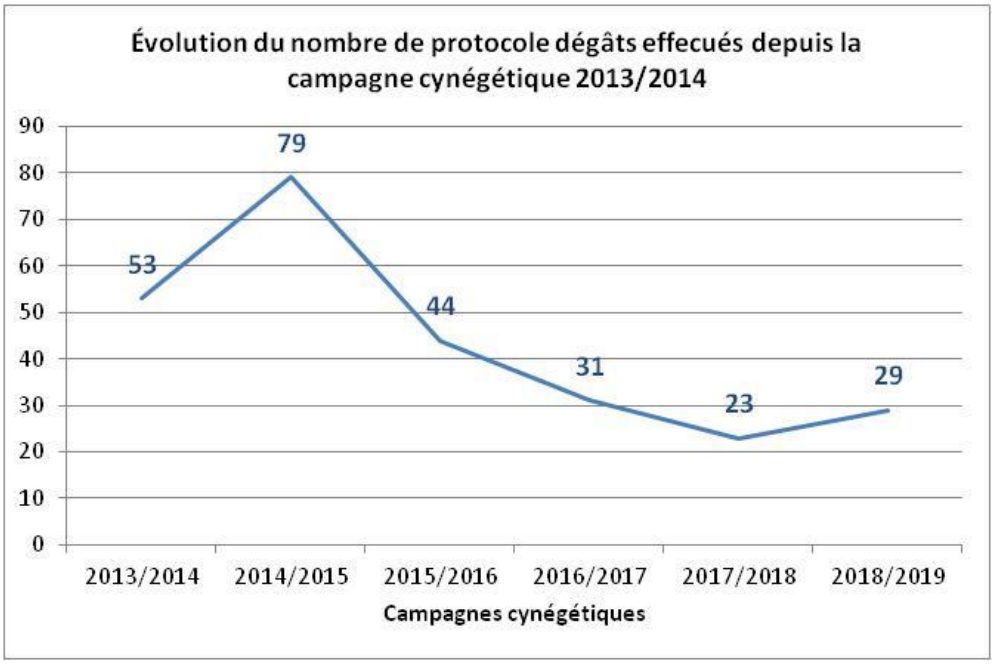

6. Matériel de clôture

La politique Fédérale de prévention est axée sur une offre de service qui se traduit par une mise à disposition de matériel de clôture sous contrat de prêt avec caution.
Lors de la saison 2018/2019, les besoins en la matière se sont maintenus à un niveau élevé. On constate que les flux d'entrées et sorties de matériels sont en baisse en rapport de la campagne précédente (667 contre 865 mouvements). Les bénéficiaires s'engagent régulièrement à la fin du prêt à racheter le matériel afin de s'équiper définitivement et progressivement.

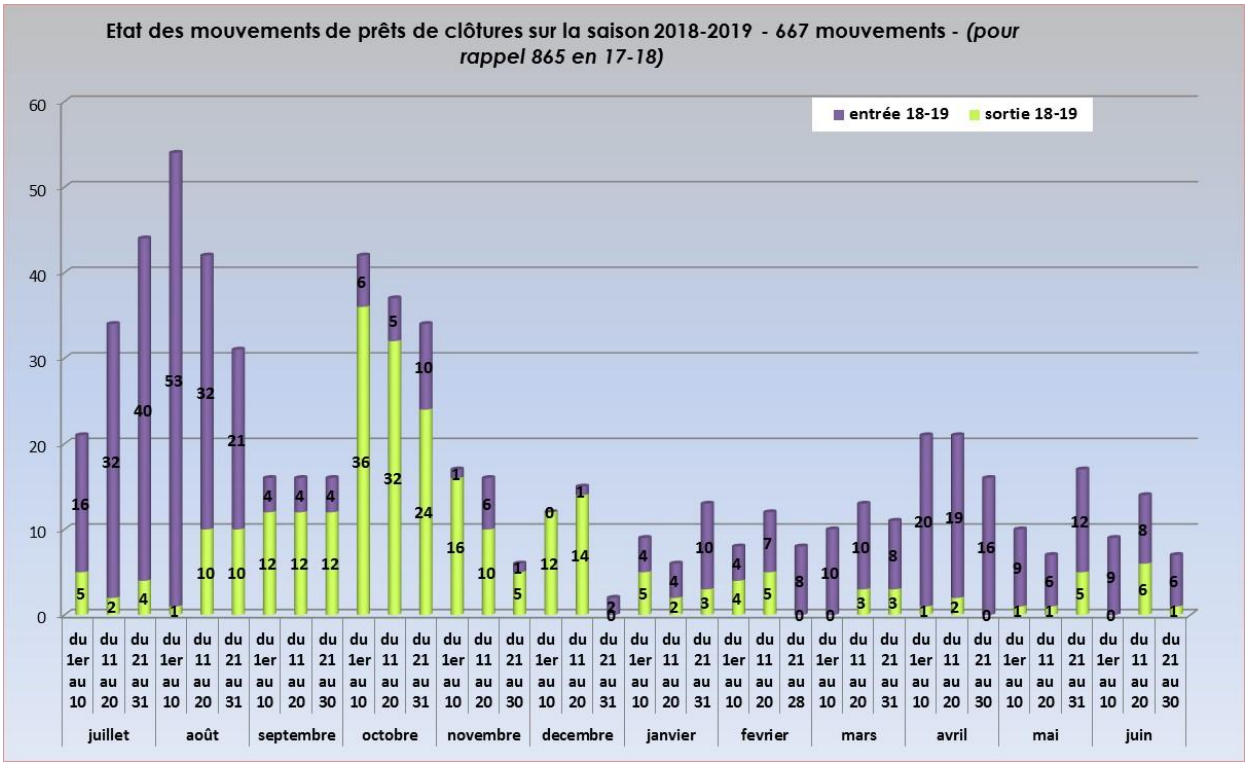

L'effort financier consenti en faveur de l'emploi de ces moyens de protection reste considérable. Le graphique ci-dessous illustre la valeur d'investissement en matériels de protection.

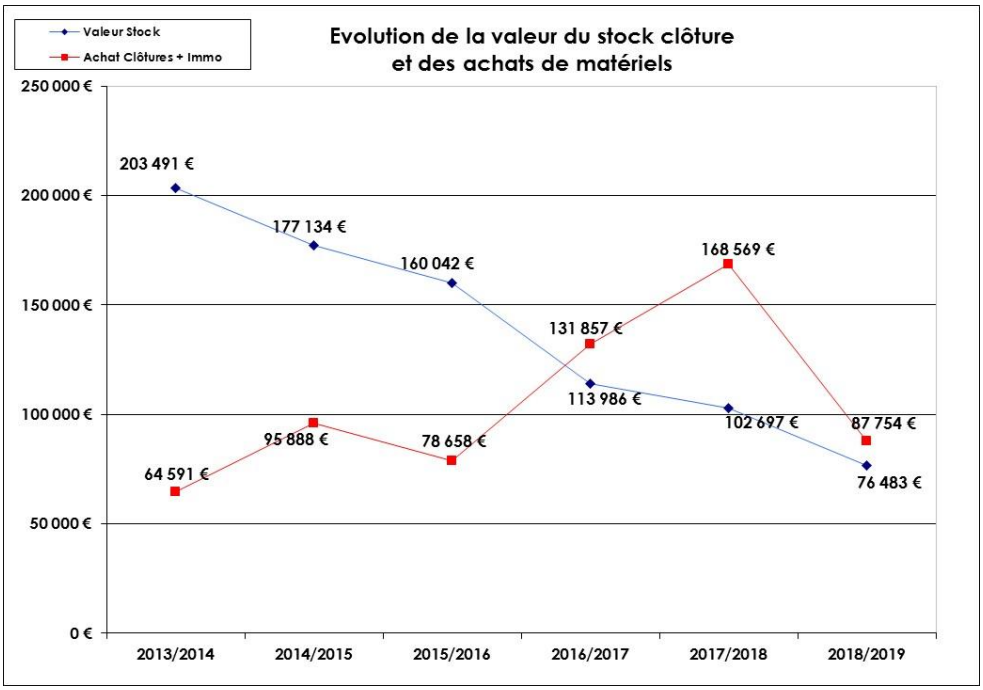

En complément du dispositif de prêt, la Fédération consent aux emprunteurs des offres de rachat des matériels d'occasion empruntés à un tarif préférentiel. Sur la dernière campagne cette action est en nette progression. Elle permet à la Fédération de disposer d'un parc de matériel récent et aux emprunteurs de pouvoir acquérir leur dotation à un tarif intéressant

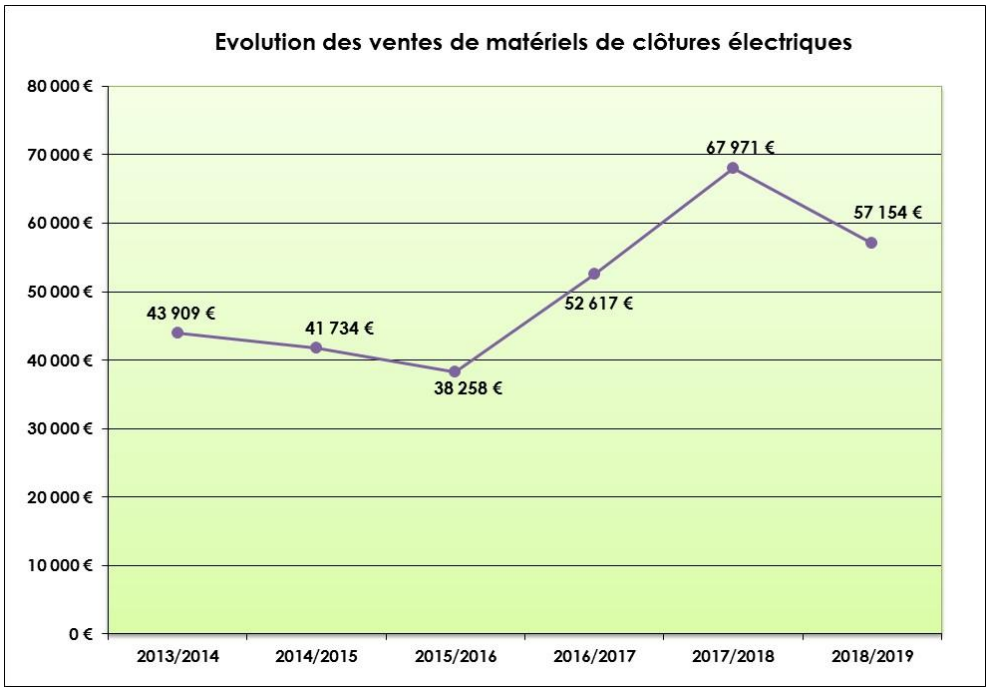

En complément la Fédération réalise des actions ponctuelles de ventes de matériel neuf à tarif préférentiel, un soutien financier à l'achat est réalisé à hauteur de 20%.

7. Répulsif

La Fédération a poursuivi son projet de protocole d'étude cette année sur l'utilisation et l'efficacité des répulsifs PNF19 et AMO0309. Tous deux sont vendus par le groupe NATURAL PROTECT.

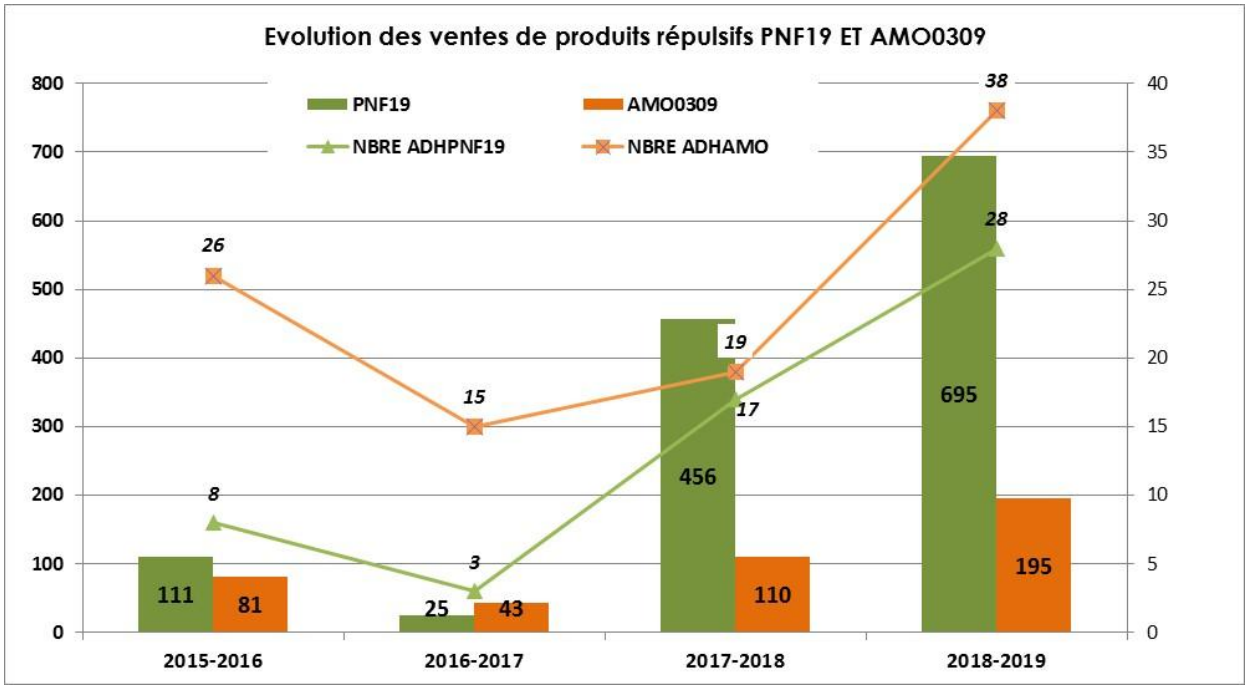

Le graphique représente la progression des ventes des répulsifs sangliers PNF19 et AMO 0309.
On remarque une forte hausse en 2017-2018 sur le PNF19, ce qui correspond à la mise en place du protocole d'étude du produit sur le secteur de La Vaunage. La hausse s'est poursuivie en 2018-2019 du fait de la bonne efficacité du produit en condition optimale d'utilisation.
Le AMO0309 a une progression variable, la première année il avait été testé pour la protection de la vigne en vert, maintenant il vient en complément du PNF19 pour protéger les grandes cultures au stade végétatif. Ces deux produits ont prouvé leur efficacité, dans la mesure où la population de sanglier reste équilibrée.

8. Autres moyens de dissuasion : les « effaroucheurs »

La Fédération développe d'autres moyens en complément des dispositifs traditionnels comme les « Canons à Gaz ». Elle dispose de 9 canons qu'elle prête sous caution aux plaignants. Ces dispositifs causant certaines nuisances sonores, la Fédération préconise aux emprunteurs de veiller à disposer ces matériels en dehors des zones habitées. Ils sont opérationnels sur les zones du Causse.

V. MESURES CONDUITES SUR L'AGRAINAGE ET L'AFFOURAGEMENT

1. Agrainage de dissuasion du sanglier

Les modalités spécifiques à l'agrainage de dissuasion du Sanglier sont réalisées en conformité avec le protocole prévu par le SDGC et assorties d'actions de contrôle des agents de développement de la Fédération. La cartographie met en évidence la localisation des détenteurs de droit de chasse ayant bénéficié d'une autorisation d'agrainage pour l'espèce Sanglier au titre de la campagne 2018/2019. Le nombre de bénéficiaires est stable (40) par rapport à la campagne précédente (40). Les détenteurs se situant au niveau cynégétique 2 et marqués d'un déficit de gestion ne peuvent prétendre bénéficier de cette mesure.

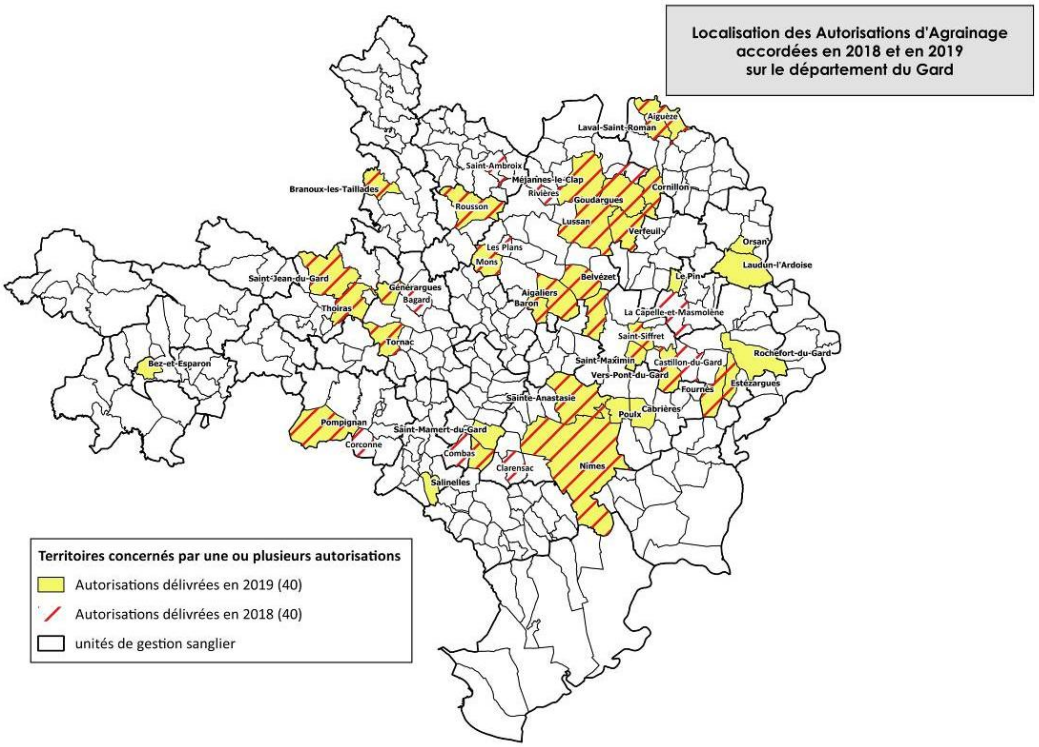

2. Affouragement des cervidés

L'aide fédérale consentie en faveur de l'affouragement est de 20% sur facture. On ne dénombre pas d'action spécifique à l'affouragement des Cervidés au titre de la saison 2018-2019.

3. Agrainage du petit gibier

Cette action est inscrite dans la grille des aides aux territoires et se trouve être réalisée en conformité avec le SDGC. Au titre de la campagne 2018/2019, la Fédération a soutenu ce programme auprès de 15 sociétés de chasse à hauteur de 20 % sur factures soit la somme de 772.58 €.

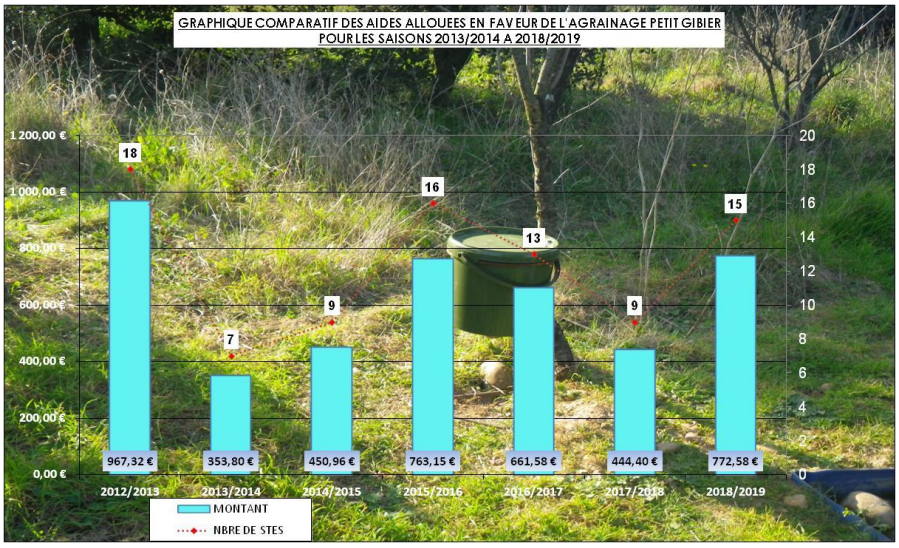

VI. FORMATION ET EDUCATION

La Fédération Départementale des Chasseurs du Gard assure l'ensemble des formations sur le site de l'École de Chasse et de la Nature. Ces dernières sont dispensées par les personnels fédéraux avec le concours d'intervenants extérieurs professionnels ou spécialistes bénévoles.

1. Formation

Avec **1659 participants**, l'École de Chasse et de la Nature justifie un taux de fréquentation des plus honorable et atteint les objectifs professionnels fixés.

A. Permis de chasser

Le permis de chasser est un examen d'Etat. Les formations, qui sont des missions de service public, ont été confiées aux Fédérations de Chasse. Sur la campagne 2018/2019, le nombre de candidatures diminue à nouveau de façon significative avec seulement **381 dossiers déposés**. En revanche avec 259 reçus à l'examen, le taux de réussite progresse pour atteindre **67,98%.** Les échecs génèrent des réinscriptions de candidats qui influent sur les statistiques d'inscriptions générales.

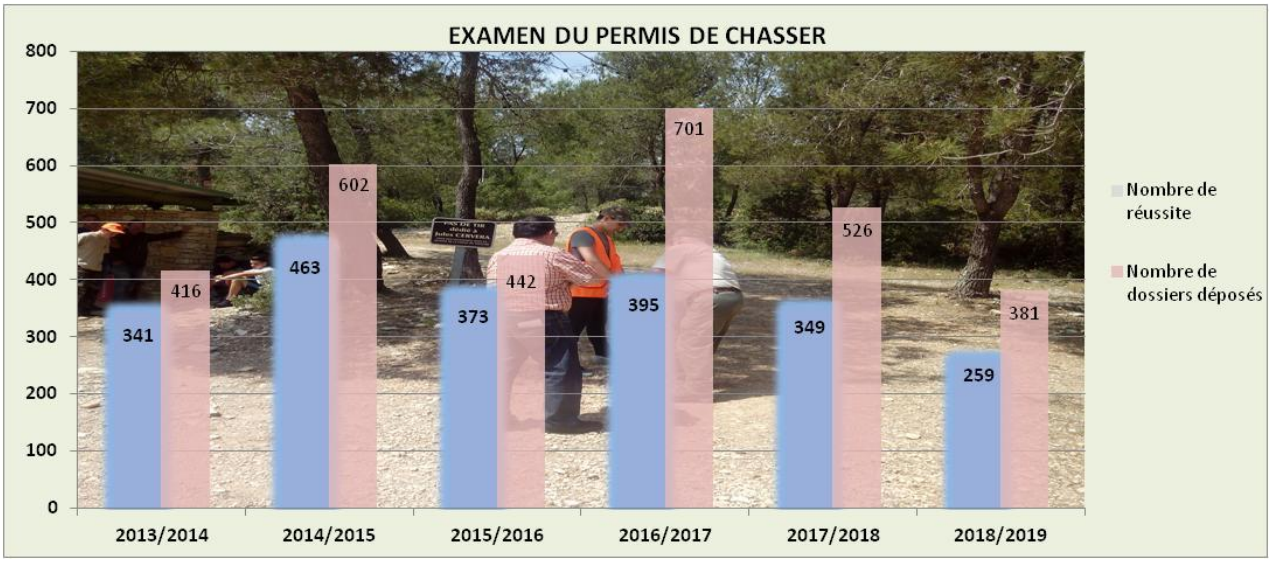

B. Chasse accompagnée

La formation « Chasse accompagnée » a été suivie par **42 participants**. Cette formation dispensée gratuitement permet au futur candidat à l'examen du permis de chasser de découvrir l'univers de la chasse avec son tuteur, pendant une saison. La formation basée sur le maniement et l'emploi des armes constitue une préformation à l'examen du permis de chasser.

C. Chasse à l'Arc

Dans le cadre de la loi, la Fédération a pour mission de mettre en œuvre une formation obligatoire relative à la pratique de la chasse à l'arc. Grâce à la collaboration très active de M. Stéphane LEFEVRE, formateur agréé, et de M. Cédric COUSIN, Président de l'association des Chasseurs à l'Arc du Gard, le programme a été étoffé et les ateliers rendus plus attractifs par un parcours nature installé sur le site de l'école de chasse. Le réseau d'information des Chasseurs à l'Arc du Gard a permis en 2019 au département de fédérer le passage en formation de **28 archers.**

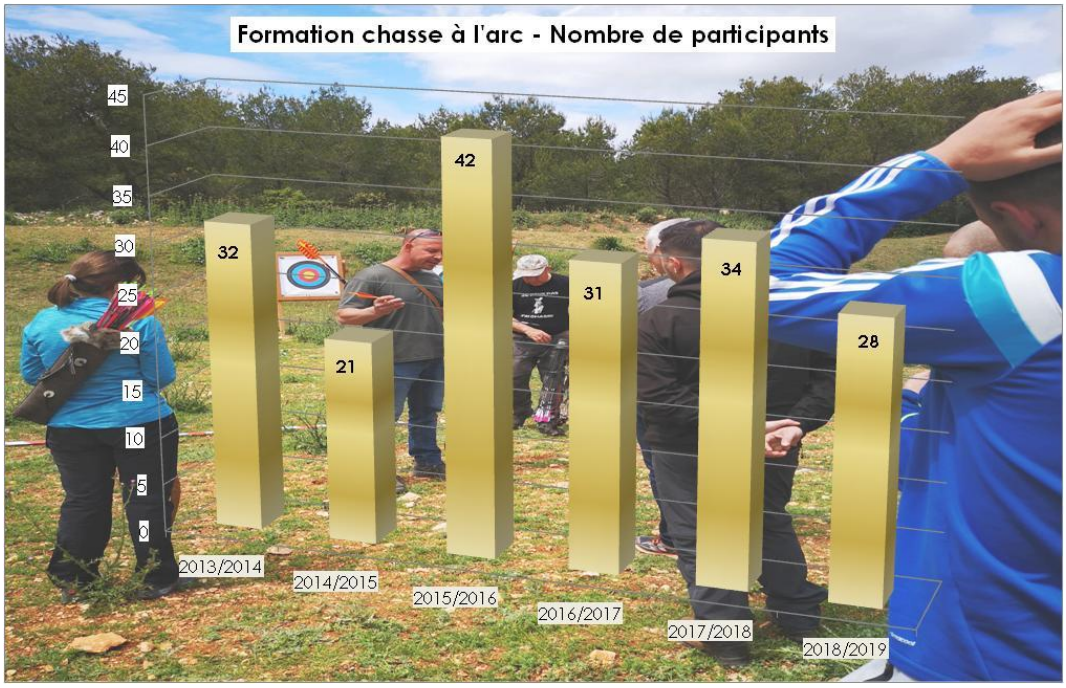

D. Réglage armes, sécurité et balistique

L'atelier de formation réglage armes, sécurité et balistique est dispensé gratuitement. Il est réalisé en collaboration avec des armuriers ou des spécialistes balistiques. Cet atelier permet aux chasseurs de bénéficier d'un service de formation en matière d'armes, d'optiques et de balles. Sur la dernière campagne, **128 chasseurs** ont participé à cet atelier de formation.

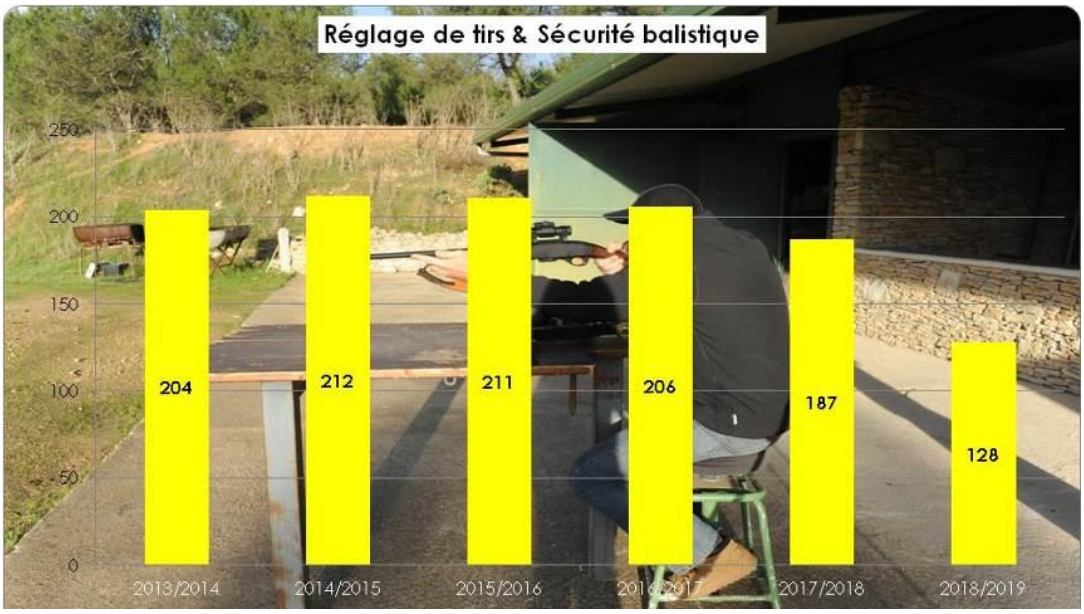

E. Juridique et technique des nouveaux Présidents

Ce stage de formation juridique est offert aux nouveaux Présidents de société de chasse par la Fédération. Il bénéficie de la participation des avocats Maître Florence de PRATO et Maître Guilhem NOGAREDE. Il aborde les volets spécifiques au droit associatif, au droit de la chasse, les responsabilités civiles et pénales des dirigeants des associations. Au titre de la campagne 2018/2019, 16 Responsables ont participé à cette formation.

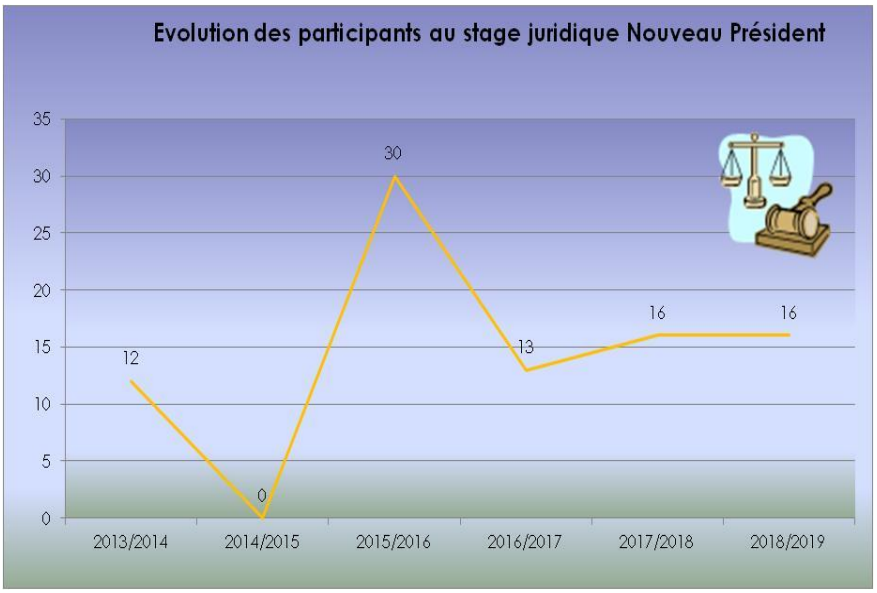

F. Formation Techniciens Zoo

Dans le cadre du partenariat passé entre la Fédération et le Zoo du Lunaret de MONTPELLIER, de la Barben à AIX EN PROVENCE et de LILLE, la Fédération met à disposition des ateliers et organise une formation continue à destination des techniciens du Zoo. Ces formations portent sur l'usage d'armes de gros calibre et la mise en situation des risques posés au public par des fauves ou des animaux sauvages susceptibles de présenter un danger. Au cours de la campagne 2018/2019, **7 séances de formations** se sont déroulées et ont permis de former **35 personnels**.

G. Chef de battue

La formation Sécurité « Chef de battue » est rendue obligatoire par le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique à tout organisateur de chasse en battue sur le département. Ce stage est gratuit et se déroule sur une demi-journée. Il a été enregistré sur cette campagne **129 participants.**

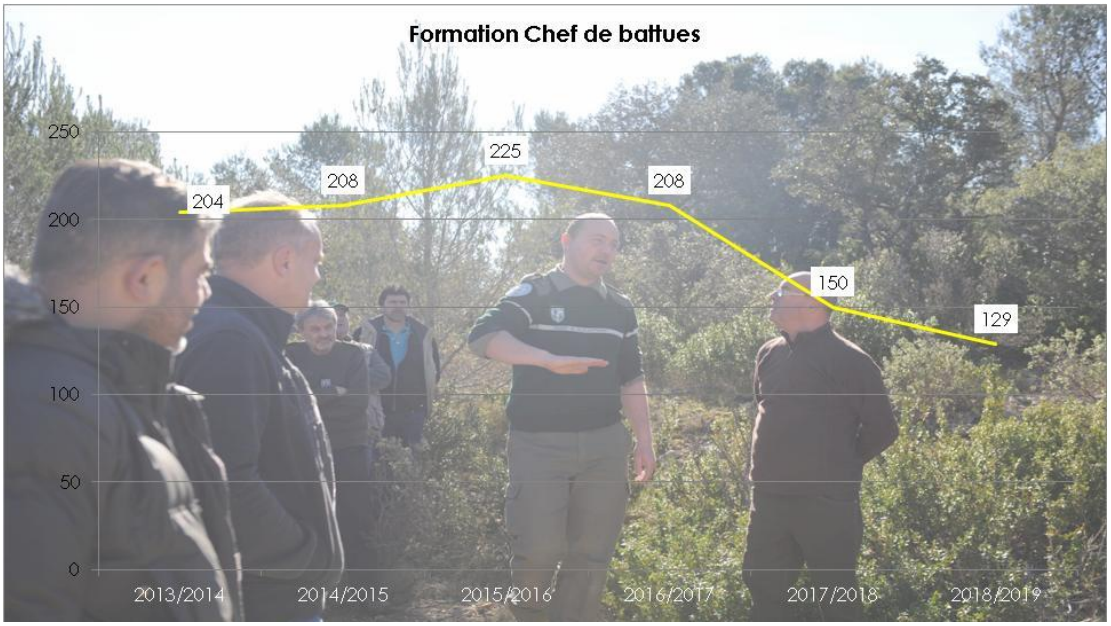

H. Gardes chasse particuliers

Cette formation, dispensée à l'attention des futurs gardes chasse particuliers, est gratuite. Elle s'inscrit dans le cadre des modules de formation réglementaire 1 et 2. On relève sur la dernière campagne une diminution du nombre de participants avec seulement **26 personnes présentes.**

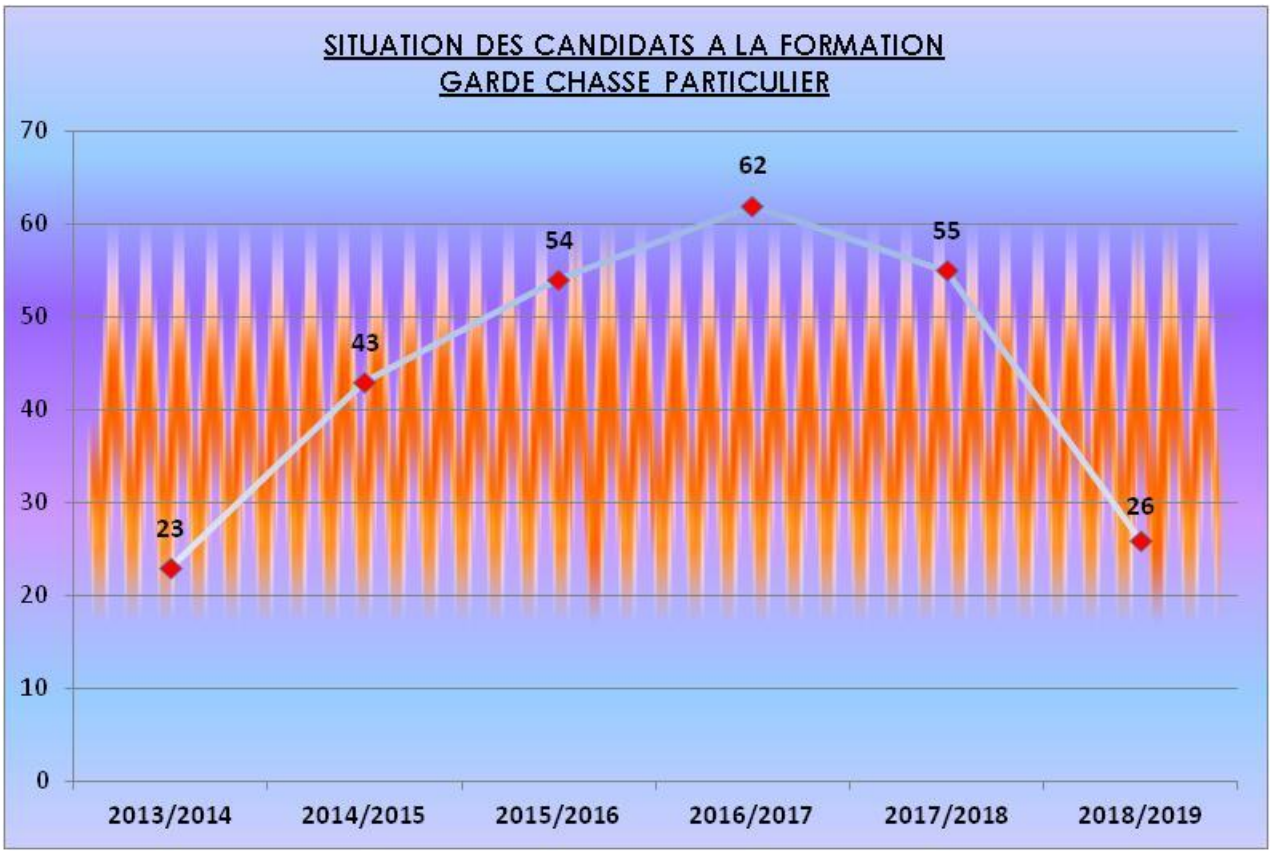

I. Hygiène Venaison

La formation Hygiène Venaison, qui s'inscrit dans le cadre du Paquet Hygiène Venaison, a été dispensée à seulement **14 chasseurs**. L'incidence de la cessation d'activité du centre de traitement de venaison dans le département se fait ressentir.

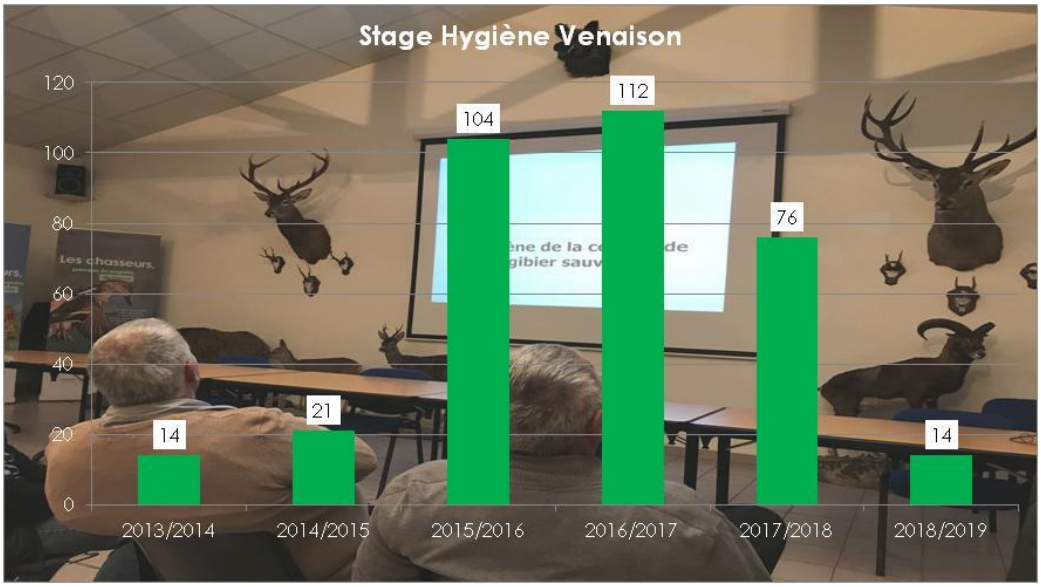

J. Piégeurs agréés

La formation des piégeurs agréés organisé par la FDC30 est réalisée avec la collaboration active de M. Claude JONQUET de l'Association Départementale des Piégeurs agréés du Gard. C'est une formation obligatoire pour toute pratique du piégeage. Le nombre de participants a diminué sur la dernière campagne cynégétique avec **72 participants**.

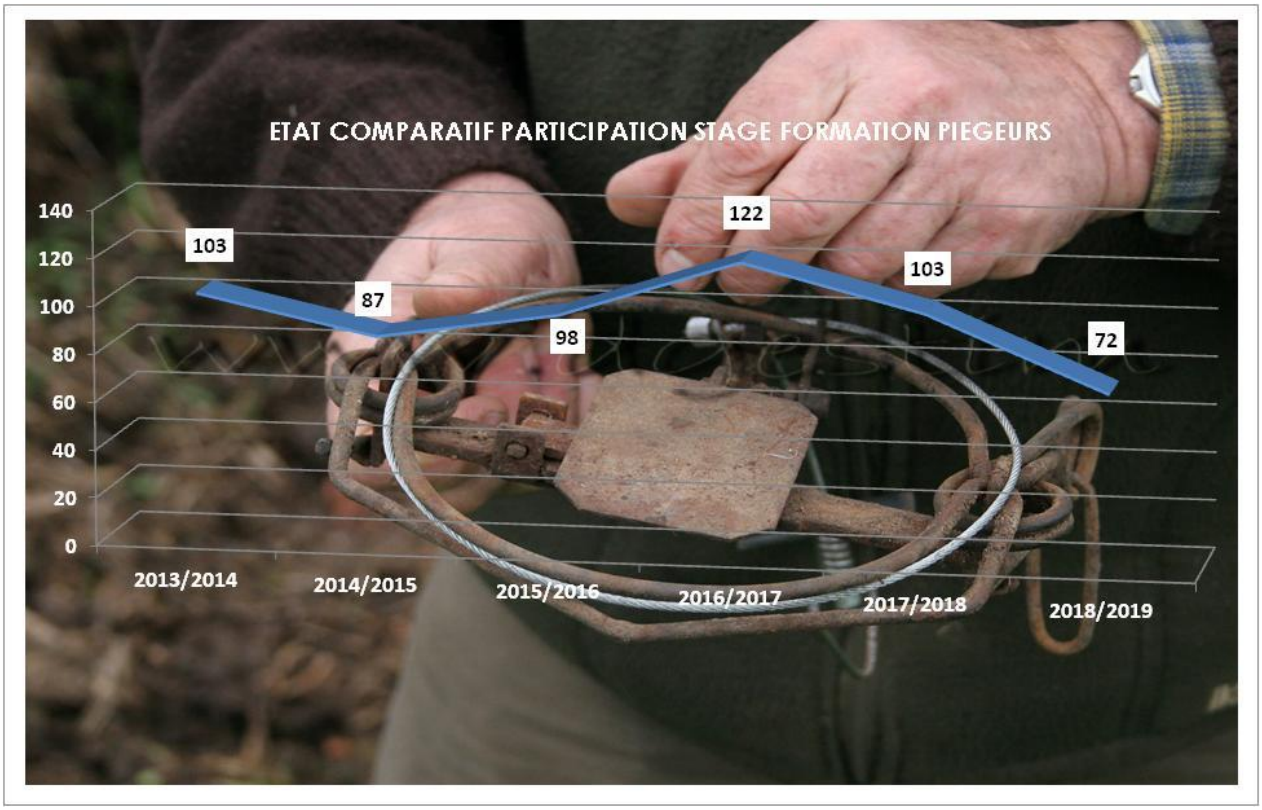

K. Stage alternatif aux poursuites pénales

Au titre de la campagne cynégétique 2018/2019, deux stages alternatifs aux poursuites pénales ont été organisées par la Fédération avec le concours de l'ONCFS. Seuls **12 stagiaires** ayant commis des infractions en matière de police de chasse ont participé à ce stage qui se déroule sur une journée.

L. Stage Cynophilie et Fauconnerie

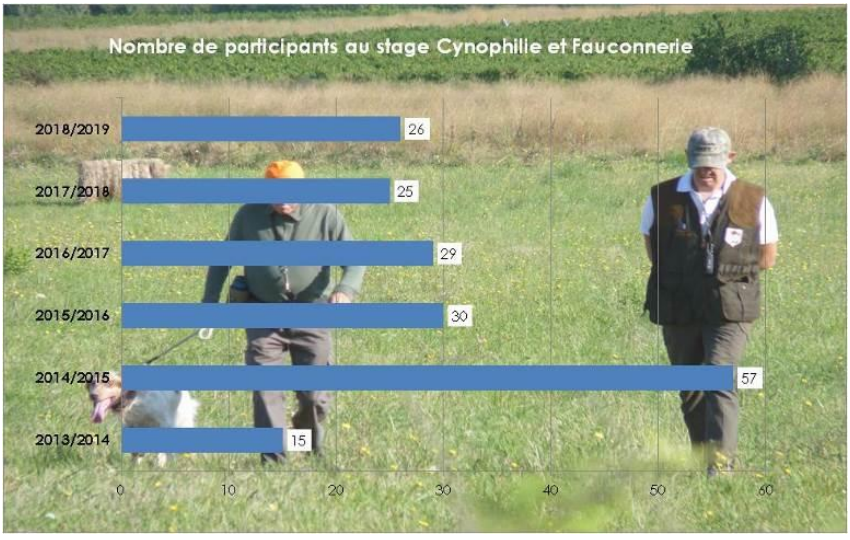

Ce stage est organisé sur le territoire de Souvignargues avec la participation de la Société de chasse communale. Il a permis d'initier 26 participants aux techniques du dressage des chiens d'arrêt et à la découverte du mode de Chasse au Vol, avec l'aimable collaboration de l'Association les Ailes du Languedoc.

2. Education à l'environnement Natura'jeunes, le pôle éducatif de la Fédération des Chasseurs du Gard

En 2017, la Fédération Départementale des Chasseurs du Gard a créé son pôle d'éducation à l'environnement « Natura'jeunes ». Encadrées par des animateurs diplômés de la Fédération, les animations proposées visent à sensibiliser les jeunes générations, à la préservation de la biodiversité à travers la découverte de la faune et de la flore locales et des approches pédagogiques ludiques et récréatives.
L'ensemble des animations proposées par Natura'jeunes ont été élaborées en partenariat avec des enseignants volontaires afin que le programme puisse correspondre aux objectifs pédagogiques des enseignants et de l'éducation nationale. Actuellement, ces animations concernent les scolaires de la maternelle au CM2 et peuvent être réalisées en classe comme en extérieur.

naturajeunes@fdc30.fr

En 2018/2019, Natura'jeunes est intervenue auprès de plusieurs écoles du département dans le cadre des plantations de haies lors de l'opération Sainte-Catherine en collaboration avec les sociétés de chasse locales. Les animateurs sont ainsi intervenus auprès de 6 écoles primaires. Au cours de cette saison, Natura'jeunes est également intervenu auprès d'un conseil municipal de jeunes sur demande d'une commune. Afin d'enrichir son programme d'animations et d'obtenir l'agrément de l'éducation nationale, le pôle éducatif Natura'jeunes travaille depuis sur le développement de nouveaux projets d'animations à destination des classes de collèges et de lycées. Pour répondre à cet objectif, un groupe de travail comprenant des animateurs diplômés et des professionnels de l'éducation nationale a ainsi été créé.

L'action Fédérale Sainte Catherine contribue à mettre en valeur la plantation de haies arbustives à l'échelle du département. Elle est conduite au sein de 8 sociétés de chasse pour quelques 700 végétaux plantés avec les établissements scolaires locaux. A ce titre, **6 écoles** ont participé à cette action pour environ **200 élèves de primaire** qui ont pu bénéficier de l'atelier éducatif dédié à la plantation de végétaux et à la revalorisation des espaces naturels.

VII. PROMOTION DE LA CHASSE

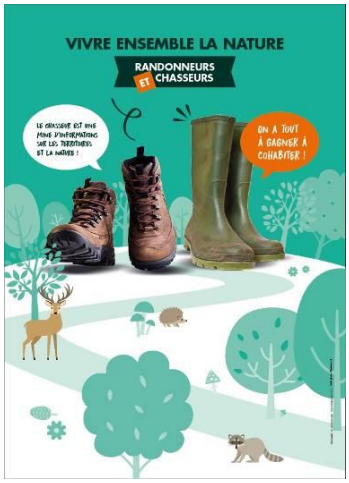

1. Partenariat avec le Comité de Randonnée Pédestre

Au cours de la campagne 2017/2018, la Fédération des Chasseurs du Gard a élaboré en partenariat avec le Comité Départemental de Randonnée Pédestre (CDPR30) la **Charte Gardoise des Activités pratiquées en Pleine Nature** afin de promouvoir le partage de l'espace entre les différents usagers de la nature. Forte de cette expérience, la FDC30 a renouvelé son partenariat avec le CDPR30 en élaborant au printemps 2019 un marque page **« Randonneurs et Chasseurs, vivre ensemble la nature »**.

2. Ecotourisme Cynégétique

Réalisé en partenariat avec l'Office du Tourisme Mont Aigoual Causses Cévennes, le programme « **Ecotourisme Cynégétique** » est mis en œuvre sur la commune de VALLERAUGUE. Il permet d'aborder et de découvrir la biologie du Mouflon Méditerranéen et du Cerf Élaphe, toutes deux devenues des espèces emblématiques du Massif.

Au cours de l'été 2018, **une seule balade naturaliste autour du Mouflon** encadrée par un guide de moyenne montagne a été organisée en présence de 10 participants. Par manque d'inscrits, 5 sorties ont dû être annulées. Pour rappel, durant l'été 2017, 6 sorties pour un effectif de 94 participants avaient été réalisées. Une réunion avec l'Office du Tourisme et les guides a ainsi été organisée afin de revoir l'organisation de ces sorties et promouvoir leurs intérêts envers le grand public.

En plus de ces animations, la Fédération Départementale des Chasseurs du Gard a répondu présent à **la Fête de la Transhumance du Massif de l'Aigoual** afin de proposer une animation découverte du Mouflon à l'observatoire de la Faune de l'Aigoual.

A l'automne, entre les mois de septembre et d'octobre, **7 animations autour du brame du Cerf** ont pu avoir lieu. Ces animations affichent un réel engouement envers le grand public puisqu'au total **80 participants** y ont répondu présents.

3. Promotion cynophilie

La Fédération, en collaboration avec l'Association Rencontres St Hubert Gardoises, promeut la chasse au chien d'arrêt par le biais de l'organisation du concours SAINT HUBERT.
L'épreuve s'est déroulée le 29 Septembre 2018 sur le territoire de chasse de la Société de MONTEILS en présence de **18 participants**.

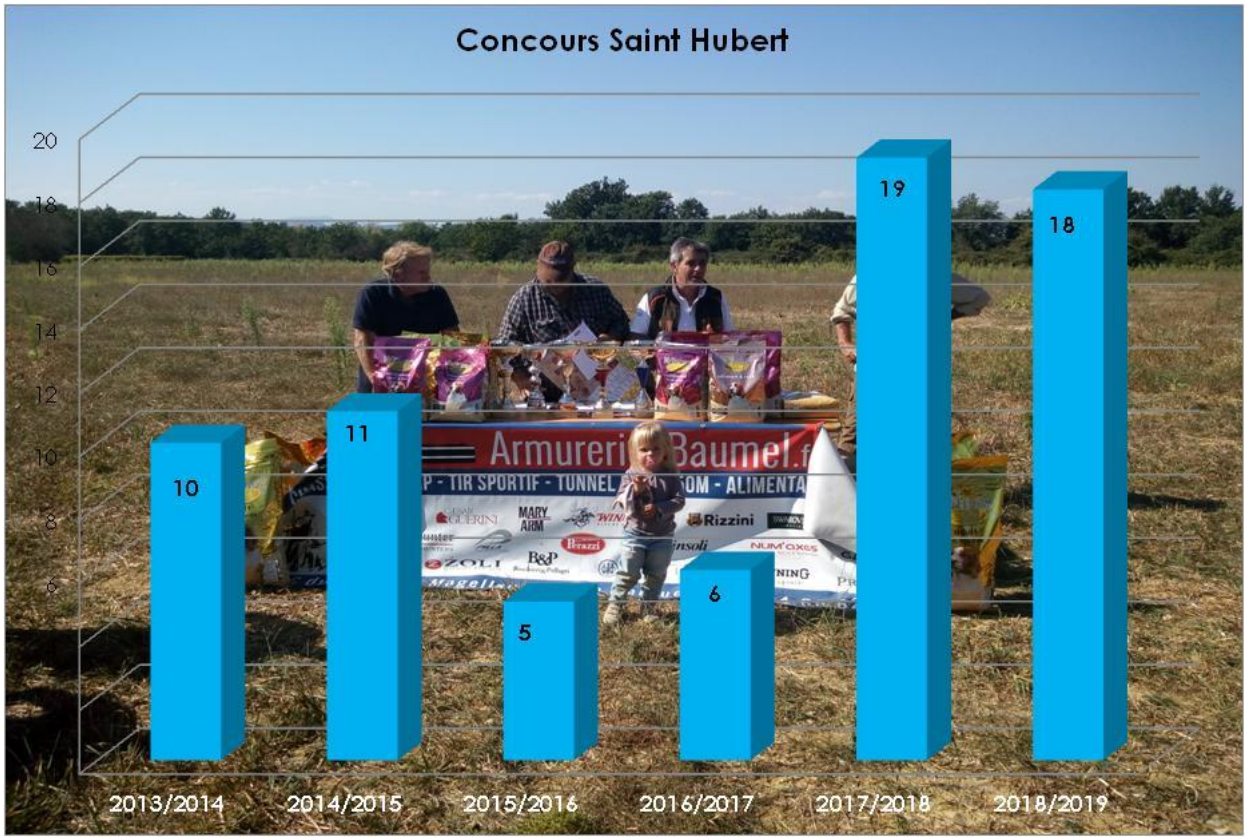

4. Opération « Un Dimanche à la Chasse »

L'action promotionnelle « Un Dimanche à la Chasse » a été conduite dans le Gard le 21 octobre 2018. Treize (13) sociétés de chasse ont adhéré à cette opération ce qui a permis d'accueillir **23 participants non chasseurs**.

5. Revue « La Chasse en Pays Gardois »

Au titre de la campagne cynégétique 2018/2019, la revue Fédérale « La Chasse en Pays Gardois », à parution trimestrielle, a été éditée en 16 000 exemplaires à destination de tous les adhérents abonnés, collectivités territoriales et autres administrations, en version papier et numérique. Le budget global consenti s'élève à la somme de 36 916,07 €.

6. Foires et salons

La Fédération participe aux différentes foires et salons de la chasse organisés sur le département pour un budget de 2 759,00€. Elle y anime un stand qui offre un panel d'informations visant à la découverte de l'activité chasse, la gestion des espèces, des milieux, les métiers de la chasse et les services de la structure.

7. Panneaux Publicitaires

La Fédération a maintenu une action de communication originale par le biais de campagnes d'affichages publicitaires sur panneaux en 4x3m, autres affiches et flyers, afin de promouvoir la chasse auprès des jeunes dans le cadre de l'opération du permis à 1 € pour les jeunes de 16 ans.

8. Site Internet

Le site internet de la Fédération a été visité 142 271 fois sur la dernière campagne (www.fdc30.fr).

SITE INTERNET FDC30

Mois	Visiteurs différents	Visites	Pages
juil-18	7 801	12 390	37 626
août-18	12 699	18 867	54 132
sept-18	10 789	15 828	45 478
oct-18	10 306	15 299	42 744
nov-18	7 616	11 525	34 786
déc-18	6 500	10 190	30 072
janv-19	8 528	13 925	41 498
févr-19	5 917	9 647	27 571
mars-19	6 242	10 104	29 028
avr-19	4 432	7 633	21 825
mai-19	5 809	9 304	30 023
juin-19	4 184	7 559	20 742
	90 823	**142 271**	**415 525**

9. Nouveaux moyens de communication

La Fédération réalise tous les mois une newsletter composée de quatre actualités majeures. Cette newsletter est diffusée à 11911 abonnés. La page Facebook quant à elle compte près de 1400 abonnés, elle permet de garder un lien avec les internautes.

VIII. SECURITE DES CHASSEURS ET DES NON CHASSEURS

La sécurité des chasseurs et des non chasseurs demeure une préoccupation majeure pour la Fédération, les actions accomplies dans ce domaine se déclinent sous différents aspects.

1. Inventaire des accidents

La Fédération procède au recensement et à l'analyse durant la saison des accidents afin d'identifier au mieux les problématiques survenues. Le Conseil d'Administration a fait le choix politique de se constituer Partie Civile dans les affaires d'accident de chasse. Au titre de la saison 2018/2019, il a été recensé **6 accidents de chasse**, dont un mortel suite à une chute.

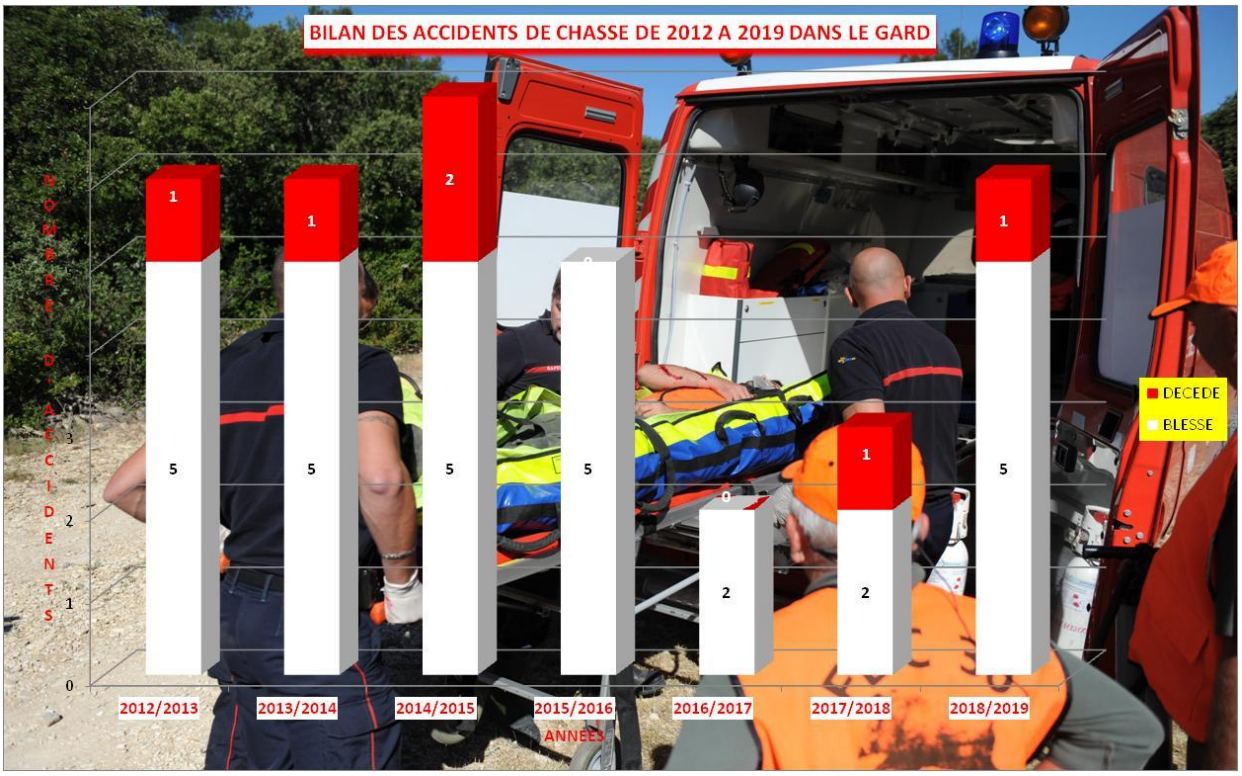

2. Communication

La Fédération agit en faveur de la prévention des risques auprès des adhérents individuels par la rédaction d'articles techniques sur la sécurité publiés dans la revue fédérale d'ouverture, en reprenant les bonnes pratiques et les interdits. Elle agit également auprès des responsables de sociétés de chasse lors des réunions d'unités de gestion, de secteurs et durant son Assemblée Générale. Enfin, il est intégré dans le carnet de battue une fiche technique rappelant les règles de sécurité et une information sur les consignes à suivre en cas d'accident.

3. Formation

La Fédération axe la sécurité au cœur des programmes de formations (abordés précédemment dans le chapitre « Formation »). Celles à caractère obligatoire concernent l'examen du permis de chasser, la chasse à l'arc, la chasse accompagnée et chef de battues. Les stages à dimension facultative non moins intéressants sont spécifiques à l'usage des armes et à la connaissance de la balistique, ils représentent un élément essentiel dans la pratique du tir, la maîtrise des optiques, des calibres et des munitions.

4. Service des agents de développement au sein des territoires

Dans le cadre des missions de contrôle de police, les agents de développement assurent des actions de formation lors des opérations de contrôles.
Ils participent également à la demande des sociétés de chasse aux réunions de médiations et autres conseils disciplinaires internes visant la mise en forme de sanctions à l'égard de chasseurs peu respectueux des règles d'organisation et de sécurité ou qui ont commis une infraction à la police de la chasse ou au règlement intérieur. Ces missions s'inscrivent pleinement dans le dispositif préventif des infractions aux règles de sécurité et à la lutte contre les mauvais comportements.

5. Aide financière aux adhérents

L'aide aux adhérents relative aux programmes originaux d'achats de vêtements de sécurité fluorescents de couleur orange pour les chasseurs, l'acquisition de miradors et de panneaux signalétiques représente un effort financier de **5 882,38 euros**. L'action du bénévolat n'est pas évaluée dans ce domaine, bien que l'aménagement d'équipements « faits mains » de type « miradors » confectionnés à partir de matériaux de récupération est très important.

6. Action veille sanitaire et sécurité publique

A. Action sanitaire, vaccins et produits médicamenteux

Afin de prévenir des risques sanitaires au sein des territoires, la Fédération consent un soutien financier correspondant à la prise en charge à 100 % des frais de vaccins et à l'emploi de produits médicamenteux, sous contrôle vétérinaire. L'effort financier dans ce domaine représente la somme de **7 274,21 euros.**

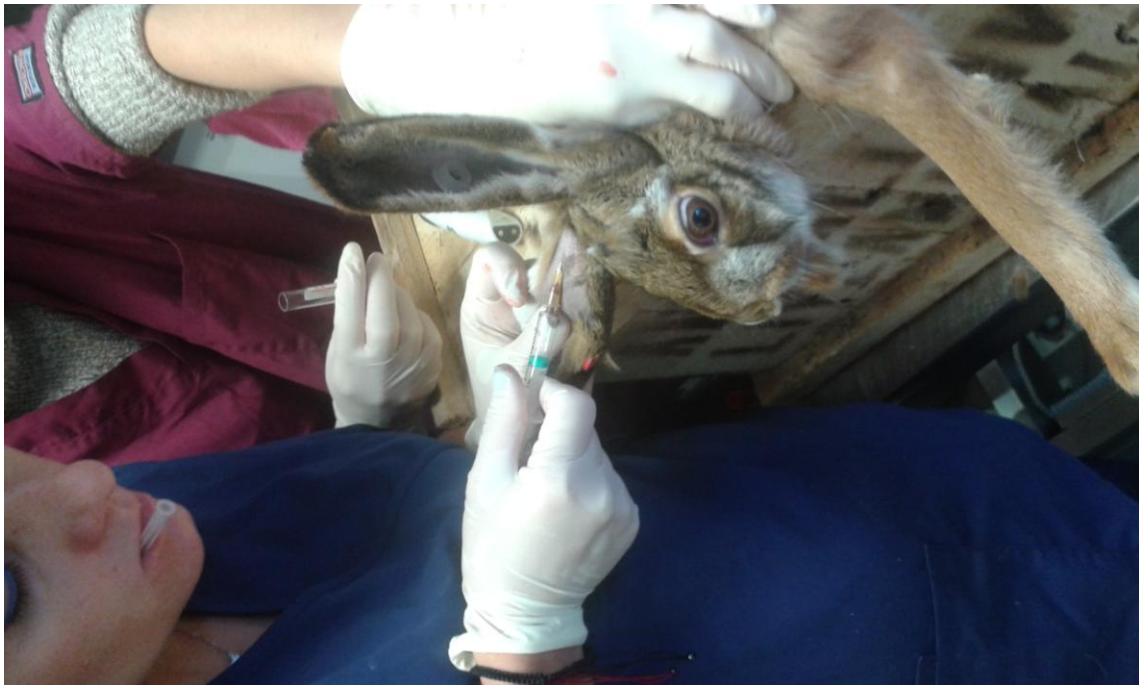

B. Pack hygiène venaison

Les formations dispensées dans le cadre des mesures qui s'appliquent au Pack hygiène venaison contribuent à prévenir les risques sanitaires notamment au regard de la consommation de la viande de gibier et plus particulièrement celle du Sanglier avec la prévention des risques d'infection de trichines. En parallèle, la FDC propose à l'achat des sacs à gibier alimentaires qui comportent l'impression des préconisations sanitaires requises.

C. SAGIR

Au titre de la campagne 2018/2019, **21 analyses** ont été réalisées dans le cadre du programme SAGIR. Les frais d'analyses représentent au titre de la campagne la somme de 4 891,51 euros.
L'état détaillé présenté ci-contre, justifie les résultats d'analyses obtenus dans le cadre du réseau SAGIR. Cette veille sanitaire est coordonnée à l'échelle de tous les territoires de chasse du département et avec retour d'information à l'égard des précautions qui doivent être prises.

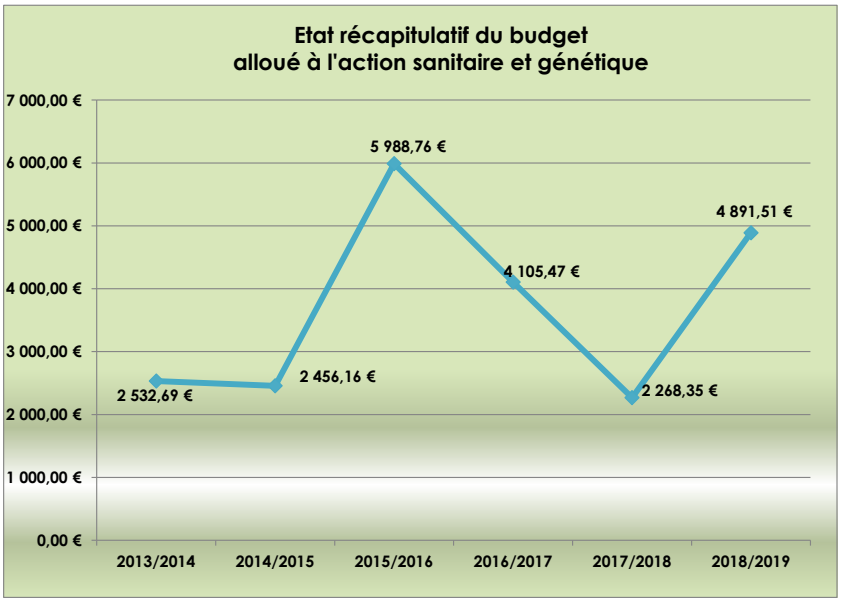

ACTION SAGIR DU 01/07/2018 au 30/06/19

ESPECES	N°SAGIR	DATE	COMMUNE	DIAGNOSTICS - RESULTATS - ANALYSES	NOMBRE PRELEVEMENT PAR N°SAGIR	Nbre
Chevreuil	143 985	12/06/2019	GENOLHAC	Staphylococcus aureus Strongles gastro-intestinaux	1	1
Tourterelle turque	131 693	26/08/2018	SERNHAC	Indéterminé - Toxicologie négative - IA négative	1	5
	131 698	01/09/2018	DEAUX	Indéterminé - Toxicologie négative	1	
	131 662	09/09/2018	ST HILAIRE D'OZILHAN	Lésion de Mycose - Infection à Candida Albicans	1	
	143 593	15/11/2018	BAGARD	Indéterminé - Toxicologie négative	1	
	143 598	16/01/2019	CASTELNEAU VALENCE	Indéterminé - Recherche Usutu et West Nile négatives	1	
Merle noir	131 695	02/09/2018	CASTILLON DU GARD	Virus Usutu	1	3
	143 582	16/11/2018	LE GARN	Virus Usutu	1	
	143 583	01/10/2018	NIMES	Virus Usutu	1	
Moineau domestique	143 980	01/04/2019	SAINT GILLES	Indéterminé Présence Samonelle	1	1
Canard colvert	132 158	30/10/2018	VAUVERT (GALLICIAN)	Enterite congestivo - Hémorragie de l'intestin grèle	1	1
Sarcelle d'hiver	131 681	10/12/2018	VAUVERT (GALLICIAN)	Sarcocystose pulmonaire	1	1
Sanglier	131 692	18/08/2018	VENEJAN	Abcès mandibulaires avec foyers infectieux (Streptococcus porcinus)	1	9
	131 699	15/09/2018	L'ESTRECHURE	Traumatisme Tibia - PPA négative	1	
	143 596	02/01/2019	DOURBIES	Strongylose pulmonaire Recherche Peste Porcine Africaine et Peste Porcine Classique négatives	1	
	142 530	11/01/2019	SAINT GILLES	Péricardite Recherche Peste porcine classique et Africaine négatives Strongylose pulmonaire	1	
	143 973	26/01/2019	BELLEGARDE	Collision routière Recherche Peste Porcine Africaine et classique négatives	1	
	143 974	13/02/2019	ROUSSON	Pasteurellose respiratoire Parasites gastro-intestinaux (Strongle) Recherche Peste Porcine Africaine et Peste Porcine Classique négatives	1	
	143 977	19/02/2019	CABRIERES	Double fracture de la mâchoire avec un abcès à Pasteurella multocida Parasitisme pulmonaire de type strongylose Recherche Peste Porcine Africaine et classique négatives	1	
	143 979	21/03/2019	ROQUEDUR	Indéterminé	1	
	143 981	30/03/2019	GAJAN	Indéterminé Toxicologie négative Recherche Peste Porcine Africaine et classique négatives	1	
Lapin de garenne	131 691	29/07/2018	NIMES	Strongles pulmonaires - Pasteurellose - Coccidiose	1	14
	143 586	04/11/2018	ST JEAN DE MARUEJOLS	RHD Var 2	1	
	143 587	07/11/2018	ST JEAN DE MARUEJOLS	RHD Var 2	1	
	143 590	07/11/2018	VALLIGUIERES	RHD Var 2	1	
	143 592	19/11/2018	ST CLEMENT	RHD Var 2	1	
	143 972	13/01/2019	ROUSSON	Indéterminé Recherche VHD et variant négative	2	
	143 975	10/02/2019	LE PIN	Pasteurella multocida Parasitisme intestinal de type coccidiose et strongylose	1	
	143 983	20/03/2019	ROQUEMAURE	Parasite coccidies VHD variant positif VHD classique négative	4	
	143 984	11/04/2019	ST MAURICE DE CAZEVIEILLE	VHD variant positif VHD classique négatif Fort parasitisme coccidies	2	
Lièvre	143 588	03/11/2018	PONT ST ESPRIT	Présence de douves - autres analyses négatives	1	5
	143 589	11/11/2018	SAZE	Strongylose pulmonaire	1	
	pas de n°	21/11/2018	LAUDUN	RHD Variant 2	1	
	143 594	08/11/2018	BEAUVOISIN	En attente de résultat	1	
	143 976	15/02/2019	ST GENIES DE MALGOIRES	Fort parasitisme coccidies recherche EBHS et RHDV2 négatives	1	
Mouflon	143 591	16/11/2018	VALLERAUGUE	Tir de grenaille	1	1
Appâts divers	131 690	25/07/2018	FONTANES	Indéterminé - Toxicologie négative	1	4
	131 694	24/08/2018	ST LAURENT DES	Indéterminé - Toxicologie négative	1	
	131 696	05/09/2018	ST GENIES DE COMOLAS	Indéterminé - Toxicologie négative	1	
	143 978	25/03/2019	AUJARGUES	Recheche de substances toxiques négative	1	
TOTAL ANALYSES					**45**	

D. Prévention des collisions routières

Depuis la réalisation par la Fédération d'une étude de suivi des « collisions routières avec du gibier » qui avait été menée sur la RD 40 et sur la RD 999 avec l'implantation de réflecteurs, le projet de prévention des collisions n'a pas été développé sur d'autres secteurs.

E. Gestion des déchets de grand gibier

Le Docteur Vétérinaire Eva FAURE de la Fédération Nationale des Chasseurs a finalisé l'étude relative aux différents procédés destinés à assurer une gestion pérenne des déchets issus des sous produits de gibier. Sur la base des travaux menés (qui ont fait l'objet d'un dépôt au Ministère) la Fédération a identifié l'intérêt de souscrire au procédé de gestion à partir d'une fosse en terre qui comporte une liste de précautions et de recommandations énumérées ci-après :

Détermination du site

Au-delà d'un volume de déchets correspondant à 2-3 sangliers ou chevreuils à la fois, nous vous recommandons d'enfouir les déchets de l'association de chasse dans une fosse :
- sur un terrain où vous avez l'autorisation du propriétaire
- sur un terrain avec une pente inférieure à 7 %
- hors zones humides ou inondables
- hors périmètre de protection des eaux potables ou de passage de réseaux souterrains (renseignements auprès de la mairie)
- à plus de 100 m d'un cours d'eau, d'un plan d'eau ou d'un captage d'eau pour usage domestique
- à plus de 200m des habitations
- à plus de 50m d'un chemin communal ou de randonnée (mais pas trop éloigné d'une route permettant l'accès d'une pelle mécanique pour le creusement de la fosse !)
- à plus de 50m des bâtiments d'élevage
- empêcher l'accès de la fosse aux animaux (grillage autour…)

Si une fosse de taille raisonnable (jusqu'à 10m de long x 1,2m de large x 1,3m de profondeur) est remplie avant la fin de la période de chasse, cela signifie que la quantité de sous-produits correspondant au tableau de chasse devient trop importante. Il est alors préférable de trouver une autre solution comme faire appel à un équarrisseur.

Réalisation de la fosse

Une tranchée de 1 m de large, sur 10 m de long et 1,2 m de profondeur est creusée. Le remblai est laissé sur le sol tout le long de la tranchée de façon à ce que la terre puisse être facilement déposée sur les déchets. L'ensemble de ce site est clôturé afin de renforcer la sécurité humaine et de le protéger de la visite de petits carnivores. Un panneau informant le public sur le site et l'interdiction d'y pénétrer, est installé.

Utilisation de la fosse

La fosse se remplit dans la longueur : le remplissage commence à une extrémité et se poursuit jusqu'à la fermeture complète de la tranchée.
Un dépôt de sous-produits est recouvert soit de compost végétal soit de terre. Si la profondeur est suffisante, un 2ème dépôt peut avoir lieu par-dessus. Lorsque la profondeur de la fosse est à peu près comblée, de la terre est déposée de façon à former un monticule au-dessus du niveau du sol afin d'éviter tout dépôt supplémentaire.
Afin de limiter le remplissage par l'eau de pluie entraînant une diminution de l'action de la chaux-vive et un risque d'infiltration, ainsi que la fréquentation par les oiseaux (Corvidés, rapaces…) des tôles seront mises sur les tranchées pour les couvrir.
Les sociétés de chasse utilisatrices renseignent une fiche de suivi à chaque dépôt dans l'une ou l'autre tranchée.

IX. SERVICE ACTION PREVENTION DU BRACONNAGE

La Fédération dispose d'un service d'agents de développement agréés et assermentés pour relever les infractions aux dispositions du titre II du livre IV du Code de l'Environnement et des textes pris pour la pratique de la chasse. Ils assurent une mission de surveillance particulière des territoires qui bénéficient d'un contrat de service et veillent à l'application du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique, qui en application de l'article L 425-3 du Code de l'Environnement est opposable aux chasseurs et sociétés, associations et groupements de chasse du département. Ce service est composé de **11 Agents de développement** et techniciens, **5** qui justifient d'un statut de **salariés à temps complet**, **2 à temps partiels** et **4 qui sont bénévoles**.

Le budget temps consenti à l'accomplissement des missions de police et de surveillance des territoires représente **4622,35 Heures** soit **48,07%** de l'activité du service. Au cours de la saison, **445 chasseurs** ont fait l'objet d'un contrôle par le service.

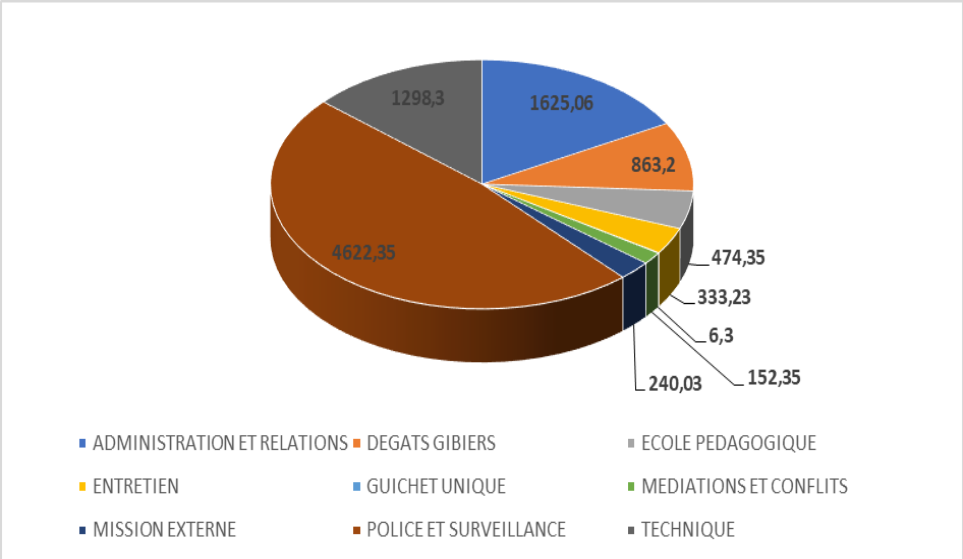

Répartition des heures engagées par le service de développement

Le service de développement étend également son action au sein des territoires de chasse dans le cadre de la médiation et du règlement des conflits internes aux sociétés, mais aussi ceux existants entre les chasseurs et non chasseurs. Les agents de développement interviennent dans la gestion des problématiques de dégâts et au niveau de la formation et l'information des mesures de gestion ou des règles de sécurité prévues au SDGC. Il entretien des relations continues avec les Parquets de NIMES et d'ALES, les corps de police et de Gendarmerie et l'Administration. Durant la campagne cynégétique 2018/2019, les Agents de développement ont réalisé **83 procédures d'infraction**. Le graphique met en évidence que « la chasse sans permis valable » constitue l'infraction qui a été la plus relevée.

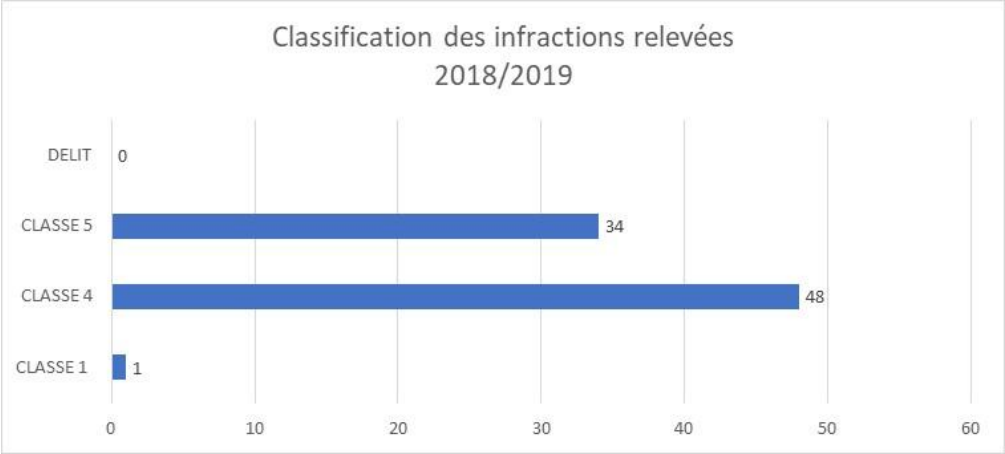

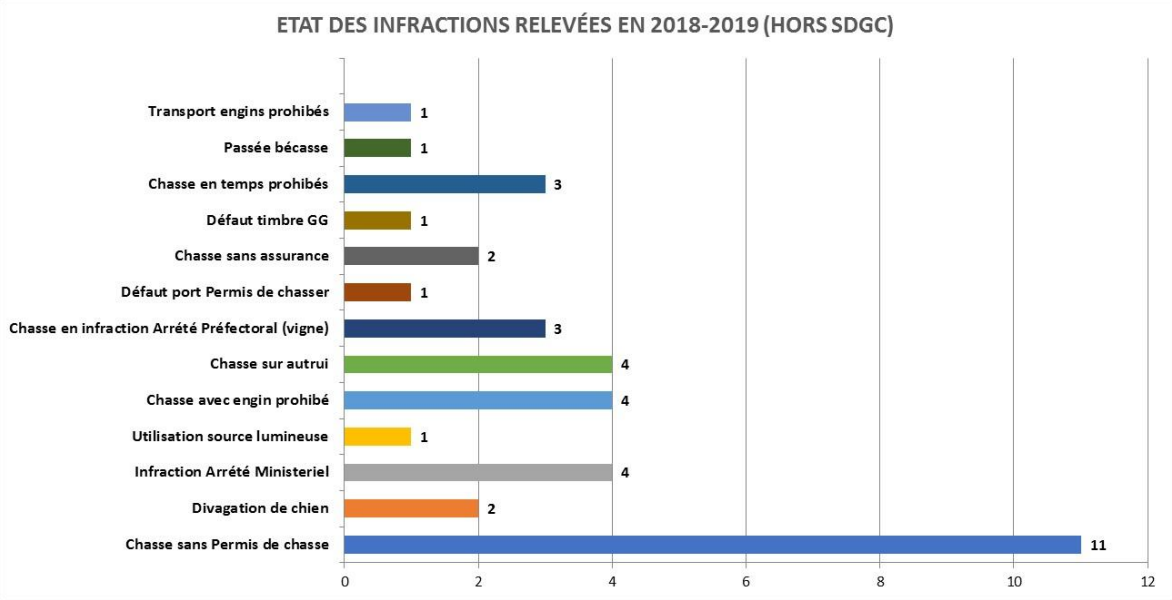

Les infractions à la sécurité à la chasse et au non-respect des mesures figurant au Schéma Départemental de Gestion Cynégétique (4ème classe) sont au nombre trente-trois (33). Il est noté une recrudescence d'infractions concernant le défaut de port de vêtements de sécurité (casquettes ou gilets fluorescent) et l'accomplissement d'actes dangereux avérés notamment le tir en direction des habitations ou l'emplacement des chasseurs sur des routes.

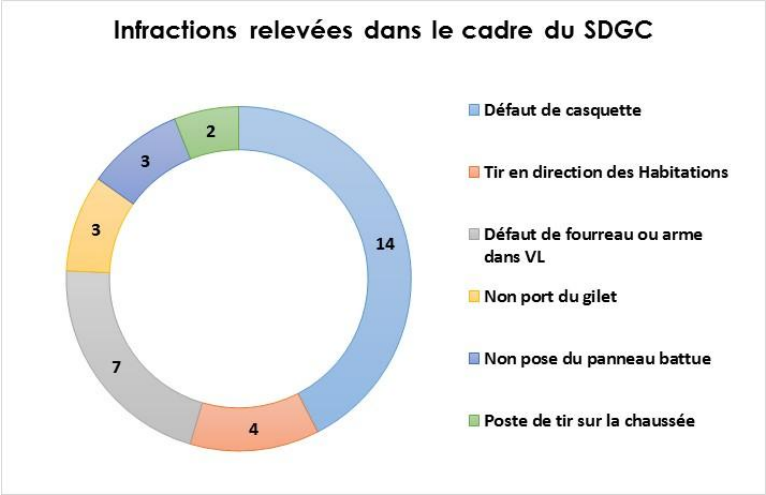

Toujours dans le cadre de l'application du SDGC, il a été constaté **12 infractions** pour non-respect des mesures de gestion en faveur du gibier ; 7 d'entre elles concernent la pratique prohibée de la chasse en battue du petit gibier.

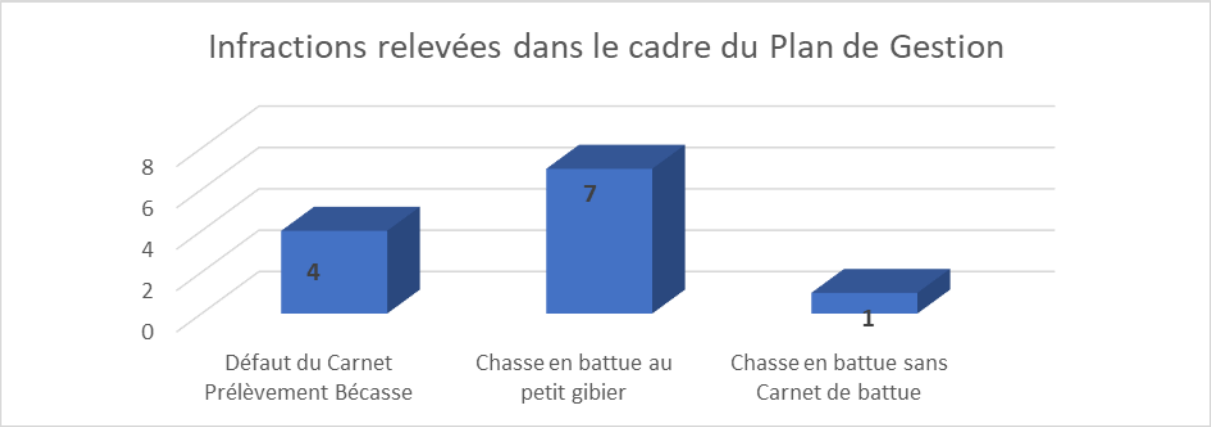

Les agents de développement ont établi également **19 comptes rendus de renseignements judiciaires** aux Parquets de NIMES et d'ALES, sur la base de comptes rendus, établis à partir de plaintes reçues de la part de chasseurs ou de non chasseurs.

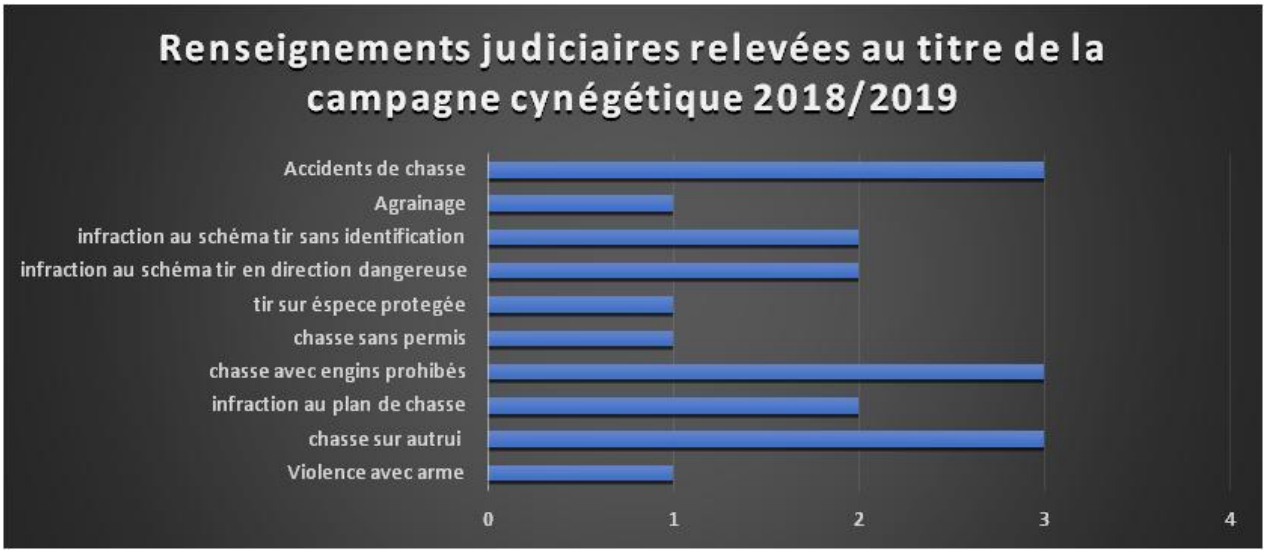

X. GESTION FONCIERE

La Fédération développe un projet associatif mettant en œuvre la réalisation de programmes patrimoniaux d'acquisitions foncières et d'aménagements ayant pour objectif l'amélioration de la gestion des espèces et des espaces, la sécurité, la formation et la promotion de la chasse et favorisant la mise en œuvre de programmes originaux d'éco-tourisme cynégétique ou de valorisation de l'acteur chasseur dans l'environnement. Le projet associatif est organisé à partir du fonctionnement d'une Commission de travail (Commission Habitat). Celle-ci est composée du Président de la FDC30, d'administrateurs et de personnalités désignées provenant de la société civile. La commission est chargée d'émettre un avis au Conseil d'Administration de la Fédération sur le suivi des programmes d'acquisitions engagés, la gestion et l'exploitation des biens acquis.

➢ Inventaires des biens

Localisation	Surface	Année	Destination	Action conduite	Objectifs 2018/2019	Orientation
NIMES	0,71 ha	1988	Siège social	Siège social	Atteint	Maintenir
NIMES	29,45 ha	2001 2002 2013 2017 2018	Ecole de Chasse et de la Nature	Formation	Atteint	Maintenir
NIMES	0,23 ha (*)	2006	Réserve foncière	Réserve foncière	Atteint	Maintenir
LOGRIAN	0,26 ha (*)	2006	Réserve foncière	Réserve foncière	Atteint	Maintenir
ST ANDRE DE VALBORGNE	157,83 ha	2011 2014	Valorisation patrimoniale Chasse	Gestion cervidés, sylvicole, éco-tourisme cynégétique.	Partiellement atteint	Poursuivre

(*) Legs de Monsieur PROUZET.

➢ Le siège social à Nîmes

Le siège social de la Fédération Départementale des Chasseurs du Gard contient les bureaux, une salle de réunion, un parking, des garages pour les véhicules de service, un bâtiment affecté à la gestion du matériel, agrémenté d'un parc.

- **L'École de chasse et de la Nature à Nîmes**

Les aménagements réalisés sur le site de l'Ecole de Chasse et de la Nature permettent à la Fédération d'atteindre les objectifs professionnels de formations et d'animations à l'égard des chasseurs et des non chasseurs.

- **La propriété forestière de Saint-André de Valborgne**

La propriété forestière se situe en zone de moyenne montagne (sommet à +1000 mètres), en bordure du Parc National des Cévennes. Elle se trouve intégrée dans le zonage Natura 2000, cet espace présente un intérêt environnemental stratégique majeur pour la défense des activités humaines et la pratique des chasses traditionnelles

SCHEMA DEPARTEMENTAL DE GESTION CYNEGETIQUE

Du GARD

Approuvé par Arrêté Préfectoral N°2013176-0005
Du 25 juin 2013
Modifié par l'Arrêté Préfectoral N° DDTM-SEF-2016-0115 du 23 mai 2016
Modifié par l'Arrêté Préfectoral N° DDTM-SEF-2015-0064 du 21 juillet 2015

EVALUATION DES OBJECTIFS

DU 1er Juillet 2013 Au 30 juin 2018

Fédération Départementale des Chasseurs du Gard
182 Route de Sauve – BP 57012 – 30910 NIMES Cedex 2

EVALUATION DU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE GESTION CYNEGETIQUE 2013-2019 CAMPAGNE CYNEGETIQUE 2018/2019					
P°	**ACTION**	**NATURE DE L'ACTION**	**OBJECTIFS**		
			NON REALISE	**EN COURS**	**REALISE**
ORIENTATION H1 : PROMOUVOIR LA PRESERVATION DES ESPACES NATURELS ET SEMI-NATURELS					
54	**H1.1**	CONTRIBUER AU RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT DANS LES ESPACES AFIN DE LUTTER NOTAMMENT CONTRE LE DEVERSEMENT D'HYDROCARBURES OU AUTRES SUBSTANCES TOXIQUES ET LES DECHARGES SAUVAGES DE MATERIAUX		**X**	
54	**H1.2**	AGIR DANS LES PROJETS D'AMENAGEMENT DES HABITATS, PAR EXEMPLE LORS DE LA REALISATION DE GRANDS TRAVAUX ROUTIERS, FERROVIAIRES, INDUSTRIELS OU URBANISTIQUES, PAR LA MISE EN ŒUVRE D'ETUDES D'IMPACT DESTINEES A OBTENIR DES MESURES COMPENSATOIRES A LA PERTE DES TERRITOIRES CHASSABLES ET AU FINANCEMENT D'OUVRAGES DE PROTECTION DE TYPE « PASSAGE A GIBIER » OU « GRILLAGE » OU BIEN D'AMENAGEMENTS CYNEGETIQUES.			**X**
54	**H1.3**	PROMOUVOIR LA MISE EN PLACE D'UN PROGRAMME DEPARTEMENTAL D'ACQUISITIONS FONCIERES A INTERET PATRIMONIAL ET ECOLOGIQUE EN PARTENARIAT AVEC LA FONDATION NATIONALE POUR LA PROTECTION DES HABITATS ET DE LA FAUNE SAUVAGE			**X**
54	**H1.4**	FAVORISER LES INITIATIVES DESTINEES A AGIR EN FAVEUR DE LA QUALITE DE L'EAU ET ŒUVRER AUPRES DES ACTEURS AGRICOLES ET FORESTIERS DANS LE CADRE DES POLITIQUES ENVIRONNEMENTALES ET AGRICOLES	**X**		
ORIENTATION H2 : IMPLIQUER LES ACTEURS CYNEGETIQUES DANS LA GESTION DU MILIEU					
54	**H2.1**	FAVORISER ET SOUTENIR L'ENGAGEMENT DES ADHERENTS TERRITORIAUX EN FAVEUR DE LA GESTION DES HABITATS NATURELS ET LA BIODIVERSITE NOTAMMENT PAR LA CREATION DE GIC.	**X**		
54	**H2.2**	SOUTENIR LA PARTICIPATION DES REPRESENTANTS CYNEGETIQUES AUX COMITES DE SUIVI MIS EN PLACE AU SEIN DES TERRITOIRES DANS LA GESTION DES HABITATS			**X**
55	**H2.3**	INCITER LES ADHERENTS TERRITORIAUX A ORGANISER DES ACTIONS DE SENSIBILISATION A LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT A L'ATTENTION DES JEUNES PAR DES JOURNEES DE RAMASSAGE DES DETRITUS EN NATURE ET A LA VULGARISATION D'INSTALLATION DE COLLECTEUR DE CARTOUCHES USAGEES		**X**	

EVALUATION DU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE GESTION CYNEGETIQUE 2013-2019 CAMPAGNE CYNEGETIQUE 2018/2019					
P°	ACTION	NATURE DE L'ACTION	OBJECTIFS		
			NON REALISE	EN COURS	REALISE
ORIENTATION H3 : ENCOURAGER LES PRATIQUES AGRICOLES FAVORABLES AU PETIT GIBIER ET A LA BIODIVERSITE					
55	**H3.1**	ENCOURAGER LA LUTTE PHYTOSANITAIRE RAISONNEE DANS L'EXPLOITATION AGRICOLE	**X**		
55	**H3.2**	INCITER LES PRATIQUES CULTURALES AVEC L'ENHERBEMENT INTER RANGS DANS LES VIGNOBLES ET VERGERS		**X**	
55	**H3.3**	PROMOUVOIR LA CONSERVATION ET LA PLANTATION DES HAIES A BASSES TIGES QUI PROCURENT DES ZONES REFUGES ET DE GAGNAGES (FRUITS SAUVAGES ET AUTRES GRAINES), BENEFIQUES AUX OISEAUX MIGRATEURS ET A LA PETITE FAUNE			**X**
55	**H3.4**	INCITER LES AGRICULTEURS A PROCEDER A L'ENTRETIEN DES HAIES EN DEHORS DES PERIODES DE NIDIFICATION ET DE REPRODUCTION	**X**		
55	**H3.5**	ENCOURAGER LA PROSCRIPTION DES BROYAGES OU GYROBROYAGES ET AUTRE FAUCARDAGE DES TALUS AU PRINTEMPS	**X**		
ORIENTATION H4 : ENCOURAGER LES PROJETS D'AMENAGEMENTS COMMUNS ENTRE AGRICULTEURS ET CHASSEURS					
55	**H4.1**	PROMOUVOIR LES INITIATIVES D'ENTRETIEN ET DE REHABILITATION DES LAVOGNES SUR LES CAUSSES ET LES ACTIONS ACCOMPLIES EN VUE DE LA PRESERVATION DES SOURCES NATURELLES	**X**		
55	**H4.2**	FAVORISER LA MISE EN PLACE DANS LES PARTIES DE TERRES DELAISSEES OU LES PARCELLES EN FRICHES, DE CULTURES A BUT ENVIRONNEMENTAL ET FAUNISTIQUES, QUI OFFRENT UNE MOSAÏQUE CULTURALE DIVERSIFIEE, QUI PROCURENT UN COUVERT VEGETAL APRES L'ENLEVEMENT DES RECOLTES ET DES ZONES DE GAGNAGES EN PERIODE HIVERNALE			**X**
55	**H4.3**	PROMOUVOIR LES INITIATIVES DE COLLABORATION AVEC LES PROPRIETAIRES ET AGRICULTEURS DANS LE CADRE DE DEBROUSSAILLEMENT DES FRICHES ET LA MISE EN PLACE DE CULTURES A BUT ENVIRONNEMENTALE ET FAUNISTIQUE. INCITER LES SOCIETES DE CHASSE A SOUSCRIRE A L'ACTION FEDERALE « JACHERES FLEURIES » QUI PERMET D'AGREMENTER LES TERRITOIRES D'UN ESPACE ECOLOGIQUEMENT REHABILITE, FAVORABLE A LA MICROFAUNE ET AUX INSECTES, QUI CONSTITUE UN HABITAT IDEAL EN FAVEUR DES OISEAUX ET OFFRE UN COUVERT VEGETAL NECESSAIRE A LA PETITE FAUNE SAUVAGE			**X**

EVALUATION DU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE GESTION CYNEGETIQUE 2013-2019 CAMPAGNE CYNEGETIQUE 2018/2019					
P°	**ACTION**	**NATURE DE L'ACTION**	**OBJECTIFS**		
			NON REALISE	**EN COURS**	**REALISE**
55	**H4.4**	ENCOURAGER LES INITIATIVES DE REPERAGE DES NIDS, LES PRATIQUES DE REPOUSSE DE GIBIER AVANT L'ENLEVEMENT DES RECOLTES AFIN DE LIMITER LES RISQUES DE DESTRUCTION DU GIBIER AU MOMENT DE L'ENLEVEMENT DE LA RECOLTE.	**X**		
55	**H4.5**	PROMOUVOIR LES TECHNIQUES D'ENLEVEMENT DES RECOLTES FAVORISANT LA FUITE DU GIBIER OU SA PROTECTION PAR DES PROCEDES D'EQUIPEMENTS MECANIQUES SPECIFIQUES DE TYPE BARRE D'ENVOL ET UNE FAUCHE CENTRIFUGE	**X**		
ORIENTATION H5 : PROMOUVOIR UNE SYLVICULTURE PRIVILEGIANT LES PROGRAMMES DE REBOISEMENTS DIVERSIFIES					
56	**H5.1**	SOUTENIR LES PROPRIETAIRES A CONSERVER LES BOSQUETS, BANDES D'ARBRES ET LISIERES DE FEUILLUS	**X**		
56	**H5.2**	AGIR EN FAVEUR DU MAINTIEN D'UN SOUS ETAGE ARBUSTIF EN FORET DE RESINEUX	**X**		
56	**H5.3**	DEVELOPPER L'IMPLANTATION DE FEUILLUS EN BORDURE DE FORETS DE RESINEUX	**X**		
ORIENTATION H6 : LUTTER CONTRE LA FERMETURE DES MILIEUX ET CONTRE LA PROLIFERATION DE CERTAINES ESPECES VEGETALES					
56	**H6.1**	ENCOURAGER LES ACTIONS ET INITIATIVES REALISEES EN FAVEUR DE LA REDUCTION DE LA FERMETURE DU MILIEU, PAR DEBROUSSAILLEMENT DES CHENES KERMES ET BUIS NOTAMMENT, EN FAVORISANT LES ADHERENTS A PROCEDER A DES OUVERTURES GAGNAGES AVEC BROYAGE ET PAR L'ELABORATION D'UN CONTRAT ELEVEUR ET CHASSEURS / PROPRIETAIRES FONCIERS ET A LA MISE EN PLACE DE PROGRAMMES D'ENTRETIEN DES ABORDS IMMEDIATS DES VILLAGES PAR GYROBROYAGE (MESURE COMPATIBLE AVEC LA MISE EN ŒUVRE DES OBLIGATIONS LEGALES DE DEBROUSSAILLEMENT POUR LA PREVENTION CONTRE LES INCENDIES DE FORET).			**X**
56	**H6.2**	SOUTENIR LES ACTIONS DE DEBROUSSAILLEMENT DES MICROS PARCELLES AUTREFOIS EXPLOITEES ET LA MISE EN PLACE DE CULTURES FAUNISTIQUES AFIN DE RECREER DES ZONES DE GAGNAGE PROPICES AU PETIT GIBIER OU AUX CERVIDES.			**X**
56	**H6.3**	ENCOURAGER AU CONTROLE DE LA PROLIFERATION EN GARRIGUE DU PIN D'ALEP QUI APPAUVRI LA DIVERSITE VEGETALE EXCEPTION FAITE DES PLANTATIONS DESTINEES A LA PRODUCTION SYLVICOLE	**X**		

EVALUATION DU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE GESTION CYNEGETIQUE 2013-2019 CAMPAGNE CYNEGETIQUE 2018/2019					
P°	ACTION	NATURE DE L'ACTION	OBJECTIFS		
			NON REALISE	EN COURS	REALISE
56	H6.4	PROMOUVOIR LA PRATIQUE DU BRULAGE DIRIGE DES VEGETAUX SUR PIED (ECOBUAGE) AVANT MI MARS	X		
56	H6.5	VEILLER A L'APPLICATION DES DISPOSITIONS LEGALES DE DEBROUSSAILLEMENT (OLD) PREVUES PAR L'ARRETE PREFECTORAL N° 2010-117-16 DU 27 AVRIL 2010 DE PREVENTION CONTRE LES INCENDIES ET FEU DE FORETS QUI IMPOSE NOTAMMENT AUX PROPRIETAIRES DE DEBROUSSAILLER LEURS PARCELLES A UNE DISTANCE DE CINQUANTE (50) METRES AUTOUR DES HABITATIONS. CE DISPOSITIF PREVENTIF MAJEUR CONTRIBUE EGALEMENT A AGIR CONTRE L'IMPLANTATION DES ANIMAUX EN ZONES URBAINES ET PERI URBAINES	X		
ORIENTATION H7 : CONCOURIR A LA PRESERVATION DU LITTORAL MEDITERRANEEN					
57	H7.1	ENCOURAGER LES ACTIONS DE PRESERVATION ET D'ENTRETIEN DES PLAGES ET DES DUNES	X		
57	H7.2	FAVORISER LES INITIATIVES DESTINEES A AGIR EN FAVEUR DE LA QUALITE DE L'EAU DE MER	X		
57	H7.3	SENSIBILISER LE GRAND PUBLIC A L'INTERET D'AGIR EN FAVEUR DE LA VALORISATION DE CES HABITATS NATURELS.	X		
ORIENTATION H8 : CONCOURIR A LA PRESERVATION DES ETANGS ET MARAIS					
57	H8.1	AGIR EN FAVEUR DE LA VALORISATION DE LA CHASSE AU GIBIER D'EAU QUI PERMET DE MAINTENIR L'INTERET DE CES MILIEUX ET PAR LA MEME, FAVORISER LA BIODIVERSITE EVITANT AINSI LEUR ARTIFICIALISATION PAR ASSECHEMENT. PAR LA PROMOTION DES MODES DE CHASSE DU GIBIER D'EAU ET LA GESTION DES ESPECES INFEODEES ET PAR DES PROGRAMMES D'ACQUISITIONS FONCIERES PAR L'INTERVENTION DE LA FONDATION DES HABITATS.	X		
57	H8.2	FAVORISER LES AMENAGEMENTS DE MARAIS DE TYPE PLATIERES AMENAGEES EN FAVEUR DES LIMICOLES, AU TRAVERS D'UN SOUTIEN TECHNIQUE DE LA FEDERATION			X
57	H8.3	INCITER LES ADHERENTS TERRITORIAUX A ŒUVRER DANS LE CADRE DE LA GESTION HYDRAULIQUE AFIN DE LIMITER LES PHENOMENES D'EUTROPHISATION DE L'EAU ET LES INCIDENCES QUI EN DECOULENT NOTAMMENT AU REGARD DU BOTULISME TOUT EN ASSURANT LE DEVELOPPEMENT D'UNE VEGETATION AQUATIQUE NECESSAIRE AU GAGNAGE DES CANARDS ET AUTRES OISEAUX			X

EVALUATION DU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE GESTION CYNEGETIQUE 2013-2019 CAMPAGNE CYNEGETIQUE 2018/2019					
P°	**ACTION**	**NATURE DE L'ACTION**	**OBJECTIFS**		
			NON REALISE	**EN COURS**	**REALISE**
57	**H8.4**	PROMOUVOIR LES ACTIONS DES GESTIONNAIRES AFIN DE LIMITER DANS LES MILIEUX D'EAU DOUCE OU SAUMATRE LES PHENOMENES DE SALINISATION. EN FAVORISANT LA COLLABORATION DES DETENTEURS DE DROITS DE CHASSE AVEC LE GESTIONNAIRE HYDRAULIQUE			**X**
57	**H8.5**	SOUTENIR LES PROGRAMMES TEMPORAIRES DE MISE A SEC DU MARAIS NECESSAIRES A UNE BONNE AERATION DES SOLS, A LA RECOMPOSITION DU VEGETAL ET A LA GESTION SANITAIRE DE L'EAU, AU TRAVERS D'UN SOUTIEN TECHNIQUE DE LA FEDERATION			**X**
57	**H8.6**	INCITER A L'ACCOMPLISSEMENT D'ACTIONS SUR L'ENTRETIEN ET LA PRESERVATION DES ROSELIERES QUI CONSTITUENT UN COUVERT VEGETAL NATUREL IDEAL A LA FAUNE SAUVAGE. EN FAVORISANT LA COLLABORATION DES DETENTEURS DE DROITS DE CHASSE AVEC LES PROPRIETAIRES, « SAGNEURS », PECHEURS ET ELEVEURS D'OVINS, DE TAUREAUX ET DE CHEVAUX			**X**
57	**H8.7**	ENCOURAGER LA LUTTE CONTRE LES ESPECES VEGETALES EXOGENES INVASIVES (JUSSIE…). EN FAVORISANT LA COLLABORATION DES DETENTEURS DE DROITS DE CHASSE AVEC LES PROPRIETAIRES ET AUTRES AYANTS DROITS ET EN ENCOURAGEANT LA PARTICIPATION DES CHASSEURS AUX OPERATIONS DE DESHERBAGE MECANIQUE			**X**
ORIENTATION H9 : CONCOURIR A LA PRESERVATION DU RHONE, DES RIVIERES ET COURS D'EAU					
58	**H9.1**	PROMOUVOIR LA MISE EN ŒUVRE D'ACTIONS EN FAVEUR DE LA PRESERVATION ET DE L'ENTRETIEN DES HABITATS NATURELS AU BORD DES COURS D'EAU, PAR UN SOUTIEN TECHNIQUE FEDERAL	**X**		
58	**H9.2**	INCITER LES ACTEURS CHASSEURS A AGIR EN FAVEUR DE LA PRESERVATION DES DIGUES PAR LA REGULATION DES ESPECES SUSCEPTIBLES, AVEC LE CREUSEMENT DE TERRIERS, D'ENDOMMAGER LES OUVRAGES, PAR DES ACTIONS DE REGULATION, PAR LA PRATIQUE DU DETERRAGE ET DES OPERATIONS DE REPRISES POUR L'ESPECE LAPIN			**X**
58	**H9.3**	FAVORISER LA MISE EN PLACE DE CULTURES DE TYPE PRAIRIES ET AUTRES LUZERNES EN BORDURES DES LITS DE COURS D'EAU QUI CONSTITUENT DES ZONES DE GAGNAGE ET CONTRIBUENT A LIMITER L'EROSION DES SOLS ET LE RUISSELLEMENT EN CAS D'INONDATION, EN AGISSANT EN CONCERTATION AVEC LES PROPRIETAIRES PAR UN SOUTIEN TECHNIQUE FEDERAL	**X**		

EVALUATION DU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE GESTION CYNEGETIQUE 2013-2019 CAMPAGNE CYNEGETIQUE 2018/2019					
P°	**ACTION**	**NATURE DE L'ACTION**	**OBJECTIFS**		
			NON REALISE	**EN COURS**	**REALISE**
58	**H9.4**	ENCOURAGER LES GESTIONNAIRES FONCIERS A LA MISE EN PLACE DE CULTURES DE TYPE CIPAN (CULTURES INTERMEDIAIRES PIEGE A NITRATE), EN AGISSANT EN CONCERTATION AVEC LES PROPRIETAIRES PAR UN SOUTIEN TECHNIQUE FEDERAL	**X**		
58	**H9.5**	ENCOURAGER LA CONSERVATION ET L'ENTRETIEN DES ARBRES A GRANDES TIGES ET DES HAIES NATURELLES EN BORDURES DES COURS D'EAU QUI PROCURENT DES PERCHOIRS ET DES REPOSOIRS AUX ESPECES AINSI QUE DES SITES DE NIDIFICATION, PAR UN SOUTIEN TECHNIQUE FEDERAL	**X**		
ORIENTATION E1 : AMELIORER LES ACTIONS REALISEES SUR LE SUIVI ET L'EVOLUTION DES POPULATIONS DE GIBIER SEDENTAIRE DANS LE DEPARTEMENT					
59	**E1.1**	RENFORCEMENT DES COMPTAGES PAR INDICES KILOMETRIQUES D'ABONDANCE			**X**
59	**E1.2**	DEVELOPPEMENT DES COMPTAGES AU CHANT			**X**
59	**E1.3**	DEVELOPPEMENT D'AUTRES METHODES DE COMPTAGES			**X**
59	**E1.4**	MISE EN PLACE DE BIO INDICATEURS			**X**
ORIENTATION E2 : PROMOUVOIR ET ORGANISER LES ACTIONS DE GESTION CYNEGETIQUE A DES ECHELLES ADAPTEES					
60	**E2.1**	FEDERER LA TOTALITE DES TERRITOIRES DE CHASSE ET TRAVAILLER AVEC L'ENSEMBLE DES DETENTEURS COMMUNAUX ET PRIVES A L'ECHELLE DES UNITES DE GESTION			**X**
61	**E2.2**	FAVORISER LE PRINCIPE DE QUALIFICATION DES NIVEAUX CYNEGETIQUES AU SEIN DES UNITES DE GESTION			**X**
62	**E2.3**	INCITER A LA CREATION DE GROUPEMENTS D'INTERET CYNEGETIQUE ENTRE LES ADHERENTS TERRITORIAUX	**X**		
62	**E2.4**	GERER LES ESPECES EN PERIODE DE GEL PROLONGE OU D'EVENEMENT CLIMATIQUE EXCEPTIONNEL			**X**

EVALUATION DU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE GESTION CYNEGETIQUE 2013-2019 CAMPAGNE CYNEGETIQUE 2018/2019					
P°	**ACTION**	**NATURE DE L'ACTION**	**OBJECTIFS**		
			NON REALISE	**EN COURS**	**REALISE**
ORIENTATION E3 : RESTITUTION OBLIGATOIRE DU RECUEIL DES DONNEES DE PRELEVEMENTS DES ESPECES					
62	**E3.1**	VEILLER AU RENSEIGNEMENT ET A LA RESTITUTION DES DOCUMENTS SPECIFIQUES AU RECUEIL DES PRELEVEMENTS PAR LES CHASSEURS GARDOIS			**X**
ORIENTATION E4 : GERER LES POPULATIONS DE SANGLIER DE MANIERE A ATTEINDRE UN EQUILIBRE AGRO-SYLVO-CYNEGETIQUE					
63	**E4.1**	ASSURER LA GESTION DE L'ESPECE SANGLIER GRACE A L'APPLICATION DU PLAN DE GESTION CYNEGETIQUE APPROUVE.			**X**
63	**E4.2**	SUIVRE LES MODALITES DE GESTION MISES EN ŒUVRES SUR LES UNITES DE GESTION SE SITUANT AU NIVEAU 2 EN VUE DE RESORBER LES POINTS NOIRS AFIN D'ATTEINDRE L'EQUILIBRE AGRO-SYLVO-CYNEGETIQUE			**X**
63	**E4.3**	PROSCRIRE TOUTE PRATIQUE DE LACHERS DE SANGLIERS A DES FINS DE REPEUPLEMENT			**X**
64	**E4.4**	AMELIORER LES ACTIONS REALISEES SUR LE SUIVI ET L'EVOLUTION DES POPULATIONS PAR CAPTURE ET BAGUAGE			**X**
ORIENTATION E5 : PROMOUVOIR L'AMELIORATION DE LA CAPACITE D'ACCUEIL AU SEIN DES TERRITOIRES					
64	**E5.1**	INCITER L'AMENAGEMENT DES POINTS D'EAU			**X**
64	**E5.2**	FAVORISER LA MISE EN PLACE DE CULTURES FAUNISTIQUES DE DISSUASION			**X**
ORIENTATION E6 : MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE GESTION CYNEGETIQUE APPROUVE DU SANGLIER					
64	**E6.1**	VEILLER AU RESPECT DU PLAN DE GESTION CYNEGETIQUE DU SANGLIER			**X**
ORIENTATION E7 : FAVORISER LA GESTION DU CHEVREUIL EN RESPECTANT L'EQUILIBRE AGRO-SYLVO-CYNEGETIQUE					
65	**E7.1**	PROMOUVOIR L'EVOLUTION DES POPULATIONS DE CHEVREUIL PAR LE RESPECT DES PLANS DE CHASSE			**X**

EVALUATION DU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE GESTION CYNEGETIQUE 2013-2019 CAMPAGNE CYNEGETIQUE 2018/2019					
P°	**ACTION**	**NATURE DE L'ACTION**	**OBJECTIFS**		
			NON REALISE	**EN COURS**	**REALISE**
65	**E7.2**	FAVORISER LE RENFORCEMENT DE PETITES POPULATIONS DE CHEVREUILS PAR DES LACHERS DE REPEUPLEMENT	**X**		
ORIENTATION E8 : MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE CHASSE SUR LE CHEVREUIL					
65	**E8.1**	VEILLER AU RESPECT DU PLAN DE CHASSE CHEVREUIL			**X**
ORIENTATION E9 : FAVORISER LA GESTION DU CERF ELAPHE EN RESPECTANT L'EQUILIBRE AGRO-SYLVO-CYNEGETIQUE					
66	**E9.1**	INCITER A LA MISE EN PLACE DE DISPOSITIONS DE GESTION SPECIFIQUES AU CERF ELAPHE. DANS LE CADRE D'UN GIC DES MESURES PARTICULIERES DE GESTION POURRONT ETRE MISES EN ŒUVRE	**X**		
66	**E9.2**	FAVORISER LE RENFORCEMENT DE PETITES POPULATIONS PAR DES LACHERS DE REPEUPLEMENT DE CERF ELAPHE	**X**		
66	**E9.3**	PROMOUVOIR LA MISE EN PLACE D'UN SUIVI DES POPULATIONS DE CERFS PAR COMPTAGES AU BRAME			**X**
ORIENTATION E10 : MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE CHASSE SUR LE CERF					
66	**E10.1**	VEILLER AU RESPECT DU PLAN DE CHASSE CERF			**X**
ORIENTATION E11 : FAVORISER LA GESTION DU MOUFLON EN RESPECTANT L'EQUILIBRE AGRO-SYLVO-CYNEGETIQUE					
67	**E11.1**	REALISER UNE ETUDE DE FAISABILITE TENDANT A VALORISER LA GESTION PATRIMONIALE DE L'ESPECE MOUFLON SUR LE SECTEUR AIGOUAL CONDUITE DANS LE CADRE D'UN PROJET ECO-TOURISME QUI PREVOIT LA MISE EN PLACE DE PARCOURS D'OBSERVATION AVEC GUIDE NATURE ET D'UNE SIGNALETIQUE ADAPTEE			**X**
67	**E11.2**	FAVORISER LE RENFORCEMENT DE PETITES POPULATIONS PAR DES LACHERS DE REPEUPLEMENT DE MOUFLON		**X**	
ORIENTATION E12 : MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE CHASSE SUR LE MOUFLON					

EVALUATION DU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE GESTION CYNEGETIQUE 2013-2019 CAMPAGNE CYNEGETIQUE 2018/2019					
P°	**ACTION**	**NATURE DE L'ACTION**	**OBJECTIFS**		
			NON REALISE	**EN COURS**	**REALISE**
67	**E12.1**	VEILLER AU RESPECT DU PLAN DE CHASSE MOUFLON			**X**
ORIENTATION E13 : FAVORISER LA GESTION DU DAIM EN RESPECTANT L'EQUILIBRE AGRO-SYLVO-CYNEGETIQUE.					
68	**E13.1**	PROMOUVOIR L'EVOLUTION DES POPULATIONS DE DAIMS PAR LE RESPECT DES PLANS DE CHASSE			**X**
68	**E13.2**	FAVORISER LE RENFORCEMENT DE PETITES POPULATIONS DE DAIMS PAR DES LACHERS DE REPEUPLEMENT	**X**		
ORIENTATION C1 : ENCADRER LA PRATIQUE DE LA CHASSE EN BATTUE					
69	**C1.1**	ATTRIBUTION D'UN CARNET DE BATTUE A TOUT ADHERENT TERRITORIAL JUSTIFIANT D'UN DROIT DE CHASSE D'UNE SURFACE MINIMALE D'UN SEUL TENANT EN FONCTION DE LA LOCALISATION GEOGRAPHIQUE DE SON TERRITOIRE DE CHASSE			**X**
ORIENTATION C2 : PROMOUVOIR LES AUTRES MODES DE CHASSE AU GRAND GIBIER :					
70	**C2.1**	RECONNAITRE LES MODES DE CHASSE INDIVIDUELS POUR LA PRATIQUE DE LA CHASSE AU GRAND GIBIER			**X**
70	**C2.2**	VALORISER L'EXISTENCE DE LA CHASSE A COURRE DU SANGLIER, CHEVREUIL, CERF, DAIM	**X**		
70	**C2.3**	FAVORISER LA COEXISTENCE ENTRE LES CHASSEURS ET ENTRE LES MODES DE CHASSE			**X**
ORIENTATION E14 : PROMOUVOIR LA RECHERCHE DU GIBIER SUITE A UN ACTE DE CHASSE OU A UNE COLLISION VEHICULE					
70	**E14.1**	COMMUNICATION AUPRES DES CHASSEURS SUR LA RECHERCHE AU SANG ET LE ROLE DES CONDUCTEURS DE CHIENS DE SANG			**X**
70	**E14.2**	FORMER LES SERVICES CONCERNES DE LA POSSIBILITE DE FAIRE APPEL AUX CONDUCTEURS AGREES LORS DE COLLISIONS DE GIBIER AVEC DES VEHICULES			**X**
71	**E14.3**	PROCEDER A LA DIFFUSION D'UNE LISTE OFFICIELLE DES CONDUCTEURS DE CHIEN DE SANG			**X**

EVALUATION DU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE GESTION CYNEGETIQUE 2013-2019 CAMPAGNE CYNEGETIQUE 2018/2019					
P°	**ACTION**	**NATURE DE L'ACTION**	**OBJECTIFS**		
			NON REALISE	**EN COURS**	**REALISE**
71	**E14.4**	FAIRE CONNAITRE AUX JEUNES CHASSEURS LA DISCIPLINE DE CONDUCTEURS DE CHIEN DE SANG			**X**
ORIENTATION E15 : AMELIORER LES ACTIONS REALISEES SUR LE SUIVI ET L'EVOLUTION DES POPULATIONS DE PETIT GIBIER SEDENTAIRE DANS LE DEPARTEMENT					
72	**E15.1**	PARTICIPER AUX ENQUETES NATIONALES ET REALISER DES ETUDES PONCTUELLES POUR LE SUIVI DES POPULATIONS DE PETIT GIBIER SUR LA BASE DE PROTOCOLES VALIDES			**X**
72	**E15.2**	REALISER DES OPERATIONS PONCTUELLES SPECIFIQUES SUR LE SUIVI D'ESPECES PETIT GIBIER AU SEIN DES SOCIETES DE CHASSE			**X**
72	**E15.3**	PRISE EN COMPTE DES EFFETS DE LA PREDATION SUR LES POPULATIONS DE PETIT GIBIER SEDENTAIRE, A PARTIR DE LA PRISE EN COMPTE DES ETUDES CONDUITES OU A MENER			**X**
ORIENTATION E16 : AGIR A L'ORGANISATION DE VASTES TERRITOIRES EN FONCTION DE L'ESPACE VITAL DE OU DES ESPECES RECHERCHEES					
72	**E16.1**	INCITER LES DETENTEURS DE DROIT DE CHASSE A ADHERER A LA CREATION DE GROUPEMENTS D'INTERET CYNEGETIQUE (GIC)			**X**
73	**E16.2**	INCITER LES ASSOCIATIONS DE CHASSE A METTRE EN ŒUVRE DES MESURES DE GESTION IDENTIQUES POUR LA CHASSE DU PETIT GIBIER SUR UN TERRITOIRE DETERMINE			**X**
73	**E16.3**	PROMOUVOIR L'APPLICATION DU PGC POUR LE PETIT GIBIER SEDENTAIRE			**X**
ORIENTATION E17 : AIDER ET SOUTENIR LES INITIATIVES LOCALES POUR L'AMENAGEMENT DU MILIEU FAVORABLE AU PETIT GIBIER SEDENTAIRE					
73	**E17.1**	SOUTENIR LA MISE EN PLACE DE CULTURES FAUNISTIQUES			**X**
73	**E17.2**	INCITER LES ADHERENTS TERRITORIAUX A REPLANTER DES HAIES EN PLAINE			**X**
73	**E17.3**	TRAVAILLER A LA REDUCTION DE LA FERMETURE DU MILIEU			**X**
74	**E17.4**	FAVORISER L'AMELIORATION DE LA CAPACITE D'ACCUEIL DU TERRITOIRE PAR LA MISE EN PLACE DE POINTS D'EAU ET D'AGRAINOIRS SPECIAUX PETIT GIBIER			**X**

EVALUATION DU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE GESTION CYNEGETIQUE 2013-2019 CAMPAGNE CYNEGETIQUE 2018/2019					
P°	**ACTION**	**NATURE DE L'ACTION**	**OBJECTIFS**		
			NON REALISE	**EN COURS**	**REALISE**
74	**E17.5**	CREER DES RESERVES ADAPTEES, AMENAGEES ET GEREES DURABLEMENT			**X**
ORIENTATION E18 : PROCEDER A LA REGULATION DES ESPECES PREDATRICES ET DEPREDATRICES JUSTIFIANT D'UN CLASSEMENT NUISIBLE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE					
74	**E18.1**	INCITER LES SOCIETES DE CHASSE A AGIR EN FAVEUR DE LA REGULATION DES ESPECES CLASSEES NUISIBLES AU SEIN DE TERRITOIRES			**X**
74	**E18.2**	SOUTENIR SUR LE PLAN TECHNIQUE ET FINANCIER CES INITIATIVES ET FEDERER LE RESEAU DES PIEGEURS AGREES EN COLLABORATION AVEC L'ASSOCIATION DES PIEGEURS AGREES DU GARD			**X**
ORIENTATION E19 : AMELIORER LA QUALITE DU GIBIER A PLUME DE REPEUPLEMENT					
74	**E19.1**	SENSIBILISER LES SOCIETES DE CHASSE A L'INTERET DE TRAVAILLER AVEC LES ELEVEURS DE GIBIER POUR AMELIORER LA QUALITE DU GIBIER DE REPRODUCTION, ET LES INCITER A CONVENTIONNER AVEC L'ELEVEUR DE GIBIER LA SIGNATURE D'UNE « CHARTE DE QUALITE » QUI APPORTE LES GARANTIES DE QUALITE REQUISES ET LA TRAÇABILITE ATTENDUES (ANNEXE 5 ET 5 BIS)			**X**
74	**E19.2**	AGIR AUPRES DES ELEVEURS DE GIBIER AFIN DE LES INCITER A TRAVAILLER A PARTIR D'OISEAUX ISSUS DE SOUCHES PURES			**X**
74	**E19.3**	POURSUIVRE L'EXPERIMENTATION ET SOUTENIR LE PROJET CYNEGETIQUE ACCOMPLI DANS LE CADRE DE LA PERDRIX ROUGE PURE LABELLISEE « PERDRIX ROYALE »			**X**
74	**E19.4**	COMPAGNER LES SOCIETES DE CHASSE QUI SOUHAITENT TRAVAILLER A LA GESTION DE SOUCHES D'OISEAUX			**X**
75	**E19.5**	CONSEILLER ET SOUTENIR LES SOCIETES DE CHASSE DANS LEURS OPERATIONS DE REPEUPLEMENTS D'OISEAUX			**X**
ORIENTATION E20 : VEILLER A L'ENTRETIEN ET AU MAINTIEN DES HABITATS FAVORABLES AU FAISAN ET A LA PERDRIX					
75	**E20.1**	INCITER LES AGRICULTEURS LOCAUX A LA MISE EN PLACE DE BONNES PRATIQUES AGRICOLES RESPECTUEUSES DU MILIEU NOTAMMENT EN PERIODE DE NIDIFICATION PAR LA VULGARISATION		**X**	

EVALUATION DU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE GESTION CYNEGETIQUE 2013-2019 CAMPAGNE CYNEGETIQUE 2018/2019					
P°	**ACTION**	**NATURE DE L'ACTION**	**OBJECTIFS**		
			NON REALISE	**EN COURS**	**REALISE**
		D'UNE FICHE FEDERALE TECHNIQUE			
75	**E20.2**	PROGRAMMER LES TRAVAUX D'AMENAGEMENTS SUR LES HABITATS HORS PERIODE DE NIDIFICATION ET DE DEPENDANCE. PAR LA VULGARISATION D'UNE FICHE FEDERALE TECHNIQUE		**X**	
ORIENTATION E21 : AMELIORER LA GESTION DES POPULATIONS DE LIEVRE NATURELLES ET DE REPEUPLEMENT					
75	**E21.1**	INCITER LES SOCIETES DE CHASSE A GERER LES POPULATIONS NATURELLES DE LIEVRES		**X**	
75	**E21.2**	FAVORISER LA MISE EN PLACE DE GROUPEMENT D'INTERETS CYNEGETIQUES		**X**	
75	**E21.3**	CONSEILLER ET AIDER LES SOCIETES DE CHASSE DANS LEURS OPERATIONS DE REPEUPLEMENTS D'ANIMAUX. CONTRIBUER A APPORTER UN SOUTIEN TECHNIQUE AUX SOCIETES DE CHASSE DANS LA REALISATION DE LEURS PROGRAMMES DE REPEUPLEMENT			**X**
75	**E21.4**	SENSIBILISER LES AGRICULTEURS LOCAUX A LA MISE EN PLACE DE BONNES PRATIQUES AGRICOLES NOTAMMENT AU MOMENT DES RECOLTES (FAUCHE, MOISSON…) PAR LA VULGARISATION D'UNE FICHE FEDERALE TECHNIQUE		**X**	
ORIENTATION E22 : AMELIORER LA GESTION DU LAPIN DE GARENNE EN RESPECTANT L'EQUILIBRE AGRO-CYNEGETIQUE					
76	**E22.1**	CONSEILLER ET SOUTENIR LES SOCIETES DE CHASSE DANS LEURS ACTIONS D'AMENAGEMENTS SPECIFIQUES A L'ESPECE EN DEHORS DES ZONES AGRICOLES ET SUR LES SECTEURS OU L'ANIMAL N'EST PAS CLASSE NUISIBLE			**X**
76	**E22.2**	CONSEILLER ET AIDER LES SOCIETES DE CHASSE DANS LEURS OPERATIONS DE REPEUPLEMENTS DE LAPINS EN DEHORS DES ZONES AGRICOLES ET SUR LES SECTEURS OU L'ANIMAL N'EST PAS CLASSE NUISIBLE			**X**
76	**E22.3**	INCITER LES SOCIETES DE CHASSE A GERER LES POPULATIONS NATURELLES DE LAPINS			**X**
76	**E22.4**	METTRE EN ŒUVRE DES ACTIONS EFFICACES SUR LES SECTEURS SENSIBLES EXPOSES AUX DEGATS AGRICOLES			**X**

EVALUATION DU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE GESTION CYNEGETIQUE 2013-2019 CAMPAGNE CYNEGETIQUE 2018/2019					
P°	**ACTION**	**NATURE DE L'ACTION**	**OBJECTIFS**		
			NON REALISE	**EN COURS**	**REALISE**
ORIENTATION E23 : AMELIORER LA GESTION SANITAIRE DES POPULATIONS DE LAPIN POUR LUTTER CONTRE LES EPIDEMIES					
76	**E23.1**	SOUTENIR LES ACTIONS CONDUITES A L'ECHELON NATIONAL ET REGIONAL VISANT A AMELIORER LES CONNAISSANCES SUR LES PROCESSUS EPIDEMIOLOGIQUES ET LES MOYENS D'Y REMEDIER			**X**
76	**E23.2**	APPORTER SON CONCOURS AUX ASSOCIATIONS DE CHASSE DANS LE CADRE DU SUIVI DES EPIZOOTIES (MYXOMATOSE, VHD…) ET DES MESURES VISANT A ATTENUER LES EFFETS			**X**
ORIENTATION E24 : AMELIORER LA GESTION DES AUTRES ESPECES CLASSEES PETIT GIBIER					
77	**E24.1**	INCITER LES SOCIETES DE CHASSE A GERER LES POPULATIONS DES AUTRES ESPECES DE GIBIER EN VEILLANT EN MAINTIEN AU SEIN DES TERRITOIRES L'EQUILIBRE AGRO-SYLVO-CYNEGETIQUE ET LA VALORISATION DE LA BIODIVERSITE			**X**
77	**E24.2**	SOUTENIR LES ACTIONS CONDUITES A L'ECHELON NATIONAL ET REGIONAL VISANT A AMELIORER LES CONNAISSANCES SUR LES PROCESSUS EPIDEMIOLOGIQUES ET LES MOYENS D'Y REMEDIER			**X**
ORIENTATION C3 : PROMOUVOIR ET VALORISER LA PRATIQUE DE LA CHASSE AU PETIT GIBIER SEDENTAIRE					
77	**C3.1**	VALORISER LA PRATIQUE DE LA CHASSE AU PETIT GIBIER			**X**
77	**C3.2**	PROMOUVOIR LES MODES DE CHASSE TRADITIONNELS			**X**
77	**C3.3**	PROMOUVOIR LA PRATIQUE DE LA VENERIE SOUS TERRE COMME MODE DE CHASSE PERMETTANT LA VALORISATION DE LA REGULATION DES POPULATIONS DE RENARD ET DE BLAIREAU		**X**	
ORIENTATION C4 : MORALISER LA PRATIQUE DE LA CHASSE DU PETIT GIBIER					
77	**C4.1**	INCITER LE CHASSEUR INDIVIDUEL A AMELIORER SON IMAGE EN TRAVAILLANT AU RESPECT DE L'ETHIQUE DE LA CHASSE ET DE LA REGLEMENTATION QUI S'APPLIQUE A LA GESTION DU PETIT GIBIER			**X**
77	**C4.2**	INCITER LES CHASSEURS PAR DES ACTIONS DE COMMUNICATION A VEILLER AU RAMASSAGE DES		**X**	

EVALUATION DU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE GESTION CYNEGETIQUE 2013-2019 CAMPAGNE CYNEGETIQUE 2018/2019					
P°	**ACTION**	**NATURE DE L'ACTION**	**OBJECTIFS**		
			NON REALISE	**EN COURS**	**REALISE**
		DOUILLES EN NATURE LORS D'UN ACTE DE CHASSE			
78	**C4.3**	FAVORISER LA COEXISTENCE ENTRE LES CHASSEURS ET ENTRE LES MODES DE CHASSE			**X**
78	**C4.4**	AIDER ET SOUTENIR LES ASSOCIATIONS DE CHASSE DANS LES ACTIONS CYNEGETIQUES PROMOTIONNELLES D'INFORMATION ACCOMPLIES, ET DE VULGARISATION AUPRES DU GRAND PUBLIC			**X**
ORIENTATION E25 : MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE GESTION CYNEGETIQUE APPROUVE DANS LE CADRE DE LA PRATIQUE DE LA CHASSE					
78	**E25.1**	VEILLER AU RESPECT DU PGC DU PETIT GIBIER			**X**
ORIENTATION E26 : EVITER TOUTE PROLIFERATION D'ESPECES SUSCEPTIBLES DE GENERER UN DESEQUILIBRE AU SEIN DE L'ECOSYSTEME PAR CONCURRENCE, PREDATION OU DEPREDATION					
79	**E26.1**	FAVORISER LA REMONTEE D'INFORMATIONS DES DOMMAGES ET DE L'IMPACT DE CES ESPECES SUR LES PRODUCTIONS OU LES BIENS DES PARTICULIERS. PAR LA MISE EN ŒUVRE D'UNE FICHE DECLARATIVE DE DOMMAGES AUPRES DES PARTICULIERS, PIEGEURS ET RESPONSABLES DE CHASSE			**X**
79	**E26.2**	DEVELOPPER LES DIFFERENTES SOURCES D'INFORMATIONS CONTRIBUANT A AMELIORER LA CONNAISSANCE EN TERMES DE REPARTITION ET D'EFFECTIFS			**X**
79	**E26.3**	FAVORISER LES POSSIBILITES D'INTERVENTION ET DE REGULATION EN ZONE URBAINE ET PERIURBAINE			**X**
ORIENTATION E27 : CONTRIBUER ACTIVEMENT AU CLASSEMENT NUISIBLE DES ESPECES					
80	**E27.1**	CONSTITUER UNE BASE DE DONNEES SERIEUSE A PARTIR DES RELEVES DE CAPTURE, DES BILANS DE DESTRUCTION A TIR ET DES DOMMAGES RECENSES			**X**
80	**E27.2**	ELABORATION PAR LA FEDERATION D'UN ARGUMENTAIRE TECHNIQUE EN VUE DE MOTIVER LA PROPOSITION DE CLASSEMENT DES ESPECES SUSCEPTIBLES D'ETRE CLASSEES NUISIBLES			**X**

EVALUATION DU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE GESTION CYNEGETIQUE 2013-2019 CAMPAGNE CYNEGETIQUE 2018/2019					
P°	**ACTION**	**NATURE DE L'ACTION**	**OBJECTIFS**		
			NON REALISE	**EN COURS**	**REALISE**
80	**E27.3**	AGIR EN FAVEUR DU MAINTIEN DE LA LISTE DES ESPECES SUSCEPTIBLES D'ETRE CLASSEES NUISIBLES AU SEIN DES DIFFERENTES INSTANCES CONSULTATIVES			**X**
ORIENTATION E28 : AMELIORER LA CONNAISSANCE ET LE SUIVI DES ESPECES D'ANIMAUX SUSCEPTIBLES D'ETRE CLASSEES NUISIBLES					
80	**E28.1**	POURSUIVRE LA REALISATION D'UN BILAN ANNUEL DEPARTEMENTAL INTEGRANT LES PRELEVEMENTS A PARTIR DES DIFFERENTS RECUEILS DE DONNEES ET LES DOMMAGES OCCASIONNES PAR CES ESPECES (FICHE PLAINTE DE DEGATS)			**X**
80	**E28.2**	AMELIORER LE RECUEIL DE DONNEES SUR LE SUIVI DE CES ESPECES			**X**
80	**E28.3**	AMELIORER L'ETAT DES CONNAISSANCES DES DEGATS AUX RECOLTES AGRICOLES			**X**
80	**E28.4**	PORTER A CONNAISSANCE ET ETUDIER LES RELATIONS PREDATEURS-PROIES SUR LA FAUNE SAUVAGE EN GENERAL ET NOTAMMENT AVEC LES ESPECES GIBIERS LORS DES OPERATIONS DE REPEUPLEMENT		**X**	
80	**E28.5**	PARTICIPER A DES ETUDES PONCTUELLES POUR AMELIORER LES CONNAISSANCES SUR CES ESPECES			**X**
80	**E28.6**	RENFORCER LE RESEAU DE SURVEILLANCE SANITAIRE DE LA FAUNE SAUVAGE (SAGIR) SUR CES ESPECES			**X**
ORIENTATION E29 : PROMOUVOIR LA PRATIQUE DU PIEGEAGE POUR REGULER LES POPULATIONS DE NUISIBLES					
81	**E29.1**	PROMOUVOIR LA PRATIQUE DU PIEGEAGE EN SE CONFORMANT A LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR			**X**
81	**E29.2**	ORGANISER A L'ATTENTION DU PUBLIC ET DES ASSOCIATIONS D'UTILISATEURS DE LA NATURE, DES SEANCES D'INFORMATIONS VISANT A MIEUX FAIRE CONNAITRE L'ACTIVITE PIEGEAGE, SON UTILITE ET SA NECESSITE			**X**
ORIENTATION E30 : CONTRIBUER A LA BONNE REALISATION DES ACTIONS ADMINISTRATIVES					

EVALUATION DU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE GESTION CYNEGETIQUE 2013-2019 CAMPAGNE CYNEGETIQUE 2018/2019					
P°	**ACTION**	**NATURE DE L'ACTION**	**OBJECTIFS**		
			NON REALISE	**EN COURS**	**REALISE**
82	**E30.1**	FAVORISER LA REALISATION SUR LE TERRAIN D'UN DIAGNOSTIC DE DEGATS OU DE NUISANCE EN ASSOCIANT AVEC LE LIEUTENANT DE LOUVETERIE, LES DIFFERENTS PARTENAIRES INSTITUTIONNELS ADMINISTRATIFS, AGRICOLES, SYLVICOLES, CYNEGETIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX, EN PREALABLE A LA MISE EN PLACE DE L'ACTION ADMINISTRATIVE			**X**
82	**E30.2**	AIDER A LA MISE EN PLACE DES ACTIONS ADMINISTRATIVES			**X**
ORIENTATION E31 : AMELIORER LES ACTIONS REALISEES SUR LE SUIVI ET L'EVOLUTION DES POPULATIONS MIGRANTES, HIVERNANTES ET NICHEUSES DANS LE DEPARTEMENT					
83	**E31.1**	PARTICIPER AUX RESEAUX NATIONAUX D'OBSERVATION			**X**
83	**E31.2**	PARTICIPER AUX ETUDES REALISEES SUR LES TURDIDES PAR L'IMPCF			**X**
83	**E31.3**	ASSURER UN SUIVI SUR LES MIGRATEURS TERRESTRES DANS LE CADRE DU PROTOCOLE NATIONAL GEL PROLONGE			**X**
83	**E31.4**	COLLABORER AVEC LE CNB A LA COLLECTE DES AILES DE BECASSE DES BOIS PRELEVEES DESTINEES A ABONDER LA BANQUE DE DONNEE NATIONALE SUR LA CONNAISSANCE DE L'ESPECE (PERIODE/SEXE/AGE/POIDS)			**X**
83	**E31.5**	PARTICIPER AUX ENQUETES NATIONALES ET REALISER DES ETUDES PONCTUELLES POUR LE SUIVI DES POPULATIONS SUR LA BASE DE PROTOCOLES VALIDES PAR LE GEOC			**X**
83	**E31.6**	REALISER DES OPERATIONS PONCTUELLES SPECIFIQUES SUR LE SUIVI DES MIGRATEURS TERRESTRES			**X**
ORIENTATION E32 : DEVELOPPER UNE POLITIQUE DE GESTION POUR LA CONSERVATION DES MILIEUX EN VUE D'AMELIORER ET DE FAVORISER LES CONDITIONS DE STATIONNEMENT ET D'HIVERNAGE DE CES ESPECES AU SEIN DE CHAQUE HABITAT					
84	**E32.1**	MAINTENIR DES RESERVES FAVORABLES A L'HIVERNAGE DES MIGRATEURS TERRESTRES			**X**
84	**E32.2**	FAVORISER LA CONSERVATION, L'ENTRETIEN ET LA CREATION DES HAIES			**X**

EVALUATION DU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE GESTION CYNEGETIQUE 2013-2019 CAMPAGNE CYNEGETIQUE 2018/2019					
P°	**ACTION**	**NATURE DE L'ACTION**	**OBJECTIFS**		
			NON REALISE	**EN COURS**	**REALISE**
ORIENTATION E33 : AGIR DANS LE CADRE DE L'AMELIORATION DES HABITATS ET DE LA GESTION DES MIGRATEURS TERRESTRES					
84	**E33.1**	APPORTER UN SOUTIEN TECHNIQUE AUX SOCIETES DE CHASSE			**X**
ORIENTATION C5 : PROMOUVOIR LES CHASSES TRADITIONNELLES DE MIGRATEURS TERRESTRES					
84	**C5.1**	AGIR EN FAVEUR DE LA DEFENSE DES CHASSES TRADITIONNELLES NOTAMMENT AVEC L'UTILISATION DES APPEAUX ET APPELANTS VIVANTS ET VALORISER LEURS INCIDENCES DANS LA GESTION ET LA PRESERVATION DES HABITATS NATURELS ET DANS LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITE			**X**
84	**C5.2**	INITIER LES NOUVEAUX CHASSEURS A LA CONNAISSANCE ET A LA DECOUVERTE DES DIFFERENTS MODES DE CHASSE TRADITIONNELS EN VUE DE PERPETUER LA TRADITION AU FIL DU TEMPS			**X**
ORIENTATION C6 : VEILLER AU RESPECT D'UNE CHASSE AUX MIGRATEURS TERRESTRES RAISONNABLE ET ETHIQUE					
84	**C6.1**	CONTRIBUER AU MAINTIEN DES EFFECTIFS DES POPULATIONS DE MIGRATEURS TERRESTRES ET ASSURER LA PRATIQUE D'UNE CHASSE RAISONNABLE ET DURABLE SUR CES ESPECES			**X**
84	**C6.2**	VALORISER LA PRATIQUE ET L'EXERCICE DE LA CHASSE AUX AUTRES MIGRATEURS TERRESTRES EN VEILLANT AU RESPECT DE L'ETHIQUE ET DE LA REGLEMENTATION QUI S'APPLIQUE AUX MODES DE CHASSE POUR CHAQUE ESPECE, AVEC OU SANS CHIEN, EN BILLEBAUDE, A L'AFFUT ET AU VOL			**X**
84	**C6.3**	VEILLER AU RESPECT D'INTERDICTION D'USAGE DU PLOMB DANS LES ZONES HUMIDES ET S'ATTACHER AU RAMASSAGE DES DOUILLES PAR LES TIREURS			**X**
84	**C6.4**	AIDER ET SOUTENIR LES ASSOCIATIONS DE CHASSE DANS LES ACTIONS CYNEGETIQUES ACCOMPLIES, DANS LE CADRE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE			**X**
ORIENTATION E34 : MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE GESTION CYNEGETIQUE APPROUVE DANS LE CADRE DE LA PRATIQUE DE LA CHASSE DES OISEAUX MIGRATEURS TERRESTRES					
85	**E34.1**	VEILLER AU RESPECT DU PGC SPECIFIQUE AUX OISEAUX MIGRATEURS TERRESTRES			**X**

EVALUATION DU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE GESTION CYNEGETIQUE 2013-2019 CAMPAGNE CYNEGETIQUE 2018/2019					
P°	**ACTION**	**NATURE DE L'ACTION**	**OBJECTIFS**		
			NON REALISE	**EN COURS**	**REALISE**
ORIENTATION E35 : AMELIORER LE DISPOSITIF DE SUIVI DES ESPECES DE GIBIER D'EAU ET L'EVOLUTION DES POPULATIONS MIGRANTES, HIVERNANTES ET NICHEUSES DANS LE DEPARTEMENT					
86	**E35.1**	MAINTENIR ET ANIMER LE RESEAU FEDERAL « GIBIER D'EAU »			**X**
86	**E35.2**	PARTICIPER AUX RESEAUX OISEAUX D'EAU – ZONES HUMIDES NATIONAUX ONCFS/FNC/FDC DANS LES SUIVIS DES ESPECES HIVERNANTES A L'ECHELLE NATIONALE			**X**
86	**E35.3**	ASSURER UN SUIVI SUR CES ESPECES DANS LE CADRE DU PROTOCOLE NATIONAL GEL PROLONGE			**X**
86	**E35.4**	REALISER DES ENQUETES PONCTUELLES POUR LE SUIVI DES POPULATIONS NICHEUSES SUR LA BASE DE PROTOCOLES VALIDES PAR LE GEOC			**X**
86	**E35.5**	COLLABORER AVEC LES ASSOCIATIONS DE CHASSE POUR LE SUIVI ET LA GESTION DES ZONES HUMIDES			**X**
ORIENTATION E36 : DEVELOPPER UNE POLITIQUE DE GESTION POUR LA CONSERVATION DE CES MILIEUX EN VUE D'AMELIORER ET DE FAVORISER LES CONDITIONS DE STATIONNEMENT ET D'HIVERNAGE DE CES ESPECES AU SEIN DE CHAQUE COMPLEXE HUMIDE					
87	**E36.1**	CONTRIBUER A LA GESTION DU RESEAU DE RESERVES			**X**
87	**E36.2**	INFORMER CONTRE LES RISQUES DE POLLUTION GENETIQUE			**X**
ORIENTATION C7 : PROMOUVOIR LES MODES DE CHASSE TRADITIONNELS DE GIBIER D'EAU					
87	**C7.1**	PRESERVER ET VALORISER LA PRATIQUE DES MODES DE CHASSE TRADITIONNELS ET LEURS ROLES DANS LA PRESERVATION DES ZONES HUMIDES ET DANS LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITE			**X**
87	**C7.2**	INITIER LES NOUVEAUX CHASSEURS A LA CONNAISSANCE ET A LA DECOUVERTE DES DIFFERENTS MODES DE CHASSE TRADITIONNELS EN VUE DE PERPETUER LA TRADITION AU FIL DU TEMPS			**X**
ORIENTATION C8 : CONTRIBUER AU MAINTIEN DES EFFECTIFS DES POPULATIONS DE GIBIER D'EAU ET ASSURER LA PRATIQUE D'UNE CHASSE RAISONNABLE ET DURABLE SUR CES ESPECES					

EVALUATION DU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE GESTION CYNEGETIQUE 2013-2019 CAMPAGNE CYNEGETIQUE 2018/2019					
P°	**ACTION**	**NATURE DE L'ACTION**	**OBJECTIFS**		
			NON REALISE	**EN COURS**	**REALISE**
87	**C8.1**	VALORISER LA PRATIQUE ET L'EXERCICE DE LA CHASSE AU GIBIER D'EAU EN VEILLANT AU RESPECT DE L'ETHIQUE ET DE LA REGLEMENTATION QUI S'APPLIQUE AUX MODES DE CHASSE POUR CHAQUE ESPECE			**X**
87	**C8.2**	AIDER ET SOUTENIR LES ASSOCIATIONS DE CHASSE AU GIBIER D'EAU DANS LES ACTIONS CYNEGETIQUES ACCOMPLIES			**X**
87	**C8.3**	AGIR EN FAVEUR DU RESPECT D'INTERDICTION D'USAGE DU PLOMB DANS LES ZONES HUMIDES ET S'ATTACHER AU RAMASSAGE DES DOUILLES PAR LES TIREURS			**X**
87	**C8.4**	GERER LA CHASSE DU GIBIER D'EAU EN PERIODE DE GEL PROLONGE			**X**
88	**C8.5**	FAIRE CONNAITRE ET RESPECTER LA CHARTE « CHASSEUR DE GIBIER D'EAU »			**X**
ORIENTATION E37 : MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE GESTION CYNEGETIQUE APPROUVE DANS LE CADRE DE LA PRATIQUE DE LA CHASSE DES ESPECES DE GIBIER D'EAU					
89	**E37.1**	VEILLER AU RESPECT DU PGC SPECIFIQUE AUX ESPECES DE GIBIER D'EAU			**X**
ORIENTATION D1 : FAVORISER LE DIALOGUE ET LA CONCERTATION ENTRE LE DETENTEUR DU DROIT DE CHASSE ET LE PLAIGNANT					
90	**D1.1**	PROMOUVOIR LA MISE EN PLACE DU PROTOCOLE DEGATS (ANNEXE 6)			**X**
90	**D1.2**	FAVORISER LA CONCERTATION ENTRE LES AGRICULTEURS ET LES SOCIETES DE CHASSE AFIN DE PREVENIR DE L'EMPLOI D'ANTICOAGULANTS ET AUTRES SUBSTANCES TOXIQUES ET PRIVILEGIER LES OPERATIONS DE REPRISES ET DE CAPTURES D'ANIMAUX SUSCEPTIBLES D'OCCASIONNER DES DEGATS			**X**
ORIENTATION D2 : LUTTER CONTRE LES DEGATS AUX CULTURES					
90	**D2.1**	INCITER LES SOCIETES DE CHASSE A DECLARER A LA FEDERATION LES ZONES SOUS CHASSEES OU NON CHASSEES			**X**
91	**D2.2**	PROMOUVOIR L'INSTALLATION ET LA MISE EN PLACE DE DISPOSITIF DE PROTECTION EFFICACE			**X**

EVALUATION DU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE GESTION CYNEGETIQUE 2013-2019 CAMPAGNE CYNEGETIQUE 2018/2019					
P°	**ACTION**	**NATURE DE L'ACTION**	**OBJECTIFS**		
			NON REALISE	**EN COURS**	**REALISE**
91	**D2.3**	FAVORISER L'APPLICATION DE REPULSIF A GIBIER			**X**
91	**D2.4**	INCITER LES SOCIETES DE CHASSE A AGIR DANS LE CADRE DE LA PREVENTION DES DEGATS DE PETIT GIBIER			**X**
91	**D2.5**	FAVORISER LA REMONTEE D'INFORMATIONS AYANT TRAIT AUX DOMMAGES OCCASIONNES PAR LA FAUNE SAUVAGE			**X**
ORIENTATION D3 : PROSCRIRE TOUTE FORME DE NOURRISSAGE SUR L'ESPECE SANGLIER					
92	**D3.1**	REGLEMENTER LA PRATIQUE DE L'AGRAINAGE DE DISSUASION PAR L'INTERDICTION DE TOUTE FORME DE NOURRISSAGE NON-CONFORME AUX PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES REQUISES ET TELLES QUE DEFINIES DANS LE PRESENT LE SCHEMA			**X**
93	**D3.2**	VEILLER A LA CONFORMITE DES DEMANDES D'AGRAINAGE			**X**
ORIENTATION D4 : AGIR EN FAVEUR DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'AFFOURAGEMENT EN PERIODE CLIMATIQUE NATURELLEMENT RUDE					
94	**D4.1**	PROMOUVOIR LA PRATIQUE DE L'AFFOURAGEMENT DES CERVIDES ET AUTRES ONGULES EN PERIODE DE GRAND FROID, DE NEIGE OU DE SECHERESSE	**X**		
ORIENTATION D5 : PROMOUVOIR L'AGRAINAGE ET L'AFFOURAGEMENT DU PETIT GIBIER ET DES OISEAUX MIGRATEURS					
94	**D5.1**	FAVORISER LA REALISATION D'ACTIONS D'AGRAINAGE ET D'AFFOURAGEMENT SPECIFIQUE AU PETIT GIBIER ET AUX OISEAUX MIGRATEURS DANS LE RESPECT DE PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES ENONCEES DANS LE SDGC			**X**
ORIENTATION F1 : APPORTER UN PANEL COMPLET DE FORMATION A LA PRATIQUE DE LA CHASSE					
95	**F1.1**	FORMER LES CANDIDATS AU PERMIS DE CHASSER			**X**
95	**F1.2**	FAVORISER LE PASSAGE PAR LA FORMATION DE LA CHASSE ACCOMPAGNEE			**X**

EVALUATION DU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE GESTION CYNEGETIQUE 2013-2019 CAMPAGNE CYNEGETIQUE 2018/2019					
P°	**ACTION**	**NATURE DE L'ACTION**	**OBJECTIFS**		
			NON REALISE	**EN COURS**	**REALISE**
95	**F1.3**	DEVELOPPER DES FORMATIONS CONTINUES A DESTINATION DES JEUNES CHASSEURS DANS LE CADRE DE L'APPRENTISSAGE A LA PRATIQUE DE LA CHASSE SUR DES TERRITOIRES DE CHASSE PILOTES ENCADREES PAR LA FEDERATION			**X**
95	**F1.4**	FORMER LES CANDIDATS A LA CHASSE A L'ARC			**X**
95	**F1.5**	INCITER LES CHASSEURS A REALISER LA FORMATION CHEF DE BATTUE			**X**
96	**F1.6**	FAVORISER LES CHASSEURS A PARTICIPER AU STAGE DE PREVENTION D'UN ACCIDENT DE CHASSE ET L'ORGANISATION DES SECOURS			**X**
96	**F1.7**	INCITER LES CHASSEURS A S'INSCRIRE AU STAGE DE REGLAGE D'ARMES ET SECURITE BALISTIQUE			**X**
96	**F1.8**	PROMOUVOIR L'ADHESION AU STAGE CYNOPHILIE ET LA DECOUVERTE DE LA CHASSE AU VOL			**X**
96	**F1.9**	DISPENSER UNE FORMATION ADAPTEE A L'HYGIENE DE LA VENAISON			**X**
96	**F1.10**	INCITER LES ADHERENTS A PASSER LE BREVET GRAND GIBIER PROPOSE PAR L'ASSOCIATION NATIONALE DES CHASSEURS DE GRAND GIBIER			**X**
96	**F1.11**	AGIR EN FAVEUR DE LA CREATION D'UN STAGE SPECIAL SECURITE	**X**		
ORIENTATION F2 : FORMER LES CHASSEURS ET LES RESPONSABLES CYNEGETIQUES A LA GESTION DE LEUR TERRITOIRE					
96	**F2.1**	DEVELOPPER LA PARTICIPATION AU STAGE DE FORMATION PIEGEUR AGREE			**X**
96	**F2.2**	FORMER A LA FONCTION DE GARDE CHASSE PARTICULIER			**X**
97	**F2.3**	AMELIORER LES CONNAISSANCES PAR L'INSCRIPTION AU STAGE GESTION PETIT GIBIER			**X**
ORIENTATION F3 : PROPOSER DES FORMATIONS AUX NON CHASSEURS SUR LA CONNAISSANCE DE LA NATURE ET DE LA CHASSE					
97	**F3.1**	INCITER LES JEUNES A VENIR DECOUVRIR LE PARCOURS NATURE DECOUVERTE ENFANCE JEUNESSE			**X**

EVALUATION DU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE GESTION CYNEGETIQUE 2013-2019 CAMPAGNE CYNEGETIQUE 2018/2019					
P°	**ACTION**	**NATURE DE L'ACTION**	**OBJECTIFS**		
			NON REALISE	**EN COURS**	**REALISE**
97	**F3.2**	AGIR A LA CONNAISSANCE DE L'ACTIVITE CHASSE DES AUTRES USAGERS DE LA NATURE			**X**
ORIENTATION P1 : PROMOUVOIR LA CHASSE AUPRES DES NON CHASSEURS					
98	**P1.1**	DEVELOPPER LA MISE EN PLACE DE CAMPAGNE PUBLICITAIRE A L'ATTENTION DU GRAND PUBLIC EN FAVEUR DE LA PROMOTION DE LA CHASSE			**X**
98	**P1.2**	DEVELOPPER LA CONNAISSANCE ET LE SAVOIR SUR L'ACTIVITE CHASSE PAR L'ACCES INFORMATIQUE VIA LE SITE INTERNET DE LA FEDERATION			**X**
ORIENTATION P2 : PROMOUVOIR LA CHASSE AUPRES DES JEUNES					
98	**P2.1**	PROMOUVOIR L'ACTION FEDERALE DU PERMIS A 1 EURO POUR LES JEUNES CHASSEURS DE 16 ANS			**X**
98	**P2.2**	FEDERER LES SOCIETES DE CHASSE AFIN D'OFFRIR LA CARTE DE CHASSE DU TERRITOIRE LA PREMIERE ANNEE DE PERMIS AUX JEUNES CHASSEURS AYANT DROITS			**X**
98	**P2.3**	PROMOUVOIR UNE CHASSE DURABLE ET UN RESPECT DE L'ETHIQUE EN CONFORMITE AVEC LA CHARTE DE LA CHASSE EN FRANCE			**X**
ORIENTATION P3 : DEVELOPPER LE PARTAGE D'EXPERIENCE ENTRE CHASSEURS ET L'ACCUEIL DE CHASSEURS EXTERIEURS					
99	**P3.1**	FAVORISER L'ACCUEIL DES CHASSEURS EXTERIEURS DANS LES COMMUNES ET LES INVITATIONS A LA DECOUVERTE DES MODES DE CHASSE			**X**
99	**P3.2**	INCITER LES ASSOCIATIONS DE CHASSE A PARTICIPER AUX COTES DE LA FEDERATION AUX SALONS ET FOIRES			**X**
99	**P3.3**	ASSURER LA PROMOTION DE L'ACTIVITE CYNEGETIQUE DEPARTEMENTALE AU TRAVERS DE LA REVUE FEDERALE TRIMESTRIELLE « LA CHASSE EN PAYS GARDOIS » ET AU TRAVERS DU SITE INTERNET DE LA FEDERATION			**X**
ORIENTATION S1 : PROMOUVOIR L'APPLICATION DES PRECONISATIONS RELATIVES AUX BONNES PRATIQUES ET AUX USAGES					

EVALUATION DU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE GESTION CYNEGETIQUE 2013-2019 CAMPAGNE CYNEGETIQUE 2018/2019					
P°	**ACTION**	**NATURE DE L'ACTION**	**OBJECTIFS**		
			NON REALISE	**EN COURS**	**REALISE**
101	**S1.1**	RECOMMANDATIONS RELATIVE AUX ARMES ET AUX ACCESSOIRES			**X**
102	**S1.2**	RECOMMANDATIONS RELATIVES AUX REGLES GENERALES DE TIR			**X**
103	**S1.3**	RECOMMANDATIONS RELATIVES A LA PREPARATION DE L'ACTION DE CHASSE DEVANT SOI			**X**
104	**S1.4**	RECOMMANDATIONS RELATIVES A LA PREPARATION DE L'ACTION DE CHASSE A L'APPROCHE ET A L'ARC			**X**
105	**S1.5**	RECOMMANDATIONS RELATIVES A LA PRATIQUE DE LA CHASSE EN BATTUE AU GRAND GIBIER			**X**
ORIENTATION S2 : AGIR EN FAVEUR DE LA SECURITE DANS LA PRATIQUE DE LA CHASSE					
106	**S2.1**	VEILLER AU RESPECT DES REGLES GENERALES RELATIVES A LA PRATIQUE DE LA CHASSE			**X**
107	**S2.2**	VEILLER AU RESPECT DES REGLES PARTICULIERES RELATIVES A LA CHASSE EN BATTUE			**X**
108	**S2.3**	VEILLER AU RESPECT DES REGLES PARTICULIERES SPECIFIQUE A LA PRATIQUE DE LA CHASSE INDIVIDUELLE AU GRAND GIBIER			**X**
108	**S2.4**	VEILLER AU RESPECT DES REGLES PARTICULIERES SPECIFIQUE A LA PRATIQUE DE LA CHASSE INDIVIDUELLE AU PETIT GIBIER			**X**
ORIENTATION S3 : PREVENIR DES RISQUES SANITAIRES AUPRES DES COLLECTIVITES, SOCIETES, CHASSEURS ET CONSOMMATEURS					
109	**S3.1**	PREVENIR TOUT RISQUE SANITAIRE AU TRAVERS DE LA DIFFUSION D'INFORMATION PAR LE BIAIS DE REDACTION D'ARTICLES OU DE PLAQUETTES DANS LA REVUE FEDERALE, SUR LE SITE WEB DE LA FEDERATION OU DE CIRCULAIRES A DESTINATION DES GESTIONNAIRES DE TERRITOIRES ET LES PIEGEURS AGREES			**X**
109	**S3.2**	AGIR DANS LE CADRE DE LA CONSOMMATION DU GIBIER PAR LA DIFFUSION DE PRECONISATIONS SANITAIRES ADAPTEES A DESTINATION DES CONSOMMATEURS ET DES PROFESSIONNELS DES METIERS DE BOUCHE			**X**

EVALUATION DU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE GESTION CYNEGETIQUE 2013-2019 CAMPAGNE CYNEGETIQUE 2018/2019					
P°	**ACTION**	**NATURE DE L'ACTION**	**OBJECTIFS**		
			NON REALISE	**EN COURS**	**REALISE**
109	**S3.3**	PROMOUVOIR AU SEIN DES SOCIETES DE CHASSE L'ACQUISITION D'EQUIPEMENTS ET EFFETS PERMETTANT DE PREVENIR DES RISQUES SANITAIRES CES EQUIPEMENTS PERMETTRONT DE PREVENIR LES RISQUES INHERENTS A LA MANIPULATION DE LA VENAISON D'ANIMAUX OU BIEN LORS DU DEPEÇAGE OU DE LA DECOUPE DES CARCASSES			**X**
109	**S3.4**	POURSUIVRE L'ACTION EXPERIMENTALE SUR L'ENFOUISSEMENT DES DECHETS ISSUS DE LA VENAISON ET ABOUTIR A LA FINALISATION DE L'ETUDE PERMETTANT LA VULGARISATION D'UN PROTOCOLE NATIONAL VALIDANT UN SCHEMA TYPE DE FOSSE A DESTINATION DES GESTIONNAIRES DE TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES			**X**
ORIENTATION S4 : AMELIORER LE SUIVI DES RISQUES SANITAIRES					
109	**S4.1**	REALISER DANS LE CADRE DU RESEAU SAGIR UN SUIVI SANITAIRE SUR LES MORTALITES SUSPECTES A DES FINS D'ANALYSES			**X**
109	**S4.2**	METTRE EN PLACE DES SUIVIS SPECIFIQUES ET PONCTUELS DE LA FAUNE SAUVAGE LORS DE L'APPARITION DE MALADIES INFECTIEUSES			**X**
109	**S4.3**	RENFORCER LA VEILLE SANITAIRE SUR LES ESPECES REGULABLES PAR LA PRATIQUE DU PIEGEAGE ET VALORISER LE ROLE ASSUME PAR LES PIEGEURS DANS LE CADRE DE LA SECURITE ET DANS L'INTERET DE LA SANTE PUBLIQUE			**X**
109	**S4.4**	DEVELOPPER DES PROGRAMMES DE SUIVI SANITAIRE SUR LE GIBIER D'ELEVAGE ET D'IMPORTATION			**X**
109	**S4.5**	MAINTENIR L'APPLICATION DES MESURES SANITAIRES IMPOSEES AU NIVEAU DE LA SURVEILLANCE DES APPELANTS GIBIER D'EAU AU REGARD DES RISQUES LIES A L'INFLUENZA AVIAIRE H5 N1 OU DE LA MALADIE DE WESTNILES			**X**
ORIENTATION S5 : POURSUIVRE AU SEIN DES TERRITOIRES DE CHASSE, LA MISSION DE VEILLE ET DE VERIFICATION D'APPLICATION DES MODALITES REGLEMENTAIRES SUR LA SECURITE QUI SONT PREVUES PAR LE SDGC					
110	**S5.1**	ASSISTER, CONSEILLER ET AIDER LES PRESIDENTS DES SOCIETES DE CHASSE, RESPONSABLES, GARDES CHASSE PARTICULIERS ET AUTRES CHEFS DE BATTUES EN CAS DE DYSFONCTIONNEMENT			**X**

EVALUATION DU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE GESTION CYNEGETIQUE 2013-2019 CAMPAGNE CYNEGETIQUE 2018/2019					
P°	**ACTION**	**NATURE DE L'ACTION**	**OBJECTIFS**		
			NON REALISE	**EN COURS**	**REALISE**
		ET DANS L'APPLICATION DES MESURES DE SECURITE ET DES MODALITES D'ORGANISATION DE CHASSE IMPOSEES PAR LE SDGC			
110	**S5.2**	RENDRE COMPTE AUX AUTORITES JUDICIAIRES ET ADMINISTRATIVES, PAR L'ETABLISSEMENT DE COMPTES RENDUS REDACTIONNELS, DES FAITS PRODUITS ET DES INFORMATIONS RECUEILLIES INHERENTS A DES ACTIONS DE CHASSE ILLICITES ET A CARACTERES DANGEREUX, DES MAUVAIS COMPORTEMENTS, DES INCIDENTS, DES ACCIDENTS OU DES ACTES COMMIS AYANT ETE DE NATURE A PORTER ATTEINTE A L'INTERET DES PERSONNES OU DES BIENS			**X**
110	**S5.3**	INCITER A L'INSERTION DANS LES REGLEMENTS INTERIEURS ET STATUTS DES ADHERENTS TERRITORIAUX DE DISPOSITIONS DISCIPLINAIRES SPECIFIQUES AUX ATTITUDES DE MAUVAISES CONDUITES A L'EGARD DES PROPRIETAIRES OU DES AUTRES USAGERS DE LA NATURE			**X**
ORIENTATION S6 : ENCOURAGER LES BONNES CONDUITES ENTRE CHASSEURS ET AUTRES USAGERS DES TERRITOIRES					
111	**S6.1**	INCITER L'ENSEMBLE DES UTILISATEURS DE LA NATURE A FAIRE PREUVE DE CIVISME, DE POLITESSE ET DE RESPECT MUTUEL			**X**
111	**S6.2**	ENCOURAGER TOUTES INITIATIVES TENDANT A AMELIORER LES RELATIONS ENTRE CHASSEURS ET NON CHASSEURS ET A FAVORISER LA COMPREHENSION DANS LE CADRE DE L'EXERCICE DE L'ACTIVITE CHASSE, AU TRAVERS D'INVITATIONS OU PAR LE PARTAGE DU TABLEAU DE CHASSE ET DE LA VENAISON			**X**
111	**S6.3**	ENCOURAGER LES INITIATIVES DE CONCERTATION ENTRE LES CHASSEURS ET LES AUTRES USAGERS DE LA NATURE NOTAMMENT DANS LE CADRE DE LA PREPARATION A L'ORGANISATION EN NATURE DES MANIFESTATIONS PEDESTRES, CYCLISTES OU SPORTIVES			**X**
111	**S6.4**	AGIR EN FAVEUR DU RESPECT DE LA PROPRIETE PRIVEE ET AU RESPECT DU PROPRIETAIRE, DE SES AYANTS DROITS OU DES ANIMAUX DOMESTIQUES ET D'ENCOURAGER LES REGLES DE LA PLUS GRANDE COURTOISIE A LEURS EGARDS (ATTACHER LES CHIENS POUR EVITER LA PERTURBATION DES ANIMAUX DOMESTIQUES, RESPECTER ET REFERMER LES CLOTURES OU PORTAILS, RESPECTER LES PISTES ET CHEMINS PRIVES…) AFIN D'ASSURER LE RESPECT DES LIMITES DE LA PROPRIETE PRIVEE, DES CHEMINS D'ACCES ET DES RECOLTES			**X**

EVALUATION DU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE GESTION CYNEGETIQUE 2013-2019 CAMPAGNE CYNEGETIQUE 2018/2019					
P°	**ACTION**	**NATURE DE L'ACTION**	**OBJECTIFS**		
			NON REALISE	**EN COURS**	**REALISE**
111	**S6.5**	SENSIBILISER L'ENSEMBLE DES UTILISATEURS DE LA NATURE SUR L'INTERET D'EVITER DE SE CONFONDRE VOLONTAIREMENT AU MILIEU D'UNE ACTION DE CHASSE ET DE PRENDRE SOIN DE SE SIGNALER PAR TOUT MOYEN, NOTAMMENT LA VOIX OU PAR DES SIFFLEMENTS, A L'APPROCHE D'UN CHIEN EN ACTION DE CHASSE OU LORSQUE LA VISIBILITE EN NATURE EST RENDUE DIFFICILE PAR LES FOURRES, LE TEMPS OU LA LUMIERE DU JOUR			**X**
111	**S6.6**	FAVORISER LES DECLARANTS A RENDRE COMPTE AUX AUTORITES JUDICIAIRES ET ADMINISTRATIVES, DES ACTIONS ANTI CHASSE, D'ENTRAVES A L'ACTION DE CHASSE OU AU PIEGEAGE, DES COMPORTEMENTS DANGEREUX OU NON RESPECTUEUX DES PERSONNES OU DES BIENS			**X**
ORIENTATION S7 : PROMOUVOIR LES ACTIONS EN FAVEUR DE LA GESTION DES ACTIVITES NATURE					
111	**S7.1**	FAVORISER LA MISE EN PLACE D'AIRES DE STATIONNEMENT DE VEHICULES DES AYANTS DROITS EN NATURE, AVEC L'ACCORD DU PROPRIETAIRE DE LA PARCELLE CONCERNEE		**X**	
111	**S7.2**	PROMOUVOIR LA MISE EN PLACE DANS LES COMMUNES D'UNE INFORMATION A DESTINATION DU PUBLIC SUR LE CALENDRIER ET LES PERIODES DE CHASSE		**X**	
ORIENTATION S8 : CONTRIBUER A LA PREVENTION CONTRE LES COLLISIONS ROUTIERES AVEC LE GIBIER					
112	**S8.1**	POURSUIVRE LA MISE EN PLACE DU PROTOCOLE EXPERIMENTAL D'INSTALLATION DE DISPOSITIFS D'EFFAROUCHEMENT		**X**	
112	**S8.2**	MAINTENIR LA COLLABORATION ENTRE LES SERVICES DE LA FEDERATION ET LES GESTIONNAIRES DES RESEAUX ROUTIERS AFIN D'AMELIORER L'IDENTIFICATION DES ZONES SENSIBLES. CETTE IDENTIFICATION SERA NOTAMMENT REALISEE PAR LA MISE EN PLACE DE FICHES ENQUETES A DESTINATION DES SOCIETES DE CHASSE ET OU DES PRESTATAIRES DE SERVICE D'ASSISTANCE ET DE SECOURS ROUTIERS			**X**
112	**S8.3**	MAINTENIR LA REALISATION PAR LES SERVICES DE LA FEDERATION D'ETUDES D'IMPACT SUR LES PROJETS D'AMENAGEMENTS ROUTIERS			**X**

EVALUATION DU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE GESTION CYNEGETIQUE 2013-2019 CAMPAGNE CYNEGETIQUE 2018/2019					
P°	**ACTION**	**NATURE DE L'ACTION**	**OBJECTIFS**		
			NON REALISE	**EN COURS**	**REALISE**
112	**S8.4**	VEILLER A ASSURER SUR LES COMMUNES TRAVERSEES PAR L'AUTOROUTE OU LE TRAIN A GRANDE VITESSE LE RELAIS CONTINU DE L'INFORMATION ET DU RENSEIGNEMENT AU GESTIONNAIRE DU RESEAU SUR L'EXISTENCE DES DEGRADATIONS APPARAISSANT SUR LES CLOTURES DE PROTECTION			**X**
ORIENTATION RE1 : PROMOUVOIR ET APPUYER LA MISE EN PLACE D'ACTIONS DE GESTION DEFAVORABLES A LA BIODIVERSITE ET AUX ESPACES NATURELS (RESEAU NATURA 2000, SITES DU CONSERVATOIRE DU LITTORAL, RESERVES NATURELLES, …)					
113	**RE1.1**	PARTICIPER A LA REDACTION DES PLANS DE GESTION D'AIRES PROTEGEES ET ESPACES NATURELS AVEC LES GESTIONNAIRES D'ESPACES NATURELS. L'OBJECTIF EST DE PARTAGER LES ENJEUX ET OBJECTIFS DE GESTION POUR FAVORISER ENSUITE L'IMPLICATION DES ACTEURS CYNEGETIQUES DANS LE CADRE DE LA PROTECTION DE LA FAUNE SAUVAGE ET DE SES HABITATS ET LE MAINTIEN DE LA PRATIQUE		**X**	
113	**RE1.2**	APPUI AUX ACTEURS CYNEGETIQUES POUR LA MISE EN PLACE D'ACTIONS DE GESTION SUR LES AIRES PROTEGEES (PAR EXEMPLE CONTRAT NATURA 2000). L'OBJECTIF EST DE POUVOIR ANIMER LES MESURES DE GESTION AUPRES DES ACTEURS CYNEGETIQUES AFIN DE FAVORISER L'EMERGENCE DE PROJET ET D'APPORTER UN APPUI ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE LORS DE LA MISE EN ŒUVRE D'ACTIONS CONCRETES		**X**	
113	**RE1.3**	MEDIATION ENVIRONNEMENTALE ENTRE L'ETAT, LES ASSOCIATIONS ENVIRONNEMENTALES ET LES SOCIETES DE CHASSE DANS LE CADRE DE LA MISE EN PLACE DES REGLEMENTATIONS SUR LES AIRES PROTEGEES. LA FEDERATION DES CHASSEURS PEUT APPORTER SON EXPERTISE AUX SERVICES DE L'ETAT OU DES ASSOCIATIONS ENVIRONNEMENTALES POUR NEGOCIER DES PRATIQUES DE CHASSE DURABLE (EX. SIGNATURE DE CONVENTIONS DE PARTENARIAT AVEC LE CONSERVATOIRE DES ESPACES NATURELS, LE CONSERVATOIRE DU LITTORAL, LES OPERATEURS NATURA 2000, ETC.)			**X**
ORIENTATION RE2 : AMELIORER LA CONNAISSANCE DES POLITIQUES EN LIEN AVEC LA SNB ET LEUR PRISE EN COMPTE DANS LES ACTIVITES CYNEGETIQUES					
114	**RE2.1**	POURSUIVRE LA PARTICIPATION AUX REUNIONS LOCALES ET ATELIERS REGIONAUX ORGANISES AVEC LES SERVICES DE L'ETAT			**X**

EVALUATION DU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE GESTION CYNEGETIQUE 2013-2019 CAMPAGNE CYNEGETIQUE 2018/2019					
P°	**ACTION**	**NATURE DE L'ACTION**	**OBJECTIFS**		
			NON REALISE	**EN COURS**	**REALISE**
114	**RE2.2**	TRAVAILLER A L'ECHELON DES NOUVELLES AIRES PROTEGEES EN PARTENARIAT AVEC LES SOCIETES LOCALES DE CHASSE. COMMUNIQUER SUR L'OBJECTIF ET LES MESURES ISSUES DES POLITIQUES ENVIRONNEMENTALES A TRAVERS DES REUNIONS DE SECTEURS OU LES BULLETINS D'INFORMATION			**X**
115	**RE2.3**	PARTICIPER AUX EXPERTISES MENEES PAR LA FRC LR SUR LES ESPECES GIBIER DE LA LISTE SCAP ET DE LA CONTRIBUTION DES ACTEURS CYNEGETIQUES A LA GESTION DURABLE DES ESPECES ET DES ESPACES			**X**
ORIENTATION RE3 : CONTRIBUER AU PNA OUTARDE CANEPETIERE					
115	**RE3.1**	ACQUISITION DE PARCELLES A BUT CONSERVATOIRE AVEC LA FONDATION POUR LA PROTECTION DES HABITATS DE LA FAUNE SAUVAGE. LES PARCELLES SERONT ACQUISES PAR LA FONDATION POUR LA PROTECTION DES HABITATS DE LA FAUNE SAUVAGE ET LA GESTION SERA REALISEE PAR LA FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DU GARD, EN APPUI AVEC LE CONSERVATOIRE DES ESPACES NATURELS ET LA FRC LR			**X**
115	**RE3.2**	PARTICIPATION AUX SUIVIS DES POPULATIONS D'OUTARDE CANEPETIERE			**X**
115	**RE3.3**	NEGOCIATION DE PRATIQUES DE CHASSE DURABLES COMPATIBLES AVEC LA CONSERVATION DE L'OUTARDE CANEPETIERE. DES CONVENTIONS DE GESTION CYNEGETIQUE POURRONT ETRE SIGNEES ENTRE LES ASSOCIATIONS DE CHASSE, LA FEDERATION DES CHASSEURS ET LES GESTIONNAIRES D'ESPACES NATURELS, AFIN DE METTRE EN PLACE DES PRATIQUES DE CHASSE DURABLE, COMPATIBLES AVEC LA GESTION DE L'OUTARDE CANEPETIERE			**X**
ORIENTATION RE4 : CONTRIBUER AU PNA AIGLE DE BONELLI					
115	**RE4.1**	PARTICIPATION AUX TRAVAUX SUR LES ESPECES PROIES DE L'AIGLE DE BONELLI	**X**		
ORIENTATION RE5 : RENFORCER LES PARTENARIATS ENTRE AGRICULTEURS ET CHASSEURS					
115	**RE5.1**	INITIATION DE NOUVEAUX PROJETS AGRO-ENVIRONNEMENTAUX		**X**	
ORIENTATION RE6 : AMELIORER LE DISPOSITIF DE CULTURES FAUNISTIQUES					

EVALUATION DU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE GESTION CYNEGETIQUE 2013-2019 CAMPAGNE CYNEGETIQUE 2018/2019					
P°	**ACTION**	**NATURE DE L'ACTION**	**OBJECTIFS**		
			NON REALISE	**EN COURS**	**REALISE**
116	**RE6.1**	REDACTION ET DIFFUSION D'UN CAHIER DES CHARGES SUR LES CULTURES FAUNISTIQUES		**X**	
116	**RE6.2**	IDENTIFIER OU ORGANISER L'EXPERIMENTATION D'UNE FILIERE DE SEMENCES LOCALES AFIN DE TRAVAILLER A L'IMPLANTATION DE CULTURES FAUNISTIQUES ENDEMIQUES D'AMELIORER LES SEMIS DE CULTURE FAUNISTIQUE	**X**		
ORIENTATION RC1 : CONTRIBUER AU RENSEIGNEMENT DU TABLEAU DU PATRIMOINE NATUREL ET CYNEGETIQUE ET AU SINP					
117	**RC1.1**	RENSEIGNER LE TABLEAU DE BORD ET LE FAIRE EVOLUER			**X**
117	**RC1.2**	RECOLTE ET ANALYSE DES DONNEES PRELEVEMENTS (LECTURE AUTOMATISEE DE FICHES BILANS)			**X**
117	**RC1.3**	CONTRIBUER AU SINP EN RENSEIGNANT, AVEC L'APPUI DE LA FRC LR, LES PROTOCOLES DE SUIVI ET DE RECHERCHE DE LA FAUNE SAUVAGE MENES PAR LA FEDERATION SUR L'EXTRANET DEDIE			**X**
ORIENTATION RC2 : CONTRIBUER A LA GESTION DES DECHETS DE CHASSE					
117	**RC2.1**	EXPERIMENTATION DE LA GESTION DES DECHETS ISSUS DE LA VENAISON PAR FOSSES			**X**
118	**RC2.2**	PARTICIPER AU PROJET REGIONAL « CHASSE A LA CARTOUCHE » : ELABORATION D'UN PLAN DE COMMUNICATION FIXANT LES MODALITES DE COLLECTE ET DE GESTION DU RAMASSAGE ET AUTRE RECYCLAGE DES ETUIS ET DOUILLES		**X**	
ORIENTATION RC3 : ENCOURAGER LES INITIATIVES DES ASSOCIATIONS DE CHASSE EN FAVEUR D'UNE CHASSE DURABLE, ET D'UNE GESTION FAVORABLE A LA FAUNE SAUVAGE ET A SES HABITATS					
118	**RC3.1**	FAIRE LA PROMOTION ET PARTICIPER AU TROPHEE CHASSE DURABLE ORGANISEE PAR LA FEDERATION REGIONALE DES CHASSEURS			**X**
ORIENTATION RC4 : CONTRIBUER A AMELIORER LES RELATIONS AU PARTAGE DU TERRITOIRE ENTRE CHASSEURS ET AUTRES UTILISATEURS DE LA NATURE.					
118	**RC4.1**	DEVELOPPER LES CAMPAGNES DE COMMUNICATION ET DE PUBLICITE EN FAVEUR D'UNE MEILLEURE COHABITATION ENTRE CHASSEURS ET AUTRES UTILISATEURS DU TERRITOIRE			**X**

EVALUATION DU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE GESTION CYNEGETIQUE 2013-2019 CAMPAGNE CYNEGETIQUE 2018/2019					
P°	**ACTION**	**NATURE DE L'ACTION**	**OBJECTIFS**		
			NON REALISE	**EN COURS**	**REALISE**
118	**RC4.2**	PROMOUVOIR LA CONCERTATION ENTRE LES DIFFERENTES FEDERATIONS CONCERNEES ET LES GESTIONNAIRES LOCAUX, PAR LE BIAIS PAR EXEMPLE DE SIGNATURE DE CONVENTION. UNE CONVENTION AVEC LES ASSOCIATIONS DE RANDONNEURS POURRAIT AUSSI ETRE ETABLIE			**X**
ORIENTATION RC5 : SE POSITIONNER SUR LES GRANDS PROJETS D'INFRASTRUCTURES, DES ETUDES PREALABLES A LA MISE EN PLACE DES MESURES COMPENSATOIRES					
119	**RC5.1**	ETRE EN VEILLE SUR LES GRANDS PROJETS CONSOMMATEURS DE FONCIER			**X**
119	**RC5.2**	AVEC L'APPUI DE LA FRC, SE POSITIONNER POUR REALISER LES DIAGNOSTICS D'IMPACT SUR LA FAUNE SAUVAGE ET L'ENVIRONNEMENT ET OBTENIR DES MESURES COMPENSATOIRES			**X**
ORIENTATION RC6 : EXPERIMENTER DEVELOPPER LA VALORISATION DE LA VENAISON EN FILIERE DE PROXIMITE					
119	**RC6.1**	IDENTIFICATION DU POTENTIEL D'OFFRES ET DE DEMANDES AU NIVEAU DU DEPARTEMENT EN TERME DE FILIERE INDIVIDUELLE ET BANQUE ALIMENTAIRE	**X**		
119	**RC6.2**	MISE EN PLACE OPERATIONNELLE D'UNE FILIERE DE VALORISATION DE LA VENAISON	**X**		

CREDITS PHOTOGRAPHIQUES

Les photographies publiées dans le tableau se trouvent propriété de :

- **Fédération Départementale des Chasseurs du Gard**
- **Fédération Nationale des Chasseurs**
- **ARTS 7**
- **Alain RASTOIN**
- **Nathalie SADARGUES**
- **Nicolas PAGES**
- **Camille HUBE**